

MOYEN TERME 2004-2008

**Actes des travaux du Cnis
sur les programmes statistiques
à moyen-terme 2004-2008**

DANS LA COLLECTION MOYEN TERME :

MOYEN TERME 1999-2003

- . Bilan du programme : *rapport n°83 - février 2004*

MOYEN TERME 2004-2008

- . Avis sur le programme statistique à moyen terme 2004-2008 et sur sa première année d'exécution : *n°84 - février 2004*
- . Les Rencontres du Cnis en 2003 : *n°85 - février 2004*
- . Actes des travaux du Cnis sur les programmes statistiques à moyen terme 2004-2008 : *n°86 - février 2004*

Rédaction en Chef : Carla SAGLIETTI

Rédacteurs : Alain DESROSIÈRES, Yves DETAPE,
Monique BOURBIGOT, Marie-Christine CHAMBET-ROSSET, Brigitte OUVRE,
Martine DARLES, Ghislaine QUÉVAL, les rapporteurs des formations du Cnis.

Conseil National de l'Information Statistique
Février 2004

**ACTES DES TRAVAUX DU CNIS
SUR LES PROGRAMMES STATISTIQUES A MOYEN TERME 2004-2008**

SOMMAIRE

	Page
INTRODUCTION	5
AVIS GÉNÉRAL	11
PROGRAMMES, DÉBATS, AVIS 2004-2008	15
STATISTIQUES SOCIALES	17
Démographie, conditions de vie	18
Éducation, formation.....	25
Emploi, revenus	34
Santé, protection sociale	44
Inter-formations Statistiques sociales du 17 octobre 2003	53
STATISTIQUES D'ENTREPRISES	63
Agriculture.....	64
Commerce, services.....	73
Environnement	79
Industrie industries agricoles et alimentaires, énergie	85
Monnaie, finance, balance des paiements	93
Transports, tourisme.....	97
Urbanisme, équipement, logement	106
Inter-formations Statistiques d'entreprises du 21 octobre 2003	114
STATISTIQUES RÉGIONALES ET LOCALES	126
Réunion du 14 octobre 2003	126
RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS NOUVELLES AU COURS DU MOYEN TERME 2004-2008	130
DÉBATS DU CONSEIL	147
Bureau du Cnis du 28 mars 2003.....	149
Assemblée Plénière du 18 décembre 2003	152

NOUVEAU CONTEXTE LÉGISLATIF ET EUROPÉEN.....	163
La nécessaire adaptation de la loi de 1951	164
Décentralisation et statistique.....	166
La Lolf et la Dares	169
La loi de santé publique.....	171
La loi urbaine	174
L'Europe	176
ANNEXES	179
Liste des services producteurs ayant présenté un programme à moyen terme	181
Organigramme du Cnis	183
Sigles et acronymes	185

INTRODUCTION

La statistique publique à l'horizon 2008 : vers une recomposition des rôles

L'environnement de la statistique publique est en pleine évolution : les acteurs locaux sont plus présents, les exigences européennes et internationales sont plus fortes, de nouvelles formes d'action publique sont mises en place. Autant de défis que la statistique publique devra relever, et qui conditionnent ses orientations pour les cinq ans à venir. En particulier, les produits mis à disposition des utilisateurs devront subir une profonde mutation. Dans le même temps, un recours accru aux sources administratives permettra de réduire les coûts pour les entreprises comme pour l'Etat.

Le 18 décembre 2003, l'Assemblée plénière du Conseil national de l'information statistique s'est réunie afin d'adopter le programme à moyen terme portant sur les années 2004 à 2008. Cet événement a été le point d'orgue d'un long processus de concertation engagé en 2002. Cet exercice, effectué tous les cinq ans, est l'occasion de prendre du recul par rapport aux débats annuels des treize formations du Cnis. La discussion du programme à moyen terme est un moment privilégié qui permet de faire émerger les évolutions et les orientations de longue période.

Depuis les années 90, les rôles des différents acteurs de la statistique publique ont sensiblement évolué, qu'il s'agisse des utilisateurs des données, des fournisseurs des informations de base ou des services producteurs. A l'horizon 2008, cette recomposition des rôles se confirme comme une tendance majeure. Elle s'accompagne d'une mutation des produits mis à disposition du public.

Les quatre pièces maîtresses de cette recomposition sont :

- la mise en place de plus en plus exigeante d'un véritable **système statistique européen** ;
- la montée de la **demande régionale et locale** ;
- l'apparition d'une série de législations et de formes d'**actions publiques** nouvelles impliquant la mobilisation de statistiques, à la fois pour la préparation et la définition de leurs objectifs a priori, et pour leur évaluation a posteriori ;
- le souci d'alléger le coût de la production statistique, pour les « répondants » et pour le budget de la nation, qui accroît le recours **aux données d'origine administrative**.

Ces évolutions se traduisent par une polarisation, de plus en plus marquée, des produits entre plusieurs types de prestations, répondant aux attentes d'acteurs différents. D'une part, la demande de **données individuelles** est croissante. En effet, grâce à ces données, les utilisateurs, notamment les chercheurs, sont à même de mieux anticiper le comportement des agents économiques et d'évaluer l'efficacité des politiques économiques. D'autre part, on voit s'exprimer un besoin croissant d'**indicateurs** résumant des phénomènes économiques, sociaux et environnementaux complexes, sous une forme simple, aisément communicable et comparable. Ils peuvent prendre la forme d'indicateurs synthétiques lorsqu'ils sont destinés à un large public : on peut citer par exemple l'indicateur de développement humain d'un pays, élaboré par le PNUD, l'une des agences des Nations Unies, qui combine l'espérance de vie, le niveau de scolarisation et le PIB par habitant.

Ces deux tendances en apparence opposées font toutes deux partie de l'avenir des usages sociaux attendus de la statistique publique. Elles contribuent à la recomposition des rôles des différents acteurs. Le métier de statisticien implique de répondre à ces exigences fort différentes.

Les conséquences de la construction européenne

En quelques années, la dynamique de la construction européenne a transformé les programmes de travail des services statistiques publics. Les règlements communautaires encadrent désormais de façon précise le système des statistiques d'entreprise. La création de l'euro et le rôle de pilotage de la politique monétaire commune confié à la Banque centrale européenne ont induit une forte demande **d'harmonisation des indicateurs économiques** conjoncturels et de raccourcissement de leurs délais de diffusion. La demande d'unification des informations économiques, monétaires et financières est liée au développement de la mondialisation, des réseaux d'entreprises et des échanges de personnes, de biens et de services. Par ailleurs, une réforme profonde des nomenclatures d'activités et de produits est prévue pour 2007. Enfin, une incertitude plane encore sur les effets à prévoir du futur système de normes comptables internationales (IAS-IFRS).

Les statistiques sociales sont en apparence moins directement affectées par les directives européennes, puisque les politiques sociales restent de la responsabilité des Etats membres. Cependant, la Commission, le Conseil et le Parlement jouent chacun leur rôle pour comparer, orienter, et si possible faire converger, les politiques sociales. Si leurs modalités sont différentes, leurs effets peuvent néanmoins être comparés via des variables cibles définies en commun. Celles-ci sont ensuite traduites en indicateurs, utilisés dans le débat social pour comparer les performances des pays. C'est donc en prenant appui sur l'outil statistique que les institutions communautaires européennes cherchent à agir indirectement sur la cohésion sociale de l'Union. L'outil « indicateur », qui n'est autre qu'une statistique mise en forme pour les besoins de l'action et de l'évaluation, apparaît bien ici comme un produit-clé de la nouvelle configuration des rôles.

Par ailleurs, depuis la fin des années 80, avec la mise en place des traités de Maastricht, Amsterdam et Nice, la statistique joue un autre rôle, beaucoup plus direct, dans le concert européen. Plusieurs clauses de ces traités prévoient, en effet, l'usage de critères variés, mesurés à travers les résultats des comptes nationaux telles les règles retenues dans le Pacte de stabilité et de croissance. La comptabilité nationale prend une signification fort différente de celle qu'elle avait par exemple comme outil d'une modélisation macroéconomique keynésienne.

Progressivement, l'Europe en construction fait jouer aux questions d'harmonisation un rôle crucial, donnant ainsi un nouveau relief à l'alternative entre l'harmonisation des produits et l'harmonisation des méthodes. Au-delà des frontières européennes, les audits du FMI sur les systèmes statistiques nationaux jouent un rôle incitatif pour harmoniser les qualités des données. Enfin, la participation de la France à des programmes environnementaux (protocole de Kyoto) ou éducatif (avec l'OCDE) va aussi accroître la production de statistiques confrontées internationalement.

La montée des acteurs régionaux et locaux

La multiplication des usages de la statistique publique par des acteurs régionaux résulte en partie des lois de **décentralisation**. En effet, le transfert de pouvoirs aux collectivités locales leur impose souvent des formes de partenariat avec l'Etat, pour financer un équipement, par exemple. Chacun des acteurs a donc besoin d'une expertise propre pour participer à de tels « tours de table ». Ainsi ont fleuri de nombreux « observatoires régionaux ». Ce phénomène peut être perçu comme un signe de l'importance qu'a désormais l'argument statistique dans toute négociation et prise de décision. Dans ce contexte « polycentrique », le rôle de l'institution statistique publique change. Il devient un « centre de ressources », tant pour les données de base que pour le conseil en méthodologie ou le respect des règles juridiques.

Les acteurs locaux expriment au sein du Cnis une demande double. Ils revendiquent désormais l'autonomie et la possibilité de lancer des investigations statistiques correspondant à leurs besoins. Par ailleurs, ils attendent de l'Etat que celui-ci continue à coordonner et à harmoniser les données et qu'il leur fournisse des informations standardisées, dont la production bénéficie de la comparabilité et des économies d'échelle résultant d'un traitement national. C'est dans cette perspective que les services régionaux du système statistique public, dont les directions régionales de l'Insee, ont été réorganisés depuis les années 90.

Un nombre croissant de compétences est confié aux acteurs locaux, mais l'Etat conserve la définition de la norme et assure un contrôle *a posteriori*. Ce rôle maintenu de l'Etat dessine la frontière entre décentralisation et autonomie. Dans ce nouveau paysage, le rêve ancien de mise en cohérence générale, du type de celui que visait la comptabilité nationale, semble moins à l'ordre du jour. Les sources sont multiples, comme le sont leurs usages et leurs usagers. Les questions posées et les langages d'interprétation sont variés et complexes : chercher à les unifier serait utopique. Cependant, le service public de la statistique continue à jouer un rôle essentiel, en proposant des outils, des langages communs et des bases de données standardisées. L'Etat français change de structure mais la demande qui lui est adressée ne diminue pas.

La préparation du nouveau Recensement de la population est un bon exemple de recomposition des rôles, entre, d'un côté, la direction générale et les directions régionales de l'Insee, et de l'autre, les collectivités locales. Elles sont, en effet, étroitement associées à la constitution et à la mise à jour du « répertoire d'immeubles localisés » (RIL), base de sondage pour les enquêtes de recensement dans les communes de 10 000 habitants et plus. Cette organisation renouvelée a été précédée par une large concertation au sein du Cnis.

De nouvelles formes d'action publique

Depuis les années 90, il est devenu fréquent que les lois créant de nouvelles formes d'action publique prévoient un suivi de leur exécution et de leurs effets. Elles sont à l'origine d'un type nouveau de demandes adressées au système statistique. La loi de 1989 sur le RMI en est un des premiers exemples. Cette façon de concevoir et d'évaluer les politiques publiques a été généralisée, le 1^{er} août 2001, par le vote de la « loi organique relative aux lois de finance » (LOLF). Celle-ci prévoit que, à partir de 2006, les actions de l'Etat seront organisées autour **de programmes** visant des **objectifs**, dont le suivi devra être évalué *a posteriori*. Ceci suppose un vaste travail collectif pour concevoir, négocier et mettre en œuvre des systèmes d'indicateurs reflétant les intentions des législateurs. La satisfaction de l'utilisateur sera placée au centre du dispositif d'observation, nécessitant le développement d'enquêtes ad hoc.

Ce chantier est un des plus vastes, complexes et novateurs parmi ceux de la période 2004-2008. Il suppose l'implication de nombreux acteurs, dont certains n'étaient pas habitués à quantifier leurs arguments ou leurs actions. Cette exigence de quantification contribue à modifier le paysage de l'action publique, sans que l'on puisse dès aujourd'hui en prévoir précisément les conséquences. On voit à quel point la palette des demandes adressées à la statistique publique va évoluer, et comment elle sera impliquée d'une autre façon qu'elle ne l'a été auparavant dans la société française.

Deux textes de lois, examinés en 2003, illustrent cette évolution. La loi relative à la santé publique ouvre l'accès de la statistique publique à certaines données individuelles de santé sous de strictes conditions et pour les besoins des politiques de santé publique. Elle permet aussi des « remontées statistiques et épidémiologiques des consultations et examens de prévention et de dépistage » ; ainsi elle rapproche deux types de préoccupations et d'acteurs distincts, sociologiquement et juridiquement, les statisticiens et les épidémiologistes.

De son côté, la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine incite à accroître la diffusion de statistiques infra communales susceptibles d'animer les débats locaux, sur l'emploi, l'habitat, la santé, la délinquance, la présence des services publics dans les quartiers des zones urbaines sensibles (ZUS). On retrouve là le rôle nouveau assigné à la statistique publique : fournir un langage commun dans des configurations sociales impliquant des acteurs de plus en plus variés, ici au niveau local. Le Cnis constitue un lieu de rencontre privilégié où ces acteurs apprennent à se connaître et à s'écouter.

Allègement des coûts, sources administratives et enquêtes directes

L'extension du champ de la statistique publique a rencontré, dans la période récente, des obstacles résultant non seulement des coûts induits par la collecte de données nouvelles, mais aussi de la **charge de réponses** qui pèse sur les enquêtés, en particulier sur les entreprises. Pour alléger ce poids, le programme à moyen terme 2004-2008 du Cnis prévoit un recours accru aux données **issues de sources administratives**, c'est-à-dire déjà collectées à d'autres fins que l'information statistique, de préférence aux enquêtes directes. Cette démarche est favorisée par l'adaptation de la loi de 1951 sur la statistique, qui limite le nombre des enquêtes obligatoires, affermit les dispositions relatives au secret, et surtout facilite la transmission de données administratives aux services de la statistique publique. Dans ce cadre, une extension des compétences du Comité du secret permettra un accès plus facile des chercheurs aux données administratives et à celles qui concernent les collectivités locales.

Cette orientation rapproche la France de certains pays d'Europe du nord où les sources administratives sont largement utilisées. Classiquement, les arguments en faveur du recours aux sources administratives sont de deux types : elles sont moins coûteuses et leur champ, souvent quasi exhaustif, fournit, à la différence des enquêtes par sondage, des données régionales et locales. En revanche, elles peuvent plus difficilement se substituer aux enquêtes pour traiter des questions nouvelles ou connaître le comportement des agents économiques.

Cependant, il ne s'agit pas de renoncer à un système d'enquêtes par sondage qui a fait ses preuves, en particulier sur des questions inédites ou mal connues. L'enquête récente sur les « sans domicile », qui répondait à une demande explicite du Cnis en est un brillant exemple, tout comme les enquêtes « handicaps, incapacités, dépendances » (HID), « histoires de vie, construction des identités », « littéracie » ou « vie de quartier ». Ces enquêtes sont remarquables en ce que leur préparation et leur exploitation ont impliqué de nombreux acteurs : services statistiques, organismes utilisateurs, souvent co-financeurs, associations, chercheurs en sciences sociales. Ces modèles de collaboration sont une autre illustration de la recomposition des rôles des acteurs de la statistique publique.

Les relations entre les services statistiques et leurs divers interlocuteurs, en amont les « répondants » et en aval les « utilisateurs », sont au cœur des évolutions – permanentes – de la statistique publique. Un des objectifs des fondateurs du Cnis était précisément de réunir dans une même structure ces deux types de relations, amont et aval, en confrontant leurs demandes respectives : l'allègement des charges de réponse pour les uns et l'accroissement des besoins en informations pour les autres. La modification progressive du paysage statistique français, suggérée ici, a été relayée par le Cnis et par les commissions de comptes. La diversification et l'extension des publics concernés rendent de plus en plus nécessaire l'existence de lieux d'échange tels que le Cnis, qualifiés de « forums hybrides » par certains sociologues des sciences et des techniques. Comment rendre encore plus vivants et plus attractifs de tels lieux de rencontre ? Voilà un autre défi que le Cnis se propose de relever.

LES GRANDES ÉTAPES DE LA PRÉPARATION DU PROGRAMME A MOYEN TERME 2004-2008

La préparation du programme à moyen terme a été l'occasion d'élargir les débats du Cnis à un plus grand nombre d'utilisateurs de la statistique publique. Elle a été ponctuée par des temps forts. Au printemps 2003, les Rencontres ont permis une concertation approfondie avec l'ensemble des utilisateurs. A l'automne, les réunions inter-formations ont eu pour objectif à la fois de vérifier la cohérence d'ensemble du dispositif et de finaliser un projet d'avis soumis en décembre à l'Assemblée plénière du Cnis.

- **Automne 2002** : Rédaction d'un projet de bilan du moyen terme 1999-2003, par domaine de compétence des formations, réalisé par les rapporteurs du moyen terme, Alain Desrosières et Yves Detape, à partir des entretiens menés avec les présidents et les rapporteurs des formations ; ce bilan a ensuite été soumis aux Formations, au Bureau puis au Conseil ;
- **Avril-juin 2003** : Examen par les Formations puis par le Bureau du Cnis des grandes orientations du programme à moyen terme 2004-2008 présentées par les services producteurs ;
- **24 avril 2003** : Rencontre au Conseil économique et social « La statistique publique à l'horizon 2008 » consacrée aux statistiques économiques et sociales sous la présidence de Jean-Pierre Duport, vice-président du Cnis ;
- **19 mai 2003** : Rencontre « Les grands chantiers de la statistique financière à l'horizon 2008 » sous la présidence de Jean-Paul Pollin, président de la formation « Monnaie, finance, balance des paiements » ;
- **25 juin 2003** : Rencontre à Lyon « Les enjeux de la statistique régionale et locale à l'horizon 2008 » sous la présidence de Yves Fréville, sénateur, président de la formation « statistiques régionales et locales » ;
- **Automne 2003** : Discussion des programmes à moyen terme et finalisation du projet d'avis au sein des inter-formations « Statistiques sociales » (17 octobre), « Statistiques d'entreprise » (21 octobre) et « Statistiques régionales et locales » (14 octobre) ;
- **6 novembre 2003** : Examen par le Bureau du projet de rapport sur le programme à moyen terme ;
- **18 décembre 2003** : Adoption par le Conseil des avis sur le programme à moyen terme.

AVIS GÉNÉRAL

SUR LE PROGRAMME A MOYEN TERME 2004-2008

*Adoptés par l'Assemblée plénière du 18 décembre 2003
(Compte-rendu n°36/D130 du 18 février 2004)*

Le Conseil souligne l'ampleur et la qualité de la concertation organisée pour définir les orientations à moyen terme de la statistique publique. Il apprécie que les utilisateurs et les partenaires sociaux aient pu exprimer leurs besoins en particulier dans le cadre de trois Rencontres, sur les statistiques sociales et les statistiques d'entreprise, sur les statistiques monétaires et financières et sur les statistiques régionales et locales.

Le Conseil rappelle qu'il suivra, année après année, les recommandations et les avis émis et sera particulièrement attentif aux modulations qui pourront être apportées au programme à moyen terme, visant à répondre aux besoins d'information nouveaux ou à mesurer d'importantes questions d'actualité.

En particulier, le Conseil attache une grande importance à ce que les services statistiques publics aient les moyens suffisants pour assurer la continuité de certaines statistiques et ne pas remettre en cause les progrès réalisés au cours du précédent programme à moyen terme.

Le Conseil tient à remercier les présidents et rapporteurs, les organismes, personnalités et les services producteurs qui, par leur participation aux débats sur le programme à moyen terme 2004-2008, facilitent l'adaptation de la statistique publique aux besoins d'information de notre société.

Thèmes transversaux

1. Le Conseil souhaite que le système statistique public soit associé le plus en amont possible à l'élaboration de systèmes d'indicateurs cohérents pour l'évaluation des politiques publiques. Ceci concerne :
 - l'évolution des disparités des situations au niveau régional et local dans le cadre du projet de création d'un observatoire des territoires,
 - le suivi de l'efficacité des dépenses publiques dans le cadre de la LOLF,
 - le système d'indicateurs harmonisés au niveau européen dans le cadre des différentes politiques sociales, en particulier les Plans nationaux pour l'emploi ou pour l'inclusion sociale ainsi que la stratégie de Lisbonne.
2. Le Conseil souhaite que le système statistique public assure un suivi des performances au regard du **développement durable** dans ses trois dimensions, économique, sociale et environnementale.
3. Le Conseil approuve la poursuite de l'effort engagé lors du précédent programme à moyen terme d'**utilisation des sources administratives aux fins de connaissance statistique**. Cette orientation qui permet l'allègement de la charge statistique pesant sur les répondants devrait être facilitée par les textes législatifs récents. Elle revêt une importance particulière alors que s'ouvre une nouvelle phase de décentralisation qui va accroître la demande d'informations statistiques finement localisées. Toutefois, l'accès aux fichiers administratifs étant plus difficile pour les chercheurs que l'accès aux enquêtes, il importe de veiller à ce que des procédures adaptées d'accès aux données soient mises en place.
4. Le Cnis demande à être **informé des projets de règlement européen ainsi que des projets de textes législatifs et réglementaires nationaux** concernant la statistique de façon à permettre au Conseil, au Bureau, aux formations ou à ses membres de faire part à l'Insee de leurs observations en temps utile.

5. Le Conseil souhaite que la concertation instaurée avec les différentes catégories d'utilisateurs pour la révision des **nomenclatures d'activités et de produits** à horizon 2007 soit poursuivie, notamment dans le cadre de la CNAP. Cette concertation doit permettre de prendre en compte au mieux les attentes des utilisateurs dans les positions défendues par les représentants de la France dans les négociations internationales.
6. Le Conseil souhaite que l'**accès à l'information statistique soit facilité aux différentes catégories d'utilisateurs**. Ceci passe par un développement de la mise à disposition gratuite sur l'internet d'informations statistiques de référence et de données détaillées (nationales et locales), la mise en place d'un portail de la statistique publique qui facilitera l'accès à ces données et l'utilisation de tous les relais possibles.
Ceci passe également par la constitution de bases de données locales, nationales et européennes adaptées (formats de données, documentation) aux besoins des entreprises, des organismes publics et privés et des partenaires sociaux dans des conditions tarifaires de plus en plus favorables.
Enfin, le Conseil souhaite que l'accès des chercheurs aux données individuelles soit facilité dans le respect des règles du secret statistique dès que la directive européenne sur la protection des données individuelles sera transposée.
7. Le Conseil souhaite que la rénovation du **site internet du Cnis** permette d'associer plus étroitement l'ensemble de ses membres, ainsi que les représentants des différentes catégories d'utilisateurs notamment régionaux et locaux, aux débats

Statistiques sociales

8. Le Conseil souhaite être régulièrement informé des conditions de réalisation du premier cycle des **enquêtes de recensement** au cours de la période 2004-2008. Il souhaite par ailleurs que cette période soit mise à profit pour définir les améliorations susceptibles d'être mises en œuvre, concernant le questionnaire, les enquêtes associées, la méthodologie de collecte et d'estimation ainsi que la diffusion des résultats.
9. Le Conseil souhaite une amélioration du **système d'observation de la population immigrée ou d'origine étrangère** afin de mieux connaître les flux migratoires au niveau national avec des précisions au niveau infra-national lorsque cela s'avère nécessaire. Il souhaite également une meilleure connaissance des caractéristiques de cette population en termes d'emploi, de santé et de conditions de vie.
10. Le Conseil souhaite une meilleure connaissance des catégories de **population les plus concernées par les phénomènes d'inégalités et de discriminations**, notamment les femmes, les personnes âgées, les enfants et les étrangers en situation irrégulière. Il soutient les efforts présents et à venir pour constituer un véritable système d'information sur l'insécurité et les phénomènes de délinquance et de violences. Il souhaite qu'une information soit disponible sur l'accès aux droits sociaux des populations en difficulté.
11. Le Conseil appuie les efforts réalisés **au niveau européen** afin de **hiérarchiser et d'harmoniser les données** les plus pertinentes **en matière sociale** dans un souci de comparabilité internationale (systèmes intégrés par domaine, indicateurs sociaux, plan d'action au niveau européen...). Il incite les statisticiens français à participer activement à ce travail avec une volonté d'harmonisation tout en préservant la richesse du système français actuel.
12. Le Conseil souhaite que les **informations produites par les organismes de sécurité sociale et d'assurance chômage** puissent être exploitées à des fins statistiques dans le cadre des textes sur la statistique publique et publiées régulièrement.

13. Le Conseil enregistre la forte demande de constitution de **panels de longue durée d'individus** afin de suivre les parcours professionnels et sociaux. Il recommande qu'une réflexion approfondie soit menée sur l'intérêt et les limites de l'utilisation des panels à la lumière des expériences déjà réalisées tant au plan national qu'international.
14. Le Conseil souhaite être régulièrement informé des suites données au rapport « **Bilan des sources quantitatives dans le champ de la santé et de l'itinéraire professionnel** » (SIP), thème à la jonction de préoccupations importantes en matière de politiques sociales et des travaux du groupe de travail interadministratif mis en place à cette fin.

Statistiques économiques

15. Le Conseil encourage la **rénovation du système statistique d'entreprises, notamment dans sa composante structurelle**, en utilisant davantage les données administratives et notamment fiscales afin d'alléger la charge statistique pesant sur les entreprises. Néanmoins, ceci ne doit pas se faire au détriment de l'information sur les très petites entreprises.
16. Le Conseil souhaite que les efforts réalisés dans le cadre européen soient poursuivis afin d'enrichir le contenu et de réduire les délais de production de la **statistique économique de court terme**. Il souhaite par ailleurs qu'une information détaillée de qualité soit produite afin de répondre aux attentes des entreprises concernant une **meilleure connaissance de leurs marchés**, dans un cadre national ou européen.
17. Le Conseil soutient le principe de donner, à l'avenir, aux **groupes et réseaux d'entreprises**, une place sensiblement accrue dans l'élaboration de certaines statistiques pour lesquelles ils apparaissent comme l'unité d'analyse la plus pertinente. Le Conseil note que plusieurs approfondissements méthodologiques restent à faire en ce domaine. Par ailleurs, il souligne la nécessité de disposer, à moyen terme, d'un répertoire statistique des groupes dans le cadre européen.
18. Le Conseil suivra avec vigilance la mise en œuvre des **nouvelles normes comptables** internationales et ses conséquences sur les statistiques d'entreprise. Il souhaite qu'une concertation entre statisticiens et producteurs de données administratives (notamment fiscales) se mette en place rapidement.
Par ailleurs, le Conseil souhaite que les besoins d'information macro-économique soient exprimés auprès du CNC (Conseil national de la comptabilité) et, à travers lui, auprès de l'IASB (International Accounting Standards Board).
19. Le Conseil demande au Système statistique public de poursuivre ses efforts pour améliorer le **suivi de l'innovation**, considérant que celle-ci constitue un défi majeur pour la compétitivité, en lien notamment avec les objectifs de politique économique européenne précisés au Conseil de Barcelone.
20. Le Conseil souhaite le développement de la **collecte d'information sécurisée** auprès des entreprises **par l'internet**.

Statistiques régionales et locales

21. Le Conseil apporte son soutien à la démarche visant à mettre en place un **système d'informations partagées entre l'État et les collectivités territoriales dans le cadre de la décentralisation**. Ce système aurait pour objectif de rassembler et mettre à disposition les informations permettant de suivre les domaines dont les compétences sont confiées aux collectivités territoriales de façon exhaustive et homogène sur l'ensemble du territoire national afin de ne pas créer d'inégalités régionales. Ce système d'informations partagées devrait fournir l'information nécessaire au Parlement et au Gouvernement, fonder les systèmes d'évaluation et de péréquation prévus par les lois de décentralisation, alimenter le débat démocratique, assurer le respect des engagements internationaux en matière statistique et permettre les comparaisons finement localisées entre collectivités territoriales dans le respect des règles déontologiques.
22. Le Conseil estime que la dévolution de **nouvelles compétences aux collectivités territoriales** dans le cadre de la loi de décentralisation va accroître leur intérêt pour les informations statistiques et leurs responsabilités dans ce domaine. Il considère qu'un **appui méthodologique** doit leur être apporté par les services statistiques publics dans le cadre des procédures instituées par la loi de 1951.
23. Le Conseil souligne que seuls des référentiels géographiques de qualité, partagés et de couverture spatiale suffisante permettront aux administrations de produire des statistiques locales cohérentes. Il considère comme prioritaires les efforts entrepris en ce sens dans le système statistique public, et encourage la recherche de synergies avec la constitution du « **référentiel à grande échelle** ».
24. Sans exclure la possibilité d'une diffusion des résultats à des échelons infracommunaux autres que l'IRIS 2000 au profit de catégories particulières d'utilisateurs en charge de politiques urbaines, le Conseil souhaite que le **découpage en quartiers « IRIS 2000 »**, créé à l'occasion du recensement de population de 1999, devienne un découpage privilégié pour l'ensemble des statistiques socio-économiques de niveau infra-communal, qu'elles résultent d'enquêtes ou d'exploitations de données administratives. Il souligne que la maintenance de ce découpage, et la gestion de ses évolutions, devront donner lieu à des concertations entre les communes concernées et les statisticiens publics en liaison étroite avec la CNIL.
25. Le Conseil soutient les opérations ambitieuses qui sont engagées pour fournir annuellement les **données de base de statistique régionale et locale** en matière de population, d'emploi, d'activités économiques et d'équipements. Tout en notant la visée de long terme de ces investissements, il demande que de premières réalisations soient disponibles dès 2006-2008.
26. Le Conseil souhaite que l'**Inventaire Communal** réalisé en 1988 et 1998 soit **renouvelé** au cours des cinq ans qui viennent ou au début de la période suivante, dans une conception rénovée permettant d'appréhender les usages nouveaux de l'espace.
27. Le Conseil constate le besoin croissant de **comparaisons internationales au niveau des régions et des villes**, et encourage les services statistiques à développer leurs initiatives pour réaliser de telles comparaisons, au sein des organismes internationaux et notamment d'Eurostat, ou par des initiatives bilatérales ou multilatérales.

PROGRAMMES, DÉBATS, AVIS 2004-2008

DES FORMATIONS

STATISTIQUES SOCIALES

Formation « Démographie, conditions de vie » Réunion du 22 mai 2003

Président : Jean-Baptiste de FOUCAULD, Inspecteur général des finances

Rapporteur : Michel GLAUDE, Directeur des statistiques démographiques de l'Insee

Formation « Éducation, formation » Réunion du 26 mai 2003

Président : Christian JOIN-LAMBERT Conseiller maître à la Cour des Comptes

Rapporteur : Alain GOY, chargé de la SDES, DEP, Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche

Formation « Emploi, revenus » Réunion du 3 juin 2003

Président : Joël MAURICE, Directeur du CERAS

Rapporteur : Olivier MARCHAND, Chef du département de l'emploi et des revenus d'activité de l'Insee

Formation « Santé, protection sociale » Réunion du 5 mai 2003

Président : Jean de KERVASDOUÉ, CNAM, Chaire d'économie et de gestion des services de santé

Rapporteur : Philippe CUNÉO, Directeur adjoint de la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) - Min. des affaires sociales, du travail et de la solidarité

Inter-formations statistiques sociales Réunion du 17 octobre 2003

Président : Jean-Baptiste de FOUCAULD, Inspecteur général des finances

Rapporteur : Michel GLAUDE, Directeur des statistiques démographiques de l'Insee

DÉMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE

PROGRAMME A MOYEN TERME 2004-2008

Extraits du compte rendu n°256 de la réunion du 22 mai 2003

Monsieur GLAUDE, Rapporteur

Les projets d'orientations sont présentés selon les différents services producteurs. Messieurs SEYS et GODINOT interviendront plus précisément sur le projet du ministère de la justice et le recensement de la population.

Insee

Pour le département de la démographie, deux projets sont nouveaux. L'enquête sur la construction des identités vient de se terminer. Le groupe sur les discriminations dont les immigrés font en partie l'objet, prévu pour 2003, n'a pu se mettre en place, mais la connaissance de la seconde génération a été enrichie grâce à une meilleure identification dans les sources statistiques. En 2003, l'enquête sur la formation professionnelle (FQP) sera adaptée pour améliorer cette connaissance ; en 2005, le même processus sera mis en œuvre dans l'enquête sur l'emploi. L'information relative à l'insertion sera de bonne qualité. Il n'est cependant pas inutile d'élargir la question de l'intégration à un ensemble plus large prenant en compte non seulement l'insertion et l'emploi, mais aussi les conditions de vie. Ce projet est à mener en liaison avec l'INED.

Le second projet retenu concerne la connaissance des enfants. Le système statistique public s'intéresse aux ménages et aux parents, et non aux enfants. Le ministère de la culture a réalisé une enquête sur les comportements culturels des enfants, connaissance déterminante pour leur comportement futur. L'INED a un projet de panel d'enfants, mais n'a pu l'insérer dans le programme. Des informations sont disponibles pour les jeunes, notamment en matière d'insertion, mais pas pour les adolescents avant quinze ans. Cette dimension est porteuse à moyen terme.

Aucun projet particulier n'est à signaler pour la division des prix à la consommation. De nombreux projets ont été réalisés récemment. Il s'agit maintenant de passer à une phase de consolidation.

Les projets de la division des conditions de vie des ménages s'organisent autour de deux grandes dimensions. Il s'agit tout d'abord des grandes opérations structurelles : les enquêtes quinquennales ou décennales telles que celles relatives à l'emploi du temps, au transport et au tourisme, au logement. Ce système donne satisfaction dans la mesure où il rassemble de nombreuses informations, il est bien connu des utilisateurs et fait preuve d'une forte continuité. Il sera difficile d'en réduire l'ampleur. D'autre part, les enquêtes permanentes sur les conditions de vie fonctionnent bien. Une refonte à moyen terme des indicateurs sociaux de la partie permanente sur les conditions de vie est en cours.

INED

Le projet « Famille et employeur » sera présenté en détail ultérieurement. L'enquête « Générations et genre » est prévue pour 2005. Au-delà de ces projets, il n'y a pas d'autres orientations de moyen terme.

Madame CASES, DREES

La formation « Santé et protection sociale » a demandé la création d'un groupe de travail du Cnis sur l'avenir des enquêtes sur la santé. Un projet de mandat a été diffusé. Ce groupe vise à réfléchir sur un nouveau système d'enquêtes santé incluant une cohérence avec les objectifs européens, une fréquence plus haute en relation avec la loi quinquennale de santé publique, une meilleure articulation avec les données de l'assurance-maladie, une meilleure connaissance des populations en institutions et une harmonisation entre les outils existants. Ce groupe devrait être créé.

La question de la création d'un panel d'enfants a été évoquée également par la formation « Santé et protection sociale », avec la nécessité d'une analyse de la santé des enfants sur une longue période.

Monsieur CHOFFEL, DIV

L'élargissement de l'échantillon démographique permanent n'est pas un besoin nouveau. De nouveaux panels permettraient de lier la mobilité géographique, la mobilité professionnelle et la transformation des structures familiales. Peut-on espérer des avancées dans ce domaine ?

Monsieur DESPLANQUES, Insee

L'échantillon démographique permanent est ancien ; il a été mis en place en 1975 et s'étend aujourd'hui sur cinq recensements. La base actuelle se fonde sur ces recensements et sur les événements de l'état civil. Le constat est que cette source est difficile à mobiliser pour les chercheurs. L'investissement est important et n'a peut-être pas été suffisamment valorisé. Un groupe de travail vient d'être constitué pour faciliter l'utilisation de l'échantillon, dont la gestion devrait être modifiée par le nouveau recensement. La mise à jour serait intégrée régulièrement. Chaque année, l'information sera disponible pour un centième de la population recensée. La réflexion concerne également l'élargissement des sources. L'objectif est d'intégrer de façon permanente les DADS, comme ce fut le cas lors de travaux ponctuels réalisés en accord avec la CNIL. Il s'agit d'informations de type administratif, ce qui permet de ne pas solliciter les personnes et de ne pas rencontrer les problèmes d'attrition qui se posent parfois pour les panels constitués uniquement d'enquêtes. Ce projet est soutenu et peut aboutir. Les difficultés juridiques ne sont pour autant pas négligeables.

Monsieur CASTELLAN, MIPES

L'Insee a fait le recensement de l'ensemble des structures d'hébergement lors de l'enquête « sans domicile ». Les investigations ont fait apparaître des centres non-conventionnés qui n'étaient pas recensés. L'investissement fut important et mériterait d'être tenu à jour pour ne pas être perdu. Ceci permettrait de ne pas réitérer le même investissement dans l'hypothèse d'une future enquête ; les acteurs de ce domaine disposeraient d'un certain nombre de données ; enfin, certains types de populations pourraient ainsi continuer à être recensés.

Monsieur GLAUDE, Rapporteur

Nous sommes obligés de recenser les personnes vivant en communauté. La majorité des centres d'hébergement relève des communautés au sens du recensement.

Monsieur GODINOT, Insee

Dans le cadre du répertoire des communautés, ces lieux d'accueil seront mentionnés. Mais ils n'y seront pas tous, car tous ne répondent pas à la définition de la communauté. Il serait donc bon de ne pas perdre la liste de ces points d'accueil pour les enquêtes ultérieures effectuées sous la responsabilité des communes, afin de ne pas omettre de recenser des personnes sans abri.

Madame GUILLEMOT, Insee

La base est incomplète, puisque le recensement pour les « sans domicile » a été effectué sur 80 agglomérations. Le travail de maintenance de la base devrait se doubler d'un travail d'extension aux agglomérations qui ne figuraient pas initialement dans la base.

Monsieur de FOUCAULD, Président

Lors de la réunion au Conseil économique et social, je rappelle que Madame ELBAUM a insisté sur la nécessité de ne pas perdre de vue la mesure des inégalités. Le débat sur les retraites est en partie parasité par un fort sentiment d'inégalité.

L'enquête sur la mobilité géographique et l'insertion sociale évoque principalement la question des immigrés ; cependant, cette question se pose pour tout le monde. Il serait bon de déterminer quelle partie de la population bénéficie de « l'ascenseur social », et quelle partie n'en bénéficie pas.

Monsieur GLAUDE, Rapporteur

Ces questions sont essentielles, mais le système d'information y répond en partie. Il est possible de mesurer les inégalités à l'intérieur de chaque type d'enquête. Ces inégalités sont repérées selon les caractéristiques sociodémographiques des ménages, sur lesquelles il faut peut-être davantage travailler. Il en existe cependant un certain nombre : le capital culturel, la formation, la catégorie sociale, le domicile, le type de famille ou le revenu. La structure des familles mérite d'être mieux étudiée aujourd'hui car elle ne s'identifie plus aux notions statistiques du logement. L'enquête sur la formation et la qualification professionnelle permet également de mesurer l'effet de l'ascenseur social. Ainsi, la mesure des inégalités reste au centre de nos préoccupations, même si certains travaux d'étude supplémentaires sont sans doute nécessaires.

Monsieur de FOUCAULD, Président

Le sujet des budgets-temps est important. L'évolution des frontières de la retraite devrait donner lieu à des travaux, afin d'aider à l'élaboration de modèles de micro-simulation.

Monsieur GLAUDE, Rapporteur

Les enquêtes récentes ont fortement évolué. Elles mesurent davantage le rapport entre le temps domestique et le temps professionnel et s'intéressent à la façon dont les temps se conjuguent au sein du ménage, compte tenu des nouveaux rythmes de travail.

Monsieur MOLLET, CCFA

Il convient de souligner l'importance de l'enquête sur les transports, notamment en termes de mobilité. Le retard d'une année pose un certain nombre de difficultés.

Monsieur GLAUDE, Rapporteur

Ministère de la culture et de la communication

Le système d'informations est développé, même si les progrès à faire restent nombreux et la demande forte. Les dimensions étudiées sont notables : emploi, consommation, industrie culturelle, dimension territoriale. Monsieur TOLILA a indiqué qu'aucune réorientation importante n'était prévue, mais que des investissements de fond sont menés dans le domaine du répertoire des unités culturelles. Une enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV) sur le sport et la culture a été mise en œuvre. Un panel d'enfants a été interrogé sur l'univers culturel.

Ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales

La discussion semble nécessaire. En effet, le développement de la statistique à moyen terme sur la délinquance implique de suivre la totalité du cycle, depuis les enquêtes de victimation jusqu'au suivi des procédures. Suite au rapport Caresche-Pandraud, le gouvernement précédent et l'actuel gouvernement ont décidé de créer un observatoire de la délinquance au sein de l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure, qui quitte le ministère de l'intérieur pour devenir un établissement public. Le panorama devrait changer de manière à rendre plus lisible et cohérente les informations disponibles.

Mme GOTTELY-FAYET, Service des droits des femmes et de l'égalité - ministère des affaires sociales

Le nouvel observatoire doit tenir compte du sexe dans l'enregistrement des données. S'agissant de la police, il est nécessaire de pouvoir isoler les faits commis au sein de la cellule familiale.

Monsieur GLAUDE, Rapporteur

Cette demande a émergé fortement dans la formation « Santé et protection sociale ».

Ministère des sports

Il n'y a pas de projet structurant.

Monsieur SEYS, SDSED – ministère de la justice

Ministère de la justice

Ce texte a été rédigé par le service statistique du ministère de la justice et n'est que provisoire. Il sera validé au mois d'octobre. Il se fonde à la fois sur la loi d'orientation de la police judiciaire et la loi organique portant loi de finances. A un moment où le département parvient à disposer de statistiques sur l'activité, il va devenir nécessaire de sortir du ministère pour faire des enquêtes de population générale ou des enquêtes sur les justiciables, que ce soit des personnes condamnées ou des personnes qui ont fait l'objet d'un jugement au civil.

Il est évident que la partie relative à la police est limitée au minimum, tandis qu'un observatoire de la délinquance sera créé d'ici quelques mois. L'un des projets prévu par les textes est l'enquête de victimation. Il est à souhaiter que l'observatoire fasse appel à l'Insee pour une collaboration intellectuelle et financière.

Le projet de panel des mineurs suivis en justice est un projet qui a été repris dans l'avant-projet d'orientations. Ont été pris en compte tous les jeunes faisant l'objet d'une mesure pénale ou d'une mesure civile, afin d'étudier les réitérations. Ce projet fait partie d'un vaste ensemble visant à réaliser des panels de jeunes.

Madame MERMILLIOD, DREES

Ce thème de la violence tient particulièrement à cœur au ministre de la santé et au ministre des affaires sociales. Toute démarche visant à avoir des enquêtes de cadrage et des travaux de méthodes sera encouragée et soutenue pour rapprocher les résultats.

Monsieur de FOUCAULD, Président

Il s'agirait de savoir si la loi organique portant loi de finances permet de travailler sur la prévention de la délinquance.

Monsieur SEYS, SDSED – ministère de la justice

Selon le ministère de la justice, la prévention n'existe que pour les mineurs, et non pour le reste de la population.

Monsieur GLAUDE, Rapporteur

Pourquoi la trajectoire des mineurs délinquants sera t-elle absente de ce panel ?

Monsieur SEYS, SDSED – ministère de la justice

L'ambition du panel n'est pas encore précisée. Le logiciel est différent selon qu'il concerne les procédures pénales ou les procédures civiles. Pour obtenir un panel complet, les juges pour enfants doivent remplir un certain nombre de formulaires pour donner des informations précises.

Monsieur CASTELLAN, MIPES

Est-il envisagé d'améliorer le suivi des expulsions ? Ce sujet est inquiétant.

Monsieur SEYS, SDSED – ministère de la justice

Ce n'est pour l'instant pas dans les intentions du ministère de la justice. Le principal problème est le suivi des décisions de justice et le suivi de l'exécution des peines. Le ministère prononce de nombreuses décisions. C'est pourquoi nous devons être en mesure d'élaborer des systèmes de gestion statistique pour savoir si les peines sont exécutées. Il n'en est pas question aujourd'hui dans la mesure où les exclusions relèvent du civil.

Madame ARTIGUEBIEILLE, Comité du label

Un suivi des expérimentations obligerait à avoir différents partenaires : les collectivités territoriales, les préfetures et les huissiers. Ce sont des opérations lourdes et difficiles.

Monsieur de FOUCAULD, Président

Nous pourrions éventuellement émettre un avis en ce sens.

Monsieur GLAUDE, Rapporteur

Des expérimentations ont été faites dans le cadre de l'observatoire de la pauvreté et de l'exclusion, avec des études localisées donnant lieu à des synthèses. Ces questions restent quoi qu'il en soit d'actualité et font l'objet d'une importante demande.

Monsieur de FOUCAULD, Président

Les recommandations que nous ajoutons à la liste témoignent de l'intérêt que nous portons à ces travaux.

Monsieur GODINOT, Insee

Programme de rénovation du recensement de la population

S'agissant du nouveau recensement qui commencera le 1^{er} janvier prochain, le programme de rénovation a présenté deux documents figurant d'une part dans la partie relative au moyen terme et d'autre part dans la partie relative à l'année 2004. Il a semblé utile de garder une trace de l'état actuel de la réflexion sur cette opération, de sorte que le document relatif au programme à moyen terme présente une description d'ensemble du nouveau recensement, et celui relatif à l'année 2004 une description centrée sur le déroulement des opérations d'une enquête de recensement.

Concernant une mise en perspective, il convient de rappeler que ce projet est connu depuis plusieurs années, notamment au sein de cette formation. Nous quittons la phase de conception et d'investissement pour entrer dans la phase d'exécution concrète des enquêtes de recensement.

L'univers des relations avec les communes est profondément transformé. Les enquêtes de recensement seront désormais encadrées par une construction juridique impressionnante : trois articles d'une loi, un décret en Conseil d'État d'un haut degré de technicité, d'autres décrets et plusieurs arrêtés interministériels, tout ceci constituant la matière juridique qui définit les responsabilités respectives des principaux acteurs. Le législateur a voulu partager les responsabilités entre l'État et l'Insee d'une part, et les communes et les établissements publics de coopération intercommunale d'autre part. Dans un cadre où l'État conserve la responsabilité d'ensemble, le législateur a disposé que l'Insee organise et contrôle la collecte de l'information, et les communes et les établissements de coopération intercommunale préparent et réalisent les enquêtes de recensement.

Cette construction juridique définit les obligations à la charge de tous les acteurs. Mais elle ne peut régler les plus menus détails d'opérations aussi complexes. Entre les obligations juridiquement établies s'ouvre l'espace de la construction en commun par un partenariat renforcé entre les communes et l'Insee. Ce partenariat consiste à élaborer de bonnes pratiques pour réaliser des enquêtes de recensement de la meilleure qualité possible. Cette phase concrète est réalisée dans un esprit de collaboration approfondie. Ces bonnes pratiques serviront de référence pour juger de la qualité de l'opération et pour appliquer un contrôle des procédures. Ceci nécessitera un certain nombre d'années.

De manière plus précise, le programme de rénovation du recensement considère qu'il est nécessaire de réfléchir sur un certain nombre de points dans les années à venir. Le premier cycle de recensement 2004-2008 correspond exactement à la durée du programme à moyen terme du Cnis. C'est une chance pour le recensement. Les cinq années qui s'ouvrent sont une période d'investissement pour l'appareil statistique public. Le recensement nouveau donne la possibilité de s'interroger sur cinq points.

Le premier champ de réflexion est largement né des travaux de la commission spéciale du Cnis mise en place par le législateur aux termes de l'article 158 de la loi relative à la démocratie de proximité. Cette commission a déposé son rapport à la fin du mois de septembre 2002. Elle a souhaité qu'une réflexion soit engagée sur l'extension du champ du répertoire d'immeubles localisés. Le RIL est un objet d'intérêt pour les nombreux utilisateurs de l'information statistique. Il existe plusieurs manières d'étendre son champ, notamment celle consistant à abaisser le seuil de 10 000 habitants au-dessus duquel il est constitué ; mais il en existe d'autres. Il convient d'écouter les utilisateurs avant de trancher.

Le second thème est l'évolution des questionnaires du recensement. Une abondante concertation a eu lieu au sein du Conseil pour arrêter la liste des questions figurant dans le bulletin individuel et dans la feuille de logement ; cette concertation a pris fin en novembre 2001. Les délais pour arrêter les maquettes, passer les marchés, imprimer et router sont considérables. Aussi le questionnaire est-il figé dans le premier cycle du recensement. Pour le faire évoluer à partir de 2009, il faut sans tarder réfléchir à ces évolutions, au plus tard en 2006.

A l'occasion de la mise au point des questionnaires, certains membres de la commission de l'article 158 ont regretté qu'il ne soit pas possible de trouver une batterie de questions permettant de cerner tous les problèmes liés aux situations de résidence multiple. Les investigations sont donc à poursuivre, notamment dans le cadre du moyen terme 2004-2008.

Le quatrième thème touche à la place du recensement nouveau dans l'appareil statistique public consacré aux ménages. Le nouveau recensement apportera chaque année une grande masse d'informations, et sa place au sein des sources statistiques sur les ménages est à réévaluer en rapport avec la place des autres sources. Il conviendrait, en particulier, de réfléchir à l'évolution de l'exploitation statistique des sources administratives à caractère exhaustif pour savoir à quel rythme faire évoluer les questionnaires du recensement en abandonnant les domaines dans lesquels les sources administratives apparaîtraient aussi riches de potentialités. D'autre part, le rôle de la production annuelle d'informations issues de la seule enquête de recensement de l'année devra être examiné. Près de 8,4 millions de personnes seront interrogées chaque année, c'est-à-dire 14 % de la population. Cet échantillon sera-t-il représentatif ? Et ne pourrait-il pas servir de base de sondage pour un certain nombre d'opérations ? La réflexion autour de l'échantillon-maître et des échantillons annuels offerts par le recensement nouveau devrait être entreprise sans tarder. Par ailleurs, l'habitude avait été prise d'associer au recensement général de la population certaines opérations comme l'enquête sur l'histoire familiale ou l'enquête sur la vie quotidienne et la santé ; le cadre juridique du nouveau recensement ne le permet plus dans la mesure où l'enquête de recensement est de la responsabilité de la commune. Aucune autre opération ne peut être imposée aux communes.

Enfin, compte tenu du caractère partenarial des opérations de collecte de l'information sur le terrain et de la nécessité d'évoluer vers une meilleure maîtrise des opérations, nous devons entrer dans une logique d'évaluation permanente. Nous aurons à le faire afin de mieux maîtriser les opérations de communication. En effet, toute la population n'est pas recensée en même temps, d'où la nécessité de bien cibler les catégories recensées. En matière de collecte, il conviendra de tirer tous les enseignements de l'enquête de recensement d'une année donnée pour modifier non pas l'enquête de l'année suivante (les délais ne le permettraient pas), mais celle de l'année $n+2$. Il sera bon aussi de réfléchir à la question des zonages d'études et de diffusion, à la lumière des possibilités offertes par le nouveau recensement : leur nature, leur utilité, leur mise à jour.

Monsieur de FOUCAULD, Président

Ceci fera l'objet de l'ordre du jour de l'une de nos réunions annuelles. Ces documents sont très utiles et il est indispensable que nous soyons tenus informés régulièrement. Ce dispositif est complexe, mais semble s'appliquer correctement.

AVIS ADOPTÉS PAR L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 18 DÉCEMBRE 2003

(Compte-rendu n°36/D130 du 18 février 2004)

Avis sur le programme à moyen terme 2004-2008

1. Le Conseil se félicite que le premier cycle des enquêtes de recensement prescrites par la loi du 27 janvier 2002 commence dès 2004, comme prévu.
Il demande à l'Insee de mener à bien dans cette période une **réflexion** sur :
 - l'extension du RIL aux communes de moins de 10 000 habitants ;
 - les évolutions possibles des questionnaires de recensement, en particulier en ce qui concerne les résidences multiples, en liaison avec l'apport de l'exploitation statistique des sources administratives ;
 - l'articulation du recensement avec les autres sources statistiques concernant les ménages ;
 - une réflexion sur les bases de sondage annuelles que le nouveau recensement offrira ;
 - les conditions dans lesquelles les enquêtes traditionnellement associées au recensement de population pourront, désormais, être menées ;
 - l'évolution des zonages pertinents.
 Il souhaite qu'une évaluation permanente soit faite de la qualité de la collecte et de la communication de l'Insee auprès des communes et des personnes recensées ou non.
2. Le Conseil appelle l'attention sur les enjeux liés à la **construction du système statistique européen** et encourage une participation active aux travaux en réseau.
Il souhaite qu'une réflexion soit menée sur :
 - l'articulation des opérations nationales avec des systèmes européens intégrés de statistiques par domaine : migrations, « inclusion sociale », culture,...
 - la production d'indicateurs sociaux comparables (avec hiérarchisation des questions prioritaires) en liaison avec les indicateurs synthétiques de développement humain.
3. Afin de pouvoir répondre aux demandes nouvelles ou conjoncturelles d'information dans le domaine social et d'améliorer la **connaissance des inégalités et de la mobilité sociale**, le Conseil soutient la poursuite par l'Insee de sa politique de grandes enquêtes structurales périodiques (budget des familles, emploi du temps, transports...) associées à des enquêtes ponctuelles (parties variables des enquêtes permanentes sur les conditions de vie (EPCV).
4. Le Conseil souhaite une meilleure information sur l'**immigration**, en particulier sur les flux migratoires et les conditions de vie des migrants. Il encourage la mise en place d'une nouvelle enquête sur l'insertion des immigrés et de leurs enfants associant l'Insee et l'Ined.
5. Le Conseil souhaite que des efforts soient faits en vue de mieux appréhender les **phénomènes de violence**, en particulier envers les enfants, les femmes, les personnes âgées et les personnes vivant en institution. Il encourage à cet effet la mise en place d'une enquête périodique de victimation. Il souhaite également que des efforts soient faits dans le cadre européen en vue d'une meilleure connaissance des **phénomènes de discrimination**.
6. Le Conseil souhaite avoir une meilleure connaissance des **phénomènes de délinquance** et encourage à cet effet une structuration du système d'information. Il note avec intérêt la mise en place d'un observatoire de la délinquance. Il soutient les orientations du ministère de la Justice visant, dans le cadre de la loi d'organisation de la loi de finance (LOLF) et de la loi d'organisation de la politique judiciaire (LOPJ), à mesurer l'efficacité de la réponse pénale à la délinquance ainsi que ses impacts socio-économiques.
7. Le Conseil encourage les efforts en vue de permettre une meilleure connaissance des conditions d'**expulsion**.
8. Le Conseil encourage la mise en place d'enquêtes spécifiques pour améliorer la connaissance des conditions de vie et de santé des **enfants et adolescents**.

ÉDUCATION, FORMATION

PROGRAMME A MOYEN TERME 2004-2008

Extrait du compte rendu n° 314/D130 de la réunion du 26 mai 2003

I - Synthèse des programmes

Alain GOY, rapporteur

Le moyen terme permet de prendre du recul et de s'interroger sur les évolutions futures.

On peut commencer en se posant simplement la question : quelles sont les statistiques manquantes en matière d'éducation ? Certes le centre de documentation du Ministère a signalé des insuffisances en matière de statistiques sur les équipements, les stages et certaines sous-populations comme les handicapés. Néanmoins, il n'a pas été relevé de manque évident et massif dans la plupart des domaines. Ce simple questionnement n'est finalement pas un bon point d'entrée pour une réflexion fructueuse. Il a semblé plus opportun d'avoir une approche de type prospectif et stratégique, même modeste. Nous évoquerons donc les grandes évolutions qui se dessinent sur la période 2004-2008, les opportunités et les risques qu'on y rencontrera. Cela servira de référence pour réfléchir sur les projets des services producteurs d'information.

Les évolutions

Le développement de la formation tout au long de la vie

Une promotion intense est faite, notamment au niveau européen de la notion de formation tout au long de la vie. Elle dépasse la notion classique de formation professionnelle continue par la prise en compte des formations non-formelles (organisées hors du cadre d'une institution d'enseignement) et informelles (visites de musées, ...). De nouveaux outils apparaissent : la VAE (Validation des acquis de l'expérience) constitue une façon radicalement nouvelle d'obtenir des diplômes. Le système statistique doit poursuivre son adaptation pour produire des connaissances utiles dans ce domaine.

L'enseignement supérieur

Les réformes en cours visent à aligner le système français sur un cadre commun européen. Les niveaux de référence s'incarneront désormais dans la licence, le master et le doctorat (système dit « LMD », auparavant dénommé « trois-cinq-huit »). A terme, le DEUG disparaîtra donc probablement. Les universités modifieront leur offre de formation, en introduisant un système de points attribués à chaque module. A l'intérieur d'une filière, l'addition de ces points permettra l'obtention du diplôme correspondant.

Le système de formation gagnera ainsi en souplesse. Jusqu'à maintenant, les élèves s'inscrivaient à l'université pour une année. Très rapidement, ils s'inscriront pour un semestre, voire un module. La gestion de ce système s'avère complexe. Les statisticiens devront s'adapter aux nouveaux concepts et nomenclatures. Il leur est en outre demandé de maintenir une certaine continuité dans les séries statistiques. Cette exigence entre en contradiction avec la nécessité d'adaptation. Ce problème est préoccupant.

La décentralisation

Certains domaines d'activité relèveront désormais de la compétence des collectivités territoriales. Cependant, il sera toujours nécessaire de collecter l'information sur ces sujets, en raison de la fonction nationale d'évaluation et de péréquation. Pour ce qui concerne l'éducation, seuls les personnels de service, c'est-à-dire les moyens mis à la disposition des établissements, sont concernés par le projet de décentralisation. Les collectivités territoriales sont d'ailleurs déjà chargées de l'entretien des bâtiments.

L'accroissement de la demande d'indicateurs au niveau européen

Initialement, l'éducation relevait uniquement de la compétence étatique. Depuis les sommets de Lisbonne et de Barcelone, les États se sont donnés un droit de regard mutuel sur leur système éducatif. En effet, la qualité de la formation n'est pas seulement importante pour leur pays d'origine mais pour tous les pays où ils pourront exercer leurs compétences. Le cas récemment cité des infirmières en est un exemple. Progressivement est introduite l'idée de comparer formellement les systèmes éducatifs des pays membres et de leur assigner des objectifs européens. Ce processus de réflexion est de nature politique. A cet égard, il existe des désaccords dans la définition de ce qu'on

attend d'un système éducatif. Il convient pour les statisticiens, l'administration française et les représentants de la société civile de participer au débat sur les indicateurs le plus en amont possible.

En effet, ceux-ci structurent les futures politiques, dans la mesure où ils offrent une représentation sociale du monde.

Ces évolutions auront pour conséquence une demande accrue de statistiques, parfois impossible à satisfaire.

Les opportunités et les risques

Les évolutions techniques ouvrent des perspectives nouvelles, en matière de traitement de l'information. Il est aujourd'hui aisé de traiter des millions d'enregistrements.

Le cryptage sans retour constitue une avancée majeure pour ce qui nous concerne. Comme son nom l'indique, il est impossible de revenir à l'information initiale à partir de l'information cryptée. On pourrait avec cette technique constituer des fichiers d'étude avec des identifiants cryptés, ce qui garantirait, aux yeux de la CNIL notamment, toute exploitation d'information au niveau individuel.

Il existe également une opportunité d'automatiser, au moins en partie, le chiffrage de la catégorie socioprofessionnelle des parents. En matière d'éducation, cette variable est essentielle dans la mesure où il existe des corrélations massives entre catégorie socioprofessionnelle et réussite scolaire.

Cette variable est-elle bien codée ? En général, cette opération est effectuée par la secrétaire du collège qui accueille les parents d'élèves. L'Insee dispose d'un système expert (SICORE) d'aide au codage qui pourrait peut-être être adapté.

Après cette analyse du contexte de la période 2004-2008 j'aborde maintenant les projets de développement envisagés par les différents services producteurs.

Christian JOIN-LAMBERT, Président

Vous référez-vous au document distribué ou résumez-vous ses principales dispositions ?

Alain GOY, rapporteur

J'en résume les principales dispositions, en adoptant une démarche transversale par rapport aux services producteurs.

Les plans du système de production statistique

Le système d'information au niveau des élèves

Les collèges et les lycées possèdent des fichiers d'élèves, qui sont transmis au niveau national. Il est donc possible de construire divers types de tableaux en croisant les variables. De même, nous avons encouragé les centres d'apprentissage à nous fournir leurs fichiers. Les établissements agricoles évoluent également vers un système analogue. Actuellement, nous élaborons un projet similaire pour le premier degré. A l'occasion de la discussion sur le moyen terme, il convient de s'interroger sur la pertinence de cette évolution.

Ce procédé est techniquement très intéressant. Le numéro d'élève unique permettra en effet de tracer des trajectoires précises dans tous les secteurs de l'enseignement. L'analyse s'en trouvera ainsi enrichie. En effet, si les panels actuels permettent également de suivre ces trajectoires, ils n'en offrent qu'une vision au niveau national.

A mon sens, cette évolution est donc fructueuse, en termes d'analyses. Cependant, ne comporte-t-elle pas des risques ? Ce procédé peut en effet apparaître comme un système de fichage des élèves, qui seraient suivis à la trace depuis la maternelle jusqu'au doctorat. Il importe de présenter toutes les garanties pour assurer que le système soit limité strictement aux besoins légitimes de gestion et d'études statistiques et ne présente pas de risque de détournement. Cela fera bien sûr l'objet de discussions avec la CNIL. A cet égard, le numéro d'élève crypté prend toute son importance. Presque toutes les études sur les trajectoires longues des élèves dans le système éducatif peuvent se faire avec un identifiant crypté. L'identifiant INE non crypté pourrait n'être utilisé que pour la gestion à court terme (détection des doubles inscriptions, ...) et ne serait accompagné que d'informations récentes.

Moyennant cette précaution, ce système devrait pouvoir être accepté, et on disposerait alors d'un outil présentant un potentiel considérable en terme d'analyses statistiques.

A titre d'exemple, on peut citer les estimations de sorties sans qualification. Il y a quelques années seules des estimations nationales étaient réalisées, et elles utilisaient l'enquête « Emploi » de l'Insee.

En effet, à partir du moment où les élèves sortent des fichiers « Éducation nationale », nous ne disposons plus d'aucune information sur la suite de leur parcours. Ont-ils véritablement arrêté leurs études ou ont-ils changé de système éducatif ? Il nous a été ensuite demandé d'effectuer des estimations au niveau académique, ce qui a demandé des travaux lourds et peu fiables. Le seul vrai moyen de résoudre le problème est d'établir des trajectoires d'élèves tous systèmes éducatifs confondus.

L'évolution du système statistique du suivi de la formation professionnelle continue

La DARES propose de reconfigurer le système actuel des enquêtes. Il s'agirait de supprimer ou d'alléger les formulaires 24-83 remplis par les entreprises et de s'appuyer sur des enquêtes européennes, type CVTS¹, portant sur le recours des entreprises à la formation professionnelle ainsi que sur des enquêtes « Formation continue » complémentaires à l'enquête « Emploi ». Ce système serait complété par des enquêtes réalisées auprès des entreprises et de certains salariés sur la façon dont ces entités mettent en œuvre la formation professionnelle en interne.

La formation tout au long de la vie dépasse le cadre de la simple formation continue. Au niveau européen, il nous est demandé de couvrir l'ensemble des formations :

- Formelles : ces formations bénéficient d'un cadre institutionnel et donnent droit à un diplôme,
- Non formelles : ces formations bénéficient d'un cadre institutionnel mais ne donnent pas droit à un diplôme,
- Informelles : ces formations représentent toutes les occasions pour l'individu d'élargir ses connaissances.

Afin de mesurer ces formations, il convient d'étendre nos systèmes statistiques actuels dans le moyen terme.

L'évolution de l'enseignement supérieur

Cette évolution mobilisera une grande partie de notre force de travail. Notre système de statistique sur le supérieur implique une concertation poussée avec de nombreux acteurs. Chaque année, un accord est trouvé avec les universités sur la liste des diplômes et leur codage dans les fichiers d'étudiants qui seront transmis par les universités. Ce travail s'avèrera désormais plus complexe, dans la mesure où les universités dispenseront des diplômes traditionnels et des nouveaux diplômes. Ces derniers pourraient couvrir de larges champs de connaissances. On peut ainsi imaginer une licence de sciences et technologie, qui touchera aussi bien l'informatique que la mécanique. Si c'était le cas il serait difficile de comptabiliser le nombre d'étudiants dans chaque discipline fine.

Les acquis des élèves

La mise en place, amorcée en 2003, des évaluations bilan, mesurant les compétences des élèves en fin d'année est un progrès du point de la statistique générale qui est le nôtre ici. En effet il fournira des données significatives et comparables d'une année sur l'autre..

Les journées d'appel préparation défense (JAPD), devraient également continuer à comporter un test de connaissances. Les réserves émises par le ministère de la Défense (coût, temps nécessaire aux tests, ...) font craindre périodiquement une remise en cause de cette opération. Elle mérite d'être soutenue fermement car elle permet d'effectuer des comparaisons sur toute une génération et de détecter les individus illettrés.

Par ailleurs, nous sommes déterminés à participer au niveau européen à la définition des indicateurs quantitatifs et qualitatifs sur l'éducation. Il s'agit ici d'élaborer des protocoles européens d'évaluation des élèves et non d'importer des protocoles anglo-saxons. En effet, ces protocoles doivent s'accorder avec les conceptions européennes de l'éducation. La Direction de l'évaluation et de la prospective plaide actuellement ce dossier auprès de la Commission européenne.

¹ Continuing vocational training survey.

Les panels d'élèves et d'étudiants

Devons-nous lancer de nouveaux panels ? Doit-on à l'inverse considérer que les fichiers administratifs sont suffisants pour tracer des trajectoires d'élèves ? L'argument avancé lors du précédent moyen terme reste valable. Les panels permettent de mieux connaître le contexte, qui constitue un élément explicatif de la réussite scolaire. Ils sont donc indispensables. En outre, comme l'a démontré l'expérience, ces panels détectent les « trous » du système statistique administratif. Pour exemple, ils ont révélé que 50 % des bacheliers professionnels s'inscrivaient en BTS dans le cadre d'un contrat de qualification. Les panels demeurent par ailleurs un outil puissant d'analyse.

Les enquêtes « insertion »

Le CEREQ a mis en place un système efficace d'enquêtes, dite « Génération ». Tous les trois ans est constitué un échantillon d'étudiants qui sortent du système éducatif. Ceux-ci sont interrogés trois ans après et six ou sept ans après pour certains. Ce système remplace un ensemble d'enquêtes spécifiques. Il est adapté pour obtenir une vision détaillée des processus d'insertion. « Génération 98 » portait sur un échantillon de 60 000 individus. Les analyses y afférentes se sont révélées fructueuses.

Il est également nécessaire de maintenir les enquêtes à plus court terme, menées par les Ministères de l'éducation et de l'agriculture, sur l'insertion des élèves et apprentis. Ces derniers sont interrogés sur leur parcours sept mois après leur sortie de l'éducation nationale et quatre ans après leur sortie du système éducatif de l'agriculture. Le délai de 7 mois pour interroger les sortants du champ sous tutelle de l'Éducation nationale peut paraître court, l'insertion professionnelle étant un phénomène long et complexe. Cependant, ces enquêtes constituent des indicateurs conjoncturels obtenus relativement rapidement et donc utiles à la prise de décision : elles permettent par exemple de mesurer le rendement d'insertion des différentes filières de chaque lycée ou CFA. Bien que ce dispositif soit lourd, le suivi de l'insertion est essentiel. En effet, l'une des missions du système éducatif reste l'insertion professionnelle.

La méthodologie

Le bilan « Formation-emploi » mérite d'être reconduit. Nous concluons l'exercice actuel cette année. A la fin du prochain moyen terme, un nouvel exercice devrait être lancé.

La diffusion des statistiques

Nous n'engagerons pas de réforme fondamentale dans ce domaine. Cependant, la totalité des publications papier sera éditée sur Internet. Elles le sont d'ailleurs déjà pour partie. L'expérience démontre que ce dispositif n'entraîne pas la baisse des ventes ou des abonnements.

L'Infocentre consacré aux statistiques éducatives est actuellement uniquement utilisé en interne. Nous envisageons d'en autoriser plus largement l'accès aux chercheurs. Ceux d'entre eux qui ont conclu un contrat d'études avec nous y ont déjà accès.

Le centre Quetelet a pour mission de collecter les données relevant des sciences humaines et sociales disponibles dans l'administration et de les mettre à la disposition des chercheurs. Nous collaborons à cette opération.

La nomenclature des formations

La nomenclature des spécialités de formation a fait l'objet d'un groupe de travail du Cnis et a été totalement révisée. La nomenclature des niveaux de formation date quant à elle des années 60, au moment où l'idée d'une correspondance stricte entre le niveau de formation et le niveau de l'emploi était répandue. Conçue comme une nomenclature de niveaux de qualification, elle avait donc été réutilisée comme une nomenclature de niveaux de formation. Aujourd'hui, cette classification apparaît dépassée. Sur quoi se base-t-on pour appliquer le critère « sans qualification » à un individu ? Selon l'ancienne nomenclature, il s'agit d'un élève qui n'a pas atteint la seconde générale ou la deuxième année de BEP.

Cette nomenclature est utilisée dans les conventions collectives. Il est donc difficile de l'actualiser. Cette actualisation dépasse le cadre du Cnis mais le Cnis devrait y être impliqué.

II - Débats

Christian JOIN-LAMBERT, Président

Les nomenclatures permettent-elles de comptabiliser les VAE, qui se substituent à la validation des acquis professionnels ? Donnent-elles des éclairages quantitatifs sur la validation d'expérience ?

Véronique SANDOVAL, SDES

S'agissant de l'Éducation nationale, la validation des acquis professionnels est prise en compte pour l'obtention des diplômes du secondaire et du supérieur. En août 2003, nous publierons le nombre de validations d'acquis professionnel pour le premier semestre 2002 et le nombre de VAE pour le deuxième semestre 2002, avec les niveaux de diplômes correspondants.

Les Directions de l'enseignement secondaire et supérieur réfléchissent à la mise en place d'un nouveau système d'information concernant la VAE. Tous les avis sur le sujet sont les bienvenus. Jusqu'à présent, nous ne disposons que des informations figurant dans les dossiers : sexe, âge, niveau de diplôme.

Paul SANTELMANN, AFPA

Opérateur du Ministère du Travail en matière de validation, l'AFPA opère une comptabilisation précise des diplômes de ce département, délivrés au titre de la VAE. A mon sens, il devrait exister une comptabilisation globale, susceptible d'être déclinée sur la base des nomenclatures de l'emploi. En effet, cela favoriserait l'adéquation avec les besoins du marché de l'emploi, dans la mesure où cette grille de lecture serait lisible pour les acteurs économiques et les conseils régionaux.

Alain GOY, SDES

Un groupe de travail vise à améliorer les statistiques des formations professionnelles.

Philippe ZAMORA, DARES

Ce groupe de travail, conduit par la DGFP, travaille à la mise en place d'une comptabilisation générale.

Christian JOIN-LAMBERT, Président

La comptabilisation est nécessaire aux utilisateurs afin de construire des stratégies par rapport à la formation.

Alain GOY, SDES

Le besoin de synthèse est réel. La DGFP a vocation à développer une vue d'ensemble. Cependant, elle ne possède pas de service statistique. Elle devra donc déléguer cette fonction à la DARES ou à un autre organisme. En tant qu'opérateur de formation continue, l'Éducation nationale est également concernée.

Jean-Pierre PUIG, Secrétaire général du Cnis

Je souhaiterais revenir sur la disparition des bordereaux 24-83. Elle est perçue comme l'abandon d'une source administrative au profit d'une enquête. Généralement, les sources administratives sont à l'inverse largement utilisées afin d'alléger la charge statistique.

Philippe ZAMORA, DARES

Dans le cadre de la loi de 1971, il ne nous appartient pas de changer les bordereaux 24-83. Ceux-ci comportent en effet des indicateurs sur les taux de dépense financière. Cependant, la DARES a conduit une réflexion sur la simplification de l'aspect physique de ces documents pour plusieurs raisons :

- La tenue de la mission sur la simplification administrative : il s'agit de déterminer la marge de manœuvre, en termes de simplification, sur le bordereau.
- La négociation entre les partenaires sociaux menée depuis le début de l'année : elle pouvait conduire à l'éviction totale du bordereau 24-83. Il convenait donc d'anticiper cette éventuelle suppression.
- La difficulté d'exploitation du document : les deux ministères intervenant dans cette opération sont organisés différemment. En outre de nombreux problèmes techniques difficiles à résoudre du fait du caractère administratif de la collecte se posent.
- Le module permanent de l'enquête « Emploi » : chaque année, 100 000 personnes répondent à des questions sur la durée et la spécialité de leur formation. Cette enquête fournit des renseignements en termes d'équité. En outre, les définitions obtenues sont plus proches des attentes des ménages, dans la mesure où ils sont les destinataires du questionnaire.
- L'enquête européenne « CVTS » : fondée par un projet de règlement, elle sera désormais pérenne. Elle sera menée auprès des entreprises tous les cinq ans. Il sera difficile de l'articuler avec le dispositif 24-83. Jusqu'à présent, nous sommes obligés de réutiliser les données de ce dernier dans l'enquête « CVTS ». Cela donne lieu à de complexes acrobaties. Il est donc préférable de se passer d'un fichier administratif physique.
- L'impossibilité de régionaliser le dispositif 24-83 : en effet, la collecte est menée auprès des entreprises.

Dans le cadre de la mission sur la simplification administrative, il a été proposé de préserver l'agrégation au niveau global.

Guy TRUCHOT, Ministère des Sports

Pour les acteurs locaux, il est important d'avoir accès, au niveau communal ou départemental, à des données issues d'enquêtes administratives. Concernant la mise à disposition de ces informations, tous les ministères ne se placent pas au même niveau. Ces données sont en effet parfois difficiles à obtenir.

Francis PAILLARD, APCM

Pour les petites entreprises, la VAE représente une nouveauté. Actuellement, les demandes en la matière sont faibles. Les commissions sur le sujet se mettent progressivement en place au niveau des académies. Les professionnels souhaitent y participer afin de compléter cette validation. En effet, certains d'entre eux ressentent le manque de main d'œuvre. Dans cette perspective, la VAE valorise l'intégration de nouveaux venus dans nos métiers. Cependant, nous ne possédons pas aujourd'hui le recul nécessaire.

Par ailleurs, au niveau des académies et des conseils régionaux avec lesquels nous collaborons, il est essentiel de mettre en place des systèmes d'information homogènes pour une validation identique dans l'ensemble des régions.

Christian JOIN-LAMBERT, Président

Cette proposition rejoint le vœu d'homogénéisation dans les régions.

René KRATZ, OREFQ Lorraine

Les documents préparatoires à la réunion évoquent les risques pesant sur les indicateurs d'insertion à court terme au niveau régional. L'enquête IVA (insertion dans la vie active), récemment réformée, n'est réalisée qu'auprès d'élèves issus d'une spécialité sur deux. Précédemment, cette enquête obtenait un taux de réponse relativement faible, qui limitait l'exploitation des résultats. Si au niveau national l'enquête devrait malgré tout perdurer, le nouveau dispositif engendre une certaine confusion et un manque d'intérêt de ce procédé au niveau régional. Parallèlement, certaines régions favorisent l'amélioration d'autres enquêtes, telle l'enquête IPA (insertion professionnelle des apprentis), qui dépasse 70 % de taux de réponse. Cela induit un décalage entre les informations obtenues sur les sortants des lycées professionnels et sur les apprentis, en matière d'insertion. Dans un contexte de décentralisation, il conviendrait de réfléchir sur cette situation paradoxale.

Véronique SANDOVAL, SDES

L'enquête « IVA » s'adresse à tous les sortants du système éducatif, apprentis ou élèves, et reste exhaustive. Cependant, cette année, en raison de contraintes budgétaires, nous n'avons mené cette enquête qu'auprès d'une spécialité de formation sur deux. L'année prochaine, nous la réaliserons auprès des spécialités manquantes.

Le nouveau questionnaire a conduit à des taux de réponse accrus de 8 à 22 % par rapport à l'année précédente, excepté dans les quatre académies qui n'ont pas mené la relance des non répondants.

AVIS ADOPTÉS PAR L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 18 DÉCEMBRE 2003

(Compte-rendu n°36/D130 du 18 février 2004)

Avis sur le programme à moyen terme 2004-2008

1. Le Conseil souhaite qu'un **système d'informations partagées** entre l'État et les collectivités territoriales dans le cadre de la décentralisation soit mis en place notamment sur les moyens mis à la disposition des établissements d'enseignement et sur le suivi de stagiaires de formation professionnelle. Il souhaite que les organismes publics et paritaires chargés de la gestion de ces compétences contribuent à l'alimentation de ce système d'informations partagées et puissent y avoir accès.
2. Le Conseil souhaite que le système statistique public français soit associé le plus en amont possible à l'**élaboration des indicateurs sociaux européens sur l'éducation**.
3. Le Conseil soutient les efforts entrepris en vue d'améliorer la connaissance des conditions d'**insertion professionnelle** grâce aux enquêtes du CEREQ auprès d'une génération sur trois des jeunes sortant de formation initiale, complétées par les enquêtes plus détaillées du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'agriculture sur l'insertion dans la vie active des élèves et apprentis
4. Le Conseil approuve le projet d'un **système d'information au niveau de l'élève sur l'ensemble du système éducatif**, avec un identifiant unique attribué dès l'école maternelle ou primaire afin de mieux connaître les parcours individuels et les disparités territoriales en matière d'orientation et d'affectation. Cet identifiant national élève-étudiant (INE) permettra les rapprochements de fichiers de l'Éducation nationale et des autres ministères assurant des formations et donc une meilleure connaissance des trajectoires individuelles au sein du système de formation.
La constitution de trajectoires d'élèves ne sera faite que dans un but statistique, dans le respect des règles de confidentialité ; en particulier, le numéro INE sera crypté dans les fichiers historiques.
Le Conseil demande que cette orientation se concrétise dans des plans d'action précis qui lui seraient présentés.
5. Le Conseil suivra avec attention le projet de refonte du système d'information sur la **formation professionnelle continue** et son adaptation à la notion plus large de « formation tout au long de la vie » dans un cadre européen.
6. Le Conseil renouvelle son soutien aux orientations du ministère de l'éducation nationale visant à développer des « **évaluations bilans** » sur les acquis des élèves avec des protocoles stables permettant une comparabilité dans le temps. Il appuie également la politique qui consiste à proposer à nos partenaires de l'Union européenne l'élaboration de protocoles d'évaluation qui soient en harmonie avec le développement européen des politiques éducatives.
7. Le Conseil souligne l'importance des tests passés par les jeunes gens et jeunes filles (de 17 ans) lors de la **Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD) pour évaluer les acquis de base** de chaque génération et souhaite que leur maintien soit assuré.
8. Le Conseil recommande la plus grande vigilance pour que le système statistique s'adapte à la **nouvelle organisation de l'enseignement supérieur** (licence, master, doctorat - LMD) tout en évitant les ruptures de séries statistiques. Il souhaite en particulier qu'une information soit maintenue sur les niveaux bac+2 à finalité professionnelle.

9. Le Conseil est favorable au **renouvellement des panels d'élèves et d'étudiants** afin d'éclairer les conditions de la réussite scolaire qui ne sont pas repérées dans les sources administratives (pratiques culturelles, environnement familial des élèves,...) et le prolongement du panel d'élèves de 1995 sous forme d'un panel à vocation élargie et de longue durée.
10. Le Conseil soutient le projet de renouvellement du **bilan formation emploi** au cours de la période du moyen terme 2004-2008.
11. Le Conseil souhaite que la question de la **nomenclature des niveaux de formation** (éventuelle évolution de la nomenclature nationale, utilisation de la nomenclature internationale) soit examinée.
12. Le Conseil souhaite une **amélioration de la diffusion** des informations statistiques sur l'internet et des conditions d'accès à l'Infocentre du ministère de l'éducation nationale pour les chercheurs, sans toutefois négliger pour autant les moyens de diffusion traditionnels.

EMPLOI, REVENUS

PROGRAMME A MOYEN TERME 2004-2008

Extraits du compte rendu n° 285/D130 de la réunion du 3 juin 2003

I - Synthèse des programmes

Olivier MARCHAND, rapporteur

Je ne reprendrai pas l'intégralité de ce qui figure dans le riche document distribué, au sujet des intentions des instances offrant les informations en matière d'emploi et de revenus, et de ce qu'elles entendent comme éléments importants du moyen terme 2004-2008.

Contraintes caractéristiques du moyen terme

Avant d'entrer dans le cœur du sujet, je préconiserais de revenir sur les contraintes qui marqueront ce moyen terme, sans doute de façon encore plus sensible que cela ne l'a été pour le moyen terme écoulé.

Première contrainte : la pression des règlements européens

La première contrainte d'importance concerne la pression des règlements européens qui s'imposent à nous.

- Cette pression pèse sur la nature des informations à produire. Cela nous amène souvent à modifier nos dispositifs, et à demander des dérogations nous permettant de temporiser et de nous adapter.
- Cette pression s'exerce aussi en termes de délais. Sur ce point, je fais référence notamment aux indicateurs conjoncturels dont nous sommes amenés à réduire de plus en plus le délai de réponse. Pour ne pas sacrifier définitivement à la qualité des informations, ce problème suppose de notre part que nous menions à bien le compromis entre une information rapidement disponible, mais fragile, et une information plus consistante mais livrée tardivement.

Deuxième contrainte : l'échelle régionale et locale

Dans l'autre sens, nous serons amenés de plus en plus à nous intéresser à l'échelle régionale et locale. Ce mouvement s'explique par le fait que c'est une direction que nous avons déjà dû suivre pour répondre aux besoins de meilleure connaissance de l'emploi et des revenus à ces différents niveaux infra-nationaux. Cette variation d'échelle se fonde aussi sur le fait qu'il nous faudra accompagner le mouvement de décentralisation de l'action publique, notamment en matière de formation professionnelle. Sur ce plan, les difficultés seront de consolider des systèmes d'information dont la gestion sera de plus en plus éclatée. A titre d'illustration, le retour des informations sur la formation professionnelle émanant des conseils régionaux présente déjà ce type de problème.

Troisième contrainte : l'élaboration d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs

La troisième contrainte est liée aux deux précédentes, mais est aussi en relation avec l'application de la nouvelle Loi Organique sur les lois de Finances (LOLF) d'ici 2006. Cette contrainte relève de la nécessité de participer de plus en plus activement à l'élaboration d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, souvent nouveaux. Au plan européen, il s'agit d'indicateurs structurels, d'indicateurs de suivi des stratégies européennes pour l'emploi ou contre l'exclusion, d'indicateurs sur la qualité de l'emploi, qui devront en outre être améliorés. Au niveau national ou infra-national, il est question d'indicateurs de la performance de l'action administrative, notamment en matière de politique d'emploi et de formation professionnelle, à ses différents niveaux (national, régional, local).

Quatrième contrainte : les sources longitudinales

Notre expérience du suivi de la stratégie européenne pour l'emploi ou de l'évaluation des dispositifs de politique d'emploi ou de formation professionnelle démontre la nécessité d'un recours croissant à des sources longitudinales. Ces sources permettent de suivre les trajectoires de bénéficiaires de mesures ou de populations en difficulté. La nécessité de ces sources longitudinales s'impose à nous tandis que parfois des directions différentes ont été prises. Je fais référence dans ce cas à l'enquête « Emploi ». En effet il y a quelques années la décision a été prise au niveau européen d'essayer de

développer l'aspect de suivi conjoncturel de l'enquête au détriment de la possibilité de réaliser par son biais des analyses longitudinales. Ce type d'analyses fait appel à des outils comme les panels ou les enquêtes rétrospectives.

Cinquième contrainte : la valorisation des investissements réalisés et la rénovation des outils préexistants

La dernière condition véhicule l'idée qu'il nous est nécessaire de valoriser des investissements lourds qui ont été réalisés pendant la période précédente, tout en continuant à veiller à la maintenance ou à la refonte d'outils qui souffrent de vieillissement. Cette situation est un véritable dilemme. En effet, lorsque Didier Blanchet est arrivé au Département emploi et revenus d'activité, il lui a été annoncé que la période d'investissements lourds était passée, et qu'il allait pouvoir procéder à des études. Il m'a ensuite déclaré la même chose lorsque je suis arrivé. J'espère que cela ne va pas continuer à se transposer ainsi, sinon nous ne parlerons que d'investissements et jamais de résultats dans cette formation.

Contenu

Pour présenter le contenu, je vais m'appuyer sur une synthèse thématique, et non pas sur un découpage par organisme producteur correspondant à la présentation du document. Reprenant la même organisation que celle que Didier Blanchet avait utilisée, j'évoquerai dans un premier temps, au sein du noyau dur du système statistique, les questions de chômage, d'emploi et de revenus. Ensuite, j'aborderai deux autres thèmes fédérateurs, c'est-à-dire les liens formation-emploi - qualification, et le travail en général, ce qui sous-entend les conditions de travail, les relations professionnelles, la santé au travail, etc.

Chômage, emploi, revenus

- **Chômage**

En matière de chômage, le changement complet de modèle d'enquête « Emploi » que nous venons de connaître entre 2002 et 2003 fait suite à cinquante ans d'enquête annuelle. Cette évolution modifie notre appréciation et notre suivi du chômage puisqu'en prime le nouveau type d'enquête a changé fondamentalement de questionnaire. En effet, la contrainte européenne implique un remaniement du mode de mesure du chômage. Les questions d'indicateurs conjoncturels mensuels, trimestriels de chômage, les problèmes de frontière et de définition de normes nouvelles sont corrélés au changement d'appréciation du chômage. A ce titre, Monsieur Bachman, absent aujourd'hui, nous a écrit. Il se préoccupe du fait que ces nouvelles définitions du chômage sont de plus en plus éloignées de la réalité sociale. Effectivement, cette réflexion doit être menée, et nous l'entamons cette année. L'Insee, la DARES, et l'ANPE travaillent en collaboration sur les sujets d'indicateurs complémentaires de sous-emploi, de chômage découragé, etc.

Le système d'information se rapportant au devenir des salariés concernés par des ruptures dans leur parcours professionnel suppose que des instruments de suivi soient à notre disposition. Ces salariés, qui ont pu momentanément bénéficier d'une aide, peuvent ensuite ne pas être accompagnés dans leur retour vers l'emploi.

- **Emploi**

L'enquête « Emploi » en continu fournira de nouvelles possibilités que l'on découvrira au fur et à mesure. Nous pourrions peut-être ainsi progresser sur le thème des mobilités infra-annuelles.

En matière de rénovation et d'amélioration de nos outils de base, je serai assez bref parce que Didier Blanchet l'a déjà évoqué précédemment. Notre futur dispositif d'estimation de l'emploi au niveau local se fonde sur deux sources principales :

- les DADS déjà renouvelées ;
- EPURE qui va faire l'objet d'une rénovation à partir de cette année ;

Le projet ESTEL (Estimations d'emploi localisées) s'étalera ainsi sur tout le moyen terme puisque son horizon est 2007-2008. L'enjeu est très fort pour l'Insee. A ce titre, le projet CLAP s'efforcera de travailler dans le sens d'une meilleure « connaissance locale de l'appareil productif ».

Sur l'emploi public, la volonté est aussi de rénover et de répondre à des besoins réels, notamment en provenance de l'Observatoire de l'emploi public. Dans cette perspective, fonctions publiques d'État, territoriale et hospitalière sont concernées.

La problématique flux-stock est récurrente dans chaque réflexion de moyen terme. Cette question suppose une analyse dynamique de l'emploi à travers les sources concernant les flux (DMMO - Déclarations de mouvements de main d'œuvre - et EMMO - Enquête sur les mouvements de main d'œuvre). Par ailleurs, les sources DMMO vont donner lieu à très court terme à un indicateur mensuel d'emploi. Ce dernier résulte d'une demande émanant davantage de la sphère politique. Cette dernière considère que c'est une information qui est susceptible de faire contrepoids à l'information très régulière concernant le chômage et qui peut par conséquent équilibrer la tonalité du discours sur l'emploi. Cet indicateur mensuel devrait être produit dans les semaines qui suivent, dans le cadre d'une collaboration étroite entre la DARES, ayant réalisé l'essentiel du travail, et l'Insee.

Les emplois vacants, les difficultés de recrutement et les tensions constituaient un thème central au cours du précédent moyen terme. Sa portée a été réduite consécutivement au ralentissement de la conjoncture économique, mais ce thème reviendra sur le devant de la scène, à la fois parce qu'il faut espérer une reprise de l'activité, mais aussi parce que des problèmes plus structurels se poseront à l'horizon de la fin du moyen terme. Nous devons être prêts pour les sollicitations très fortes qui adviendront dans un tel contexte. Des dispositions sont déjà prises au niveau de la DARES, en complément des outils qui ont déjà été mis au point avec l'ANPE.

- **Salaire, coûts du travail, revenus**

Sur ce point, je serai plus synthétique. Les enquêtes ESS et ECMO (Structures des salaires et Coût de la main d'œuvre) constituent les thèmes essentiels. Ces enquêtes européennes de l'Insee font l'objet d'un règlement, et sont les seules à être effectuées auprès des entreprises par la Direction des statistiques démographiques et sociales. Ce couple d'enquêtes subira une profonde rénovation afin de passer du rythme biannuel actuel, à une périodicité annuelle. Ainsi, en 2003, nous avons procédé à une enquête « Structure des salaires » portant sur l'année 2002, et en 2005 nous ferons une enquête « Coût de la main d'œuvre » portant sur l'année 2004. Ensuite, le rythme annuel entraînera un étalement de la future enquête sur la structure des salaires sur les années 2006 et 2007, alors que cette dernière aurait dû se dérouler entièrement en 2007 sur l'année 2006 dans le schéma actuel. Certes, ce rythme permet d'étaler la charge. Mais lorsqu'il s'agira de produire des résultats concernant l'année 2006 avec des informations demandées pour moitié en 2006, pour moitié en 2007, un problème méthodologique se posera. Car, il faudra transmettre des fichiers détaillés à Eurostat, et non de simples tableaux agrégés.

Les indices du coût du travail s'articulent sur ce dernier chantier méthodologique. Les demandes d'indices du coût du travail s'expriment à la fois au niveau national et au niveau européen. Malheureusement nous n'avons pas toujours la capacité d'y répondre. Les enquêtes ACEMO fournissent des approfondissements sur le problème de la convergence des Smic et l'évolution des garanties de rémunération. Mais ce sujet sera traité ultérieurement. Par ailleurs, le projet portant sur les revenus globaux n'apparaît pas dans le moyen terme. Cependant il est effectivement développé dans l'avant-projet de programme statistique 2004, sous la rubrique « Département prix à la consommation, ressources et conditions de vie des ménages ». Ce projet d'enquêtes et de panels européens comportera un volet français que le département, intitulé SRCV (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie), décomposé en enquête sur les ressources et les conditions de vie (ERCV) et en panel sur les ressources et les conditions de vie (PRCV), et qui correspond au projet européen SILC. Ce projet représente l'instrument fédérateur permettant des comparaisons européennes, une connaissance de l'évolution des revenus des ménages, et consécutivement une appréciation de leurs conditions de vie, y compris sur des aspects d'emploi.

Formation, emploi, qualifications

Les liens entre formation, emploi et qualifications font l'objet de l'enquête FQP qui est en cours de réalisation. Même si elle a été retardée plusieurs fois, et en dépit des contraintes budgétaires, la collecte a lieu en ce moment. Elle fera l'objet d'une exploitation dès cette année, mais ce sera surtout le cas en 2004-2005. L'enquête FQP porte sur le thème des mobilités et de la formation, sujet pour lequel elle constitue l'enquête la plus détaillée. Elle sera complétée par des informations plus fournies concernant la formation, issues de l'enquête « Emploi » en continu, et de certains modules de l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages.

Plusieurs projets interviennent sur ce thème, dont le projet d'enquête « Formation et vie quotidienne » concernant l'illettrisme. Les enquêtes d'insertion sont menées par la DEP (Direction de l'évaluation et de la prospective, Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche), qui n'apparaît pas dans le programme à moyen terme. Ces enquêtes intéressantes se rapportent au passage de la formation initiale à l'emploi, et aux bilans "formation, emploi". Les enquêtes d'insertion longues sont réalisées notamment par le CEREQ, grâce à un dispositif d'enquêtes « Génération ». Ce dispositif avait un caractère expérimental durant l'avant-dernier moyen terme pour la Génération 1992, mais il s'est fortement affirmé pour la Génération 1998. De même, la DARES offre des panels de bénéficiaires de mesures de formation professionnelle.

En matière de formation continue, nous disposons d'informations pour les ménages mais aussi pour les entreprises grâce aux enquêtes européennes CVTS. Il s'agit d'un projet portant sur 2005-2006 s'opérant dans le cadre d'un règlement. Cette problématique est aux franges de notre domaine, et relève davantage de la formation « Éducation, Formation ». Néanmoins dans le texte concernant le moyen terme, la sous-direction "Politique d'emploi et de formation professionnelle" propose un développement sur l'évolution prévue du système d'information sur la formation. Ce texte explique que l'on puisse passer progressivement des 24-83, dont la qualité s'est érodée, à ce système d'enquêtes CVTS. Ce passage engendrera une moindre fréquence puisque le règlement européen requiert des résultats tous les cinq ans. Il faudra envisager d'alterner des enquêtes CVTS tous les deux et trois ans. A ce sujet, le besoin d'informations émane aussi du niveau régional.

Je cite pour mémoire la mise en place de la nouvelle PCS. Les sources « ménages » l'ont déjà intégrée, et les sources « entreprises » prévoient de l'utiliser à partir de 2004.

Les aspects concernant le travail

Le thème de la RTT n'est plus autant l'objet de demandes de la part d'un certain type de public. Toutefois, des éléments en provenance de l'enquête « emploi » en continu peuvent être intéressants. Un module *ad hoc* de l'enquête « emploi » y ajoute un volet européen. L'enquête « conditions de travail » sera complémentaire à l'enquête « emploi » de 2005. La nouveauté est qu'elle porterait à la fois sur des ménages et sur des entreprises, pour essayer de mesurer les écarts de discours entre les salariés et les responsables des ressources humaines de l'entreprise. Cette forme mixte a déjà été expérimentée sur les enquêtes REPONSE et COI

SUMER 2002-2003 devrait se prolonger par des investigations sur le thème des liens entre santé et itinéraires professionnels. L'enquête REPONSE renouvelée en 2005, et l'enquête COI pour 2006 sont pilotées par la sous-direction « Salaires, Travail et Relations Professionnelles » à la DARES. Le projet d'enquête « Familles et employeurs » conduit par l'INED sur les liens entre travail et famille s'intéresse à ces aspects.

Joël MAURICE, Président

Il est souhaitable de passer désormais à la discussion.

II - Débats

Yvonick RENARD, MEDEF

Nous remercions Messieurs Detape et Marchand pour leurs présentations des attentes et pour un certain nombre de réponses. Mes remarques générales vont d'abord insister sur la dimension européenne. Le terme comparabilité a été utilisé. Je préfère le mot « comparaison ». Malgré la lettre transmise par Pierre Bachman, est-ce que nous démarrons très bien le nouveau moyen terme en ayant au moins deux versions du chômage ?

Sur la PCS, vous avez minimisé à la fois à l'écrit et à l'oral l'ampleur de cet investissement. A la lecture des notes qui avaient été préparées, j'ai été très surpris de voir qu'apparemment nous n'avons pas envisagé le coût de l'harmonisation européenne. Donc il me semble que nous devons nous démenier pour que notre investissement fasse un certain nombre d'émules dans les pays voisins.

Sur les projets de règlement, j'estime que nous nous trouvons dans un nouveau moyen terme et qu'il nous faudrait peut-être changer de méthode par rapport au traitement des règlements communautaires. A ma connaissance, le menu des règlements, lorsqu'ils sont en phase préparatoire, n'a jamais été examiné par aucune Formation. Il faudrait peut-être s'interroger sur une nouvelle façon de procéder pour éviter que l'adoption d'un règlement soit vécue comme une contrainte alors qu'ultérieurement un débat d'opportunité sur l'instrument communautaire a lieu.

Les États-Unis considèrent que l'Europe est un vieux continent. Nous sommes certains que c'est un continent de vieux en ce moment. Par conséquent, avons-nous vérifié que tout notre appareil statistique dans le moyen terme qui arrive, répondra correctement aux besoins d'informations impérieux au sujet de la variable « âge » ? Il est temps de le vérifier. S'il répond, ce qui est formidable, diffusons les résultats.

Au niveau de la dynamique du marché du travail, Olivier Marchand a dit « Nous allons avoir un indicateur synthétique à court terme mensuel ». Cela est très bien. Mais au niveau du fonctionnement du marché du travail, avoir une publication détaillant de manière fine les cinq ou six millions de postes qui sont offerts chaque année, serait tout de même utile.

J'ai cru comprendre que la tendance allait vers une sorte de généralisation de la méthodologie des doubles enquêtes, ou la reproduction d'un certain nombre de schémas et l'extension à d'autres thèmes. Il y a eu des réussites, mais un certain nombre de ces expériences ont montré deux visions différentes. Avons-nous vraiment progressé ?

Joël MAURICE, Président

Je vous remercie beaucoup Monsieur Renard. Je dois dire que j'avais moi-même pensé qu'il fallait s'interroger au sujet de la pyramide des âges et de toutes ses implications. Quant à l'examen des règlements européens, j'ignore s'il est possible de les discuter *a priori* sans engagements. Est-ce que c'est envisageable ?

Jean-Pierre PUIG, Secrétaire général du Cnis

En effet, il est toujours compliqué de concilier le débat du Cnis et l'harmonisation européenne. Cela comporte deux éléments différents. Tout d'abord, l'aspect juridique suppose que nous examinions dans le cadre de cette formation l'opportunité des projets d'enquête loi de 1951, etc. C'est en effet la loi de 1951 qui les valide. Ainsi, pour des enquêtes réalisées sur la base de règlements européens, cela peut être effectivement le règlement qui fonde juridiquement l'enquête. Ensuite, sur le plan de la prise en compte des débats, j'estime que nous pouvons faire un point au fur et à mesure que l'évolution se dessine. Par exemple, je prends le cas des nomenclatures. Dans certaines Formations du Cnis et à la Commission nomenclature et activité de produits, nous faisons un point sur l'évolution des négociations, de la position des différents partenaires, et de la façon dont nous voyons l'opération se dérouler. Nous pouvons aussi évoquer ces travaux au moment où nous voyons effectivement l'orientation prise par les règlements.

Christian ROSSIGNOL, MEDEF

En comparant avec les procédures employées dans d'autres milieux, la phase de préparation d'un plan ou d'un programme correspond à celle où toutes les idées germent, et où nous nous apprêtons à savoir qu'il faudra en faire tomber un certain nombre. Dans les documents, davantage que dans les propos synthétiques de Monsieur Marchand, émerge un foisonnement de nouveautés et d'éléments répétés. Je crois qu'il faudrait que nous sachions dès maintenant s'il y a, dans le cours de la préparation de ces programmes, des points dont le traitement a été rejeté. Le problème réside dans le fait que les moyens alloués devront assumer tout ce qui a été programmé. En effet, pour l'instant, nous ne sommes pas dans une démarche exprimant « Quels sont vos besoins et qu'est-ce que nous réaliserons effectivement ? ». Nous sommes encore dans la période de foisonnement et de l'espoir que tout pourra être traité.

S'agissant des enquêtes couplées, je n'ai pour ma part absolument pas vu, hormis le travail effectué au moment des collectes, ce que le résultat apportait aux entreprises. D'ailleurs, dans un document dont nous disposons aujourd'hui, il est mentionné que cela a beaucoup intéressé le monde universitaire et de la recherche. Cela prouve que les partenaires sociaux ne s'en sont pas emparés. Sur ce plan aussi, je souhaiterais de la modération, et que dans la préparation nous prenions le problème de l'utilité en considération.

Joël MAURICE, Président

Sur votre premier point tout d'abord, est-ce que nous pouvons dire actuellement que le programme, tel qu'il nous est présenté, fait abstraction des contraintes ou est-ce que déjà il internalise en quelque sorte ce qui est faisable ou non ?

Jean-Pierre PUIG, Secrétaire général du Cnis

Je crois qu'il faut distinguer la démarche générale et le contexte budgétaire actuel. Sur la démarche générale, il faut noter qu'effectivement nous sommes dans une phase d'expression de la demande. Par conséquent, nous ne cherchons pas pour l'instant à dire « Nous faisons ce qui est cohérent avec un volume de moyens dont nous sommes aujourd'hui incapables d'affirmer ce qu'il sera à l'horizon de cinq ans ». Si je prends acte des remontées en provenance d'un certain nombre de services statistiques ministériels, l'ampleur des gels et coupes budgétaires pour 2003 a surpris les responsables. S'il y a eu un effet de surprise sur un an, il est aisé d'imaginer que la programmation budgétaire à cinq ans est très difficile.

Dans une deuxième phase, et dans les réunions transversales du mois d'octobre, il faudrait que nous puissions isoler un noyau correspondant à des opérations à préserver dans ce moyen terme parmi l'ensemble des avis et des programmes. Le reste sera soumis à des arbitrages qui s'opéreront au fur et à mesure des années, et de la connaissance de l'ampleur de la réduction des moyens applicables.

Je termine pour informer la formation que compte tenu du contexte budgétaire très difficile pour un certain nombre de services statistiques ministériels, et des informations parvenues à l'Insee, nous avons été amenés à prendre deux mesures. La première concerne le Directeur général de l'Insee. Ce dernier a écrit à son collègue du Budget pour lui signaler que couper dans une phase d'opération peut avoir des effets induits très importants. Il s'est efforcé d'attirer son attention pour que les opérations de dégel budgétaire puissent être examinées dans cette perspective et suffisamment tôt pour la réalisation du programme 2003. Deuxièmement le vice-président Duport écrira au Président du Cnis, à savoir le Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie pour lui signaler ses inquiétudes. Nous avons donc procédé à une consultation de l'ensemble des membres du bureau de telle sorte que Jean-Pierre Duport puisse écrire au nom de l'ensemble du bureau du Cnis, et pas seulement en son nom propre.

Olivier MARCHAND, rapporteur

Je souhaitais moduler quelque peu ce qui vient d'être dit vis-à-vis du programme à moyen terme tel qu'il existe aujourd'hui. C'est effectivement l'expression de la demande, mais c'est aussi une expression de l'offre puisque cela prend la forme d'un catalogue de travaux annoncés. Le programme intègre ainsi le fait que nous ne pouvons pas tout faire. Par exemple, le calendrier des enquêtes (enquêtes complémentaires à l'enquête Emploi ou modules *ad hoc*) est à peu près bouclé jusqu'en 2006. Il est vrai que la précision n'est pas la même pour les deux dernières années. Néanmoins des arbitrages implicites ont déjà été opérés dans ce programme.

Joël MAURICE, Président

Une certaine hiérarchisation a déjà eu lieu, ne serait-ce qu'en fonction des engagements qu'il faut absolument tenir. En matière d'incidence de la déformation de la pyramide des âges sur l'appareil de production, sur les qualifications, le remplacement des générations dans l'emploi et la retraite, il me semble que cette dimension est fort prévisible mais qu'elle n'est pas entièrement et explicitement présente. Si nous pouvions réintroduire cette préoccupation, ce serait positif. Mais je concède que si les moyens sont réduits, il est difficile d'ajouter encore une dimension supplémentaire.

Olivier MARCHAND, rapporteur

En effet, le thème du vieillissement a profité d'un investissement, notamment à la DARES qui a réalisé et exploité une lourde enquête auprès des entreprises. L'année dernière et au début de cette année, des journées d'études ont été organisées et des publications sont parues. Nous sommes à mon sens à la frontière entre la statistique et l'étude.

Joël MAURICE, Président

A ce propos, je parle bien des données.

Olivier MARCHAND, rapporteur

Sur les données, nous disposons sans doute d'informations qui n'ont pas été exploitées complètement.

Joël MAURICE, Président

Peut-être qu'un certain nombre d'enquêtes telles qu'elles se présentent comportent des possibilités d'exploitation.

Jean-Louis DAYAN, DARES

Par rapport à la question des enquêtes couplées entreprises-salariés que Messieurs Renard et Rossignol ont évoquées, la tendance est de multiplier ce type de projets, même si cela s'opère dans des proportions modestes. Les expériences passées attestent qu'il ne s'agit pas simplement de confronter des points de vue, mais de répondre à un besoin de relier les stratégies d'entreprise avec les évolutions observées en interrogeant un salarié. Dans le projet sur les conditions de travail de 2005, qui comporterait un volet entreprises, l'objectif n'est pas tant d'obtenir le point de vue des directions d'entreprises sur les conditions de travail que de recueillir des informations spécifiques sur les politiques des entreprises en matière de conditions de travail. A titre d'illustration pour la France et l'Europe, la question de la prévention nous permettrait d'envisager les rapprochements nécessaires entre les conditions de travail exprimées par les salariés et les pratiques de prévention menées par les directions d'entreprises.

Monsieur de MARTEL, CICS

Mon observation porte sur la partie salariale. En matière de connaissance conjoncturelle des salaires, l'enquête ACEMO ne nous permet de connaître que le salaire de base. Cela conduit par exemple les journaux à écrire tous les trimestres « Le pouvoir d'achat des salaires a baissé ». Nous savons bien qu'aujourd'hui la politique salariale ne se limite plus au salaire de base. C'est au moins autant, sinon plus, les mesures individuelles et tous les périphériques du salaire. Cela me gêne que le thème d'une connaissance actuelle de la rémunération globale des salariés ne soit même pas évoqué dans une programmation dont l'échéance est 2008. Cela signifie que si nous n'évoquons pas le problème maintenant, nous ne pourrions le faire qu'à partir de 2010 ou 2015, ce qui revient à dix ans sans avoir d'information sur les salaires réels. J'ajoute que ce point a été évoqué avec une certaine énergie lors des dernières sous-commissions des salaires au Ministère du Travail.

Joël MAURICE, Président

En effet, j'ai la même préoccupation. De plus je suis assez étonné du fait que nous ne nous interrogeons que sur l'évolution des salaires de base. Je pense qu'une autre donnée fort importante existe, mais j'ignore s'il est prévu de l'enregistrer dans cette formation. Il s'agit de l'évolution des productivités du travail, ou des coûts salariaux par unité produite, ce qui revient au même d'une certaine façon. J'estime que nous ne pouvons pas porter un jugement sain sur l'évolution des salaires sans considérer l'évolution des productivités. Je rappelle d'ailleurs que l'agenda social européen adopté à Nice prévoyait l'enregistrement et la comparaison de ce type de travaux à l'échelle européenne.

Monsieur de MARTEL, CICS

Je souhaiterais reprendre la parole pour insister sur le fait qu'il s'agit d'un sujet sur lequel nous avons travaillé pour le secteur public. Nous sommes prêts à collaborer avec vous sur ce sujet si cela vous intéresse. Mais cela suppose que cela devienne une préoccupation pour être traité par la suite.

Olivier MARCHAND, rapporteur

Au sujet de la productivité et des indications concernant les salaires, la source ACEMO fournit une information conjoncturelle tous les trimestres. En outre, les DADS publient à un rythme annuel un panorama de l'ensemble des rémunérations d'activité à la fois pour le secteur public et pour le secteur privé, en intégrant des informations portant sur les compléments de rémunération. C'est sans doute le rythme de diffusion qui entraîne une focalisation sur les salaires de base.

Monsieur de MARTEL, CICS

Les sources DADS doivent être d'abord exploitées. Donc nous ne pouvons pas disposer de l'information moins de deux ans après leur fabrication. Il faut au moins dix-huit mois pour que l'information soit délivrée, tout de même.

Olivier MARCHAND, rapporteur

Les délais se raccourcissent malgré tout.

Didier BLANCHET, Insee

Je reviens sur la productivité. D'habitude cette problématique sort du champ de la formation, mais ce que j'ai mentionné sur la durée du travail, notamment la disponibilité d'une nouvelle série de comptes nationaux, va pouvoir alimenter la réflexion sur ce sujet. Je fais référence aussi au Groupe de Paris, groupe de statisticiens du travail qui tiendra une réunion en septembre. Le sujet sera la mesure de la durée du travail associée à une série de statistiques connexes, y compris celles se rapportant à la productivité. A propos des primes, ce sont effectivement les DADS qui offrent avec une exploitation avancée une vision élargie de la rémunération à un niveau annuel. De même, les indices publiés d'après la source ACEMO sont des indices de salaire de base. Mais les indices de coût du travail issus d'Eurostat, qui ne sont publiés qu'au niveau européen pour l'instant, finiront par être mobilisés au niveau national. Ce sont des indices agrégés qui combinent salaires de base et primes, mais Eurostat souhaite disposer d'ici deux à trois ans d'indices séparés. Sous la pression européenne, nous serons forcés de progresser sur le suivi des primes, y compris au niveau infra-annuel, sans alourdir la charge de collecte pesant sur les entreprises.

Marc-Antoine ESTRADE, DARES

Sur les questions de différence entre les salaires de base et les autres éléments, je voulais souligner que nous publions tous les ans à la DARES un bilan de la répartition de la rémunération entre salaires de base, primes, et heures supplémentaires. Par ailleurs, la question de la structure des salaires pointe ces différences. Certes, le fait de ne pas se situer dans l'information conjoncturelle peut poser un problème. Mais peut-être que ces différentes informations n'ont pas été repérées dans le projet à moyen terme parce qu'elles existaient déjà dans la plupart de nos enquêtes.

AVIS ADOPTÉS PAR L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 18 DÉCEMBRE 2003

(Compte-rendu n°36/D130 du 18 février 2004)

Avis sur le programme à moyen terme 2004-2008

1. Le Conseil marque son intérêt renouvelé pour un projet de **système cible d'information sur l'emploi, le chômage et les revenus**. Ce système doit permettre une souplesse d'adaptation en matière de sources statistiques, de grilles d'analyse, de concepts, de confrontation et d'utilisation conjointe des données pour suivre, dans les cinq ans à venir, l'évolution de la demande en provenance notamment du niveau européen et des niveaux territoriaux dans le cadre de la décentralisation.
Il encourage la poursuite des travaux engagés au cours du précédent moyen terme, en particulier sur la mesure statistique de la durée du travail, la connaissance des revenus non déclarés par des tiers (revenus non salariaux), la connaissance et le suivi des trois fonctions publiques, le suivi des politiques d'emploi.
2. Le Conseil souhaite voir se renforcer les collaborations entre services producteurs (Insee, DARES, DREES, DEP, DGAFF, CEE, CEREQ,...) afin de **mieux traiter les questions transversales** essentielles, notamment l'emploi et la formation, les revenus et les coûts, le fonctionnement du marché du travail et les évolutions démographiques, les relations inter-entreprises, les liens entre la formation, initiale ou continue, et l'emploi, l'évaluation des politiques d'emploi et de formation professionnelle, la prospective des métiers et des compétences/qualifications, le vieillissement, les mobilités, les migrations, les carrières professionnelles, l'emploi public, les salaires et le coût du travail, les revenus d'activité et revenus des ménages, la précarité-pauvreté-exclusion,...
3. Le Conseil souligne la nécessité de progresser dans l'élaboration de **systèmes hiérarchisés d'indicateurs quantitatifs ou qualitatifs** pour répondre aux besoins croissants :
 - au niveau européen : indicateurs structurels ou de suivi des stratégies européennes pour l'emploi et contre l'exclusion avec le souci de comparabilité entre pays,
 - au niveau national, en particulier pour le suivi des objectifs de la future LOLF (missions Travail et Protection sociale),
 - au niveau infranational (région, département, zone d'emploi) de façon à améliorer la connaissance, au niveau régional et local, de l'emploi, des salaires et de la formation professionnelle ainsi que de l'appareil productif.
4. Le Conseil souligne la nécessité de **valoriser les investissements lourds** réalisés au cours du moyen terme écoulé (EEC, DADS, FQP,...) tout en continuant à rénover, voire à refondre, des outils vieillissants (EPURE, SIASP - système d'information sur les agents de l'État) et à **développer l'exploitation de nouvelles sources administratives**, fiscales et sociales, notamment en vue d'alléger la charge d'enquêtes.
5. Le Conseil renouvelle son soutien à l'**enquête emploi en continu** et souhaite voir stabiliser la méthodologie de recalage sur l'enquête des séries mensuelles de chômage BIT et diversifier les indicateurs infra-annuels permettant de mieux cerner les frontières du chômage : sous-emploi, chômeurs découragés,....
6. Le Conseil souhaite qu'un meilleur **suivi des salaires et de l'emploi** soit assuré au niveau local. Il suivra donc avec attention la mise en place de la nouvelle application de traitement des DADS et la rénovation de l'application Epure qui devraient constituer à l'avenir le socle du système d'information sur l'emploi et les salaires (sources de base pour Estel et Clap), à articuler avec le nouveau recensement de la population.
7. Le Conseil souhaite que des efforts soient poursuivis dans la **Fonction publique** afin de mieux connaître les **effectifs et les rémunérations**.

8. Le Conseil suivra avec attention la mise en place d'enquêtes étalées sur deux ans et traitant en alternance du **coût de la main d'œuvre** (ECMO en 2005 sur 2004 puis en 2008-2009 sur 2008) et de la **structure des salaires** (ESS en 2006-2007 sur 2006) afin de répondre au règlement cadre européen. Il souhaite que la mise à disposition de l'information sur l'ensemble des éléments de rémunération et sur la productivité soit améliorée.
9. Le Conseil suivra avec attention les travaux de **rénovation de la nomenclature PCS** sur le niveau détaillé à deux chiffres en lien avec l'évolution de la nomenclature sociale européenne (travailleurs non ou peu qualifiés).
10. Le Conseil souhaite la mise en place d'un système d'information sur l'**épargne salariale et les revenus non salariaux**.
11. Le Conseil appuie la mise en place de **panels ou enquêtes rétrospectives** permettant de réaliser des analyses longitudinales afin de mieux connaître les conditions d'insertion (pour les jeunes) ou de réinsertion (pour les chômeurs et les femmes ayant interrompu leur activité), mais aussi les conditions de sortie de la vie active (pour les plus de 50 ans) et, plus généralement les parcours et transitions « tout au long de la vie professionnelle ».
12. Le Conseil souhaite qu'une meilleure information soit disponible sur les emplois vacants, les difficultés de recrutement et, plus généralement, sur les **tensions sur le marché du travail** à horizon du moyen terme.

SANTÉ, PROTECTION SOCIALE

PROGRAMME A MOYEN TERME 2004-2008

Extraits du compte rendu n° 255/D130 de la réunion du 5 mai 2003

I - Synthèse des programmes

M. CUNÉO, rapporteur

Quatre points structurants

Plusieurs des avis généraux présentés en 1999 restent aujourd'hui pertinents. Pour ma part, j'en ai relevé quatre, qui me semblent être tout à fait structurants.

Tout d'abord, dès 1999, nous avons mis en évidence l'insuffisance de nos moyens, celle-ci nous plaçant dans l'obligation de collaborer les uns avec les autres et d'utiliser autant que possible les sources administratives ou les grands systèmes de gestion comme substituts à des enquêtes. Aujourd'hui, ce constat demeure tout à fait valable : en effet, nous nous situons de plus en plus dans un tel schéma.

Ensuite, la thématique des statistiques et des études localisées reste, elle aussi, pertinente. Dans le contexte actuel de la décentralisation, cette question se pose même avec une acuité accrue. En particulier, nous devons veiller à assurer la pérennité et la cohérence des systèmes d'information qui sont concernés par cette nouvelle vague de décentralisation : je fais ici notamment référence au transfert vers les départements de la médecine de santé scolaire et à la décentralisation du RMI. Nous devons nous attacher à ce que, demain, les services en question continuent, d'un département à l'autre, à nous transmettre des informations homogènes sur la base desquelles nous pourrions ensuite établir des données nationales. A ce propos, plusieurs exemples passés montrent malheureusement que, si cet effort de coordination n'intervient pas dès la phase législative, la remontée d'informations au niveau national ne peut plus s'effectuer dans des conditions satisfaisantes.

Le troisième point que je souhaite évoquer concerne l'insertion européenne. Alain Desrosières a déjà largement abordé ce sujet ; c'est pourquoi je me limiterai à rappeler que nous devons à la fois produire nos données selon les normes européennes et participer à l'élaboration de ces mêmes normes, ceci sous peine de perdre ce qui fait notre richesse, notre identité et notre compétence.

Enfin, que cela soit dans le cadre de la loi d'orientation des lois de finances, de la loi de santé publique ou du PLFSS (projet de loi de financement de la Sécurité sociale), nous serons de plus en plus amenés à produire des indicateurs qui rendront compte de nos travaux ou des actions qui sont conduites dans nos domaines de compétence. En outre, le système statistique doit participer à ces démarches non seulement en tant que producteur mais aussi comme concepteur, au risque, sinon, d'être incapable de fournir les informations qui lui seront ainsi demandées.

Des thèmes de réflexion

Dans le domaine de la santé

Nous devons prioritairement nous attacher à la mise en œuvre du rapport Connaissance statistique de l'état de santé de la population, qui a été publié l'an dernier. A ce titre, nous devons nous pencher sur la refonte des enquêtes en santé (enquêtes décennales, HID, SPS...). En outre, nous ne pourrions plus limiter notre observation aux ménages mais nous devons, au contraire, l'étendre aux institutions. Une telle démarche est en effet indispensable mais elle s'avèrera aussi très difficile.

De plus, nous devons améliorer notre mesure de la prévention et dépasser dans ce domaine les résultats que nous avons déjà obtenus avec le CREDES. De même, il est tout à fait essentiel de mettre en place un dispositif d'observation de l'activité de la médecine de ville. En effet, alors qu'avec le PMSI, nous disposons pour les hôpitaux d'un outil certes imparfait mais extrêmement riche, nous ne pouvons nous appuyer pour la médecine de ville que sur des systèmes d'information complètement privés. Or l'accès à ces derniers n'est pas toujours des plus faciles, tandis que la qualité de ces systèmes est parfois discutable.

Il convient également d'évoquer les objectifs de surveillance des comportements alimentaires, ce dossier étant notamment porté par l'AFSSA. En parallèle, il me paraît indispensable de relier santé et trajectoire d'emploi. En particulier, il me semble nécessaire de développer ici le recueil d'informations sur la santé des individus pendant leurs périodes d'inactivité professionnelle. En effet, compte tenu de la dégradation actuelle des normes d'emploi (qui se manifeste notamment par le développement du travail précaire), nous ne pouvons plus nous contenter de suivre la santé des personnes en emploi mais nous devons bel et bien étendre notre observation aux phases d'inactivité.

Nous devons aussi développer la production de données sur la santé et l'environnement. Par ailleurs, l'an dernier, le Cnis a préconisé la mise en place d'un groupe en charge du suivi, de l'inventaire et de la définition des conditions d'accès et d'usage aux différentes sources de médicaments. Nous devons donc poursuivre nos travaux en la matière. Enfin, nous devons continuer à développer nos panels. J'ai déjà évoqué à ce niveau l'exemple du SNIIRAM. Lors de l'examen du programme à court terme, nous devons également revenir sur le projet d'échantillon permanent de bénéficiaires de l'assurance-maladie.

Solidarité et retraites

Comme je l'ai déjà indiqué, nous devons consentir des efforts importants en faveur de l'observation des professions sociales. Je précise que cette démarche ne devra pas uniquement impliquer la DREES. Nous devons notamment clarifier la nomenclature de ces emplois et en améliorer notre connaissance, qu'il s'agisse de leurs conditions d'accès, d'exercice, ou de rémunération.

S'agissant des retraites, de nombreux outils ont déjà été constitués ou sont en passe de l'être. Les travaux qui devront être réalisés grâce à ces outils sont, eux aussi, en très grand nombre.

Des investissements méthodologiques et conceptuels

Nous devons prévoir des investissements considérables, notamment au plan méthodologique et conceptuel, sur un certain nombre de thèmes : les circulations migratoires, les violences et les discriminations. Des outils existent déjà en la matière, en particulier au niveau de l'Insee : l'enquête Histoires de vie, les enquêtes FQP (Formation et Qualification professionnelle) et Emploi. Cependant, nous devons réfléchir à de nouveaux modes de production de la connaissance dans ces différents domaines. Cette démarche recouvre un travail de longue haleine et devrait fortement nous mobiliser au cours des quatre prochaines années.

Nous devons également être capables de suivre des classes d'âge particulières, notamment parmi les enfants et les personnes âgées. Nous devons en particulier étudier les liens entre la trajectoire familiale et la santé de ces populations. Par exemple, nous devons nous pencher sur les impacts que les ruptures familiales peuvent avoir sur les enfants. De même, s'agissant des personnes âgées, nous devons recueillir des données sur les effets de leur passage en institution. Jusqu'à présent, nous ne disposons que d'un éclairage parcellaire de ces différents problèmes et il nous reste donc à développer une vision globale de ces questions. Dans ce sens, il nous faudra certainement élaborer de nouveaux outils. Dans le même esprit, nous devons également approfondir nos approches multidimensionnelles de la pauvreté, y compris dans le cadre européen.

Les approches territorialisées

Nous devons absolument placer la notion de territoire au cœur des systèmes d'information dont nous disposons. Nous devons également développer notre réflexion dans ce domaine. A cet égard, lorsqu'un ministre décide la mise en place d'un nouveau dispositif, il invente en même temps un nouveau zonage, un nouveau concept de territoire. Or les statisticiens que nous sommes ont ensuite les plus grandes difficultés à produire des données pertinentes à l'échelle de ces territoires. Partant de là, il est indispensable que nous progressions sur ces questions et que nous sachions notamment indiquer quel est le zonage le plus approprié à l'étude de telle ou telle thématique.

Les comptes nationaux

Dans ce domaine, nous devons progresser sur les indices de prix (à la fois pour les comptes de la santé et ceux de la protection sociale) et sur la comparaison des différents systèmes. Ce travail de comparaison devra notamment porter sur les comptes de la Sécurité sociale et ceux de la comptabilité nationale. Les uns et les autres ne sont, certes, pas construits à partir des mêmes informations, ni selon la même logique ou le même calendrier. Cependant, notre situation actuelle en la matière ne peut pas perdurer. Je rappellerai enfin qu'en 1982, le Cnis avait déjà rendu un avis allant dans ce sens.

M. de KERVASDOUÉ, Président

Vous venez de nous dresser un menu particulièrement copieux. Pour ma part, je compléterai votre intervention par quelques commentaires.

Depuis longtemps mais toujours sans succès, je souhaite pouvoir montrer au Gouvernement la faiblesse des moyens dont dispose l'appareil d'intelligence statistique de notre secteur par rapport aux sommes considérables en jeu. Dans cet esprit, je recommanderai donc que nous fassions procéder à une évaluation comptable ou, à défaut, à une estimation des ressources qui sont ainsi à la disposition de cet appareil. A cet égard, il convient également de souligner que, si le secteur de la santé et de la protection sociale représente 25 à 28 % du PIB de notre pays, la proportion des dépenses de l'appareil statistique qui lui sont consacrées est, elle, nettement inférieure à ce pourcentage. De son côté, l'agriculture connaît un tout autre sort... Je veux néanmoins voir un signe encourageant dans le fait que la DREES a changé de nature et, je le crois aussi, de budget.

A la fin de son exposé, Philippe Cunéo a évoqué les comptes de la Sécurité sociale. De mon côté, lorsque j'étudie ces derniers, j'ai la chance de pouvoir m'appuyer sur l'expertise de Rémi Pellet, l'un des rares juristes spécialistes de ces questions. L'un et l'autre, nous émettons les remarques les plus acerbes sur ces comptes. En particulier, nous déplorons que ceux-ci n'aient de comptes que le nom et qu'ils ne constituent en réalité, comme le rappelle la Cour des Comptes, qu'une simple estimation administrative. Or étant donnée l'ampleur des sommes en question, un tel état de délabrement n'est pas raisonnable pour un pays comme le nôtre. Certes, on m'objectera qu'un tel dossier ne relève pas de la compétence du Cnis mais est du ressort de la Commission des Comptes. Cependant, cette dernière ne s'intéressant qu'à elle-même, je souhaite que nous donnions un avis sur l'importance de la qualité des comptes de la Sécurité sociale et de leurs fondements.

Par ailleurs, je suis particulièrement favorable à la mise en place d'indicateurs relatifs à l'activité des professions de santé cliniciennes. En théorie, les professions médico-techniques de l'hôpital (radiologues, biologistes...) font l'objet d'une nomenclature des actes, la NGAP, mais, dans la pratique, celle-ci n'a pas été révisée depuis trente ans, tandis que les dossiers qui préconisaient sa réforme (le dernier d'entre eux remontant à trois ans) sont jusqu'à présent restés lettre morte. De son côté, l'activité des médecins cliniciens est encadrée par le C pour les généralistes, par le CS pour les spécialistes et le CPSY pour les psychiatres. Dans ce domaine, deux systèmes d'observation existent déjà : d'une part, le système canadien et, d'autre part, celui de la casugraphie de BRAUN. Il serait donc pertinent de tester chacun d'eux, ce qui nous permettrait ensuite de disposer d'indicateurs d'activité pour cette population. Enfin, à ce niveau, on ne peut utiliser la notion de pathologie (celle-ci étant en revanche tout à fait pertinente en milieu hospitalier) mais on doit au contraire opter pour une terminologie en forme de périphrase : à savoir les raisons pour lesquelles les patients viennent consulter un médecin.

Je publie dans quelques jours un ouvrage consacré à la crise que traversent actuellement les professions de santé. Dans ce cadre, je me suis notamment attaché à déterminer si cette crise a des fondements économiques. Dans ce but, nous avons cherché à connaître l'évolution des revenus des médecins entre 1980 et 2000. Or j'ai été surpris par les difficultés extrêmes que nous avons rencontrées pour obtenir ce type d'informations, ceci même si l'Insee, la DREES ou la CNAMTS ont réalisé un certain nombre de travaux dans ce domaine.

Partant de là, je souhaiterais que se mette en place un suivi extrêmement précis de l'évolution annuelle des revenus imposables des professions de santé en médecine de ville et que ces chiffres fassent l'objet d'une publication. De leur côté, les données que nous avons recueillies font apparaître que, pour une base 100 en 1980, les revenus des médecins généralistes se situent en 2000 à un indice 120, contre un indice compris entre 120 et 135 pour les revenus des médecins spécialistes (non-comprise la dernière réévaluation de leurs consultations) et une valeur de 165 pour les médecins hospitaliers (ceci avant même la récente mise en œuvre des 35 heures). A l'inverse, les kinésithérapeutes et les infirmières libérales ont enregistré, sur la même période, des pertes de revenus. Par comparaison, les revenus des fonctionnaires sont, eux, passés à un indice 109, contre 111 pour les salariés du privé.

Par ailleurs, je crois qu'il est temps que les hôpitaux et les cliniques fassent l'objet d'un véritable benchmarking. De même, il me semble important que les établissements hospitaliers et nos concitoyens soient informés des attributions des prix de journée et des points ISA. Ces chiffres sont, certes, à la disposition des agences mais, de son côté, la DHOS cache à la France entière la manière dont elle répartit les enveloppes régionales, la redistribution effectuée à ce niveau restant d'ailleurs tout à fait limitée. Pour ma part, je souhaite, au contraire, que la DHOS publie la méthode qu'elle utilise dans ce domaine et qu'elle explique pourquoi, du jour au lendemain, certaines régions, jusque-

là défavorisées, bénéficient d'un régime extrêmement favorable. De même, je souhaite que soit publiée la répartition par les ARH de ces enveloppes régionales.

En outre, l'État me paraît devoir prendre à sa charge la mise en œuvre du benchmarking hospitalier et se substituer ainsi à la Fédération Hospitalière de France, cette dernière n'assumant pas efficacement ce rôle. L'État dispose, à cet égard, des données et des outils nécessaires à la comparaison des hôpitaux, que cela soit en termes d'activité, de productivité ou de qualité des soins. La puissance publique est donc tout à fait en mesure de produire des études qui viendront remplacer celles effectuées par des journaux comme Le Point. J'ajoute que ces dernières ne sont pas aussi mauvaises qu'on le dit parfois.

Mes remarques porteront également sur le futur programme de santé publique. Le Ministre a notamment annoncé que ce programme comprendrait des indicateurs chiffrés. De notre côté, nous devons nous doter de l'appareil d'intelligence capable de suivre ce programme. Cependant, je ne sais pas si tous les services concernés ont été contactés sur ce sujet. Pourtant, ce programme ne pourra pas voir le jour sans cet appareil. Pour ma part, je ne suis pas certain que nous ayons les moyens de suivre les ambitions du Ministre. En particulier, je crains que, dans certains domaines, nous rencontrions des difficultés à établir le référentiel de départ nécessaire à ce projet.

Enfin, la question de la géographie est tout à fait centrale. On enregistre de nombreux progrès dans ce domaine. J'ai mené plusieurs travaux en la matière, notamment sur les transferts interrégionaux liés au secteur de la protection sanitaire et sociale. Comme vous le savez, ces transferts sont considérables mais nous n'en avons pas une connaissance précise. Dans ces conditions, ne faudrait-il pas mettre en place des comptes régionaux de la santé ? De même, ne conviendrait-il pas d'instaurer des comptes sanitaires et sociaux à l'échelle des régions ? Je rappellerai à ce propos que, dans certaines régions comme le Sud-Ouest, le secteur sanitaire et social a été, depuis vingt ans, à l'origine de la création de la moitié des emplois.

Pour conclure, je récapitulerai mes principales préoccupations :

- la nécessaire amélioration de la production des comptes de la Sécurité Sociale ;
- la mise en place d'un suivi de l'activité des médecins de ville cliniciens et de leurs revenus ;
- la mise en œuvre d'un benchmarking hospitalier et la publication des résultats afférents (y compris sur la qualité des soins)
- les doutes qui peuvent entourer la bonne réalisation du futur programme de santé publique.

Vous avez à présent la parole.

II - Débats

M. LENORMAND, CNAMTS

Comme vous l'avez souligné, il n'est pas certain que nous disposions des référentiels de départ indispensables à la mise en œuvre du programme de santé publique. De plus, il serait utile que nous examinions les objectifs qui sont en passe d'être fixés dans ce cadre. Par exemple, ce programme se propose de baisser, pour l'ensemble de la population, la pression artérielle de x milligrammes de mercure. Or que signifie concrètement un tel objectif ?

Je voulais également exprimer plusieurs commentaires. En particulier, Philippe Cunéo a souligné dans son intervention que, faute de moyens, nous devons nous appuyer autant que possible sur les systèmes d'information de gestion. Je ne peux naturellement qu'être d'accord avec un tel point de vue. J'ajouterai toutefois que ces systèmes ont également un coût et que ce dernier peut être extrêmement élevé, à la fois sur le plan financier et en termes d'utilisation et de gestion.

Par ailleurs, je souhaite rappeler que les comptes de la Sécurité Sociale sont élaborés à partir d'éléments fournis par les agents comptables des régimes concernés. En outre, il existe une mission de collecte et de vérification de ces comptes. Cette mission utilise une nomenclature qui a été conçue par les magistrats de la Cour des Comptes et se trouve placée sous l'autorité de la Comptabilité Publique.

Enfin, s'agissant du suivi de l'activité des professionnels de santé libéraux, le Président a indiqué à juste titre que la nomenclature des actes sur laquelle s'appuie ce suivi est extrêmement obsolète. Il a également expliqué que les autorités compétentes avaient été saisies de projets de classification commune des actes médicaux. Il en a naturellement été de même des professionnels de santé. Pour ma part, je rappellerai simplement que la mise en œuvre de cette classification commune n'attend plus désormais qu'une décision politique.

M. de KERVASDOUÉ, Président

Je partage totalement vos propos. J'ajouterai que l'instauration de cette classification doit aussi s'appuyer sur le système de maintenance adéquat. De plus, il me semble primordial de dépassionner les débats qui entourent ce sujet. Dans ce sens, il conviendra de mettre en place une procédure annuelle d'examen de cette classification et de consultation des professionnels de santé. D'ailleurs, tel est également le cas pour le PMSI. De son côté, le Professeur Escat a remis son rapport il y a près de trois ans et, si l'on ne parvient pas à se doter d'un système récurrent de révision et d'examen contradictoire de la nomenclature, on rencontrera inévitablement des problèmes. Enfin, dans son rapport, le Professeur Escat évoque la CDAM mais n'aborde pas à mon sens la question des cliniciens.

M. COMITI, Direction de la Population et des Migrations

Je voudrais tout d'abord remercier tous ceux qui travaillent avec nous sur les sujets liés à la protection sociale des étrangers vivant sur le territoire français : la DREES, le Bureau de l'État de Santé des Populations, l'Institut de Veille sanitaire, l'Insee, la CNAV et bien d'autres organismes encore... Je souhaiterais également rappeler que diverses études ont porté sur les personnes étrangères vieillissantes, qu'elles résident ou non en foyer. D'autres travaux concernent également les problèmes de santé que connaît cette population, qu'ils soient ou non spécifiques à cette dernière. Des études ont aussi été conduites sur l'état de santé des étrangers en situation de précarité.

Il me paraît important d'insister sur ces deux thématiques que sont, d'une part, les pathologies des personnes étrangères et, d'autre part, leurs problèmes spécifiques de protection sociale. Celles-ci figurent dans le bilan 2003 et dans les axes du programme 2004-2008.

Mme CHOIGNOT, UNIOPSS

S'agissant des orientations du futur programme à moyen terme, je souhaiterais mettre l'accent sur l'importance que revêt le maintien, malgré la décentralisation, d'une observation sociale à une échelle nationale. A cet égard, il y a quelques années, une étude de l'UNIOPSS avait recensé l'existence d'une centaine d'observatoires sociaux en France. Cependant, tous ne disposaient évidemment pas des mêmes moyens, notamment sur le plan humain ou du point de vue logistique.

En outre, nous souhaiterions que se mette en place un dispositif (éventuellement un système de labellisation) qui puisse conférer toute la crédibilité nécessaire aux informations sociales destinées à nos concitoyens et aux décideurs politiques (le Parlement, les élus...). Nous serions même favorables à ce que soit rendue obligatoire l'information des parlementaires sur les données sociales de notre pays, sur les besoins sanitaires des populations et sur les moyens alloués pour y répondre. En particulier, force est de constater que les données relatives aux besoins de santé actuels et à venir manquent cruellement. Dans ces conditions, le pilotage des questions sociales s'effectue donc parfois à l'aveugle. L'exemple de la prestation dépendance en atteste.

Par ailleurs, Philippe Cunéo a souligné que, les uns et les autres, nous manquons réellement de moyens. Nous partageons tout à fait ce constat. En particulier, nous sommes profondément convaincus que nous ne disposons pas de moyens d'analyse et de connaissance qui soient à la hauteur des enjeux portés par le secteur social.

Encore une fois, nous souhaiterions que soit garantie la bonne information des décideurs politiques sur les questions sociales. Nos concitoyens auraient ainsi l'assurance que les élus qu'ils mandatent pour décider à leur place ont à leur disposition tous les éléments nécessaires pour prendre leurs décisions en connaissance de cause. De même, cette observation sociale doit faire l'objet de véritables débats et être partagée par tous les Français ou, à défaut, par les corps intermédiaires qui les représentent. Cela suppose néanmoins que les informations en question soient rendues compréhensibles et accessibles.

M. de KERVASDOUÉ, Président

Vous nous avez expliqué que l'UNIOPSS avait recensé une centaine d'observatoires sociaux en France. Doit-on comprendre que l'on compte grosso modo un observatoire par département ?

Mme CHOIGNOT, UNIOPSS

C'est effectivement le cas.

M. CHOFFEL, Délégation interministérielle à la Ville

Je voudrais prolonger les réflexions qui ont déjà été exprimées sur les notions de géographie et de territoire. Dans ce domaine, nous avons besoin de nous appuyer sur un zonage extrêmement fin. Par exemple, lorsque nous préparons les lois de programmation pour la ville, nous définissons des objectifs en matière de santé scolaire. Or l'atteinte de ces objectifs doit être évaluée au travers d'une comparaison entre les résultats constatés, d'une part, dans les quartiers couverts par la politique de la ville et, d'autre part, dans les autres quartiers. De même, il est indispensable que nous soyons capables de comparer le degré d'équipement médical des uns et des autres ainsi que les conditions d'accès à la santé des différentes populations concernées.

On constate donc que, pour traiter ce type de questions, nous avons fortement besoin d'informations très finement localisées. Philippe Cunéo proposait à cet égard que nous réfléchissions aux zonages les plus appropriés. Cependant, pour produire une telle réflexion, il est indispensable, réciproquement, de disposer des informations adéquates. Par exemple, pour déterminer si les inégalités d'accès aux soins sont simplement imputables à des différences sociales ou si elles sont également liées à des paramètres géographiques, on doit pouvoir utiliser des instruments qui appréhendent très précisément aussi bien ces critères spatiaux que les facteurs socio-démographiques.

Dans cet esprit, nous devons encore accomplir des progrès considérables, notamment dans la jonction des systèmes d'information de gestion et des instruments développés actuellement par l'Insee sur la perception géographique interne des villes. Cette jonction devra s'effectuer de manière plus systématique, tout en respectant, naturellement, les précautions en vigueur en matière d'accès à l'information. Nous devons également retenir des solutions souples qui nous permettent de travailler sur différents zonages. Enfin, nous devons veiller à ce que les investissements entrepris de part et d'autre sur les nombreux sujets relatifs à la santé se cumulent et s'enrichissent mutuellement.

M. de KERVASDOUÉ, Président

Nous disposons d'ores et déjà d'informations géographiques extrêmement précises sur l'hospitalisation. Grâce au PMSI et au logiciel de l'Insee qui permet de connaître le domicile et le lieu de travail des individus, on peut en effet établir une cartographie très fine des soins auxquels les Français ont accès d'un point à l'autre du territoire. Par exemple, les possibilités de prise en charge de l'infarctus du myocarde varient de 1 à 2 selon les départements français. De leur côté, les possibilités de traitement par pontage coronarien varient de 1 à 4 tandis que l'accès aux nouvelles techniques comme la cardiologie interventionnelle fait apparaître d'un département à l'autre un écart de 1 à 32. Autrement dit, on constate ici de très fortes inégalités géographiques. Celles-ci sont dues à la carte sanitaire, dont j'ai reconnu depuis longtemps « l'efficacité ».

Encore une fois, des données géographiques précises sont disponibles sur l'hospitalisation. Il reste à vos « clients » (c'est-à-dire les villes) à exploiter efficacement ces informations et à les mettre au service de leur politique d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

Mme GOTTELY-FAYET, Service des droits des femmes et de l'égalité - ministère des affaires sociales

La mise en œuvre de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes doit désormais se concrétiser dans toutes les politiques publiques. De plus, l'application des dispositions de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finance nécessite la mise en place dans tous les domaines sociaux d'indicateurs propres à chacun des sexes.

Je voudrais également féliciter la DREES pour les études qu'elle engage actuellement, notamment s'agissant de la grande enquête qui porte sur les liens entre santé, conditions de vie et parcours professionnel. Je rappellerai à cet égard que les femmes représentent plus de 80 % des travailleurs à temps partiel et que leur taux de chômage est plus élevé que celui des hommes. Partant de là, cette enquête devrait s'avérer très intéressante pour nous. De même, l'échantillon permanent d'assurés devrait être extrêmement utile. A ce propos, sera-t-il possible de distinguer à ce niveau les ayants-droits des assurés ? En effet, les femmes se retrouvent beaucoup plus souvent dans une situation d'ayant droit.

M. CUNÉO, DREES

L'échantillon auquel vous faites allusion porte sur les bénéficiaires.

Mme GOTTELY-FAYET, Service des droits des femmes et de l'égalité - ministère des affaires sociales

Vous pourrez donc distinguer les ayants droit, ce qui est très important à nos yeux. De même, nous avons besoin de connaître la répartition par sexe des bénéficiaires des minima sociaux. Nous attendons également ce type d'informations de l'étude menée sur le passage des personnes âgées en institution. En effet, les femmes vivant plus longtemps que les hommes, elles sont beaucoup plus concernées par ce cas de figure. En outre, l'étude sur les situations de violence constitue une demande importante de notre part. J'ajoute que des indicateurs européens ont été mis au point dans ce domaine et que la France s'avère incapable de fournir les statistiques qui lui sont demandées ici par l'Europe.

M. CUNÉO, DREES

Nous avons parfaitement conscience que nous devons fortement progresser sur l'étude des situations de violence. De notre côté, notre premier projet en la matière consistera à dresser un inventaire des informations disponibles dans ce domaine. En effet, ces données sont extrêmement nombreuses mais souvent très parcellaires et mal connues. Une fois cet inventaire réalisé, nous pourrions identifier les manques à combler et les opérations statistiques à mettre en œuvre. Là encore, nous devons nous efforcer d'intervenir autant que possible en amont à Bruxelles et contribuer ainsi le plus largement à la définition des indicateurs qui nous sont demandés.

Mme GOTTELY-FAYET, Service des droits des femmes et de l'égalité - ministère des affaires sociales

Dans le cas présent, pour les violences faites aux femmes, ces indicateurs ont déjà été définis, suite à la Conférence de Pékin.

AVIS ADOPTÉS PAR L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 18 DÉCEMBRE 2003

(Compte-rendu n°36/D130 du 18 février 2004)

Avis sur le programme à moyen terme 2004-2008

En préambule au projet d'avis, le Conseil, soucieux de voir préservés les moyens d'observation statistique dans le domaine de la santé et de la protection sociale, rappelle l'importance de ce domaine dans le PIB ainsi que la nécessité de pouvoir suivre et évaluer les programmes de santé publique mis en place par le gouvernement dans le cadre de la future loi de santé publique.

1. En application des préconisations du rapport du Cnis « **Connaissance statistique de l'état de santé de la population** », le Conseil :
 - suivra avec attention les travaux de refonte du système d'enquêtes sur la santé de la population dans le cadre de la future enquête européenne,
 - approuve la mise en place d'un dispositif d'observation de la santé dans le cadre des soins délivrés par la médecine de ville,
 - encourage la mise en œuvre d'une enquête sur les liens entre santé, conditions de travail et parcours professionnels pour l'ensemble de la population active.
2. En ce qui concerne la **médecine de ville**, le Conseil encourage la poursuite de l'effort de connaissance des activités, des pratiques professionnelles et des revenus imposables des professionnels du domaine.
3. Le Conseil suivra avec attention les recommandations du groupe de travail du Cnis sur le **médicament** afin, notamment, de faciliter l'accès aux sources d'information des statisticiens et des chercheurs en précisant notamment les règles de publication des travaux à partir de ces sources et de formuler des propositions d'amélioration des réponses aux besoins de l'ensemble des acteurs.
4. Le Conseil réaffirme son intérêt pour le **Système national d'information inter régimes de l'assurance maladie** (SNIIRAM). Il souhaite être informé de l'état d'avancement des dispositifs d'accès aux entrepôts de données pour les chercheurs et les statisticiens, en particulier de la possibilité de constituer des échantillons à la demande à des fins d'études ou d'enquêtes.
5. Le Conseil recommande qu'une réflexion soit menée pour mettre en place au niveau européen de nouveaux outils d'observation des **phénomènes migratoires**. Il souhaite en particulier qu'une meilleure information soit assurée sur les étrangers, notamment en situation irrégulière, leurs conditions de vie et leur état de santé.
6. Le Conseil recommande qu'une réflexion méthodologique soit menée sous l'égide de l'Insee afin de mieux appréhender les **situations de violence**, en particulier les violences subies par les enfants, les personnes âgées et les personnes vivant en institutions.
7. Le Conseil souhaite que les efforts soient poursuivis pour appréhender les **phénomènes de discrimination** dans le cadre d'une réflexion à l'échelle européenne notamment en termes d'harmonisation des méthodes.
8. Le Conseil souligne l'intérêt de suivre une **cohorte d'enfants**, indépendamment du ménage auquel ils sont rattachés, afin d'améliorer les analyses sur la mobilité sociale et l'impact des transferts sociaux.
9. Le Conseil souligne l'intérêt d'une approche globale des **conditions de vie des personnes âgées**, y compris en institution.
10. Le Conseil encourage les travaux menés sur les **professions sociales** dans le contexte de leur évolution afin de renouveler les nomenclatures et mieux connaître leurs conditions d'activité.

11. Le Conseil encourage vivement la mise en place d'outils d'observation des **consommations alimentaires** de la population, en particulier pour certaines populations défavorisées ou vivant en institution.
12. Le Conseil suivra avec attention les travaux réalisés sur les comptes nationaux afin d'améliorer le suivi et la connaissance de la **formation des prix dans le domaine de la santé** ainsi que l'agrégation des dépenses sociales et fiscales dans le domaine de la protection sociale. Il encourage tous les efforts qui pourront être menés pour faciliter la comparaison avec les comptes de la sécurité sociale dans le respect des différents cadres de référence.
13. Le Conseil rappelle la nécessité de disposer d'une **information territorialisée et cohérente au niveau national dans le domaine de la santé et de la protection sociale**.
14. Le Conseil marque son intérêt pour la mise en place d'un système raisonné d'**indicateurs de performance des établissements hospitaliers**, appropriables par les professionnels et les usagers.

INTER-FORMATIONS STATISTIQUES SOCIALES DU 17 OCTOBRE 2003

PROGRAMME A MOYEN TERME 2004-2008

Extraits du compte rendu n°414/D130 de la réunion du 17 octobre 2003

Synthèse générale

Michel GLAUDE, Rapporteur

La tendance du prochain moyen terme

Je vais vous résumer l'ensemble du contenu du programme de moyen terme, dont les maîtres mots sont la continuité, la consolidation et l'innovation.

La notion de continuité est logique au vu de la longueur des projets. Il a fallu une dizaine d'années pour rénover le recensement, une dizaine d'années également pour avancer de façon significative dans la connaissance de la pauvreté et de l'exclusion, cinq ans pour stabiliser les données fiscales, de nombreuses années pour préparer et exploiter une enquête nouvelle. Il a fallu deux ans, par exemple, pour préparer les parties variables des enquêtes permanentes de condition de vie.

Le système statistique doit également répondre aux attentes des utilisateurs, qui ont besoin de séries statistiques pour appréhender les évolutions de la société.

De nombreuses avancées ont été obtenues récemment. Citons notamment le recensement rénové de la population. Chaque formation a pu constater l'apparition de nombreux nouveaux outils dans son domaine.

De nouveaux projets sont en cours d'élaboration compte tenu d'une demande de statistiques sociales toujours très forte.

Un nouvel environnement

Au cours de l'élaboration des projets de moyen terme, les formations ont insisté sur les évolutions du contexte et de l'environnement. Nous devons adapter notre système d'information en conséquence.

La construction européenne

Les premières « contraintes » sont d'origine européenne. Il s'agit simultanément d'une opportunité formidable de comparer notre système social à celui de nos voisins communautaires. Les formations du Cnis sont relativement inquiètes devant le transfert progressif du pouvoir de décision en matière de système statistique, vers le niveau européen.

Beaucoup de formations ont noté que la réglementation européenne devenait très développée. Dans ce contexte, quelle sera la portée des recommandations des formations, de leurs avis d'opportunité, voire du Comité du label ? Comment le Cnis peut-il s'adapter à l'évolution de ce contexte ?

Dans le cadre de la méthode ouverte de coordination, le système statistique européen introduit la notion de structures cibles, qui servent à l'harmonisation des systèmes statistiques nationaux. Des structures cibles ont été élaborées pour la santé, la formation professionnelle, l'emploi, etc. De nombreux indicateurs sociaux européens sont également mis en place. L'histoire des indicateurs sociaux en France a été assez mouvementée. La mise en place de ces indicateurs pèsera sur le système statistique. Se poseront des problèmes de comparabilité des indicateurs selon les pays, qu'il est nécessaire d'anticiper.

La demande de fichiers détails anonymisés est forte de la part de l'Europe pour faciliter la recherche académique et aider la Commission européenne à élaborer les politiques publiques.

Nous notons également la convergence des diplômes européens de l'enseignement supérieur (licence, maîtrise, doctorat). Le système statistique national devra s'adapter à cette nouvelle réalité.

La décentralisation

Beaucoup de formations ont ressenti le besoin de maîtrise des conséquences de la décentralisation, car celle-ci pourrait éventuellement aboutir à une incomparabilité des statistiques de suivi des bénéficiaires de politiques décentralisées. Un système d'information partagé entre l'état et les

collectivités locales permettrait d'accompagner la décentralisation, sans négliger la qualité des informations rassemblées au niveau national et leur comparabilité.

Les élus locaux formulent des demandes d'informations de plus en plus précises pour orienter leurs prises de décision.

La LOLF

La LOLF introduit la notion d'efficacité de la dépense publique. Les moyens et les résultats des politiques publiques seront mesurés par des indicateurs. Cela induira une pression croissante sur l'appareil statistique. Des contraintes de ressources pourraient éventuellement apparaître.

Les principales évolutions des outils du système statistique

L'utilisation des sources administratives

Les sources administratives seront de plus en plus sollicitées, sous la double impulsion des demandes locales et des contraintes budgétaires. L'Éducation nationale désirerait maintenir l'identifiant unique des étudiants dans le supérieur pour mieux suivre leur parcours. L'accessibilité des données des CAF, des CPAM, des ASSEDIC, etc., devra être améliorée. Il faudra veiller parallèlement à la confidentialité. Le processus de traitement de ces données devra être revu.

Le nouveau recensement de la population

Je n'entends pas détailler l'aspect local du recensement rénové de la population, qui concerne la Formation « Statistiques régionales et locales ». J'insiste toutefois sur les avancées très importantes qui pourront être réalisées au niveau national, en particulier pour la démographie, l'étude des migrations, celle de l'emploi et celle du marché du logement. Les évolutions pourront être appréhendées de façon beaucoup plus fine dans chacun de ces champs. Nous examinerons les évolutions des enquêtes associées au recensement et des bases de sondage au cours du point consacré aux enquêtes ménages.

La révision des nomenclatures

Plusieurs nomenclatures vont évoluer : la nouvelle PCS doit être entièrement implantée et la nomenclature des niveaux de formation va également évoluer, ainsi que celle des familles professionnelles.

La demande de panels

Nous avons consacré un point particulier à l'évolution des panels, domaine dans lequel existe une forte demande.

L'évolution de la demande

Un besoin moins marqué de bilans

Il m'a semblé que la question des comptes et des bilans était moins cruciale dans les programmes de moyen terme. Le thème de l'harmonisation entre les comptes de la protection sociale et ceux de la sécurité sociale reste toutefois d'actualité. Ce thème a également été évoqué à travers les bilans de la formation emploi. Peut-être les systèmes sont-ils déjà suffisamment cohérents. Dans d'autres pays, le besoin d'une information plus synthétique est plus développé. Les utilisateurs sont parfois déroutés devant la variété des indicateurs.

Une demande croissante de référentiels géographiques

Les référentiels géographiques sont de plus en plus demandés, à cause de la territorialisation. Ce phénomène se produit en particulier dans les domaines de la santé, de l'emploi et de la formation.

La construction d'indicateurs de performance

Enfin, la demande porte sur la constitution d'indicateurs de performances, pour les écoles et les hôpitaux, par exemple. Le risque associé est connu : celui d'établir un classement plutôt que de fournir une information permettant aux utilisateurs de mieux analyser le système.

La diffusion des informations

Toutes les formations consacrent une part importante de leur réflexion à des questions de diffusion. Les conditions d'accès ont déjà changé et sont appelées à évoluer encore grâce à Internet. La mise à disposition des informations est un souci permanent des formations du Cnis, qui regroupent des producteurs et des utilisateurs de données. La demande des utilisateurs habituels mais également des chercheurs est forte à ce propos. Grâce aux nouvelles technologies, le coût de mise à disposition de l'information baisse fortement. Dans le domaine social, des « entrepôts de données » seront constitués, qui permettront aux utilisateurs avertis d'accéder rapidement à l'information pertinente pour leurs travaux. La statistique sociale possède l'inconvénient de privilégier la vision « en coupe » par rapport aux séries longues dans certains domaines. Les coupes instantanées sont, il est vrai, riches en enseignements car elles prennent en compte les nouveaux besoins, mais on a des difficultés à construire des séries longues. La mise à disposition de l'information devra permettre de réduire cet inconvénient au cours du moyen terme.

Les thèmes en développement

Je n'entends pas développer ce sujet de manière exhaustive.

J'ai noté deux catégories de population qui relèvent de problématiques particulières au système statistique. Le premier groupe est celui des personnes âgées, dont les thèmes connexes sont le passage à la retraite, le vieillissement de la population, etc.

Le second groupe concerne les enfants et les adolescents qui occupent également une place de plus en plus centrale dans la société et pour lesquels la statistique n'a jusqu'à présent consenti que peu d'efforts. Les enquêtes sont généralement adressées aux ménages. Dans un souci de qualité des réponses et de confidentialité des informations, seuls les individus de 15 ans ou plus sont interrogés.

La statistique sociale peine à rendre compte de l'insécurité, des discriminations, des violences, des expulsions et de l'immigration (flux migratoires et insertion sociale).

Une forte demande porte sur la connaissance des trois fonctions publiques et l'efficacité du secteur public.

A plus long terme, nous devons envisager de réfléchir à la connaissance des revenus non salariaux, des politiques d'emploi et de la durée du travail. Le suivi de la formation continue demeure une question récurrente.

Je termine mon inventaire par le domaine de la santé – Philippe Cunéo va en parler, du reste. La demande croît fortement, aussi bien pour mesurer l'accès aux soins que pour les résultats thérapeutiques, souvent en liaison avec d'autres systèmes statistiques.

Une nécessaire évolution structurelle

La statistique a tendance à fonctionner en « tuyau d'orgue » : la démographie, l'emploi, les conditions de vie, les revenus, la santé, etc., sont abordés séparément. Les demandes sociales nécessiteront un fonctionnement plus transversal, ce qui supposera que ces différents domaines interagissent. Comment la statistique publique peut-elle répondre à une demande de cette nature ? Nous allons rencontrer ce problème à propos de l'enquête « santé et itinéraire professionnel » ou bien de l'enquête « violence et santé ». Le système statistique devra toujours s'organiser selon des structures verticales mais en prévoyant des « passerelles » entre les différents domaines. Je pense que l'information d'origine administrative enrichie de données d'enquêtes pourrait répondre à cet enjeu nouveau. Quelques enquêtes spécifiques pourront également constituer des éléments de réponse.

Jean-Baptiste DE FOUCAULD, Président

Merci pour cette synthèse. Je laisse Monsieur Cunéo nous parler de l'enquête « Santé et itinéraire professionnel ».

Point sur l'enquête santé et itinéraire professionnel et sur la présentation des bases de l'assurance maladie

Philippe CUNEO, DREES

Mon intervention vise à décrire deux domaines dont nous pensons qu'ils seront très structurants dans le domaine de la santé pour le moyen terme à venir. Nous n'avons pas été en mesure d'en discuter lors de la session du printemps.

J'aimerais tout d'abord vous parler d'un rapport réalisé par le Centre d'étude de l'emploi, sous la direction de Serge Volkoff par Marie-France Cristofari – je parle sous son contrôle. Ma deuxième présentation portera sur le développement des outils de l'assurance maladie. Nous avons déjà évoqué ce thème lors des formations précédentes. La loi de santé publique, adoptée en première lecture mardi dernier, ouvre plus largement qu'auparavant l'accès aux données administratives de santé.

a. Enquête santé et itinéraire professionnel : présentation du rapport

La DREES et la DARES, aidées par l'INSEE – qui a mis Marie-France Cristofari à la disposition du Centre d'étude de l'emploi – ont souhaité que soit produit un bilan des sources quantitatives dans le champ de la santé, des itinéraires professionnels et, plus généralement, du travail. Présenter ce travail dans une inter-formation me semble tout à fait pertinent, car il concerne aussi bien la santé que l'emploi. Lors des préparations des programmes annuels de la DARES et de la DREES, nous avons en effet constaté une forte demande des partenaires sociaux dans ces deux domaines. Nous avons donc demandé au Centre d'étude de l'emploi de recenser les opérations et informations existantes et de repérer leurs lacunes éventuelles. Lorsque nous avons adressé cette demande au Centre d'étude de l'emploi, nous pensions prioritairement aux accidents du travail, à la maladie professionnelle, et surtout à la santé des salariés qui connaissent des parcours professionnels mouvementés. Le rapport sera mis en ligne la semaine prochaine sur le site du CNIS. Vous pourrez également trouver la semaine prochaine, sur le site de la DREES, le même rapport augmenté de ses annexes, sous forme de document de travail. Je me propose de vous en restituer une synthèse.

Ce rapport débute par un inventaire des nombreuses sources existantes. Il existe une fiche détaillée pour chaque source. Le rapport aboutit à la formulation de propositions de trois types :

- améliorer la valorisation des sources existantes ;
- enrichir certaines sources pour pouvoir répondre à des questions supplémentaires ;
- créer un nouvel outil statistique dédié au repérage des effets sur la santé, non seulement de chaque situation de travail, mais aussi des changements de situation voire de leur enchaînement.

De nombreux instruments et résultats

Le rapport fournit 68 fiches de description détaillées de sources existantes ayant un rapport avec la santé, le travail ou les itinéraires professionnels.

22 propositions ont été formulées, qu'il s'agisse d'améliorer l'exploitation des sources et la diffusion des résultats ou d'enrichir les sources existantes pour aborder des problématiques nouvelles.

Valoriser les sources existantes

Par exemple, à partir de l'enquête décennale en santé de l'INSEE ou de l'enquête SPS du CREDES, il peut être procédé à une étude de la description de la morbidité par secteur. L'absentéisme (causes et caractéristiques) pourrait être étudié à partir de l'enquête Sumer ou de l'enquête EPCV. En particulier, le rapport propose de mieux décrire les grandes caractéristiques de la morbidité dans le système hospitalier à partir du programme médicalisé de système d'information (PMSI). Je rappelle que ce système permet de consigner des informations à chaque séjour hospitalier (sexe et âge du patient, pathologie et traitement reçu).

Enrichir les sources existantes

Il est possible, par exemple, de compléter le champ du PMSI par des informations de caractère social. L'idée consiste à enquêter auprès d'un échantillon de patients tiré de la base de données, afin de recueillir des informations sur leur catégorie socioprofessionnelle et leur parcours professionnel.

Les CRAM détiennent des informations sur les accidents du travail et les maladies professionnelles mais ces dernières sont insuffisamment disponibles au niveau national. La proposition consiste à rassembler toute l'information au niveau national pour en faire la synthèse. De la même manière, nous pourrions nous intéresser aux indemnités journalières.

Créer un nouvel outil statistique

Cet outil serait dédié au repérage des effets sur la santé des situations de travail mais également du changement ou de la succession de celles-ci. Des études ont déjà mis en évidence que l'enchaînement de situations professionnelles différentes conditionne fortement les problèmes de santé, plus encore que les caractéristiques des emplois occupés.

Il s'agirait d'effectuer une enquête à domicile. Elle pourrait être complétée par des examens complémentaires comme ceux effectués à la suite de l'enquête décennale santé. Dans cet exemple, 30 000 personnes ont été interrogées. Une partie des enquêtés a reçu une invitation pour subir un examen de santé ; le taux d'acceptation atteint environ 15 %. L'échantillon des personnes qui ont accepté de subir l'examen de santé n'est probablement pas représentatif mais il devrait être possible de redresser les déclarations relatives à la santé perçue à partir de la comparaison des opinions sur la santé avec les résultats des examens.

Le but de cette étude est de mesurer aussi bien l'effet sur la santé des changements d'activité chez les actifs que la relation entre le parcours professionnel et l'état de santé actuel chez les retraités. Il faut pour cela disposer d'un échantillon de taille assez importante. Selon les premières hypothèses, 20 000 personnes au moins seraient interrogées.

Nous souhaitons relier le contenu du questionnaire aux enquêtes préexistantes, en sélectionnant les questions principales de chaque thème abordé. Nous avons déjà entrepris cette démarche pour l'enquête décennale en santé.

Le point certainement le plus difficile à déterminer concerne les modalités de suivi des populations, question de plus en plus centrale. Interroger les personnes sur les différentes périodes de leur vie est une méthode qui s'est en effet révélée imparfaite. Nous souhaitons plutôt utiliser l'échantillon démographique permanent de l'INSEE pour les suivre dans le temps. A l'occasion de ses mises à jour, il serait en effet possible de recueillir des informations sur le parcours professionnel des personnes suivies, sans devoir les réinterroger. L'utilisation de l'échantillon démographique permanent faciliterait pourtant grandement le renouvellement de l'enquête si celui-ci était souhaité.

Enfin, l'INSEE examine l'option consistant à introduire de nouvelles variables dans l'échantillon démographique permanent, en particulier dans le domaine de la santé.

La DARES, la DREES et l'INSEE réfléchissent à l'utilisation des enquêtes existantes (notamment l'enquête décennale en santé et l'enquête HID). La DREES va lancer un appel d'offres sur le thème de la santé au travail pour approfondir l'exploitation de certaines sources décrites dans le rapport. Un groupe de travail interadministratif sera constitué pour réfléchir à la création de ce nouvel outil. Pour l'instant, la description que j'en ai livrée n'est pas validée.

b. Les bases de données de l'assurance maladie

Les bases existantes

Je vais à présent vous présenter les nouvelles possibilités d'accès aux données de l'assurance maladie. Nous avons déjà amplement évoqué cette question. Les données d'assurance maladie sont déjà fortement utilisées. Je n'ai cité que certaines des grandes bases dans ce domaine, qui concernent notamment :

- les médicaments ;
- les assurés sociaux ;
- l'activité des professionnels (SNIR) ;
- les bénéficiaires de la CMU ;
- les remboursements.

Les caisses d'assurance maladie mettent en place le SNIRAM, qui permettra d'obtenir des informations croisées pour l'ensemble des acteurs (professionnels, bénéficiaires, etc.) pour chacun des régimes de l'assurance maladie.

J'aimerais introduire deux propositions qui permettraient de réaliser un très important progrès en termes d'information.

Première proposition : offrir la possibilité de définir des échantillons à la demande

La première proposition consiste à donner la possibilité aux chargés d'études statistiques et aux chercheurs de définir les échantillons dont ils ont besoin. Nous réfléchissons déjà à la constitution d'échantillons permanents qui permettront de couvrir un large champ des questions imaginables *a priori* mais nous ne pouvons pas anticiper les questions nouvelles qui apparaîtront. Nous devons donc acquérir la capacité de construire des échantillons spécifiques à des thèmes particuliers. Les principaux thèmes sont le suivi des consommations, celui de l'activité des professionnels et celui de la trajectoire des patients, lequel fait appel aux deux approches précitées. La construction des échantillons devra bien entendu respecter l'intégrité du système et les règles de déontologie.

Deuxième proposition : utiliser les données administratives

Ainsi que je vous l'annonçais en préambule, la loi de santé publique a été adoptée en première lecture mardi dernier. Cette loi comporte une disposition qui modifie l'article 7 bis de la loi de 1951. Je vous rappelle que cet article donnait la possibilité, à l'INSEE et aux services statistiques ministériels, d'accéder aux données administratives individuelles, à l'exception de celles ayant trait à la vie sexuelle ou à la santé. La loi de santé publique n'abroge pas l'article 7 bis mais introduit une « exception à l'exception ». Sous certaines conditions, l'INSEE et les services statistiques ministériels ayant une responsabilité en matière de santé peuvent avoir accès aux données individuelles en santé, ce qui constitue en soi une source potentielle d'information extrêmement riche. Le cadre d'utilisation prévu est la description de la santé publique et l'évaluation des politiques de santé publique. Il devient par ailleurs possible de construire des échantillons spécifiques et d'interroger seulement les catégories d'assurés sociaux que l'on souhaite enquêter. Nous pourrions ainsi reproduire dans le champ santé des enquêtes comme celles organisées auprès des bénéficiaires des *minima* sociaux : les personnes en question ont été interrogées sur les parcours pouvant rendre compte de leur situation présente.

Débat

Jean-Baptiste DE FOUCAULD, Président

Ce travail a une dimension transversale évidente. Nous allons à présent débattre tout à la fois de la synthèse du programme de moyen terme, présentée par Michel Glaude, et sur le projet d'enquête sur santé et itinéraire professionnel. J'aimerais poser une première question sur le programme de moyen terme. Il y est indiqué qu'un portail de la statistique publique va être mis en place. Où en sommes-nous ? Quelles en seront les nouvelles fonctionnalités ?

Carla SAGLIETTI, Secrétaire générale adjointe du Cnis

Bien que n'étant pas la personne la mieux placée pour répondre, je peux vous livrer quelques éléments. De nombreux utilisateurs ont demandé que l'accès aux sites des services producteurs de statistiques au sens du Cnis soit facilité. Les informations sont actuellement dispersées entre le site de l'Insee et les sites des différents services statistiques ministériels, lesquels peuvent être autonomes ou hébergés par un site administratif. L'Insee a décidé de créer un portail d'accès à ces différents sites. L'expression des besoins est en cours d'élaboration et sera présentée au Bureau du Cnis le 6 novembre. Dans un premier temps, il s'agira simplement de réorienter les visiteurs vers les sites recherchés. Je pense que ce portail sera ouvert dans quelques mois. Nous l'enrichirons de fonctionnalités supplémentaires par la suite.

Jean-Pierre BOMPARD, CFDT

J'ai bien compris que Michel Glaude parlait au second degré lorsqu'il évoquait les « contraintes » européennes. Il convient toutefois d'employer ce terme avec prudence. Dans tous les cas de figure, les comparaisons européennes sont nécessaires. La confédération européenne des syndicats, entre autres, est fortement demandeuse – cette confédération regroupe tous les syndicats européens, communautaires ou non. Il convient d'être très rigoureux sur les méthodes à appliquer. Si nous nous contentons de définitions approximatives, nous risquons de faire naître des polémiques contre-productives et déroutantes pour l'utilisateur. La publication des différents indicateurs doit ainsi être soumise à une méthodologie précise.

Michel GLAUDE, Rapporteur

Mon propos n'avait rien de négatif. J'ai d'ailleurs analysé ces « contraintes » comme une opportunité formidable. Je suis d'accord pour dire que les comparaisons européennes sont une nécessité, dans tous les sens du terme. Cela pose le problème de la qualité et de la comparabilité des données.

J'ai parlé de contraintes car les systèmes statistiques nationaux – français et étrangers – sont bousculés par cette dynamique européenne. L'harmonisation n'est pas simple car chaque système statistique national fonctionne selon une logique propre, héritée d'une histoire à laquelle les acteurs nationaux sont très attachés. Cet attachement s'explique non seulement par le besoin de continuité mais aussi par une pratique du système : les acteurs en connaissent les limites et le potentiel. Il faudra beaucoup de travail, technique mais aussi pratique, pour constituer et faire accepter un système statistique européen.

Jean-Baptiste DE FOUCAULD, Président

Le fait que la France soit plutôt en avance en matière de statistiques expose peut-être davantage son système statistique, par rapport à nos voisins communautaires, à la montée en puissance d'une statistique européenne. Elle doit jouer pleinement son rôle dans la prise de décision. Des changements de méthodes apparaissent, concernant notamment les approches *input* et *output*.

Yvonick RENARD, MEDEF

L'influence nationale dans le processus communautaire est très importante. J'aimerais revenir sur la notion d'indicateur. Qu'il s'agisse de politiques communautaires, nationales, voire régionales ou locales, les indicateurs sont très utiles, à condition d'être conçus *a priori*. Dans le cas contraire, nous créerions des charges d'enquête inutiles.

Nous devons veiller à ne pas conditionner l'état de santé au seul itinéraire professionnel. La vie familiale, ou encore l'hérédité, sont aussi des facteurs explicatifs capitaux de l'état de santé.

Philippe Cunéo fait référence à des « secteurs » pour la nomenclature de restitution. Je ne sais pas à quoi vous vous référez. S'il s'agit de la liste des CTN, nous sommes d'accord ; s'il s'agit de la NES, nous ne comprendrions pas.

Enfin, Philippe Cunéo nous a informés qu'une loi venait d'être adoptée, qui modifie la loi de 1951. Je suis surpris que le Cnis n'ait pas été au moins consulté sur ce sujet.

Jean-Baptiste DE FOUCAULD, Président

J'aimerais que nous terminions le débat du moyen terme avant de revenir sur le thème de la santé.

Jacky FAYOLLE, IRES

La crise d'Eurostat peut-elle avoir des conséquences structurelles sur le développement de l'appareil statistique social européen ? Il est probablement difficile de répondre à cette question mais ne convient-il pas d'anticiper ce qui pourrait arriver ?

Michel GLAUDE, Rapporteur

Votre question est excellente et il est en effet très difficile d'y répondre. Nous pouvons conjecturer que nous vivons une période de raidissement. Eurostat fonctionnera peut-être plus en aval des directions générales thématiques, en s'appuyant davantage sur les règlements et directives européens. Les directions thématiques introduisent des lignes directrices en matière de politique sociale, lesquelles nécessitent la mise en place de batteries d'indicateurs. Nous pouvons imaginer qu'Eurostat va demander en premier lieu que ces batteries d'indicateurs soient renseignées. Eurostat est un coordinateur plutôt qu'un organisme producteur de statistiques, et fonctionne en réseau avec les instituts nationaux. Ce mode de fonctionnement risque d'être affaibli momentanément. J'espère qu'il ne sera pas remis en cause sur le long terme. J'espère que la crise actuelle n'est que conjoncturelle et que les instituts statistiques nationaux pourront continuer à travailler en réseau, dans l'intérêt du système statistique communautaire.

Jean-Baptiste DE FOUCAULD, Président

Les concepteurs de la mise en application de la LOLF sont-ils satisfaits par la réponse de l'appareil statistique ? Peut-être est-il encore trop tôt pour répondre à cette question... La LOLF n'est ni plus ni moins qu'une révolution en termes de gestion des finances publiques. Il conviendrait d'en dire un mot.

Philippe CUNÉO, DREES

Les ministères dont dépend la DREES (celui des affaires sociales et celui de la santé) sont encore dans l'attente de voir les différentes missions et programmes arrêtés par le gouvernement et validées par le Parlement. Ce n'est qu'ensuite que nous pourrions formellement définir les objectifs et les indicateurs associés. Nous avons déjà commencé à travailler de façon décentralisée : chaque direction technique élabore simultanément des propositions de programme et des indicateurs associés pour les évaluer. La question porte sur la capacité du système statistique à produire ces différents indicateurs. Nous devrions commencer à travailler sur ce sujet dans les jours à venir, pendant deux ou trois mois.

Jean-Baptiste DE FOUCAULD, Président

Ma question est prématurée mais, à interpréter les propos de Monsieur Renard, elle n'aurait pas dû l'être ! La question de l'interactivité entre la construction des programmes et des indicateurs est fondamentale. Je devrais d'ailleurs en informer l'Inspection des finances. J'avais pourtant l'impression que les travaux avançaient relativement vite dans ce domaine. Peut-être le système statistique n'a-t-il pas été intégré à la réflexion.

Philippe CUNÉO, DREES

La loi de santé publique comporte une liste de cent objectifs en annexe, chacun étant associé à un indicateur souhaitable. Nous avons déjà commencé à travailler sur leur disponibilité. Un principe est déjà établi : celui de la primauté des objectifs sur les indicateurs. Autrement dit, il s'agit de sélectionner, autant que faire ce peut, un indicateur approchant parmi les indicateurs disponibles. Si aucun indicateur ne permet d'obtenir l'information recherchée, nous examinerons alors l'option de produire, à moindres frais, l'indicateur nécessaire ou un indicateur approché.

Baudouin SEYS, Ministère de la justice

Le Ministère de la justice a beaucoup progressé sur la mise en application de la LOLF, ce qui influera sur la production statistique. Les programmes, actions et sous-actions ont été définis et validés. Une première liste d'objectifs et d'indicateurs associés a été validée provisoirement au sein du ministère. Durant l'été, deux inspecteurs des finances ont été dépêchés pour un audit. La plupart des travaux ont été approuvés mais certaines propositions d'objectifs et d'indicateurs ont été « épinglées », principalement au motif que la plupart des indicateurs étaient liés à l'activité. Les inspecteurs ont par ailleurs noté un manque d'indicateurs qualitatifs et de mesure d'impact socioéconomique. Les statistiques du Ministère de la justice sont complètement intégrées dans les procédures informatisées de gestion, ce qui tend à les confiner au périmètre du ministère. Les inspecteurs ont explicitement recommandé la création d'enquêtes de suivi des décisions de justice et d'enquêtes d'opinion et de satisfaction auprès des justiciables. Fort de cette recommandation, le système statistique doit pouvoir se développer, sous réserve de disposer des moyens nécessaires. Au Ministère de la justice, les phases d'expérimentation dans les juridictions ont déjà débuté. Le travail porte actuellement sur la révision des procédures budgétaires pour les unités décentralisées.

Jean-Baptiste DE FOUCAULD, Président

Quel sera l'impact de la décentralisation sur l'organisation de l'Insee ? Les directions régionales vont-elles représenter une plus grande part des dépenses ?

Michel GLAUDE, Rapporteur

Je ne puis répondre complètement à cette question à la place du Directeur général de l'Insee. C'est plutôt à cause de la demande très forte de statistiques au niveau régional et local que ce mouvement a été entamé depuis une dizaine d'années. Une partie des ressources a été réallouée à la construction d'un système d'information susceptible de répondre à la demande régionale et locale. L'un des objectifs du nouveau recensement de la population est de fournir des informations plus fraîches aux décideurs locaux. Par ailleurs, les directions régionales de l'Insee voient leurs effectifs augmenter régulièrement. Nous avons observé une réorganisation très importante des équipes d'études régionales et locales, sous la houlette du Directeur de la diffusion et de l'action régionale. Cette réforme a consisté en une meilleure séparation de ce que l'on pourrait appeler le « *front office* » et le « *back office* » : il convient de constituer des équipes suffisamment consistantes (notamment pour ce qui concerne le nombre de cadres A) pour fournir une offre organisée, en réponse aux nombreuses sollicitations, dans chaque région. Nous avons besoin de personnes capables d'adapter les outils dans chaque région, pour répondre aux spécificités locales. Ce mouvement très important pourrait se résumer selon les termes suivant : plus de statistiques, plus de moyens, une réorganisation assez profonde.

Benoît RIANDEY, INED

Monsieur Cunéo a apporté des éléments extrêmement importants au cours de son exposé. Le rapport de Madame Cristofari était par ailleurs très instructif. Cette enquête sur les itinéraires professionnels et la santé paraît autant importante qu'ambitieuse. L'idée qu'elle puisse s'appuyer sur l'échantillon démographique permanent, l'un des outils permettant un suivi en termes de statistiques publiques, est intéressante.

J'aimerais toutefois connaître l'impact de la perte d'exhaustivité du recensement, alors que les données du recensement permettaient d'actualiser l'échantillon démographique permanent. En élargissant le contenu de l'échantillon démographique permanent de données sur la santé grâce au RNIA, nous pourrions ainsi le sauver.

Monsieur Renard a relevé la modification de la loi de 1951 au cours de l'exposé de Monsieur Cunéo. La modification de l'article 7 bis de ladite loi ouvre des perspectives intéressantes en matières de statistiques de santé. J'observe toutefois que l'expérience de 1986 s'est renouvelée. La loi Informatique et libertés avait remis en cause l'accès aux données nominatives à l'Insee et aux services statistiques ministériels. Un correctif à la loi de 1951 était intervenu à cette époque, leur donnant accès à ces données pour mener des études statistiques. A l'époque, la concertation avait été un peu hâtive et de ce fait, les chercheurs ont été écartés du champ des destinataires potentiels.

Les économistes universitaires et les chercheurs sont des acteurs fondamentaux pour l'évaluation de la politique publique en matière de santé. Par ailleurs, ces acteurs sont plus neutres par nature que les services ministériels. L'élargissement du champ de l'article 7 bis à ces secteurs serait par conséquent souhaitable.

Enfin, la loi informatique et libertés européenne, qui date de 1995, est en cours de transposition dans le droit français. Le Sénat a voté ce texte au mois d'avril. L'examen par les deux chambres semble très lent, et le Cnis pourrait d'ailleurs recommander que ce texte soit enfin voté. L'article 7 bis pourrait être réexaminé à cette occasion.

Jean-Baptiste DE FOUCAULD, Président

Dans l'enquête santé et itinéraire professionnel le fait d'être licencié et de reprendre un travail par la suite fait-il partie des cas de changement de travail ?

Philippe CUNÉO, DREES

Nous n'en sommes qu'au premier stade du projet de l'enquête. Nous souhaitons pour l'instant recueillir l'expression de l'intérêt – ou du désintérêt – des membres du Cnis. J'ai indiqué de façon un peu sommaire que nous souhaitons mettre en place un groupe de travail interadministratif dont l'objectif serait de transmettre des propositions concrètes au Cnis. Nous souhaitons suivre le parcours d'une personne lorsqu'elle change de poste de travail ou d'employeur, y compris après une période d'inactivité. Je suis pour l'instant incapable de répondre à la question portant sur l'échantillon démographique permanent. Nous n'avons pas encore établi l'opportunité de l'utiliser.

Michel GLAUDE, Rapporteur

Le passage au nouveau recensement ne bouleverse pas la structure de l'échantillon démographique permanent. La différence proviendra simplement du fait que les informations ne seront plus reportées à date fixe, mais chaque année. Nous ne disposerons certes plus que de 40 % des informations concernant les habitants des communes de 10 000 habitants ou plus après un cycle complet de cinq ans alors que, précédemment, nous avions une réactualisation complète tous les huit ans. Les outils de traitement statistique de l'échantillon démographique permanent seront simplement un peu plus élaborés.

Pour l'instant, nous n'alimentons pas l'échantillon démographique permanent avec les données d'assurance maladie. L'utilisation des sources administratives est une voie très prometteuse, à la fois pour des raisons de coûts et pour la possibilité d'interconnexion entre domaines qu'elle offre. Toutefois, l'aboutissement du processus nécessitera de nombreuses négociations et la vérification du respect des règles déontologiques. Philippe Cunéo a bien précisé qu'il ne s'agissait à ce stade que d'un projet. Nous pourrions en reparler aux formations spécialisées du Cnis ou en inter formations.

Jean-Pierre PUIG, Secrétaire général du Cnis

La loi de 1951 précise les règles de fonctionnement du système statistique. Elle ne traite pas de l'accès de la statistique aux diverses catégories d'utilisateurs. Monsieur Riandey a mentionné la loi de transposition, qui traite de cet aspect particulier. En 1986, un premier élargissement des modalités d'accès a été effectué : l'Insee et les services statistiques ministériels ont obtenu un accès à l'information administrative, à l'exception toutefois des informations ayant trait à la santé et à la vie sexuelle. Cependant les administrations n'ont pas obligation de fournir leurs données. L'accès de l'Insee, puis l'accès des services statistiques ministériels, ont été longs à obtenir, notamment pour les données fiscales.

La révision de l'article 7 bis apporte deux améliorations. Tout d'abord, la loi de santé publique lève partiellement l'interdiction qui touchait le domaine de la santé. Comme l'a fort bien dit Philippe Cunéo, il s'agit bien d'une exception à l'exception : l'accès est limité à l'Insee et aux services statistiques des ministères ayant une compétence dans le domaine de la santé. L'utilisation des sources administratives permettra d'éviter le recours à des enquêtes.

La deuxième amélioration est que les ordonnances de simplification prévoient une communication plus automatique des données administratives alors qu'actuellement elle n'est toujours pas obligatoire.

Lorsque les deux lois seront votées, l'ensemble du système statistique français aura accès plus facilement aux informations administratives, ce qui allègera les charges d'enquête.

Jean-Baptiste DE FOUCAULD, Président

L'idée de consulter le Cnis lorsqu'une loi aussi fondamentale est modifiée me semble intéressante. Il resterait encore à déterminer la procédure de concertation. Le Bureau semble *a priori* bien placé pour servir de lieu d'échange.

Pouvons-nous retenir, pour notre avis, l'idée d'exprimer le vœu que la transposition de la directive européenne de 1995 ne traîne pas trop en longueur ?

STATISTIQUES D'ENTREPRISES

Formation « Agriculture » Réunion du 30 avril 2003

Président : Jean SALMON, Président de la Commission économique à l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA)

Rapporteur : José REY, Chef du SCEES - Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

Formation « Commerce, services » Réunion du 13 mai 2003

Président : Jean GADREY, Professeur d'économie à l'Université de Lille I, Faculté des sciences économiques et sociales

Rapporteur : Magali DEMOTES-MAINARD, Chef du département des activités tertiaires de l'Insee

Formation « Environnement » Réunion du 20 juin 2003

Président : Michel COTTEN, Trésorier payeur général de Basse-Normandie

Rapporteurs : Bernard NANOT, Chef du département Statistiques et Banques de données de l'Ifen
José REY, Chef du SCEES - Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

Formation « Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie »

Réunion du 6 juin 2003

Présidents (Industrie) : Bernard BOULENGIER, Secrétaire général du SFIC

(IAA) : Maurice DELAPORTE, Directeur des af. économiques, ALLIANCE 7

Rapporteurs (Industrie) : Emmanuel RAULIN, Chargé de la s/direction Ingénierie et coordination statistiques du SESSI - Sec. d'Etat à l'industrie

(IAA) : Renan DUTHION, Chargé de la s/direction des statistiques et des IAA du SCEES - Min. de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

Formation « Monnaie, finance, balance des paiements » Réunion du 17 juin 2003

Président : Jean-Paul POLLIN, Professeur à l'Université d'Orléans - Droit et sciences économiques

Rapporteur : Régine MONFRONT, Banque de France

Formation « Transports, tourisme » Réunion du 10 juin 2003

Présidents (Transports) : Maurice BERNADET, Directeur des études à l'Université de Lyon II

(Tourisme) : Jean-Charles SIMIAND, délégué général du SNTF, Vice-président de la COFIT

Rapporteurs (Transports) : Claudine LAGUZET, SES, Chargée de la sous-direction de l'observation statistique des transports - Min. Equipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer

(Tourisme) : Christophe TERRIER, Chef du département SPES, Direction du tourisme

Formation « Urbanisme, équipement, logement » Réunion du 28 mai 2003

Président : Alain KERGALL, Délégué général honoraire EGF-BTP

Rapporteur : Michel BARGE, Sous-directeur de l'observation statistique de la construction - DAEI, Min. de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer

Formation « Système productif » Réunion du 21 octobre 2003

Président : Edouard SALUSTRO, Président fondateur de RSM Salustro-Reydel

Rapporteur : Jean-Marc BÉGUIN, Directeur des statistiques d'entreprises de l'Insee

AGRICULTURE

PROGRAMME A MOYEN TERME 2004-2008

Extraits du compte rendu n° 271/D130 de la réunion du 30 avril 2003

I - Synthèse des programmes

Madame MADINIER, adjoint au rapporteur de la formation

Je vous présenterai le programme de l'ensemble des services producteurs touchant à la Formation «Agriculture» : le SCEES, le Bureau central des Statistiques de la Direction des Pêches maritimes et de l'Aquaculture (BCS), la Division Agriculture de l'Insee et la MSA. `

a) Organisation retenue pour 2004-2008

Il n'est pas prévu de grande rencontre spécifique consacrée à l'agriculture, alors que nous avons organisé la semaine dernière une grande rencontre pour l'industrie et les ménages et que nous tiendrons en juin une rencontre sur les statistiques régionales et locales. La présente réunion constitue donc l'instance de discussion sur le programme à moyen terme. Nos propositions sont soumises à toutes vos remarques.

Nous avons initié nos travaux en avril 2002, en créant des groupes de travail constitués de participants généralement issus du Ministère. Ces groupes ont mené des consultations à l'extérieur. La première synthèse de ces travaux vous a été remise. Nous avons également tenu une réunion au Ministère chargé de l'agriculture, dont le compte rendu vous a été communiqué. Il nous incombe d'élaborer un programme définitif, qui sera présenté à la Formation « Système productif » lors du quatrième trimestre 2003.

b) Propositions

Poursuivre et améliorer le programme courant

Notre programme est ambitieux. Je ne suis pas certaine, compte tenu de la conjoncture actuelle, que nous parvenions à le réaliser entièrement. Je vous ferai néanmoins part des éléments essentiels qu'ont mentionnés nos interlocuteurs. Nos utilisateurs nous ont indiqué que notre programme courant annuel leur agréait. Nous entendons poursuivre ce programme et l'améliorer. Ce programme représente une part importante de notre activité.

Préparer le recensement agricole de 2010 et fixer le dispositif intercensitaire

Il importera de préparer le recensement agricole de 2010 et de déterminer le dispositif inter censitaire. Un rapport de Pierre DEBREU, Inspecteur général de l'Insee, a porté sur le sujet. Pierre DEBREU a réfléchi à la pertinence d'un recensement agricole en continu et d'un recensement agricole comportant des échéances fixes. Au vu de notre organisation, il a jugé qu'il serait préférable de procéder à un recensement en 2010 et de réaliser des opérations inter censitaires plus performantes.

Efforts dans le domaine agro-environnemental

Il nous a été demandé d'effectuer des progrès dans le domaine agro-environnemental, qui souffre d'un manque d'indicateurs.

Répondre aux demandes européennes

Nous nous devons de répondre à toutes les demandes européennes, dont de nouvelles apparaissent régulièrement.

Utiliser les statistiques administratives grâce à la généralisation de l'emploi du SIRET

Cette proposition apparaît de façon récurrente dans nos programmes à moyen terme. Une démarche adéquate se met en place à un rythme plutôt lent. Néanmoins, elle a récemment pris un nouvel essor. Le SIRET est dorénavant présent dans la majorité des fichiers des services touchant à l'agriculture. Il convient néanmoins qu'il soit réellement utilisé. Nous avons la volonté affichée que le SIRET devienne l'identifiant unique des agriculteurs.

Chantiers méthodologiques (nomenclatures, méthodes d'estimation, organisation...)

Il importera d'initier des chantiers méthodologiques. Une révision des nomenclatures est prévue en 2007, ainsi que des rebasements de comptes au cours de la période. Nous devons également développer les études.

c) Le programme courant : enquêtes

RICA

Dans le cadre du programme courant, nous poursuivrons nos travaux sur le Réseau d'Information sur la Comptabilité Agricole (RICA). Le RICA recouvre 7 500 comptabilités. Il représente un peu moins de la moitié de notre budget. Il est certes intéressant, mais onéreux. Ce programme étant communautaire, nous n'envisageons pas de le supprimer.

TERUTI

Nous effectuons annuellement l'enquête TERUTI sur l'utilisation des territoires. Il nous a été demandé d'approfondir la problématique sur l'environnement et le territoire. Il conviendra de parfaire le dispositif TERUTI, et en particulier de changer de base en 2004.

Enquêtes de production et de conjoncture (terres labourables, prévision fruits et légumes, aviculture, filière bois)

Nous maintiendrons les enquêtes de production et de conjoncture.

Indices (IPPAP, IPAMPA, IPGA)

Les travaux sur les indices créés par l'Insee seront maintenus et un rebasement sera effectué.

Enquête annuelle de production des cultures marines

La DPMA doit poursuivre l'enquête annuelle de production des cultures marines. A la suite du recensement de la conchyliculture de 2002, il importe de réviser cette enquête. Les résultats du recensement venant de nous parvenir, cette révision devrait débuter en 2004.

Enquête sur l'activité des navires de pêche

La DPMA doit améliorer les statistiques portant sur les navires de pêche. Elle doit en particulier développer des méthodes d'estimation.

d) Le programme courant : études et synthèses

Nous poursuivrons nos études sur le suivi mensuel de la conjoncture, l'établissement de la statistique agricole annuelle et l'établissement des comptes de l'agriculture. S'y ajouteront des études sur l'emploi, qu'il soit salarié ou non-salarié, qui devront être développées par l'Insee en partenariat avec la MSA. Enfin, la DPMA s'attachera à la connaissance économique de la pêche.

e) Les enquêtes thématiques ou sectorielles

Je vous rappelle que notre programme ne pourra être réalisé que si nous obtenons des crédits à hauteur suffisante.

Nous entendons réaliser fin 2004 l'enquête aviculture qui faisait partie du programme 1999-2003, mais qui n'a pas pu être réalisée en raison d'un manque de moyens. Nous mènerons également en 2004 une enquête sur l'alimentation animale, en particulier sur l'alimentation des porcins.

En 2005 seront réalisées une enquête sur la production légumière – qui était prévue dans le précédent programme à moyen terme –, ainsi qu'une enquête sur les signes officiels de qualité et d'origine et une enquête « structures ». Il s'agit dans ce dernier cas d'enquête communautaire inter censitaire. La première enquête « structures » interviendra en 2003, suivie d'une deuxième enquête en 2005 et d'une troisième en 2007. Conformément à un règlement communautaire, il nous reviendra enfin de produire des statistiques sur les déchets agricoles.

En 2006, nous envisageons de reconduire l'enquête sur l'eau et l'assainissement menée auprès des communes : budget consacré à l'eau, description des réseaux d'eau et d'assainissement. La dernière de ces enquêtes date de 1999. Elle sera reproduite en 2003, puis en 2006. Par ailleurs, deux enquêtes seront consacrées à des questions environnementales : l'enquête sur les bâtiments d'élevage et l'enquête sur les pratiques culturelles. Ces deux enquêtes interviennent à intervalles

réguliers et ont été réalisées pour la dernière fois en 2001. Elles ont pour principal objectif de mieux connaître l'environnement de l'élevage et des pratiques de culture. Le document de quatre pages consacré aux déchets et aux nitrates que nous avons évoqué précédemment a été réalisé, pour partie, grâce à l'enquête sur les pratiques culturales. Nous n'avons pas encore travaillé sur l'agriculture biologique, car ce secteur est complexe. Nous serons probablement en mesure d'initier une telle étude en 2006, alors que le nombre d'exploitations pratiquant ce mode de culture aura augmenté.

Il est prévu en 2007 de réaliser la troisième enquête « structures » de la période inter censitaire, ainsi que l'enquête communautaire sur les vergers.

Enfin, nous souhaitons effectuer en 2008 un inventaire communal, largement sollicité dans le cadre de la problématique des affaires rurales et de l'occupation de l'espace, ainsi qu'une enquête sur les consommations d'énergie. S'y ajoutera la préparation du recensement agricole de 2010.

f) Efforts dans le domaine agro-environnemental

Comme je l'ai indiqué précédemment, nos travaux dans le domaine agro-environnemental porteront sur l'amélioration des outils actuels, le renouvellement de TERUTI, les enquêtes « structures » et le RICA. Il importera également de reconduire des enquêtes thématiques sur les pratiques culturales, les bâtiments d'élevage, l'eau et l'assainissement, ainsi que l'inventaire communal.

Nous disposons par ailleurs d'une classification des exploitations par OTEX (orientations technico-économiques). Nous envisageons de réfléchir à une classification environnementale, dont l'élaboration sera complexe mais dont l'intérêt sera réel.

Enfin, l'utilisation des sources administratives devrait nous permettre, en fin de période, d'effectuer des statistiques à des niveaux plus fins. Il est rare que nos statistiques actuelles atteignent un échelon inférieur à celui du département, hormis dans le cas du recensement agricole. Grâce aux statistiques administratives, et dans le respect du secret statistique, nous devrions parvenir à produire des données plus fines, auxquelles les enquêtes ne permettent actuellement pas d'aboutir en raison de leurs moyens limités.

g) Répondre aux demandes européennes

Nous avons pour objectif de répondre aux demandes européennes. Ce volet représente plus des deux tiers de notre activité et de notre budget. La majeure partie de nos travaux obéit à des réglementations européennes. Naturellement, nous avons le loisir d'inclure des questions nationales à ces enquêtes.

h) Utilisation des statistiques administratives

L'un des principaux chantiers méthodologiques de la période touchera aux statistiques administratives. Nous espérons qu'en fin de période se généralisera l'utilisation du SIRET.

Nous avons également l'espoir d'être en mesure d'utiliser, en milieu de période, le fichier d'identification pérenne généralisée des bovins (IPG). Ce fichier identifie les bovins et les flux qui les concernent. Il devrait nous permettre de produire des statistiques détaillées sur le cheptel bovin. Il pourrait, à terme, se substituer aux enquêtes dans ce domaine. Nous ne disposons que depuis peu de fichiers nationaux sur le sujet.

Par ailleurs, la MSA et l'Insee s'attacheront à des travaux statistiques sur l'emploi.

Enfin, un volet sera consacré aux statistiques de pêche.

i) Les travaux méthodologiques

Bien que les fichiers ne comportent pas toujours le numéro SIRET, l'Insee mène actuellement des travaux d'appariement du RICA d'une part, et du recensement de l'agriculture d'autre part, avec les sources fiscales. Ces actions doivent donner lieu à des études et à des résultats. Par ailleurs, le SCEES a initié une réflexion sur un modèle de projection démographique des exploitations. En liaison avec d'autres services, l'Insee est en outre chargé de la révision de la nomenclature d'activité pour 2007. Les comptes et les indices doivent de surcroît être rebasés en 2005. Avant la fin de la période, il nous incombera de réfléchir à la définition des exploitations agricoles. Comme nous l'avons déjà mentionné, les travaux sur le compte de patrimoine sont en cours et seront poursuivis.

Dans le cadre des réflexions que nous avons menées en 2002, un groupe s'est plus particulièrement attaché à la sécurité et à la qualité alimentaires. Il s'est interrogé sur l'efficacité du dispositif statistique dans ce domaine. Il s'est avéré que ce secteur était bien connu et qu'il n'était pas nécessaire de créer

des enquêtes. Nous faisons néanmoins l'objet d'un certain nombre de demandes. Il nous reviendra par conséquent de réfléchir à ces questions d'ici à la fin de la période.

Madame SAGLIETTI, Secrétaire générale adjointe du Cnis

Je tiens à préciser qu'il n'est pas prévu de réunir de Rencontre sur l'agriculture, contrairement à ce que nous avons envisagé initialement. L'organisation de telles Rencontres est en effet relativement contraignante. Nous avons tenu la semaine dernière une Rencontre sur les statistiques d'entreprises et les statistiques sociales. Nous organiserons le 19 mai une Rencontre sur les statistiques monétaires et financières. Enfin, le 25 juin interviendra à Lyon une Rencontre sur les statistiques régionales et locales. Dans le cadre de celle-ci, un atelier aura pour thème « l'environnement et l'espace rural ». Certaines des réflexions exprimées lors de cet atelier contribueront à alimenter notre réflexion sur le programme à moyen terme. C'est la raison pour laquelle le projet d'avis sur le moyen terme sur lequel nous nous prononcerons aujourd'hui ne constituera qu'une première ébauche, qui pourra être complétée à l'issue de cette Rencontre et par le biais d'éléments que vous ferez parvenir au Secrétariat du Cnis. Nous diffuserons une version plus complète de ce projet d'avis avant l'été. Le projet d'avis définitif que nous présenterons au Conseil en décembre sera finalisé au cours d'une réunion inter-formations qui aura lieu en octobre, dans le cadre de la Formation « Système productif ».

Madame MADINIER

J'ajoute que j'ai conscience que le programme qui vous est soumis est ambitieux. Nous vous enjoignons par conséquent non seulement de nous en signaler les manques, mais encore de mettre en valeur les orientations que vous jugez prioritaires.

Madame SAGLIETTI, Secrétaire générale adjointe du Cnis

Les orientations que nous vous présentons aujourd'hui introduiront les éventuelles demandes complémentaires des utilisateurs qui se feront jour au cours des futures réunions. Le programme ne sera finalisé qu'à l'issue de la réunion d'octobre. Vous êtes donc libres d'exprimer vos besoins, sans la moindre censure et hors de toute contingence financière.

II - Débats

Monsieur SALMON

Toutes vos interventions sont en effet bienvenues, sur le bilan comme sur les prévisions. Je remercie Madame MADINIER pour la clarté de sa présentation. Le programme qui nous est présenté est ambitieux et nécessite que nous définissions des priorités. C'est dans cet esprit que j'ouvre le débat.

Monsieur BOURGEOIS

Je vous remercie pour la vision détaillée des années précédentes et des cinq prochaines années dont vous venez de nous faire part. L'avis qui avait été proposé en 1999 comporte certains éléments marquants. Si nous adoptons une vision optimiste, nous pouvons nous permettre d'affirmer que le recensement a été un succès, de même que la diffusion des statistiques par le SCEES et par l'Insee. Si nous avons conçu des inquiétudes quant au devenir des services statistiques départementaux, il semble que nos craintes n'aient pas été fondées.

Néanmoins, certains points qui avaient été jugés importants n'ont pas donné entière satisfaction, parmi lesquels l'utilisation des sources administratives. Monsieur REY a toutefois bon espoir que cette orientation n'apparaisse pas dans le projet d'avis que nous élaborerons dans cinq ans. Il est probable que l'utilisation du numéro SIRET, de l'IPG et du fichier des aides se généralise.

J'émettrai également un avis contrasté quant au RICA, qui mobilise la moitié de votre budget. Si certains volets du RICA donnent satisfaction, j'estime que nous pourrions en assurer une meilleure utilisation et une diffusion plus large.

Je m'étonne en outre que certains des documents qui nous ont été remis mentionnent que le problème de l'emploi salarié et non-salarié – qui avait été considéré comme un point majeur – est résolu. Je ne partage pas ce sentiment. Si je me réjouis que la statistique agricole permette de connaître en détail la production agricole, je conçois néanmoins une très grande insatisfaction quant à la connaissance de l'emploi, que j'estime être un problème de société non négligeable.

Enfin, nous sommes encore confrontés à des difficultés importantes s'agissant des comparaisons internationales. Je constate que les deux tiers du programme statistique français relèvent des demandes de la Communauté européenne. Je regrette que la diffusion des statistiques européennes

donne si peu satisfaction. Eurostat défend une conception mercantile des statistiques. Nous devons résoudre cette question. Peut-être devrez-vous nous fournir les outils nous permettant de nous y atteler collectivement. L'an dernier, nous espérions que la présence de Monsieur CALO contribuerait à faire progresser la situation. Or ce dernier nous a finalement conseillé, dans un courrier, de nous tourner vers l'antenne parisienne. Ce courrier constitue en quelque sorte une fin de non-recevoir. De même, alors que j'ai récemment déploré que les publications de l'Insee ne comportent plus, comme c'était le cas auparavant, des comparaisons internationales sur la consommation alimentaire, l'on m'a indiqué que l'OCDE pourrait nous fournir ces données ! Notre besoin de comparaisons internationales est croissant. Nous ne pouvons tolérer qu'il nous soit répondu que ce problème est secondaire ou qu'il ne nous concerne pas. Nous espérons que la présence des Offices aujourd'hui nous permettrait de progresser sur ce point.

S'agissant des orientations du programme 2004-2008, il nous est difficile d'établir des priorités, dans la mesure où nous disposons de peu de précisions sur les marges de manœuvre dont nous disposons. En effet, nous ignorons les enjeux financiers et humains de la plupart des enquêtes que vous nous proposez. D'un premier abord, vos propositions nous paraissent intéressantes. Pour ma part, je porterais un accent particulier sur l'emploi, la connaissance économique des exploitations et les comparaisons européennes. Il pourrait en outre être utile que vous nous fassiez part de vos hésitations quant à la priorité de certaines actions.

Monsieur SALMON

Monsieur CHARLIER pourra se prononcer sur les problèmes européens.

Monsieur REY, rapporteur de la formation

J'ai omis de mentionner certains points qu'a évoqués Monsieur BOURGEOIS : les relations avec les Offices et les statistiques sur les salariés. En effet, ces éléments portant principalement sur l'année 2003, je comptais les traiter lors du point suivant.

Madame MADINIER

Une enquête recouvre des coûts humains de conception et des coûts liés à l'intervention des enquêteurs. Le coût de la préparation d'une enquête ne diffère pas selon le sujet traité. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité établir un programme annuel. En effet, nous n'avons pas les moyens de mener plus de trois ou quatre enquêtes nouvelles par an. Néanmoins, les reconductions d'enquêtes ont un coût moindre par rapport à la création d'enquêtes. S'agissant de la mise en œuvre des enquêtes, hormis l'enquête « structures » qui est onéreuse car elle porte sur un échantillon de 80 000 unités, les autres enquêtes, qui portent sur des échantillons de 20 000 unités, ont des coûts sensiblement identiques. Enfin, l'évaluation des coûts des autres travaux, études ou chantiers méthodologiques, est plus complexe.

Je souligne par ailleurs que je n'ai nullement affirmé que nous avons résolu le problème des statistiques sur l'emploi. J'ai indiqué au contraire que nous nous attellerions en profondeur à ce sujet dans le cadre du programme 2004-2008.

Monsieur BOURGEOIS

Le projet de bilan du programme à moyen terme 1999-2003 mentionne que « *la mission de l'inspection a permis d'expliquer les différences du champ, justifier les approches complémentaires et dégager la nécessité de mieux communiquer vis-à-vis de la profession agricole* ». J'en ai conclu que le sujet était résolu.

Monsieur REY

Une inspection de l'Insee-Agriculture sur les statistiques d'emploi et sur les divergences entre les chiffres du SCEES et ceux de la Mutualité Sociale Agricole a apporté certaines explications sur les différences de champs ou de concepts. Ces résultats nous ont enjoint à davantage de précision. Cette mission a été initiée sur saisine de l'APCA. Elle a notamment souligné que, dans les définitions internationales, les salariés membres de la famille n'étaient pas comptabilisés comme des salariés, mais comme des membres de la famille. Nous devons dorénavant distinguer ces catégories dans nos publications. Plus largement, la mission d'inspection nous a encouragés à travailler de concert. Le problème relève davantage d'un manque de coordination que de divergences ou d'une concurrence entre les services.

Monsieur PELC

Je m'interroge sur la pertinence du recours au SIRET pour mieux connaître les exploitations. Avant de recourir au SIRET, ne faudrait-il pas préciser la définition de l'exploitation ? En effet, d'un point de vue administratif, il n'existe pas de définition précise des agriculteurs. Votre orientation relative à la définition des exploitations agricoles pourrait contribuer à enrichir cette réflexion. Cette orientation devrait prendre en compte l'utilisation du SIRET. Cela permettra de réduire les différences de champs.

Monsieur SALMON

Chacun aspire à l'utilisation d'un identifiant unique. Il convient de ne pas en reporter la mise en œuvre.

Monsieur PUIG, Secrétaire général du Cnis

Je réagirai à l'intervention de Monsieur BOURGEOIS, selon laquelle il nous est difficile d'établir des priorités compte tenu de notre méconnaissance du coût des enquêtes. Notre objectif est aujourd'hui d'exprimer une demande. Il serait prématuré d'élaborer dès maintenant un programme de moyen terme parfaitement calibré. Ce programme n'apparaîtra qu'à la fin de l'année et résultera de la confrontation de l'offre et de la demande. Il est important que vous puissiez nous faire part, indépendamment de toute considération de moyens, de la hiérarchie de vos priorités. En outre, nous ne sommes pas certains qu'un programme qui serait élaboré à moyens constants serait réalisable. En effet, les arbitrages budgétaires récents laissent entendre que l'hypothèse du budget constant n'est pas pertinente.

Par ailleurs, dans l'exercice final que nous mènerons en termes de programme à moyen terme, il nous faudra distinguer les opérations que nous jugeons incontournables des opérations qui pourraient être réalisées en fonction de la conjoncture budgétaire ou de l'évolution des besoins. Si les projets peuvent vous sembler déjà précis, cela ne signifie pas pour autant qu'il est inutile de nous faire part de vos souhaits.

Monsieur REY

L'agriculture se caractérise par une demande toujours plus importante que la possibilité d'offre. Une réunion interne au Ministère de l'Agriculture, à laquelle participaient d'ailleurs les Offices, nous a permis de constater que les priorités de chacun étaient généralement divergentes. Cet exercice est extrêmement contraint.

Monsieur GAY

Nous sommes également soumis à des incertitudes quant à l'orientation de la Politique agricole commune durant la période. Les discussions actuelles auront de fortes répercussions sur nos travaux. Monsieur BOURGEOIS a par ailleurs insisté sur l'importance que revêt l'étude de la sphère économique. Dans le cadre des discussions de préparation du programme à moyen terme relatif à l'espace et au territoire, nous avons été fortement incités à développer des éléments portant non pas sur le volet économique de l'agriculture, mais sur sa répartition spatiale ou sur la possibilité d'assurer un meilleur lien avec l'environnement. Il importe que nous menions en cette enceinte un débat sur la nécessité de développer davantage les aspects économiques ou sur la primauté de la problématique territoriale.

Monsieur BARTHELEMY

Le RICA constitue un outil particulièrement important. Il est vrai que nous disposons de nombreuses statistiques sur le plan économique. Néanmoins, j'estime que le RICA n'est pas suffisamment exploité. S'agissant des données européennes par ailleurs, je partage le constat selon lequel les données sont peu accessibles. Il est en particulier regrettable que l'accès aux données d'Eurostat soit majoritairement payant.

Monsieur MOREAU

Le RICA est au contraire bien utilisé et valorisé. Peut-être a-t-il même atteint les limites de ses possibilités. Nous réfléchissons actuellement à la possibilité d'offrir un meilleur service grâce à cet outil. Nombre de chercheurs ont recours au RICA à des fins d'évaluation ou de simulation. Nous aurions certainement intérêt à assurer, dans la mesure du possible, une meilleure communication des travaux reposant sur le RICA.

Monsieur SALMON

Monsieur GAY a soulevé la question intéressante de la primauté de l'économie ou du territoire. Il serait intéressant que vous vous exprimiez sur ce point. Si certaines études sont parfois mal accueillies par les agriculteurs, elles constituent toutefois une mise en valeur des progrès accomplis.

Monsieur BOURGEOIS

Je me suis efforcé de dresser la liste des critères auxquels nous pourrions recourir pour définir des priorités. Il faudrait que les travaux relatifs aux hommes priment sur les travaux relatifs aux produits, de même il faudrait aussi que l'économie prime sur la technique et le territoire, que la comparaison européenne prime sur le volet national et que la régulation prime sur la productivité. Nous pourrions juger de l'opportunité de chaque enquête à l'aune de ces critères.

Par ailleurs, à la question de l'économie face au territoire, je répondrais qu'un territoire ne peut pas se passer de ses agriculteurs. Nous devons nous garder de toute position extrême dans ce domaine.

Monsieur REY

Si Bruno HOT, Directeur de la DPEI, était présent, il ne ferait pas primer les produits sur les hommes mais exprimerait son besoin d'information sur les produits. Par ailleurs, il est vrai que la demande concernant les procédés de production est ponctuelle. En outre, hormis le volet européen, les membres de cette enceinte souhaiteront certainement que nous nous intéressions aux échelons départemental et infra-départemental. Enfin, l'importance relative de la régulation et de la productivité relève de la valorisation.

Monsieur PUIG, Secrétaire général du Cnis

Compte tenu du rôle majeur que joue la Politique agricole commune, il serait intéressant que notre programme identifie la demande liée à la régulation de cette politique communautaire. En effet, il s'avère qu'une partie de la demande est forte d'une légitimité particulière.

Par ailleurs, les aspects spatiaux sont d'importance. Toutefois, compte tenu de l'absence de certains demandeurs, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer aujourd'hui sur ce point. Le deuxième temps de nos réunions transversales sur le programme à moyen terme interviendra le 25 juin à Lyon, sur le sujet particulier des statistiques régionales et locales. Notre discussion se poursuivra dans ce cadre.

Enfin, Monsieur BOURGEOIS, préconisez-vous la connaissance de la situation des autres partenaires de l'Union européenne ou des pays en voie d'accession à l'Union européenne ?

Monsieur BOURGEOIS

Nous connaissons mieux les Etats-Unis que nos partenaires européens ! Nous avons accès, grâce à Internet, à une profusion d'informations sur les comtés américains. Nous avons besoin de disposer, dans des délais rapides, de statistiques aussi détaillées sur les pays européens. Nous avons même à notre disposition davantage de renseignements sur les pays d'Europe centrale et orientale que d'informations sur les pays de l'Union, bien que nous puissions concevoir quelques doutes quant à certains appareils statistiques.

Monsieur PERROT

L'Institut de l'Élevage s'intéresse autant aux thèmes techniques qu'économiques. La compréhension de sujets environnementaux et territoriaux nécessite souvent la connaissance d'éléments techniques fins, notamment sur les pratiques culturelles.

Par ailleurs, certains de nos travaux approfondissent le lien entre la technique et l'économie. Le RICA comporte à ce titre un volet non-économique utile, mais perfectible. En outre, la valorisation de l'IPG offre la possibilité de mieux connaître non seulement la structure – comme le permettent les enquêtes cheptel –, mais encore les flux d'animaux, du point de vue du territoire comme de l'exploitation. Cette valorisation permettra d'affiner les profils de ventes d'animaux de ces exploitations.

Monsieur SALMON

Chacun attend cette évolution, qui simplifiera notamment les enquêtes statistiques. Il s'agira de surcroît d'un excellent outil de prévision et d'orientation.

Madame ANTREASSIAN

Les présentations qui nous ont été proposées ont porté l'accent sur le répertoire SIRENE. Le rédacteur du projet a également indiqué que « *les progrès dans l'utilisation des sources administratives sont subordonnés à l'inscription correcte des exploitations agricoles dans SIRENE* ». Ma question outrepassera le cadre de l'agriculture. Ne serait-il pas envisageable d'accroître l'utilisation du répertoire SIRENE en adressant aux entrepreneurs une carte électronique qui permettrait d'actualiser les données de SIRENE ? Cette carte pourrait également accompagner les enquêtes statistiques.

Monsieur SALMON

Nous prenons note de cette suggestion.

AVIS ADOPTÉS PAR L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 18 DÉCEMBRE 2003

(Compte-rendu n°36/D130 du 18 février 2004)

Avis sur le programme à moyen terme 2004-2008

1. Le Conseil souligne l'importance qu'il attache à l'**utilisation des sources administratives à des fins statistiques** afin d'alléger la charge de collecte tout en améliorant la réponse aux besoins d'information au niveau local. Il soutient en particulier la généralisation du numéro SIRENE dans le secteur agricole ainsi que la mise en place du fichier d'identification pérenne des bovins et recommande que des travaux méthodologiques permettent de mieux préciser les concepts et les unités statistiques afin d'améliorer la qualité de l'exploitation statistique.
2. Le Conseil recommande que les efforts soient poursuivis pour une **meilleure connaissance de l'emploi salarié et non salarié dans le secteur agricole** conformément aux recommandations de la mission menée conjointement par l'Inspection générale de l'Insee et l'Inspection générale de l'Agriculture. Cette mission avait pour objet la mise en cohérence des sources sur l'emploi salarié agricole. En particulier, le Conseil soutient le partenariat engagé entre la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et l'Insee pour exploiter à des fins statistiques le fichier de contrats de travail des salariés ressortissants de la MSA afin d'améliorer la connaissance locale de l'emploi.
3. Dans le cadre de la réforme de la Politique agricole commune (PAC) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Conseil recommande d'améliorer la connaissance dans **certains secteurs encore mal couverts** : aviculture, légumes, pêche, agriculture biologique,... afin de mieux répondre aux besoins d'information nationaux et européens avant le prochain recensement agricole.
4. Afin de répondre aux besoins nouveaux d'information statistique dans le domaine de la **sécurité alimentaire et des préoccupations de préservation de l'environnement** (règlement européen sur les déchets, loi sur l'eau,...), le Conseil encourage les efforts entrepris dans le domaine agro-environnemental (pratiques culturales, eau et assainissement, déchets, classification agro-environnementale,...).
5. Afin de répondre aux besoins d'information sur l'aménagement du territoire au niveau national et européen, le Conseil souhaite que les efforts soient poursuivis afin d'**améliorer la connaissance de l'espace** dans le cadre de l'enquête européenne LUCAS en vue de permettre un meilleur suivi de l'ensemble du territoire et de son utilisation.
6. Le Conseil souhaite voir se poursuivre les efforts engagés pour **améliorer la diffusion** de l'information statistique sur le secteur agricole. Il souhaite en particulier qu'Eurostat, en collaboration avec les pays membres de l'Union européenne, améliore les conditions d'accessibilité aux statistiques permettant des comparaisons internationales dans le domaine agricole en déléguant aux pays membres la diffusion à prix coûtant de produits de cadrage standard à l'ensemble des acteurs.

COMMERCE, SERVICES

PROGRAMME A MOYEN TERME 2004-2008

Extraits du compte rendu n° 277/D130 réunion du 13 mai 2003

I - Synthèse des programmes

Magali DEMOTES-MAINARD, Rapporteur

Je vous propose une synthèse des programmes à moyen terme des différents services producteurs dans le périmètre qui nous concerne. J'ai distingué huit ensembles.

Les réponses aux demandes européennes

Au-delà des contraintes qu'elle impose, l'harmonisation européenne permet de disposer de données comparables entre pays. Le développement de la statistique du secteur tertiaire est une priorité de la statistique européenne. Le système français répond aux dispositions réglementaires des statistiques structurelles actuelles et à ses évolutions envisagées. Pour autant, certains secteurs de services, comme les services récréatifs et culturels, ainsi que les auxiliaires financiers, mériteraient d'être étudiés. Les services récréatifs et culturels ne sont en effet pas enquêtés au prétexte de la difficulté de leur suivi. Toutefois, dans certains secteurs, existent des unités importantes dont le suivi serait intéressant.

En matière de statistiques conjoncturelles, nous disposons déjà d'indicateurs satisfaisants, en termes de couverture de champ et de niveau de détail. Nous devons tout d'abord consolider le délai de production de 60 jours ; nous exploiterons ensuite les déclarations de TVA dématérialisées. Le champ et le contenu des enquêtes de conjoncture sont appelés à évoluer en fonction des demandes de la Commission européenne.

Concernant les prix des services aux entreprises, les préoccupations françaises et européennes convergent. Les programmes internationaux sont relativement bien développés dans l'audiovisuel. Il serait intéressant qu'ils se développent sur d'autres secteurs comme la presse, la publicité et la communication d'entreprise, en lien notamment avec les réflexions sur un secteur du contenu.

Eurostat préconise enfin d'observer non seulement l'offre mais également la demande de services.

La rénovation du système statistique structurel d'entreprise

Cette initiative nationale touchera le secteur tertiaire au même titre que les autres secteurs d'activité. L'objectif est de rationaliser le dispositif existant de production statistique (EAE, SUSE, système intermédiaire), et de permettre de diffuser des résultats de façon plus précoce, en particulier par la mise en œuvre de résultats provisoires. La réflexion sur les interrogations sectorielles est indispensable dans ce cadre. La DDM apportera sa contribution pour les médias.

L'enquête sur les petites entreprises industrielles devra probablement être repensée pour s'intégrer dans la logique du dispositif général.

Enfin, nous essaierons, lorsque ce sera possible et pertinent, de reconstituer des unités partiellement consolidées plus cohérentes, sur le plan économique, que les unités légales. Nous disposerons ainsi uniquement d'unités réellement actives sur le marché et rendrons transparentes les unités qui exercent exclusivement des fonctions auxiliaires au sein des groupes.

Inscription de travaux relatifs au secteur tertiaire dans des sujets transversaux

Nous devons répondre aux demandes trans-sectorielles tout en tenant compte de la spécificité des services. Plusieurs projets sont déjà identifiés :

- études transversales sur les PME et les TPE par la DECAS : qualification, insertion professionnelle, adaptation des entreprises à la réduction du temps de travail ;
- reconduite de l'enquête européenne sur l'innovation en 2005 : l'expérience de la précédente opération a permis de faire évoluer la notion d'innovation dans le manuel de l'OCDE pour qu'elle soit moins exclusivement déterminée par des considérations de processus industriels ;
- étude pilote au Ministère de l'éducation et de la recherche en vue d'étendre le périmètre de l'enquête Recherche et développement à des secteurs de services non encore couverts ;

- renouvellement, fin 2006, de l'enquête COI, avec un élargissement du champ des secteurs tertiaires couverts (seuls deux secteurs avaient été couverts à titre expérimental lors de la dernière édition) ;
- projet de règlement européen en matière de statistiques de l'information, qui débouchera probablement sur une interrogation annuelle des entreprises sur ce thème, sans doute axée au départ sur l'utilisation des technologies numériques. Le questionnaire pourrait ensuite évoluer vers d'autres problématiques. L'étude des compétences et des qualifications des emplois, en particulier en lien avec l'utilisation de ces technologies, permettrait de compléter le panorama.

Les actifs immatériels

L'analyse de la société de l'information ne suppose pas seulement le suivi du développement des technologies, mais soulève aussi la question de la mesure des actifs immatériels : cette mesure pose des problèmes spécifiques, liés à la difficulté d'identifier ces actifs indépendamment de leur support ou de leurs effets. Il est prévu d'ouvrir ce chantier dans les prochaines années, dans toute la mesure du possible en collaboration avec des expériences étrangères. Les activités de services sont directement concernées par cette problématique, parce qu'elles peuvent produire de tels actifs, mais aussi parce qu'elles en sont, au moins pour certains d'entre eux, les principaux utilisateurs.

Consolidation des expériences acquises sur les chantiers précédents

Depuis 2000, une question sur les ventes et achats en ligne a été introduite dans l'EAE pour suivre le développement du commerce électronique. Un dispositif systématique d'observation des réseaux d'enseignement est désormais constitué : les informations ainsi recueillies permettront de distinguer l'évolution du commerce indépendant et celle du commerce organisé.

Information localisée

La demande d'information localisée est récurrente, notamment pour le commerce de détail et les services aux particuliers. La DECAS a prévu des études locales sur l'artisanat et les TPE, qui mobiliseront la base de données CLAP. Les directions régionales de l'Insee exploitent régulièrement les informations extraites de SIRENE ou des DADS. La Division commerce envisage de renouveler en 2005 une enquête sur les points de vente du commerce de détail.

Révision des nomenclatures

Les nomenclatures d'activités et de produits subiront une profonde révision en 2007. La superstructure sera déterminée cette année. Au cours de deux années suivantes, il faudra suivre les définitions des niveaux détaillés, et les adaptations françaises. Une fois les nomenclatures nouvelles arrêtées, nous devons adapter nos outils de production statistique.

Amélioration des modalités de recueil et de mise à disposition de l'information.

Il s'agit principalement de moderniser nos outils et d'alléger la charge de réponse des entreprises. L'Insee commence à développer des sites de réponse par Internet, en commençant par des enquêtes fréquentes et légères, comme les enquêtes de conjoncture et celle sur les prix des services. Concernant la diffusion, les principaux objectifs sont d'améliorer encore la cohérence, la fiabilité et le délai de mise à disposition des informations, à la fois pour les résultats et les analyses et documents méthodologiques.

Présentation d'un projet de compte pour les institutions sans but lucratif

Jean GADREY, Président

Je laisse la parole à Maryvonne Lemaire pour la présentation du projet de compte sur le secteur non lucratif.

Maryvonne LEMAIRE, Département des comptes nationaux, Insee

Objectif

Ce projet, qui porte plus précisément sur le secteur non lucratif que sur le secteur associatif, est tout récent. Mon département projette d'améliorer ainsi l'exhaustivité et l'estimation des comptes nationaux. Nos évaluations reposent essentiellement sur la source fiscale et sur la comptabilité publique. Or les organismes à but non lucratif échappent à ces deux sources.

Diversité des institutions

Les organismes à but non lucratif relèvent dans les comptes nationaux de tous les secteurs institutionnels et pas seulement des ISBLSM (institutions sans but lucratif au service des ménages), mais aussi des sociétés non financières, des sociétés financières et des administrations publiques. Ils relèvent également d'un grand nombre d'activités économiques : action sociale, enseignement, sport, culture, radio, activités associatives de représentation (organisations professionnelles, par exemple), etc. Une démarche transversale est nécessaire pour obtenir une vision d'ensemble, mais une démarche spécialisée par domaine est tout aussi nécessaire. J'utilise volontairement le terme flou de « domaine », il s'agira en fait d'« activités économiques », mais davantage segmentées dans la problématique de l'économie sociale.

Méthodologie de travail

Nous travaillerons en coordination avec des spécialistes de chaque domaine, en utilisant les réflexions, les évaluations et les outils structurants déjà existants ou en projet dans le domaine des associations et de l'économie sociale. Notre ambition est d'aboutir à une évaluation complète pour la fin 2004. Nous ne pourrions pas parvenir seuls à cet objectif, ni régler toutes les problématiques. Notre objectif est de fournir un cadrage d'ensemble dans un détail des nomenclatures utiles aux différents types de travaux sur ce champ pour leur servir de point d'ancrage, ce qui ne veut pas dire dans le détail de nomenclature de tous les travaux. Nous le ferons pour une année donnée, vraisemblablement 2001, et préconiserons des méthodes d'actualisation des principales cases du compte, lequel sera organisé en grande partie selon le manuel international recommandé par l'ONU.

Pilotage du projet

Ces travaux seront soutenus, orientés et validés par un groupe de pilotage qui officiera également en tant que groupe de travail. Notre première réunion est prévue fin juin. Le département des comptes nationaux a obtenu le renfort de Philippe Kaminski, spécialiste de ces questions, sous forme d'une mission, à temps partiel en 2003 et à temps complet en 2004. Un cadre A du département des comptes nationaux sera également mobilisé un tiers de temps. Le département des activités tertiaires apportera également son concours. Nous nous appuierons sur certains SSM, comme la DREES avec qui nous avons déjà travaillé sur l'action sociale, le service statistique du sport qui a commencé des travaux pouvant être utiles à nos évaluations, la culture, la DDM... Nous rechercherons aussi des concours extérieurs au service statistique public (concours financiers, d'experts, ou de fournisseurs de données). Nous sommes déjà assurés du concours d'Edith Archambault. Notre groupe de pilotage comportera notamment des représentants des entités suivantes :

- la Délégation interministérielle à l'économie sociale ;
- le Conseil des employeurs et groupements de l'économie sociale ;
- les organisations associatives (CNVA, UNIOPSS...)
- le Ministère de l'économie et des finances ;
- le Ministère de l'intérieur ;
- le Ministère des affaires sociales, de la jeunesse et des sports ;
- la Caisse des dépôts et consignations ;
- la Fondation de France.

Le projet commence véritablement aujourd'hui. L'approche transversale se fera par l'exploitation des DADS et du répertoire SIRENE, et nous tiendrons compte des travaux réalisés par les Directions régionales en ce domaine. Les experts conduiront les démarches spécialisées dans leurs domaines respectifs.

Débats

Jean GADREY, Président

Je sou mets l'ensemble les exposés sur le moyen terme 2004-2008 et ce dossier particulier au débat.

Edith ARCHAMBAULT, CNVA

Ce dernier projet est également conduit par Eurostat. Les instituts statistiques de l'Europe des 25 se sont réunis au Luxembourg. L'Italie, choisie pour un exercice pilote, a présenté un compte satellite. Un projet est également en cours en Belgique : il devrait s'achever à la fin de l'année.

Sylvie RUCHETON, APCM

Pourriez-vous préciser la notion d'asymétrie entre l'industrie et le commerce pour les petites entreprises ?

Magali DEMOTES-MAINARD, rapporteur

Je signalais une asymétrie de traitement dans l'EAE. Dans l'industrie, seules les entreprises de plus de 20 salariés sont enquêtées, alors que les EAE du secteur tertiaire couvrent tout le champ des entreprises quelle que soit leur taille. Pour compléter la couverture industrielle, l'Insee réalise une enquête quadriennale sur les petites entreprises industrielles. Mais de ce fait, le mode d'observation des petites entreprises diffère selon le secteur d'activité.

Sylvie RUCHETON, APCM

De nombreuses entreprises artisanales, et notamment des sous-traitants, ne sont pas prises en compte dans vos échantillonnages.

Magali DEMOTES-MAINARD, rapporteur

Dans l'industrie, les entreprises donneuses d'ordre sont enquêtées en tant que grandes entreprises. Il faut ajouter que l'activité des sous-traitants industriels, même s'ils ne sont pas interrogés directement, peut être mesurée grâce aux données fiscales.

Jean GADREY, Président

L'idéal serait que le projet exposé par Maryvonne Lemaire aboutisse à des données régulières. Pour l'instant, il ne s'agit que d'un projet ponctuel. Par ailleurs, certains secteurs de l'économie sociale et solidaire pourraient-ils ne pas être couverts ? Quel est l'équilibre entre la comparabilité internationale et l'intégration des spécificités françaises ?

Maryvonne LEMAIRE, Département des comptes nationaux - Insee

Nous excluons probablement le secteur financier de notre étude, d'autres approches étant plus précises. Nous avons bien l'intention d'étudier les autres secteurs.

Jean GADREY, Président

Qu'en est-il des coopératives ?

Maryvonne LEMAIRE, Département des comptes nationaux, Insee

Tout dépend si elles sont à but non lucratif.

Edith ARCHAMBAULT, CNVA

La demande d'un compte satellite sur l'économie sociale remonte à vingt ans. Un comité de pilotage spécifique a même été constitué vers 1985. La notion d'économie sociale est davantage en accord avec la tradition française et d'une partie de l'Europe (dont l'Europe du Sud et la Belgique) que celle de secteurs non lucratifs.

Jean GADREY, Président

Existe-t-il des correspondances entre les diverses nomenclatures ?

Edith ARCHAMBAULT, CNVA

La nomenclature de la DIES a été constituée par Philippe Kaminski

Daniel RAULT, DIES

La question centrale est : toutes les associations sont-elles incluses dans le périmètre ? Réunir une partie des associations dans le compte satellite des opérateurs à but non lucratif reste cohérent avec le programme de recherche et le rapport de 1998. En revanche, étudier la catégorie juridique constituée par les associations loi 1901 est partiellement illogique : jusqu'à présent, nous avons été contraints de procéder ainsi. Nous avons demandé aux directions régionales de l'Insee de construire un majorant du périmètre qui nous intéresse. Nous ignorons toutefois la taille réelle de ce domaine, et si les acteurs situés à la périphérie fonctionnent sur un mode identique à celui des acteurs agissant au centre du domaine. Le groupe de travail poursuivra probablement notre programme en utilisant des ressources sur un champ associatif. Allons-nous commencer à classer les opérateurs ? En résumé, la question centrale est la suivante : l'entrée par la catégorie juridique 92 « Association loi 1901 ou assimilé » du répertoire SIRENE correspond-elle intégralement au champ qui nous intéresse ?

Maryvonne LEMAIRE, Département des comptes nationaux - Insee

Je ne pense pas que nous devons affiner ce compte pour l'instant. J'espère que nous parviendrons en fin de compte à une évaluation de cadrage en relation avec d'autres travaux. Nous n'escomptons pas créer un compte de l'économie sociale. Notre travail sera le plus détaillé possible pour une année, en vue d'améliorer les comptes nationaux.

Edith ARCHAMBAULT, CNVA

Le critère déterminant sera le rôle économique : nous ne pourrions reconstituer d'activité que si nous en avons une trace.

Guy NEYRET

Je trouve intempestive l'irruption de ce projet dans nos travaux. L'idée d'un compte satellite pour l'économie sociale remonte à une vingtaine d'années. Elle s'est avérée être un alibi pour l'inertie. Ce n'est que lorsque cette idée a été efficacement combattue que des voies de recherche ont été identifiées. La réalisation d'un compte satellite de l'économie sociale nécessite un travail préalable de recherche fondamentale, dont je ne pense pas qu'il soit suffisamment avancé. Par ailleurs, un compte satellite ne se conçoit qu'en association avec une politique publique. Pour l'instant, il n'en existe aucune.

Je remarque la persistance des confusions lexicales. Par exemple, le concept de « cotisation » ou de « prestation de service » varie d'un secteur à l'autre. Aussi longtemps que nous n'aurons pas éclairci les processus de subventionnement et ceux de mise en concurrence des associations, un compte satellite aliénerait plutôt la connaissance qu'il ne l'enrichirait. Je suis donc réservé. Nous ne devons pas nous détourner des axes stratégiques de long terme.

Jean GADREY, Président

Merci de votre franchise, et merci de créer un débat contradictoire. Si j'ai apprécié les travaux de la mission, je pense qu'ils ont été insuffisamment utilisés. Ce projet n'est peut-être pas un alibi pour l'inaction, mais l'occasion de concentrer nos énergies : fixer les concepts, optimiser les travaux existants. Rien ne permet d'affirmer que les comptes obtenus seront de mauvaise qualité. Le besoin de connaissance du poids économique est légitime, et la mission complète les travaux menés en région. Je situe mal une contradiction éventuelle entre les deux démarches engagées. Je concède cependant que ce projet nous est soumis tardivement.

Daniel RAULT, DIES

Si nous ne distinguons pas les associations à but non lucratif et les autres, nous régresserons. Contrairement aux travaux régionaux s'appuyant sur une méthodologie en gestation, un champ nouveau dans les comptes nationaux a vocation à perdurer. Je vous conseille d'examiner les 1 000 premières associations franciliennes du répertoire SIRENE. Quel traitement réserver aux associations lucratives ?

Jean GADREY, Président

Merci de formuler ce problème.

AVIS ADOPTÉS PAR L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 18 DÉCEMBRE 2003

(Compte-rendu n°36/D130 du 18 février 2004)

Avis sur le programme à moyen terme 2004-2008

1. En vue d'obtenir une information comparable entre les différents Etats membres de l'Union européenne, le Conseil prend acte de l'**importance grandissante des règlements ou recommandations européennes** dans la définition du programme de travail de la statistique publique française. Il approuve la priorité mise par Eurostat et la Banque centrale européenne sur l'amélioration du suivi statistique du secteur tertiaire, en particulier par l'extension du champ couvert et par une plus grande finesse dans la décomposition. A cet égard, il reconnaît l'intérêt majeur de l'inscription des indices de prix des services aux entreprises dans le futur règlement sur les statistiques conjoncturelles.
2. Dans le cadre de la rénovation de son système de statistique structurelle d'entreprise, le Conseil encourage l'Insee à mener à bien une **rénovation de la statistique du secteur tertiaire**. Il relève en particulier avec intérêt l'objectif d'une mise à disposition de résultats précoces, éventuellement partiels et révisables, et la préoccupation de cibler les interrogations sur les caractéristiques importantes de chaque secteur.
Le Conseil approuve la démarche d'ensemble consistant à mieux prendre en compte les **groupes** dans la description de l'appareil statistique : il note que cette démarche peut conduire à effectuer des consolidations partielles, et donc à rendre transparentes certaines unités légales qui exercent exclusivement des fonctions auxiliaires de services au sein d'un groupe.
Enfin, le Conseil encourage une réflexion pour étendre le champ couvert par les statistiques d'entreprise, notamment sur les services aux particuliers et l'artisanat.
3. Le Conseil marque un intérêt particulier pour les thèmes suivants dans les **enquêtes thématiques** et travaux d'études spécifiques présentés pour les cinq ans à venir sur le secteur du commerce et des services en complément au dispositif des statistiques annuelles : évolution des modes de relation et d'organisation des entreprises, en particulier en lien avec l'innovation ou l'utilisation des technologies numériques, développement du commerce électronique, qualification de la main d'œuvre et insertion professionnelle, études locales sur l'artisanat et les très petites entreprises, suivi statistique des actifs immatériels.
4. Le Conseil insiste pour que les **travaux de statistique d'entreprise menés sur le commerce et les services** soient autant que possible étroitement coordonnés avec les travaux analogues sur les autres secteurs. Il reconnaît néanmoins l'intérêt de tenir compte des spécificités sectorielles des marchés et des entreprises du secteur tertiaire dans la définition des modalités d'enquête ou d'étude.
5. Le Conseil souhaite que la concertation avec les entreprises et les différents utilisateurs sur les **nomenclatures d'activités et de produits** en vue de la révision 2007 des nomenclatures internationales intègre davantage le secteur du commerce et des services.
6. Le Conseil souhaite que l'**observation statistique des associations** soit confortée par une combinaison entre des travaux centralisés de coordination réalisés par l'Insee, notamment en matière d'immatriculation et de nomenclatures, des initiatives statistiques régionales impliquant les directions régionales de l'Insee et des travaux spécifiques adaptés aux différents domaines dans lesquels ces associations exercent leur activité.
En particulier, le Conseil approuve l'élaboration, pour un exercice donné, par les services spécialisés de chaque domaine, d'un compte des institutions sans but lucratif adapté à la réalité du secteur associatif français et permettant des comparaisons internationales. Il se félicite à cet effet de la mise en place d'un comité de pilotage et souhaite que soient définies des méthodes permettant une actualisation pour les besoins des comptes nationaux.

ENVIRONNEMENT

PROGRAMME A MOYEN TERME 2004-2008

Extraits du compte rendu n° 298/D130 de la réunion du 20 juin 2003

I - Synthèse des programmes

Bernard NANOT, co-rapporteur de la formation

Compte tenu de la période de transition traversée ces derniers mois, il a été difficile à l'Ifen de proposer un programme sur le moyen terme. Voici donc une analyse des besoins, qui essaie de prendre en compte la faisabilité.

Certains éléments du contexte paraissent structurants : depuis une semaine, une stratégie nationale de développement durable a été définie, et met en exergue un grand besoin d'indicateurs. Par rapport au renforcement de la contrainte budgétaire, nous notons un besoin de définitions et d'évaluations des politiques publiques dans le cadre de la LOLF. Par ailleurs, il existe une demande internationale pressante : questionnaires d'Eurostat et de l'OCDE, conventions comme les accords de Kyoto, directive cadre sur l'eau, règlement statistique déchets, etc. Enfin, le débat démocratique est particulièrement animé dans le domaine de l'environnement, pour lequel des données fiables sont indispensables afin d'éclairer la discussion.

Parmi les préoccupations croissantes, nous percevons :

- les dommages liés aux risques ;
- les besoins de lier l'environnement à l'économie : il représente un marché, des créations d'emplois, etc. ; et les outils économiques sont pertinents dans ce domaine aussi ;
- la mesure de l'impact des divers domaines (agriculture, énergie, industrie, transport, tourisme, santé) sur l'environnement.

Pour améliorer nos façons de travailler, il faut :

- consolider nos acquis, car l'Ifen a 10 ans, ce qui représente deux programmes à moyen terme ; une partie des postes créés sert à internaliser et structurer les données et leurs traitements, afin de les pérenniser ;
- améliorer la concertation entre les nombreux acteurs ;
- mieux utiliser les sources administratives ou de surveillance, malgré les problèmes de mobilisation des données et de méthodes ;
- croiser les approches scientifiques et statistiques, confrontation qui représente l'atout majeur de l'Ifen ;
- mieux diffuser nos connaissances.

Sur l'air, la BDQA fournit les données de base sur la qualité. Il faut maintenant produire des indicateurs synthétiques. Des chantiers importants sont ouverts quant à l'exposition des populations. Il nous faudra exploiter les futures données du registre européen des émissions de polluants (EPER) à des fins d'information. Nous devons par ailleurs maintenir les inventaires existants.

Concernant l'eau, les prélèvements et notamment l'irrigation, font l'objet de travaux au SCEES. La qualité et le bon état écologique de la ressource, les rejets industriels constituent des préoccupations importantes. Sur l'assainissement, des progrès sont à faire dans la connaissance des différentes modalités (collectif, autonome, boues). L'économie de l'eau et les comptes par district hydrographique sont imposés par la directive cadre. Il en est de même pour l'évolution des services d'eau potable et d'assainissement.

Sur les déchets, le règlement européen nous impose de répondre à deux questions (en 2006 pour 2004) : d'une part, qui produit quels déchets ? On envisage l'exploitation des déclarations de déchets dangereux et le nombre le plus limité possible d'enquêtes complémentaires. D'autre part, comment sont traités les déchets de chaque type ? Nous constatons en outre une énorme demande en matière de coûts : il est donc nécessaire de mieux les connaître.

Dans le domaine "faune, flore, habitat", une ancienne question demeure : définir des indicateurs de biodiversité qui soient à la fois calculables et pertinents. Pour les espaces protégés, domaine dans lequel nous avons progressé, les directives européennes prévoient une évaluation de la situation des espaces protégés cinq ou six ans après le début. Nous voudrions essayer de concevoir un volet statistique à ce bilan. Des chantiers entrepris avec l'ONCFS sont en cours pour le suivi des zones humides.

Sur le bruit, la question majeure consiste à connaître l'exposition des populations : des enquêtes directes sont en cours, ainsi également qu'un inventaire des zones à bruit à Paris. Peut-on sur cette question aller au-delà du local strict ?

La question des sols prend de l'importance : nous nous intéressons à l'apport sur les sols (excédents azotés, polluants, etc.). On nous demande aussi de mieux connaître les sites pollués et les aspects économiques de leurs coûts de traitement.

Sur les risques, le chantier sur les populations et entreprises exposées aux inondations s'ouvrira dès 2004. Les dommages causés représentent aussi une demande forte, de la part de l'Etat comme des assurances.

Sur l'occupation des sols, je laisse la parole à José Rey.

José REY, co-rapporteur de la formation

Il s'agit d'un projet ambitieux, en deux étapes, 2004 et 2005. Nous souhaitons obtenir une matrice de passage entre l'ancien TERUTI et le nouveau. Nous voulons observer des points dont on connaisse précisément les coordonnées géographiques pour pouvoir relier les observations, limitées actuellement à celles récoltées sur le terrain, à d'autres informations venant des administrations. Nous serons alors capables de dire comment évoluent les sols au regard du droit de l'urbanisme, par exemple.

Bernard NANOT

Dix ans après, nous attaquons la mise à jour de Corine Land Cover. Des perspectives sont ouvertes par la mise en place du référentiel à grande échelle. Quant au chantier "littoral et montagne", il a désormais démarré.

Pour les activités économiques et l'environnement, nous recherchons des indicateurs de couplage/découplage. L'idée est de s'interroger sur la progression des émissions par rapport à l'activité économique. Il s'agit de savoir si on arrive à produire mieux pour l'environnement. Les impacts, spécifiques à chaque secteur, dépendent des services concernés pour disposer de données précises. Enfin, la mesure des efforts se traduit le plus souvent par la mesure des dépenses des agents, qu'il s'agisse des collectivités locales, de l'Etat ou des entreprises.

Le sujet "emploi lié à la dépense pour l'environnement" demeure suivi mais peut être amélioré. Le domaine « éco-industries et métiers spécifiques » regroupe des problématiques importantes pour le marché à venir.

Concernant les données sur l'opinion, nous notons l'importance des préoccupations pour l'environnement et l'évolution des pratiques comme le montre la participation des citoyens au tri des déchets. Les arbitrages économiques entre surcoûts et environnement représentent une question importante puisqu'il s'agit de savoir si les consommateurs sont prêts à payer plus cher pour un produit qui pollue moins.

Les aspects géographiques demeurent très importants pour l'environnement : développer la statistique locale représente donc un chantier important. Il est nécessaire également de développer, centraliser et croiser les données géo-référencées sur l'environnement et sur les pressions locales, ce qui rappelle le besoin d'un référentiel local.

Enfin, voici les priorités que mentionne Eurostat en matière de statistiques de l'environnement pour 2003/2007 :

- améliorer les statistiques de base (déchet, eau, dépenses) ;
- produire des indicateurs compréhensibles ; nous ne pouvons qu'être d'accord ;
- développer la composante environnementale des statistiques socio-économiques ;
- développer les comptes de l'environnement : le Comité des programmes statistiques aura à définir des priorités dans ce domaine ;
- participer au réexamen des obligations de rapport des pays à la commission : les obligations de rapport doivent être davantage coordonnées, afin que les statisticiens puissent participer aux définitions qui ont souvent été déterminées sans concertation. Comment par exemple prendre en compte la population saisonnière si on ne sait pas donner de ce terme une définition mesurable ?
- renforcer la collecte de données au niveau européen.

II- Débats

Michel COTTEN

Nous avons l'impression de repartir à zéro avec le nouveau programme « moyen terme ». La priorité semble être la question des moyens.

Yvonick RENARD, MEDEF

Nous sommes à la veille d'une nouvelle vague de décentralisation. Cela signifie que des problèmes d'organisation se poseront pour les DRIRE et les DIREN. A propos des observatoires, vous avez souligné qu'il était possible d'en créer un nombre aléatoire. Par rapport à la coordination statistique, cela semble plus délicat car les collectivités locales n'ont pas à inventer n'importe quelle enquête. Par ailleurs, comment diffuser les données ? C'est un problème connu au sein des systèmes d'information géographique, mais pour l'évaluation individualisée, la nécessité de protéger les gisements statistiques est à renforcer. La loi de 1951, dans ses aspects de coordination et de secret, est sérieusement remise en cause.

Michel COTTEN

Je suis surpris de noter que les démarches de qualité ne sont pas prises en compte dans le programme. Nous allons certifier les perceptions très prochainement. Or l'idée de certifier les démarches n'apparaît pas ici. Cela vous semble-t-il hors de propos, voire inutile ?

José REY

Je crois plutôt qu'il s'agit d'une question de terminologie. Le comité du label donne un visa à l'issue d'une démarche qualité.

Michel COTTEN

De plus en plus, nous certifions des services administratifs classiques, ce qui n'empêche en rien les procédures habituelles. Peut-être avons-nous ici déjà mieux ?

José REY

Nous n'avons pas mieux, mais la même chose avec un autre mot.

Jean-Pierre PUIG, Secrétaire général du Cnis

Le Cnis ne certifie pas les services, mais les produits, c'est-à-dire les enquêtes, *via* le label.

Bruno TREGOUET

Je vais parler de l'Insee d'où j'arrive : il n'existe pas de certification globale, mais beaucoup d'initiatives sont prises pour améliorer la qualité des opérations statistiques, dans la conception, l'ingénierie, la précision des résultats. S'agissant des statistiques environnementales et de l'Ifen en particulier, domaine neuf par rapport aux autres, il reste tellement de choses à construire que je ne suis pas surpris que cette préoccupation ne soit pas apparue spontanément dans les priorités.

Michel COTTEN

Quand nous avons décentralisé l'urbanisme en 1982 et en 1985, nous avons pris soin de maintenir et de renforcer les obligations statistiques. Nous ne pouvons empêcher les collectivités de faire des enquêtes selon leur propre méthode. Cependant, il est possible de décentraliser tout en maintenant des obligations statistiques. C'est à l'Etat de les faire respecter.

Jean-Pierre PUIG, Secrétaire général du Cnis

Dans la loi de décentralisation, nous avons un projet d'article concernant la statistique. Il s'agit de créer un système partagé d'information avec les collectivités territoriales. Nous voulons d'une part nous assurer qu'il n'y a pas de dégradation du système d'information et que les collectivités sont tenues de faire remonter les informations à l'Etat ; d'autre part, il faut que l'Etat ait l'obligation de faire redescendre l'information exploitée pour éviter que les collectivités ne soient tentées de créer des enquêtes nouvelles.

Jean-Louis BERGEY

Sur la production de déchets, l'exploitation des données administratives ne concerne pas seulement les déchets dangereux. Par ailleurs, il faudrait rajouter deux points : le premier concerne une demande locale suivie de politique publique et donc de politique sur les déchets, qui est très forte depuis quelques années. Elle va s'accélérer puisque, dans le projet de loi sur la décentralisation, on note le transfert aux conseils généraux de la responsabilité de la révision et du suivi des plans départementaux. Il va donc falloir créer un observatoire. D'ores et déjà, l'ADEME a proposé à l'assemblée des départements de travailler avec eux et les conseils généraux pour les informer de ce qui existe. Nous avons pris contact avec les observatoires régionaux qui s'occupent de déchets pour former un réseau sur le modèle du réseau ATMO. Nous pouvons avoir des coordinations par thème. L'inconvénient réside dans l'absence d'obligations.

Michel COTTEN

Il s'agit souvent d'un problème d'information. Les exécutifs régionaux semblent encore être considérés comme un peu étrangers au seul vrai pouvoir qui serait celui de l'Etat.

Jean-Louis BERGEY

Il faut arriver à lier les intérêts locaux et les intérêts nationaux. Le deuxième point à ajouter est la question de la demande d'indicateurs en matière de prévention et de production des déchets, qui font partie des travaux en cours. Des problèmes de méthode se poseront certainement. Il manque aussi dans la présentation le domaine de l'énergie, qui nécessite de nombreux indicateurs, comme l'a montré la conférence de Kyoto : par exemple, le développement des énergies nouvelles et renouvelables a vu des objectifs de production fixés par une directive européenne. L'efficacité énergétique requiert quant à elle des indicateurs spécifiques.

Jean-Pierre GRANDJEAN

Je voulais réagir par rapport aux priorités européennes : il est hors de doute que l'Europe sera le grand demandeur. Cependant, dire simplement qu'il faut renforcer la collecte des données, sans aucune référence à des besoins ciblés, rappelle la demande spontanée et infinie qui émane de la part des directions générales. Or il faut filtrer, arbitrer et analyser cette demande, la mettre en rapport avec des productions faisables à des coûts raisonnables.

Michel COTTEN

On peut remplacer cet item par "améliorer le ratio coût de la collecte de la statistique de l'environnement sur l'avantage mesurable". Nous nous orientons vers la mesure des performances des différentes administrations, avec des coûts par produit. Il est ainsi possible de savoir combien coûte le recouvrement de l'impôt direct, ou de l'impôt sur le revenu dans le département et de fixer des objectifs de décroissance de ce coût.

Bernard NANOT

Nous essayons de répondre au questionnaire européen destiné à l'unité F3 "Statistique de l'environnement", mais il manque des données. C'est pourquoi nous avons demandé de renforcer la collecte pour pouvoir répondre au questionnaire tel qu'il est conçu aujourd'hui.

Michel COTTEN

La statistique environnementale a un coût qui est mesurable. L'avantage est plus difficile à mesurer et notre volonté consiste à faire décroître le ratio, à augmenter l'efficacité.

Jean-Pierre GRANDJEAN

Le coût de la production des chiffres à l'aide d'une enquête *ad hoc* est calculable. Mais quand on réutilise les données produites dans le cadre d'organisations administratives à des fins de gestion, le problème est de savoir imputer leur utilisation statistique.

Jean-Pierre PUIG, Secrétaire général du Cnis

Tout ce qui consiste à substituer l'exploitation de ressource administrative à des enquêtes n'est pas quantifiable directement, mais se retrouve dans les orientations générales.

Patrice ROUSSEL

Il me semble qu'il suffirait d'écrire "renforcer l'efficacité de la collecte de données de niveau européen" pour souligner deux idées : d'une part, qu'il faut limiter l'inflation pour la contenir dans une notion d'utilité, et d'autre part, qu'il faut pouvoir se servir de ce qui est collecté au niveau européen pour en faire une exploitation au niveau national.

Christian JOURDAN

Avec les mots "décentralisation" ou "Europe", se dessine directement une chaîne d'acquisition de la donnée, de la production à son utilisation finale. Il faut des données de qualité afin de garantir la qualité de nos productions et du système en son entier.

Yvonick RENARD, MEDEF

Lorsque des projets de règlements communautaires se préparent, nous devons améliorer notre échange et intégrer ces projets dans le fonctionnement normal du Cnis. Cela me semble tout à fait pertinent, notamment pour l'environnement.

AVIS ADOPTÉS PAR L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 18 DÉCEMBRE 2003

(Compte-rendu du 18 février 2004 - n°36/D130)

Avis sur le programme à moyen terme 2004-2008

1. Le Conseil attache du prix à la qualité de la réponse aux questions posées par le **règlement européen relatif aux statistiques sur les déchets**, ce qui suppose un effort important de collecte et d'organisation de l'information, en privilégiant les sources administratives, et une coopération efficace de l'ensemble des acteurs (services statistiques, administrations, établissements publics, professionnels, etc.).
2. Le besoin d'informations relatives au domaine de l'eau se fait de plus en plus grand. Le Conseil attache de ce fait une importance particulière aux volets économiques de la **Directive cadre sur l'eau**, ce qui suppose une participation active de la statistique publique.
3. La stratégie nationale de **développement durable** a besoin d'indicateurs statistiques de qualité qui relèvent des différents champs de l'économie, du social et de l'environnement. Le Conseil encourage les différents services de l'État concernés à participer à la définition et à l'élaboration des indicateurs statistiques pertinents.
4. Le Conseil recommande que l'**observation de l'occupation de l'espace**, ressource limitée, fasse l'objet d'une bonne coordination tant au niveau des outils d'observation que des analyses qui en sont faites. Il souhaite que la généralisation du « référentiel à grande échelle » permette des progrès dans la mobilisation de données administratives.
5. Le Conseil recommande aux différents services statistiques de poursuivre leur effort pour intégrer dans leurs programmes d'observation la mesure des **impacts sur l'environnement** des activités dont ils ont la charge, ainsi que la mesure des efforts faits pour diminuer les aspects négatifs de ces impacts. Le Conseil souhaite qu'une réflexion soit engagée pour une exploitation statistique de la base de données nationale des installations classées.
6. Convaincu du besoin de développer le **système d'information public sur les services de l'eau, de l'assainissement et de l'élimination des déchets**, mais aussi de la nécessité de limiter la charge d'enquête, le Conseil encourage les efforts en cours pour définir des indicateurs de qualité et de performance des services susceptibles de rendre les rapports annuels des maires (loi Barnier) exploitables.

INDUSTRIE INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, ENERGIE

PROGRAMME A MOYEN TERME 2004-2008

Extraits du compte rendu n° 279/D130 de la réunion du 6 juin 2003

I - Synthèse des programmes

Renan DUTHION, Co-rapporteur

Nous allons présenter quelques éléments clés du prochain moyen terme, lesquels ne couvrent pas de manière exhaustive l'ensemble de ce programme.

L'influence croissante de la demande européenne lors du prochain programme à moyen terme

Déjà déterminant lors de la période précédente, le développement de la demande européenne sous l'égide d'Eurostat constituera un des moteurs principaux de l'évolution des statistiques structurelles et conjoncturelles d'entreprises au cours du prochain moyen terme. Les services enquêteurs devront adapter leur offre statistique aux changements de la réglementation européenne, en veillant à limiter la charge d'enquête pesant sur les entreprises, dans un contexte fortement évolutif en raison des changements envisagés en matière de normes comptables.

Les domaines de l'environnement (en raison d'un règlement récent) ainsi que ceux de la société de l'information et des statistiques sur les filiales étrangères, du fait de l'évolution probable de la réglementation, seront particulièrement concernés dans le domaine des statistiques structurelles. Dans le domaine des statistiques conjoncturelles, un objectif de réduction des délais et de plus grande convergence des indicateurs nationaux avec ceux des autres pays membres sera poursuivi en liaison avec les évolutions attendues du règlement de 1998.

Un règlement récent sur les déchets ainsi qu'une modification du règlement sur les statistiques structurelles d'entreprises visent à mieux mesurer les liens entre industrie et environnement. Le règlement européen 2150/2002 prévoit la fourniture par les Etats membres à partir de 2004, puis ensuite à un rythme biennal, de statistiques sur les déchets générés par les entreprises de dix salariés et plus. Cette demande, nouvelle, devra donner lieu, après concertation entre services enquêteurs et utilisateurs, à la mise en place d'un dispositif de recueil de données pouvant combiner enquêtes, procédures d'estimation et mobilisation d'informations administratives. Par ailleurs, l'enquête sur les investissements et dépenses pour protéger l'environnement devra faire l'objet d'une modification de la stratégie d'observation, afin de tenir compte du contexte créé par le règlement modificatif 2056/2002 sur les nouvelles statistiques relatives à la protection de l'environnement.

Un projet de règlement cadre sur la société de l'information doit être soumis à l'approbation du Comité du programme statistique en 2003. En cas d'adoption ultérieure par le Parlement et le Conseil, les conséquences d'un tel règlement devront être analysées en liaison avec la réforme annoncée de l'enquête annuelle d'entreprise ainsi que le développement possible d'un système d'enquêtes thématiques européennes (ad hoc surveys) en veillant à contenir la charge de réponse des entreprises.

Enfin, il convient de relever qu'un projet de règlement est en cours d'élaboration au sein d'Eurostat dans le domaine des statistiques sur les filiales étrangères.

En outre, les statistiques Prodcom devraient également faire l'objet, sous l'impulsion d'Eurostat, d'un effort particulier, afin d'en préciser les principaux axes d'amélioration, ces données devant s'affirmer, ainsi qu'il est mentionné dans le programme communautaire 2003-2007, comme un instrument privilégié de la connaissance du marché intérieur.

En matière d'indicateurs conjoncturels, la mise en œuvre des évolutions du règlement européen de 1998 devrait influencer sensiblement le programme de travail à moyen terme. D'une part, le raccourcissement des délais de publication de l'indice de la production industrielle se poursuivra pour atteindre les quarante jours après la fin du mois à l'horizon de 2005, conformément aux accords intervenus entre les Etats membres, qui seront repris dans la réglementation. Cet effort accompagnera l'achèvement de la mensualisation systématique des enquêtes de branche infra-annuelles et le renforcement de la veille sur la qualité menée dans le cadre de la mise en œuvre de la charte de qualité des enquêtes de branche.

D'autre part, l'harmonisation des indicateurs nationaux avec ceux des autres Etats membres sera poursuivie. Sans remettre en cause l'utilisation des déclarations fiscales de TVA, une décomposition de l'évolution des chiffres d'affaires sera opérée entre zones de clientèle nationale, appartenant aux autres pays de la zone euro et hors zone euro. Des indices ventilant les commandes reçues dans l'industrie selon la zone géographique d'origine seront également publiés. Pour ce qui concerne les prix industriels, l'extension de l'observation des prix sur les marchés extérieurs constitue la principale priorité : le règlement modificatif prévoit en effet la mise en place d'indices de prix à l'importation et la ventilation géographique entre zone euro et hors zone euro pour les indices de prix à l'importation et les indices de prix à la production pour les marchés extérieur. La possibilité de leur substituer, sous certaines conditions, les indices de valeur unitaire du commerce extérieur est maintenue. Le changement de base 2005 de l'ensemble des indicateurs d'activités inscrits dans le règlement européen des indicateurs conjoncturels sera effectué au cours de l'exercice.

Enfin, les travaux de révision des nomenclatures d'activités et de produits doivent se poursuivre sous la coordination de l'Insee.

Emmanuel RAULIN, Co-rapporteur

La nécessaire rénovation du système statistique d'entreprises

La problématique de la rénovation du système statistique d'entreprises occupera largement le prochain exercice de moyen terme. Il ne serait pas raisonnable d'en donner aujourd'hui le calendrier ni d'indiquer précisément les grandes lignes du système statistique d'entreprises de demain. Cependant, il nous semble nécessaire de dresser l'inventaire des principales raisons qui appellent la rénovation d'un système défini dans les années soixante-dix.

Ces raisons sont les suivantes :

- une demande fortement renouvelée de la part des utilisateurs des statistiques ;
- une disponibilité des données administratives sensiblement améliorée, en termes de délais et de qualité ;
- une pression forte à l'allègement de la charge de réponse ;
- une pression au raccourcissement des délais de mise à disposition des informations ;
- une très sensible évolution des normes comptables dans les années à venir
- un fort développement des statistiques infra-annuelles.

Il convient également de mentionner deux autres raisons : l'hétérogénéité de la population des entités économiques qui ne cesse de s'accroître, ainsi que le problème de la nécessaire adaptation de notre stratégie d'observation à ces entités économiques. Enfin, la dernière raison tient à la nécessité de disposer d'outils plus souples, nous permettant de réagir plus rapidement aux demandes ponctuelles.

La place et le rôle des groupes dans le système statistique d'entreprises

A l'évidence, le rôle économique prééminent joué par les groupes dans l'économie ne trouve pas sa traduction dans la statistique économique. Il nous semble que le sensible accroissement du rôle de ces groupes dans les statistiques économiques doit intervenir sur deux plans :

le groupe en tant que variable de ventilation des statistiques existantes

Il s'agit de pouvoir indiquer, pour chacune des statistiques économiques actuelles, donc d'entreprises, quelle est la part représentée par les groupes eux-mêmes, mais également la part des groupes français vs les groupes étrangers.

le groupe en tant qu'unité d'observation

A l'évidence, certains phénomènes, certains domaines ne peuvent être observés qu'au niveau des groupes (globalisation, effort de R&D, par exemple) ; l'absence d'observation de ces phénomènes au niveau des groupes ne peut pas nous permettre d'élaborer des statistiques pertinentes dans ces domaines.

Enfin, il apparaît de plus en plus que la volonté de faire jouer aux groupes un rôle plus important dans la statistique économique nécessite que nous disposions d'un répertoire des groupes dans un cadre européen.

La redéfinition de l'unité entreprise

Tout le monde s'accorde à dire que la pertinence de notre description de l'activité économique est sensiblement affaiblie par le fait que nous n'observons que les unités légales. Dans un certain nombre de situations, il est nécessaire de viser à observer cette activité économique pour le compte de regroupements d'unités légales. Il convient, dans ce cadre, de continuer l'expérimentation des profilages de groupes, moyen permettant de redéfinir des périmètres d'entités plus pertinents que les seules unités légales elles-mêmes. Nous attendons, avant la fin du moyen terme à venir, la définition d'une stratégie d'observation qui se fondera sur l'expérience accumulée au cours des différents profilages.

L'amélioration du suivi de l'innovation de la recherche et développement

L'innovation constituera un enjeu majeur pour l'ensemble des économies, dans le dessein d'améliorer leur compétitivité. Ainsi, on peut mentionner l'objectif de 3 % adopté au Conseil européen de Barcelone. Il s'agit donc d'améliorer sensiblement le dispositif de suivi, à la fois au plan méthodologique via la révision du manuel d'Oslo, mais également en consolidant le dispositif actuellement en place. Il s'agit par exemple de pérenniser les enquêtes européennes de type CIS, mais également d'aborder des domaines plus nouveaux comme la gestion des connaissances ou le changement organisationnel.

Renan DUTHION, Co-rapporteur

Le renforcement de la démarche qualité au cours du prochain moyen terme

Entamée lors du précédent moyen terme, la démarche qualité doit être généralisée et consolidée au cours du moyen terme 2004-2008. Des investissements importants ont été réalisés lors de la période 1999-2003 afin de renforcer la qualité des enquêtes. Ces efforts doivent être poursuivis afin de porter tous leurs fruits notamment dans le cadre nouveau de la charte de qualité des enquêtes de branche. Cet accent mis sur la qualité, souligné également dans le programme à moyen terme 2003-2007, concerne en particulier le respect des délais, l'amélioration de la cohérence des données et la rédaction de bilans qualité incluant la définition de critères qualité et la description des procédures utilisées. Il touche l'ensemble des opérations d'enquête des services enquêteurs et peut être illustré par deux exemples.

Les enquêtes de branche

Cet effort de qualité sera poursuivi dans le cadre de la mise en œuvre de la charte de qualité, en concertation avec le Comité du label du Cnis et l'ensemble des organismes professionnels agréés. Il portera sur la réduction des délais, l'établissement de fichiers coordonnés d'enquête, l'amélioration de la cohérence temporelle et intersources de données collectées, l'ensemble étant mis en œuvre en liaison avec les recommandations du Comité du label suite à la première évaluation de l'application de la charte. Cet effort de qualité concernera également la consolidation du nouvel indice des entrées de commandes. En outre, la montée en puissance de la collecte par Internet devrait contribuer au raccourcissement des délais.

Le Sessi et le Scees mèneront également à leur terme la remise à plat des agréments existant avec les organisations professionnelles pour la mise en œuvre des enquêtes de branche. La mise en production des nouveaux outils de lancement et de traitement des enquêtes de branche au Sessi et au Scees améliorera l'exhaustivité des fichiers d'enquêtes et facilitera les rapprochements intersources. Ces travaux seront menés en liaison avec la mission confiée à l'Inspection générale de l'Insee visant à promouvoir les moyens d'améliorer la connaissance des marchés, mais aussi avec la réforme annoncée de l'enquête annuelle d'entreprise pouvant conduire à redéfinir l'articulation entre enquête annuelle d'entreprise et enquête annuelle de branche. Enfin, les rapports « qualité » des enquêtes de branche seront présentés régulièrement au Comité du label du Cnis. Des stratégies de reprise d'enquêtes de branche par l'administration, dès lors que l'organisme professionnel agréé ne sera plus en mesure de satisfaire aux exigences de la charte, seront mises en œuvre si nécessaire. L'effort de qualité visera également à étendre le taux de couverture de l'indice de la production industrielle, dans le cadre de ses rebasements périodiques. Cet effort sera appuyé par une collaboration étroite avec les organisations professionnelles agréées.

Les enquêtes de conjoncture

La mise en place de la collecte par Internet et sa généralisation à l'ensemble de ces enquêtes constitueront un élément central de la démarche qualité. Le développement des sites de réponse en ligne permettra également d'enrichir le retour d'information aux entreprises enquêtées. L'Insee effectuera une comparaison des comportements de réponse par courrier et par Internet lorsque des séries suffisamment longues de réponses électroniques seront disponibles, afin de vérifier l'absence d'effet du mode de collecte. Enfin, un renforcement du suivi en continu des échantillons sectoriels d'entreprises et une analyse systématique d'indicateurs d'évaluation de la qualité seront également mis en œuvre.

Bernard BOULENGIER, Co-président

Thierry LACROIX va intervenir à présent pour évoquer la question des nomenclatures.

Thierry LACROIX, Unité des normes et systèmes d'information - Insee

La révision des nomenclatures internationales d'activité et de produit

Un processus de révision a été engagé activement depuis l'automne 2003, concernant à la fois les nomenclatures d'activité et de produit de l'ONU – la CITI et la CPC – et d'Eurostat – la NACE et la CPA.

Les deux instances de discussion principales sont constituées par le sous-groupe technique de l'ONU, auquel la France participe, et le groupe de travail Eurostat NACE-CPA. L'opération 2007 se différencie de l'opération légère de 2003, dans la mesure où l'accent sera plutôt mis sur la comparabilité des grands systèmes internationaux. Nous essayons d'informer de la manière la plus large sur les travaux qui sont menés dans ces instances : les comptes-rendus des réunions sont diffusés sur le site du Cnis, dans la rubrique *Documentation - Comptes-rendus - CNAP Commission nationale des nomenclatures d'activités et de produits*.

A l'automne, s'effectuera une consultation par questionnaire de l'ONU pour valider un certain nombre de choix. Le groupe de travail NACE-CPA d'Eurostat se réunira au début du mois de septembre pour coordonner la position européenne.

Les conseils, principes et méthode

La CITI de l'ONU

Dans ce domaine, les propositions qui ont été avancées sont relativement consensuelles. La CITI demeurera ainsi une nomenclature d'activité et le critère de la valeur ajoutée sera retenu. Les principes d'association des activités resteront fondés sur des approches mixtes, sans adopter à titre principal la notion de processus de production, qui est celle employée par la méthode américaine. Le lien entre activité et produit sera maintenu, mais il sera assoupli.

La CPC

La CPC est un terrain d'affrontement entre la vision européenne – l'organisation selon l'activité d'origine – et la vision nord-américaine – une structuration selon la demande.

La superstructure

S'agissant de la superstructure, les jugements de valeurs surtout plus mitigés. La proposition actuelle de l'ONU prévoit une organisation en 22 sections et 92 divisions. Il existe quatre grandes innovations :

- le projet de création d'une section « Réparation et maintenance » ;
- le projet de création d'une section « Information et communication » comprenant également l'édition ;
- la création d'un secteur comprenant les activités liées à l'environnement (traitement de l'eau, distribution et assainissement, récupération et traitement des déchets) ;
- l'éclatement de l'actuelle section K (« Immobilier et services aux entreprises ») en trois sous-ensembles – « Immobilier et location », « Services professionnels, scientifiques et techniques » et « Services administratifs et de soutien aux entreprises ».

Le domaine industriel est celui où les actions sont les moins satisfaisantes. La France a vaillamment défendu un projet de structuration selon les besoins de l'analyse économique de type NES, mais ces propositions ont été unanimement rejetées au niveau européen et n'ont pas entraîné l'adhésion de nos partenaires au sein de l'ONU. Dans le projet actuel, la section « Industrie manufacturière » aurait seize divisions, avec la création d'une division pour les biens TIC et la suppression des divisions « Edition », « Récupération » et « Réparation ». Enfin, une section « Production et distribution d'électricité et de gaz » sera créée.

II - Débats

Bernard BOULENGIER, Co-président

Souhaitez-vous intervenir sur les points qui viennent de vous être exposés ?

Yvonick RENARD, MEDEF

Les informations qui nous sont proposées semblent aller dans le sens souhaité : des leçons ont été tirées des exercices antérieurs. S'agissant de l'articulation structurel-conjoncturel et la cohérence temporelle, je me félicite de cette réconciliation.

En revanche, nous sommes toujours soucieux de l'usage non statistique des nomenclatures, par exemple pour les marchés publics. Ainsi, s'il est question d'améliorer la connaissance de l'environnement, nous n'avons toujours pas de pont avec les nomenclatures d'installations classées.

Par ailleurs, deux interrogations me semblent être fondamentales. En premier lieu, les documents évoquent la notion de profilage, pour faciliter le dialogue entre les entités interrogées et les services enquêteurs. Cela m'apparaît effectivement intéressant mais il convient d'être attentif à l'interaction entre ce profilage souhaité à des fins statistiques et l'autonomie organisationnelle des entités.

En second lieu, le besoin de connaissance des marchés concerne les entreprises, mais également les autorités de régulation. Les statisticiens doivent tenir compte de cette évolution, mais également respecter en permanence le principe de finalité : la collecte statistique n'a pas pour intention de fournir aux autorités de régulation l'accès à un certain nombre de données. A cet égard, il existe une indéniable interrogation entre la remontée de l'information et la gestion des risques dans le programme de la Banque de France. Dans le cas présent, le principe de finalité commence à être mis à mal.

Louis MEURIC, Observatoire de l'énergie

Une autre finalité possible des statistiques de marché concerne – au-delà des entreprises et des autorités de régulation – les pouvoirs publics, dans le cadre des industries lourdes comme le gaz, l'électricité et le pétrole.

Maurice DELAPORTE, Co-président

Je souhaite revenir sur l'intervention de Monsieur ROUSSEL et les conclusions qu'il a tirées sur l'investigation relative au marché. Je pense avoir levé un doute sur la divergence des points de vue exprimés. Cependant, à présent, que faisons-nous ? N'y aurait-il pas lieu d'y réfléchir de manière commune, au sein d'un groupe que nous constituerions avec l'Insee et des représentants des entreprises ?

Patrice ROUSSEL, Inspection générale - Insee

Je ne peux pas véritablement répondre à cette question. J'ai fait état de deux pistes, de manière relativement lapidaire.

- S'agit-il de mettre en place une enquête auprès des importateurs ? ;
- S'agit-il d'une réflexion plus générale sur la prise en compte de la notion de vente en lieu et place de la notion de production ?

A cet égard, je souhaiterais que le directeur de la statistique d'entreprises nous fasse part de son point de vue.

Michel HEBERT, Directeur des statistiques d'entreprises de l'Insee

Il est possible de procéder en deux temps. Il s'agirait ainsi de confier dans un premier temps une mission de cadrage à l'Inspection générale, avant d'établir, dans un second temps, un groupe technique de travail.

Maurice DELAPORTE, Co-président

Je pense que votre proposition est tout à fait satisfaisante.

Patrice ROUSSEL, Inspection générale - Insee

Je me permets d'insister tout de même sur le besoin de préciser l'objet de la mission entre une révision de l'intégration des importateurs dans le système statistique et une étude plus générale des possibilités de prise en compte du concept de vente par rapport au concept de production.

Maurice DELAPORTE, Co-président

En tant que représentant de l'industrie, la deuxième option me paraît être la plus pertinente. Ainsi, je suis favorable à la prise en compte de la notion de vente en lieu et place et de la notion de production.

Patrice ROUSSEL, Inspection générale - Insee

Il convient de remarquer que cette option peut avoir des conséquences très lourdes. Ainsi, elle peut avoir pour effet de reconsidérer la précision des statistiques du commerce extérieur, dans la mesure où la priorité serait donnée aux ventes réalisées sur le territoire national.

Jean-Marc BEGUIN, Sessi

Les propos de Patrice ROUSSEL confirment la nécessité d'une mission préalable. En effet, le changement de concept pourrait nous conduire très loin. Ainsi, en ne s'intéressant plus qu'aux ventes, je ne sais pas comment il serait possible de faire jouer aux stocks le rôle d'analyse conjoncturelle que nous leur faisons jouer aujourd'hui. Et le changement ne pourrait pas concerner uniquement la France mais aussi les autres pays européens. Pour ma part, je suis favorable à la suggestion de Michel HEBERT.

Maurice DELAPORTE, Co-président

Il convient naturellement d'agir avec précaution.

Yvonick RENARD, MEDEF

Nous sommes placés devant un changement organisationnel de l'appareil statistique ; il s'agit donc d'innover.

AVIS ADOPTÉS PAR L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 18 DÉCEMBRE 2003

(Compte-rendu du 18 février 2004 - n°36/D130)

Avis sur le programme à moyen terme 2004-2008

1. Le Conseil approuve la proposition, présentée par les différents services, d'entreprendre une **rénovation du système statistique d'entreprises**, notamment **dans sa composante structurelle**. Il appuie et suivra particulièrement la mise en oeuvre des orientations principales visant à mieux articuler les sources annuelles et infra-annuelles, ainsi que les sources d'origine administrative et les sources statistiques. Enfin, il souhaite que cette rénovation prenne en compte l'évolution des besoins des utilisateurs de statistiques, avec le souci du meilleur compromis entre la qualité de l'information délivrée et l'allègement de la charge de réponse des entreprises.
2. Le Conseil demande que soient poursuivis les importants travaux déjà engagés tant par l'Insee que par le Scees et le Sessi pour permettre à la France de remplir, à un haut niveau de qualité, toutes ses obligations européennes en matière d'**indicateurs conjoncturels**. Le Conseil sera particulièrement attentif aux efforts déployés pour atteindre l'objectif d'une transmission en 40 jours à Eurostat de l'indice de la production industrielle (à horizon 2005), ainsi qu'à la montée en charge progressive des indices mensuels d'entrées de commandes et des indices de prix à l'import.
3. Le Conseil encourage la poursuite des expérimentations quant à la détermination de **périmètres de consolidation** au sein de grands groupes d'entreprises, devant permettre un suivi de meilleure qualité de leurs activités économiques au travers d'unités ainsi redéfinies ; le Conseil souhaite que ces expérimentations soient conduites en coopération étroite avec les groupes eux-mêmes.
4. En conséquence de l'avis sur les groupes et réseaux d'entreprises dans l'avis général, le Conseil escompte une amélioration de la disponibilité d'informations relatives à la **mondialisation de l'économie française**, dans ses deux dimensions que sont les activités en France des groupes étrangers d'une part, les activités à l'étranger des groupes français d'autre part.
5. Le Conseil appuie la consolidation du dispositif d'**enquêtes thématiques régulières**, ces dernières années en partenariat avec les autres services enquêteurs ; il considère que cette pratique est la mieux adaptée pour répondre rapidement et soupagement à des demandes nouvelles dont le caractère pérenne n'est pas immédiatement avéré. Il note, en outre, qu'au plan européen une stratégie analogue est expérimentée aujourd'hui.
6. Le Conseil demande le maintien de la production d'un **rapport annuel sur la qualité des enquêtes de branche** effectuées par le Scees et le Sessi dans le cadre de la démarche qualité. Il souligne la nécessité pour les organismes professionnels agréés de s'inscrire pleinement dans cette démarche, notamment en élaborant en commun avec le service enquêteur la liste des unités à interroger et en lui transmettant régulièrement les indicateurs de qualité convenus.
7. Considérant qu'il s'agit là d'un prolongement d'un avis émis lors du précédent exercice de moyen-terme, le Conseil encourage vivement le Sessi et le Scees à examiner la **faisabilité** d'une **nouvelle approche de la ventilation de l'activité des entreprises en branches**, permettant qu'au travers d'une meilleure complémentarité des sources EAE d'une part, enquêtes de branche d'autre part, une information plus cohérente soit élaborée et un allègement du questionnement des entreprises soit opéré.

8. Le Conseil est convaincu de l'importance des effets de la mondialisation sur la structuration de l'offre de biens et de services en France. Il est par ailleurs conscient de la charge statistique pesant sur les entreprises par suite des règlements statistiques européens en matière de production industrielle, d'échanges commerciaux, de structure et d'activité des entreprises, et de conjoncture. Il fait sienne cependant la préoccupation des entreprises de voir complétée autant que possible l'information statistique généralement axée sur la fonction de production d'une information relative à la **fonction de vente**, tout au moins dans les secteurs les plus concernés.
9. Le Conseil appuie les efforts de l'**Observatoire de l'énergie** pour répondre à la demande accrue d'informations locales ainsi qu'aux besoins induits au niveau européen par la libéralisation des marchés.
Le Conseil appuie également l'initiative d'Eurostat visant à maintenir, dans ce contexte de libéralisation, un outil statistique pérenne en application de la directive sur la transparence des prix du gaz et de l'électricité.

MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS

PROGRAMME A MOYEN TERME 2004-2008

Extraits du compte rendu n°329/D130 de la réunion du 17 juin 2003

I - Synthèse des programmes

Régine MONFRONT, rapporteur

Les orientations ont été données par les services producteurs eux-mêmes. Le détail de ces orientations figure dans le document intitulé "Grandes orientations des programmes statistiques 2004-2008". En voici les grandes lignes :

Statistiques monétaires

Nous devons d'abord travailler à améliorer la connaissance des autres intermédiaires financiers (autres que les institutions financières monétaires).

Ensuite, dans la deuxième moitié de ce moyen terme, il faudra engager des discussions en vue de la refonte des remises statistiques des établissements de crédit avec effet sur les remises début 2007, soit à l'issue de la période de gel des obligations statistiques pendant cinq ans, sur laquelle la BCE s'est engagée lors de la publication de ses règlements statistiques en 2001.

Statistiques financières

Les grandes lignes sont les suivantes :

2. mise en œuvre de la *guideline* BCE sur les comptes financiers trimestriels de la zone euro et des demandes complémentaires du groupe MUFA (échéance 2005) ;
3. mise en œuvre du règlement sur les SIFIM (services d'intermédiation financière indirectement mesurés) (échéance 2005) ;
4. mise en œuvre des bases 2000 et 2005 (échéance 2004 et 2009) ;
5. mise en œuvre de la demande d'Eurostat de transmission d'un qui-à-qui sur toutes les opérations et toutes les versions de comptes (échéance 2007), afin de connaître l'agent débiteur et l'agent créditeur pour chaque opération.

Statistiques sur les valeurs mobilières

Les orientations en la matière sont les suivantes :

- collecte des informations relatives à la détention des titres d'OPCVM monétaires étrangers pour l'établissement des statistiques monétaires (échéance 2004) ;
- refonte de la base "actions" (échéance 2004) pour produire des données sur les stocks d'actions non cotées ;
- évolution de l'enquête sur les PEA bancaires (échéance 2004) en raison des nouvelles règles régissant la composition des PEA ;
- aménagement de l'enquête sur les placements en valeurs mobilières (échéance 2005), en conséquence notamment de la nécessité d'un qui-à-qui pour les comptes financiers.

Statistiques sur les relations avec l'extérieur

Les systèmes de collecte s'orientent vers une déclaration directe des transactions par les agents économiques qui en sont immédiatement responsables. A moyen terme, il faudra donc développer le recours aux déclarants directs généraux (avec un taux de couverture supérieur bien que le nombre d'entreprises soit plus faible) pour les grandes entreprises et des enquêtes annuelles et/ou trimestrielles pour les PME.

Un second chantier concerne les investissements directs et l'activité des établissements filiales (appelés FATS, *foreign affiliate in trade or service*, ou SOFA, *statistics of foreign affiliate*). Des travaux sont actuellement menés sur la construction d'une base de données des entreprises françaises sous le contrôle direct ou indirect d'une société ou d'un groupe étranger, croisant les informations de la base de données d'investissements directs de la Banque de France et la base de données LIFI de l'Insee. La collecte des flux et des stocks sera revue pour appliquer le principe directionnel. Un effort important sera réalisé en direction des SOFA *outward*.

La formation travaillera à l'élaboration d'une position extérieure trimestrielle, articulée avec les flux de balance des paiements et avec les comptes nationaux financiers. Ce développement répond aux besoins de la Banque de France et de l'Insee, à des demandes de la BCE, et à des besoins du FMI.

La DBDP participera à la construction des comptes trimestriels européens par secteurs, élaborés en partie par des données de la balance des paiements.

Statistiques bancaires

La production de statistiques bancaires devrait évoluer au cours de cette période, en relation avec l'adoption de nouvelles normes internationales. Ainsi, certains états de la Base des Agents Financiers (BAFI) devront être créés, modifiés ou supprimés.

D'une part, dans le cadre du Comité de Bâle (Banque des règlements internationaux), il est engagé une refonte du ratio international de solvabilité. D'ici 2006, de nouveaux états prudentiels devraient donc être créés.

D'autre part, un processus d'harmonisation des normes comptables au niveau européen est engagé sous l'égide de l'International Accounting Standard Board (IASB). Ces projets de normes donnent une place importante à la notion de "*fair value*", notion largement inspirée de la valeur de marché. Il devrait donc résulter de l'application de ces normes, prévue à l'horizon 2005, une plus forte volatilité des résultats et des fonds propres.

Statistiques sur le système productif

Une attention particulière sera portée sur les facteurs de risques. Pour satisfaire aux besoins de surveillance de la stabilité financière, des outils de détection du risque, comme les scores et l'étude des comportements des groupes et des entreprises cotées, seront développés.

Une réflexion sur l'impact des normes IAS sur les comptes et les statistiques d'entreprises sera menée.

Comptabilité publique

Entre 1999 et 2003, les changements ont dépassé les prévisions, donc ce programme à moyen terme s'attache surtout à consolider ces mutations. Quelques pistes d'amélioration sont cependant envisagées : consolider les progrès acquis en matière d'indicateurs trimestriels sur les APU, suivre et accompagner la réforme de la LOLF, améliorer l'accès au grand public des tableaux de passage entre données comptables et indicateurs de finances publiques, consolider et développer les comptes régionaux de l'État, poursuivre la collaboration avec les comptes satellites.

II - Débats

Jean-Paul POLLIN, Président

Il s'agit des propositions des producteurs sur la base des suggestions des utilisateurs. Les utilisateurs présents peuvent-ils me dire s'il y a adéquation ?

Maryvonne LEMAIRE, Département des comptes nationaux - Insee

Je représente un utilisateur qui est très proche du producteur. Nous avons décidé récemment de reporter le calendrier du changement de base d'exploitation des données. Nous sortirons une nouvelle série en avril 2005 et non en avril 2004. Grâce à ce délai supplémentaire, nous allons pouvoir intégrer la nouvelle évaluation des actions non cotées.

Marie-Christine PARENT, DGCP

La comptabilité publique collecte des données statistiques comptables sur l'ensemble du champ public, soit 160 000 collectivités locales et établissements publics. Nous avons évoqué les progrès de la mise à disposition des informations sur les collectivités locales, il faut souligner que le même processus a eu lieu au sein de la Sécurité sociale dès 2000. L'année prochaine, des données individuelles en base annuelle seront aussi disponibles pour 1 500 à 1 800 établissements publics, comme le CNRS par exemple.

Par ailleurs, aujourd'hui seul mon bureau dispose de données individuelles en annuel, d'ici à 2005, l'ensemble de la comptabilité publique sera couverte par des centrales de bilan. Nous tenons à le faire

savoir à nos interlocuteurs de la Banque de France et dans le milieu des chercheurs, qui se plaignent souvent d'un manque de visibilité. De gros progrès ont tout de même été réalisés sur les données budgétaires et de finances publiques.

De plus, ces données seront plus faciles à utiliser car toutes les administrations basculent progressivement vers le plan comptable général, ce qui permet une normalisation de l'information. A la Direction générale, ces changements suscitent des réticences, car il est difficile d'abandonner ses indicateurs de gestion. Mais sans identifiant universel, il n'est pas possible d'exploiter les données en individuel.

Jean-Paul POLLIN, Président

Les producteurs ont-ils des réactions ?

Jacques PECHA, Banque de France

Je ne suis pas d'accord avec la phrase imputée à M. Fontagné, selon laquelle les chercheurs préfèrent les FATS aux investissements directs : les deux sont liés.

Jean-Paul POLLIN, Président

Ce qu'il a voulu dire, c'est qu'au-delà des flux de capitaux, ce sont les emplois créés, l'activité économique qui intéressent.

Jacques PECHA, Banque de France

Avant d'étudier cette activité, il faut repérer les entreprises, leurs secteurs, etc. Il convient donc de bien se pencher sur les investissements directs.

Par ailleurs, le principe directionnel n'est pas imposé par la BCE. En fait, la BCE nous rappelle à l'ordre, mais il s'agit d'une obligation internationale. Ce principe permet de savoir, lorsqu'une filiale investit dans sa maison mère à Londres, s'il s'agit d'un investissement de la France en Angleterre ou un désinvestissement de l'Angleterre en France. C'est un pur problème de masse. Le principe directionnel est coûteux à mettre en œuvre (il nécessite une bonne connaissance des groupes) et a un impact faible sur les chiffres. Mais nous sommes obligés de le faire.

Isabelle RABAUD, Université d'Orléans

Pour les chercheurs qui travaillent sur les investissements directs, il est important d'avoir des informations sur les montants financiers et c'est à partir de ces informations que nous obtenons des données sur l'activité comme le nombre d'emploi ou les participations extérieures. Je crois que c'est le sens de la phrase de Lionel Fontagné.

AVIS ADOPTÉS PAR L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 18 DÉCEMBRE 2003

(Compte-rendu du 18 février 2004 - n°36/D130)

Avis sur le programme à moyen terme 2004-2008

1. Pour pallier la réduction programmée du champ des déclarations bancaires de balance des paiements pour la clientèle et afin d'améliorer les conditions de réalisation de l'enquête de substitution projetée sur les services internationaux auprès des PME-PMI, le Conseil soutient les travaux de la Banque de France en collaboration avec les partenaires du système statistique public en vue de constituer un **référentiel statistique des entreprises résidentes** les plus impliquées dans les échanges internationaux à partir de sources statistiques existantes et des données administratives disponibles.
2. Afin de pouvoir mieux quantifier le phénomène de mondialisation, le Conseil souhaite que les organismes compétents, en particulier, la Banque de France et l'Insee, établissent en coopération des statistiques détaillées et cohérentes sur les caractéristiques et activités des filiales françaises de groupes étrangers (« **FATS inward** »), ainsi que sur les caractéristiques et activités des groupes français et de leurs filiales étrangères (« **FATS outward** »).
Le Conseil encourage les efforts qui seront faits afin que, au niveau européen, un cadre réglementaire permette de disposer de statistiques inward et outward.
3. Le Conseil soutient les projets de la Banque de France afin d'améliorer la connaissance des **comptes des intermédiaires financiers autres que les institutions financières monétaires** comme, par exemple, les entreprises d'investissement, les fonds communs de créances, les OPCVM non monétaires,... Il rappelle également la nécessité d'améliorer la connaissance des assurances, en utilisant d'abord au mieux toute l'information disponible, puis en étudiant la possibilité d'une amélioration de la collecte.
4. Dans le cadre des travaux liés à l'harmonisation européenne, le Conseil suivra avec intérêt les travaux destinés à améliorer la **connaissance des comptes financiers** : publications de données trimestrielles, ventilation et intégration dans le PIB des services d'intermédiation financière indirectement mesurée (SIFIM). Il note particulièrement la mise en œuvre d'actions devant permettre des progrès importants dans la connaissance du marché financier : établissement d'un « qui-à-qui » dans les comptes nationaux, poursuite des travaux sur la détention et la valorisation des actions non cotées.
5. Le Conseil est conscient des difficultés engendrées par le processus d'**harmonisation des normes comptables au niveau européen** (normes IAS). Il suivra avec vigilance les conséquences sur la statistique de la mise en œuvre des nouvelles normes, qui vont entraîner des ruptures de séries de base et qui posent un certain nombre de problèmes de valorisation des comptes des institutions financières.
6. Le Conseil suivra avec intérêt la consolidation, et l'approfondissement dans le cadre de l'harmonisation européenne, des importants investissements déjà réalisés en termes de **comptes financiers des administrations publiques**.

TRANSPORTS, TOURISME

PROGRAMME A MOYEN TERME 2004-2008

Extraits du compte rendu n°319/D130 de la réunion du 10 juin 2003

I - Synthèse des programmes

Claudine LAGUZET, co-rapporteur de la formation

Tandis que le précédent moyen terme aura été celui du comblement de lacunes, pour le prochain, la principale difficulté sera de pérenniser ce qui a été mis en place. En effet, les moyens continueront à régresser, tandis que les exigences des utilisateurs se feront de plus en plus pressantes, notamment en termes de délais de mise à disposition des résultats et en matière d'informations régionales. Parallèlement, le souci récurrent des pouvoirs publics d'alléger la charge statistique pesant sur les entreprises nous conduira à nous orienter vers un allègement des enquêtes et une utilisation encore plus poussée des données d'origine administrative. Nous espérons que les nouvelles technologies de l'information et de la communication nous permettront de résoudre cette équation particulièrement difficile. En effet, pour en faire plus avec moins de moyens, nous devons vraisemblablement modifier nos façons de procéder.

En matière de suivi de l'activité des entreprises de transports, des prix du transport et de l'emploi dans les transports, nous espérons que la pièce maîtresse du dispositif, à savoir l'enquête annuelle d'entreprises, pourra évoluer au cours du prochain moyen terme dans le sens d'un allègement, grâce à l'utilisation accrue des données d'origine fiscale. Nous l'avons fait au cours du précédent moyen terme pour les petites entreprises. Nous espérons que la Direction Générale des Impôts pourra mettre plus rapidement à la disposition des statisticiens les données annexées à la liasse fiscale. Nous pourrions alors alléger le questionnaire de l'enquête annuelle d'entreprises sur tout ce qui est comptes de résultats, investissements entre autres. Cela supposerait que ces informations nous soient communiquées avant la fin de l'année. De même, on peut espérer qu'un recours accru aux déclarations annuelles de données sociales nous permettra d'alléger le questionnaire de l'enquête annuelle d'entreprises Transports également sur ce thème. Il comprend en effet un certain nombre de questions que nous avons maintenues à la demande des professionnels et que nous espérons pouvoir alléger grâce à l'utilisation des données DADS. Cela étant, l'enquête annuelle d'entreprises reste essentielle. Nous essayerons de l'alléger, mais sans remettre en cause son rôle de collecte d'informations spécifiques aux transports. Elle sera impactée d'une part par la révision de la nomenclature des activités et des produits au 1^{er} janvier 2007 et d'autre part par le changement de normes comptables actuellement en préparation.

Concernant les prix des services de transport de marchandises, qui devaient constituer un axe essentiel du moyen terme 1999-2003, nous avons commencé dans le domaine fluvial à mettre en place un suivi des prix par la méthode des prestations représentatives, comme l'Insee pour les prix de vente industriels ou comme le Ministère de l'Équipement pour les prix de l'entretien – amélioration de l'habitat. Des études ont été menées en matière de transport routier de marchandises et la décision a été prise de lancer une enquête trimestrielle sur les prix du transport routier de marchandises suivant la méthode des prestations représentatives. Une première réunion de comité de pilotage restreint a été menée avec les professionnels. Nous espérons terminer la mise en place de ces travaux en 2004. Cela se traduira, après une période de recouvrement, par un allègement de la charge statistique pesant sur les entreprises, puisque ces indices de prix sont actuellement construits à partir de questions posées dans le cadre de l'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules de transport routier de marchandises (TRM), sur la quatrième page du questionnaire, et que ces questions seront, à terme, supprimées. Par ailleurs, le règlement conjoncturel européen devrait être remanié et faire obligation à la France comme aux autres pays européens de fournir des indices de prix pour un certain nombre de services, parmi lesquels les services de transports.

En ce qui concerne l'emploi, un nouveau système de suivi de la durée de travail dans les transports routiers a été mis en place. Ce suivi s'effectuait jusque-là à partir d'une enquête réalisée sur les lieux d'arrêt des conducteurs routiers, l'échantillon étant défini selon la méthode des quotas. En accord avec la Direction des Transports terrestres, principal demandeur de cette opération, nous allons passer à un suivi de la durée du travail basé sur l'enquête que nous faisons à partir des disques chronotachygraphes que nous demandons aux entreprises de transport de nous fournir pour un

échantillon de conducteurs. Ce sera donc une fois de plus l'abandon d'une enquête statistique grâce à l'utilisation de données pré-existantes.

En matière de transport de marchandises, nous espérons être en mesure d'assurer la pérennité du système mis en place au cours de ce moyen terme. Celui-ci comprend deux volets :

- la réalisation de l'enquête TRM, complétée à intervalles de cinq ans par une enquête sur l'utilisation des véhicules utilitaires légers d'une part, et une enquête sur l'utilisation des véhicules automoteurs spécialisés d'autre part ;
- la réalisation à un rythme quinquennal d'une opération spécifique sur les franchissements des barrières alpine et pyrénéenne pour collecter l'équivalent de l'information de l'enquête dite « transit » de 1999, en tenant compte des progrès intervenus depuis dans les statistiques européennes. Une opération de cette nature est envisagée pour 2004.

En complément à ce dispositif, une enquête « chargeurs » permettant de suivre les chaînes de transport de bout en bout et d'éclairer les motivations des chargeurs dans leurs choix modaux et intermodaux devait être menée début 2003. Toujours pour des raisons budgétaires, elle le sera plutôt mi-2003.

Au cours du prochain moyen terme, pour ce type d'enquête, nous espérons pouvoir passer d'une collecte papier à une collecte automatisée en ayant recours aux données que les entreprises de transport doivent normalement avoir dans leurs systèmes d'information. Des investigations et des expérimentations ont été menées en ce sens, aussi bien au niveau français qu'au niveau européen. Il en ressort que le passage à un tel système est encore prématuré, dans la mesure où, dans l'état actuel des choses, les systèmes d'information des entreprises ne le permettent pas. Nous effectuons cependant une veille sur ce sujet, parce que, à terme, c'est une solution de ce type qui devrait permettre de relever le défi auquel nous devons faire face : fournir plus d'informations avec moins de moyens.

En matière de transport de voyageurs, je voudrais saluer la mise en place du suivi des déplacements à la journée sans nuitée qui vient combler une lacune pointée depuis longtemps. Nous espérons que les difficultés actuelles ne conduiront pas à y renoncer avant même d'aborder le prochain moyen terme. Par ailleurs, un certain nombre de questions restent ouvertes, parmi lesquelles celle du renouvellement de la grande enquête « Transports – Communications » menée par l'Insee tous les 10-15 ans. Il faudra tenir compte en examinant ces questions de l'enquête expérimentale paneuropéenne sur les déplacements à longue distance qui vient d'être réalisée. En outre, nous espérons pouvoir bénéficier d'une généralisation rapide de l'information régionalisée sur les transports par rail, dans le cadre du nouveau règlement européen sur le transport de voyageurs et de marchandises par chemin de fer. Mais ce texte s'inscrit dans le cadre de la loi statistique et, compte tenu des spécificités du transport par rail, nous nourrissons quelques inquiétudes sur les conséquences de l'application des règles de confidentialité, inquiétudes dont j'ai déjà fait état l'an passé.

Concernant le fichier central des automobiles et la circulation routière, des progrès restent à accomplir. Notre connaissance du parc automobile en service est insuffisante. Nous avons des pistes d'utilisation des fichiers des entreprises d'assurance automobile, mais nous achoppons à cause du secret commercial. Des expérimentations ont également été menées avec des données du contrôle technique, mais les résultats sont pour le moment assez décevants. Il existe également un certain nombre de pistes liées au projet de ré-immatriculation complète des véhicules à partir de 2004. Mais elles impliquent d'avoir entre-temps mis en place un système assurant un suivi convenable des sorties du parc, afin de ne pas se retrouver dans dix ans dans une situation analogue à celle d'aujourd'hui.

En matière de circulation, nous disposons en permanence d'informations sur le réseau routier national (autoroutes et routes nationales). En 2003-2004 sera effectué un « sondage de circulation », c'est-à-dire, en complément des comptages automatiques permanents, un relevé manuel des pays d'immatriculation et des départements d'origine des véhicules, pour enrichir l'information. Mais nous restons confrontés au problème lancinant du manque d'information concernant la circulation sur les routes départementales et locales. Ce problème devrait être aggravé par la décentralisation, en vertu de laquelle certaines routes nationales vont se trouver dévolues aux départements. Il y a donc un risque de perte d'information, même si nous espérons que les textes adoptés permettront non seulement de prévenir ce risque, mais également de récupérer l'information sur les routes départementales dans leur consistance actuelle.

Enfin, j'aimerais conclure mon propos en soulignant combien il est essentiel de bien diffuser les informations recueillies en utilisant les possibilités offertes par internet. C'est l'un des enjeux du prochain moyen terme.

Jean-Charles SIMIAND

Ce dernier point est en effet essentiel, en particulier pour le monde économique.

Christophe TERRIER, co-rapporteur de la formation

Nous n'avons aucune donnée administrative sur le tourisme, puisque les déclarations aux frontières et dans les hôtels ont été supprimées. Il existe cependant un certain nombre de pistes à explorer, parmi lesquelles celles du suivi des téléphones portables et des cartes bancaires, mais celles-ci restent pour le moment parcellaires. L'ONT teste également le suivi par les péages.

Je ne sais pas si ces sources de données privées seront ouvertes à la statistique publique. Nous avons besoin de moyens pour explorer ces pistes. Une mission de l'inspection générale de l'Insee et de l'inspection générale du Tourisme est en cours. Je souhaite que ses conclusions nous permettent de renforcer notablement les moyens de la statistique publique du tourisme.

La Direction du Tourisme travaille en collaboration étroite avec le pôle Tourisme de l'Insee.

Sur la partie enquête hôtelière qui est gérée et menée par l'Insee, une rénovation est en cours. Celle-ci devrait aboutir en 2005. Dans des contextes locaux parfois difficiles, les Insee des DOM relancent les enquêtes de fréquentation sur le même modèle qu'en métropole.

Il faudrait absolument mesurer la fréquentation des autres moyens d'hébergement touristique sur l'ensemble du territoire national. Cela est d'autant plus urgent qu'une directive européenne nous oblige à le faire pour tous les modes d'hébergement collectif.

Nous ne couvrons pour l'instant que les campings et les hôtels, mais ni les villages de vacances, ni les résidences hôtelières même si, dans certaines régions, un suivi de ces hébergements est réalisé par l'Insee et les partenaires régionaux.

Les directions régionales de l'Insee mènent régulièrement des études sur l'emploi touristique et la saisonnalité à partir des DADS, nous avons également signé un contrat avec un universitaire pour approfondir ces questions.

Concernant la connaissance des clientèles étrangères, nous avons dans le passé essuyé un échec. En effet, l'enquête aux frontières menée en 2000-2001 n'a pas fonctionné : une petite fuite a suffi à contaminer tout l'échantillonnage. Nous essayons de sauver quelques informations, mais sans succès pour le moment. Peut-être pourrions-nous sauver l'enquête sur la clientèle avions.

L'euro a mis un terme à la technique habituelle de la Banque de France qui, traditionnellement, mesurait le poste « voyages » de la balance des paiements à partir, notamment, des échanges de monnaies.

La Direction du Tourisme explore donc plusieurs voies. Concernant les dépenses de Français à l'étranger, la première consiste à effectuer des analyses statistiques à partir des enquêtes de fréquentation (dix ans de corrélation entre les séries Banque de France et les séries hôtels et campings). Ce modèle permet de déduire un niveau de dépenses et un niveau d'arrivées des touristes par nationalité pour les nationalités présentes dans nos enquêtes hôtels et campings. Le niveau de détail n'est donc pas très poussé. Bien sûr, un modèle de ce type, basé sur une corrélation de dix ans de passé, n'a de sens que dans la mesure où les comportements ne changent pas fondamentalement.

Parallèlement, la Direction du tourisme en collaboration avec la Banque de France lance une enquête auprès des visiteurs de l'étranger (EVE). Il s'agit des visiteurs de l'étranger et pas seulement des touristes, car les visiteurs effectuant l'aller-retour dans la journée peuvent néanmoins dépenser beaucoup. Nous avons mené des tests l'été dernier en remplaçant, pour les routes, les cordons aux frontières par des enquêtes dans les aires d'autoroutes. A l'issue de ces tests, nous avons lancé un appel d'offres. Une enquête étalée sur trois ans devrait donc être lancée sur cette base à partir de cet été. Pour les déplacements en avion, bateau ou train, la méthodologie d'enquête reste inchangée. Nous savons d'entrée de jeu que les aires d'autoroutes présentent un inconvénient de taille, celui de la non-représentativité de l'échantillon. Il nous a semblé que, pour la partie dépenses, cet inconvénient n'était pas rédhibitoire. Nous avons estimé cette méthodologie suffisamment fiable pour lancer une grande enquête cet été. Nous prévoyons cependant d'ajuster l'échantillonnage en fonction de nos observations.

La Direction du Tourisme ne voit pas pour le moment comment avoir une représentativité régionale.

Or les régionaux attendaient beaucoup d'une enquête aux frontières qui leur donnait une meilleure connaissance de la clientèle étrangère. Sur ce point, nous avons un autre projet qui serait des enquêtes régionales du type de l'enquête SDF menée par l'Insee ou de l'enquête Asturies (voir Rapport Abraham). Dans cette voie une première expérience est actuellement initiée en Bretagne : elle a donné lieu à la constitution d'un groupe méthodologique qui devrait profiter de l'appui de l'ENSAI à Rennes et du laboratoire CELCIC d'enquêtes. Mais il faut compter peut-être une dizaine d'années pour qu'une expérience de ce type se répande à l'ensemble du pays. Nous mettrons tous les moyens nécessaires pour que cette première expérimentation se déroule au mieux. L'Ile-de-France avait également un projet. Il y a de toute évidence des recherches à mener au niveau régional, même si, en ces temps de décentralisation, la donne se trouve compliquée. Dans ce contexte, la coordination méthodologique constitue un enjeu important.

En matière de suivi de la demande touristique des Français, des avancées ont été faites, parmi lesquelles le passage à la journée, l'amélioration des dispositifs de collecte auprès des voyageurs professionnels et le volet dépenses. Une nouvelle enquête vacances Insee est en préparation pour octobre 2004. La Direction du Tourisme a pris contact avec l'Insee pour que des éléments de l'Enquête Budget des Familles de 2005 puissent être utilisés.

Concernant les neuf points d'amélioration des comptes du tourisme, j'insisterai sur les deux derniers :

- la meilleure prise en compte des excursionnistes car, bien qu'ils échappent au champ théorique du « tourisme », à partir du moment où ils dépensent, ils nous intéressent ;
- l'élaboration des comptes régionaux en partenariat avec les régions : nous essayons de décomposer nos agrégats nationaux selon les meilleures clés possibles régionalement. Nous vous proposons de vous présenter ce que nous avons fait fin juin, lors de la réunion avec les ORT et les CRT.

Concernant les outils d'observation du secteur voyage, comme mentionné tout à l'heure, il arrive que des événements du type atteintes à l'environnement (marées noires) viennent modifier la donne pour de nombreux opérateurs. Gérard Ruiz suit ce problème en collaboration avec l'Inspection des Finances.

Concernant la diffusion, nous faisons des efforts pour mettre en ligne le maximum d'informations, notamment au sein de la rubrique « Données publiques du tourisme » (« indicateurs conjoncturels » et « données statistiques »). Vous y trouverez les tableaux les plus demandés.

Jean-Charles SIMIAND

Il faut cependant veiller à ne pas diffuser sur Internet les informations commandées à l'Observatoire national du tourisme sous format papier. La concurrence entre crédits publics n'est en effet pas une bonne chose.

II - Débats

Yves ROBIN

De mon point de vue, il s'agit de réfléchir un peu aux évolutions souhaitables ; puis, dans un deuxième temps, une hiérarchisation sera effectuée en fonction des contraintes budgétaires. Mais au vu du manque de moyens évoqué, il est assez peu probable qu'on puisse constater dans cinq ans un taux de réalisation important par rapport à de si grandes ambitions.

Par ailleurs, dans la mesure où la décentralisation constitue un enjeu considérable pour les secteurs du tourisme et des transports, je pense qu'il est essentiel que l'Assemblée plénière s'exprime à son sujet.

Gérard RUIZ

Tout en réservant le contenu de nos travaux aux ministres commanditaires, il me paraît essentiel pour votre Assemblée de bien réfléchir à l'architecture à venir des travaux avec les collectivités territoriales. C'est, à mon avis, un enjeu majeur. Nous allons en effet nous retrouver face à deux strates d'informations : celle de l'Etat et celle des échelons locaux, le risque étant la multiplication d'enquêtes méthodologiquement peu satisfaisantes. Il est donc essentiel de veiller à ce que ces deux niveaux travaillent en synergie. Or je pense que Cnis est l'instance adéquate pour mener ce travail.

Par ailleurs, comme cela a été dit, il est nécessaire d'alléger un certain nombre d'enquêtes. A l'heure actuelle, en effet, la multiplication des enquêtes fait parfois doublon avec des données existantes non

utilisées. Partant, peut-être conviendrait-il de travailler davantage sur le traitement de ces données que sur le recueil de nouvelles données. Il faudrait à cette fin instaurer une logique de travail en liaison avec les instances professionnelles qui constituent parfois d'excellents relais.

Concernant le problème de l'emploi, des travaux ont été effectués, notamment par l'Insee, l'enjeu étant d'arriver à déboucher sur une bonne statistique de l'emploi.

En outre, chacun étant confronté au manque de moyens, chaque organisation a du mal à répondre aux attentes des autres, alors que quand on développe des synergies, on gagne en efficacité. Je regrette que le partenariat ne soit pas plus généralisé.

Pierre ANGLADE

Pour la partie Tourisme, nous avons mis en place, il y a un an, une enquête sur les hébergements qui commence à bien fonctionner. Conformément à la directive 9, nous avons élargi le champ d'observation des hébergements pour y inclure les meublés labellisés, à savoir les Gîtes de France et les clés vacances. Sous l'égide de l'Insee, les cinq départements de la région Languedoc-Roussillon ont mis en place une enquête sur ces deux modes d'hébergement. Elle permet de recueillir des informations sur les taux de remplissage, les arrivées, les nuitées, les nationalités, etc. Je pense que, dans la mesure où la méthodologie est élaborée par l'Insee, les autres régions pourraient bénéficier de ces travaux.

Patrick VECE

Nous attendons le maintien de ce qui a été fait. Les enquêtes sources que sont l'enquête aux frontières et le SDT nous sont indispensables, aussi nous inquiétons-nous de leur éventuelle disparition ou diminution. Une amélioration constante en termes de méthodologie est apportée à ces outils. Nous souhaitons faire partie du processus d'amélioration de ces outils, pour que les données au niveau régional qui en sont issues puissent être directement utilisables. Dans cette perspective, nous sommes prêts à étudier comment les outils supplémentaires qui seront éventuellement mis à la disposition des régions peuvent s'insérer dans un dispositif national. Des études lourdes sont en effet menées à l'échelon régional, par exemple sur l'aéroport Nice-Côte d'Azur. Nous envisageons cette collaboration dans les deux sens.

Jean-Charles SIMIAND

Je souscris totalement aux propos qui viennent d'être tenus.

Claude PEYROUX

J'aimerais préciser que l'enquête auprès des visiteurs étrangers ne peut s'appuyer sur aucune information de type administratif : il n'y en a pas. Ce qui signifie que, sans cette information, la balance des paiements perdrait nécessairement en qualité. Par ailleurs, il s'agit d'une enquête mensuelle, contrairement aux précédentes qui étaient annuelles. Ce dernier point a un impact budgétaire non négligeable.

Rémi MALETRAS

Je suis heureux que le prochain moyen terme prévoie de consolider l'existant en dépit des difficultés budgétaires évoquées. Un certain nombre de nouveaux aéroports sont de plus en plus utilisés par des compagnies aériennes dites *low cost*. J'espère que ces tendances sont couvertes par l'enquête EVE.

Michel HOUÉE

Christophe Terrier a évoqué les premiers travaux effectués en collaboration avec les sociétés d'autoroute sur la mesure de la fréquentation étrangère ainsi que l'éventualité de l'utilisation des téléphones mobiles en veille et des cartes bancaires. Sachant que ces différentes pistes ont déjà donné lieu à un certain nombre d'expérimentations, il me semble qu'elles mériteraient de figurer au moins au même titre que d'autres perspectives indiquées.

Jean-Charles SIMIAND

L'ONT a réalisé une excellente publication sur ce sujet.

Pierre ANGLADE

En réponse à la remarque de Monsieur Maletas sur les problématiques d'enquête *low cost*, je souhaitais mentionner une expérience que nous avons essayée de mener en Languedoc-Roussillon avec la CCI. Nous devons mettre en place cette année une grande enquête sur ces compagnies, mais la DGAC s'étant retirée au dernier moment, le projet a dû être ajourné.

Patrick VECE

Le problème de la résidence secondaire est insuffisamment connu. Nous connaissons les structures existantes, mais très peu la manière dont elles sont utilisées c'est-à-dire leur fréquentation. L'Insee avait envisagé, il y a une dizaine d'années, de mettre en place une enquête spécifique sur les résidences secondaires, mais le projet a avorté avant même d'avoir été initié. Des expériences régionales ont été menées, mais nous pensons qu'il y a réellement un marché à couvrir, aussi bien en termes de structures d'investissement que de séjour. Il y a, par exemple, 150 000 résidences secondaires dans les Alpes-Maritimes et les dépenses afférant à cette fréquentation sont considérables. C'est pourquoi nous aimerions bénéficier d'une meilleure connaissance de ces flux et qu'un suivi permanent soit effectué. C'est un sujet essentiel pour une région comme la nôtre.

Pierre ANGLADE

Pour rebondir sur ce que vient de dire Patrick, j'ajouterai qu'en région, 50 % des nuitées sont réalisées en résidences secondaires.

Jean-Charles SIMIAND

Jusqu'à l'an dernier, le rapport officiel concernant l'activité économique de la région Rhône-Alpes chiffrait le nombre de nuitées réalisées en Rhône-Alpes uniquement à partir des données Insee qui, comme nous l'avons rappelé, ne concernent que certaines catégories d'hébergement. Ce chiffre ne représentait qu'un cinquième des nuitées réellement réalisées en Rhône-Alpes mais ses utilisateurs n'en avaient pas conscience. Seuls les techniciens sont conscients de sa non exhaustivité.

Magali DEMOTES-MAINARD

Sur le tourisme, le positionnement de l'Insee est d'apporter toute la collaboration nécessaire à la Direction du Tourisme. Nous fonctionnons en complémentarité en étant maître d'œuvre sur l'enquête de fréquentation et en étant l'interlocuteur régional des différents partenaires. Par conséquent, nous avons au niveau régional un champ de compétences plus large que celui que nous avons au niveau national.

Yves ROBIN

Je voudrais excuser la Direction de l'Aviation Civile, qui n'a pas pu venir en raison des difficultés de transport. Le problème des compagnies à bas tarifs ne concerne que certains aéroports, comme celui de Compiègne, spécialisés dans ce type de compagnies. Cependant, il convient de souligner dans un avis portant sur le moyen-long terme l'émergence d'un certain nombre de pratiques nouvelles, parmi lesquelles la percée des compagnies à bas tarifs et le développement d'offres combinées avion-train, sans mettre l'accent plus particulièrement sur l'une de ces pratiques, sachant que l'offre évolue constamment.

Je crois qu'il conviendrait, parallèlement, d'attirer l'attention des statisticiens sur la possibilité de mobiliser des informations jusque-là non mobilisables pour mieux connaître les pratiques de déplacement et de consommation des touristes étrangers ou non.

Christophe TERRIER

Nous essayons le plus possible de mener nos enquêtes régionales en collaboration avec les directions régionales de l'Insee. Il resterait un effort considérable à fournir pour généraliser ces enquêtes. Les arrivées de touristes à Nice ou en Bretagne obéissent à des logiques différentes, c'est pourquoi, ne pouvant mener d'enquêtes nationales, nous devons effectuer des consolidations. Nous essayons de creuser ce sujet.

Concernant le tourisme d'affaires nous n'avons pas d'enquête statistique suivie, même si quelques travaux exploratoires ont été menés. Les personnes qui se déplacent pour des raisons professionnelles ne sont pas celles qui répondent aux enquêtes « normales ». On en interroge quelques-unes à travers des panels spécifiques, mais cela reste coûteux et parcellaire. Nous n'avons pas la moindre idée du type d'enquête lourde qu'on pourrait mener sur ce sujet.

Jean-Charles SIMIAND

Puisque nous avons la chance d'avoir parmi nous un représentant d'Accor, j'en profite pour lui demander s'il n'y aura pas des choses à faire à partir des programmes de fidélité des hommes d'affaires.

Philippe DOIZELET

Le tourisme d'affaires a différentes composantes. L'activité congrès échappe aux flux généraux. Concernant les flux plus classiques de décision individuelle, nous avons mis en place des programmes de fidélisation qui constituent une base de données importante. Mais aujourd'hui, nous utilisons encore peu ces données. Ce que nous suivons le mieux, c'est la segmentation observée grâce aux outils informatiques de *front desk*, les PMS. Ceux-ci permettent en effet de réaliser des allocations par segments et de distinguer les « individuels affaires » des « groupes affaires », les « individuels loisirs » des « groupes loisirs ».

Christophe TERRIER

Vous intéressez-vous uniquement aux visiteurs étrangers ou également aux visiteurs français ?

Philippe DOIZELET

Les deux. C'est une barrière qui tombe aujourd'hui. Notre problème est que nous avons la même difficulté à appréhender les touristes de proximité que les touristes domestiques. Par conséquent, à partir du moment où l'on parviendra à résoudre ce problème pour les Belges et les Allemands, pourquoi ne pas le résoudre aussi pour l'intra-régional ? Il convient de garder à l'esprit le fait que la France est le premier pays pour les déplacements domestiques et que chez Accor, 70 % de nos clients sont d'origine nationale.

Christophe TERRIER

Nous disposons d'un certain nombre de données sur le comportement de la clientèle française. En revanche, celles-ci s'avèrent beaucoup plus difficiles à recueillir pour la clientèle étrangère. Nous en avons pourtant un besoin de plus en plus pressant.

Concernant les compagnies *low cost*, le Ministre a demandé au Conseil national du Tourisme de se saisir du dossier. En appui au Conseil national, nous menons une étude. Mais nous n'en sommes pas encore à la phase statistique pour laquelle il faudrait pouvoir déterminer des catégories fixes.

A propos des résidences secondaires, je voudrais vous rappeler que l'Insee, dans les recensements, caractérise les logements et non les personnes. Nous savons donc que telle maison est déclarée « résidence secondaire » mais cette notion de « résidence secondaire » est quelque peu floue. Enquêter la fréquentation de ces résidences est extrêmement malaisé. On pose des questions aux Français de France, ce qui signifie qu'on peut les suivre, mais nous n'avons pas les données nécessaires à la constitution d'un échantillonnage représentatif. En effet, nous sommes en mesure de situer les résidences secondaires, mais nous ignorons tout de leurs propriétaires et de l'utilisation qu'ils font de leur résidence. Nous n'avons donc pas de base d'échantillonnage. Je n'ai pas aujourd'hui de solution à ce problème.

Jean-Charles SIMIAND

Je pense que nous gagnerions à prospecter du côté des stations touristiques. Certaines compagnies semblent en effet disposer d'informations assez précises. Mais pour le moment, ce n'est qu'une piste.

Julien MOLLET

Nous souhaiterions que l'enquête « Transports-Communications » de l'Insee soit menée à intervalles plus rapprochés. La précédente a eu lieu en 1994 et la prochaine est prévue pour 2007. Les constructeurs automobiles accordent en effet une grande importance à cette étude.

Magali DEMOTES-MAINARD

Je souhaiterais rajouter deux points concernant les différents modes d'hébergement.

En premier lieu l'enquête n'a pas encore été élargie aux autres types d'hébergement collectif pour des raisons méthodologiques. Nous pensons qu'il ne faut pas se contenter de la transposer aux autres types d'hébergement, mais concevoir une méthode différente et travailler avec les organisations fédératives qui gèrent ces autres types d'hébergement collectif. Cela s'inscrit dans notre programme de travail de cinq ans.

Par ailleurs, à l'occasion du changement de nomenclature à l'horizon 2007, il conviendrait de réfléchir à la modification de la frontière entre hébergements de type hôtelier et de type locatif. Sur ce point, la question est encore ouverte au niveau des nomenclatures internationales. Nous y travaillons à l'Insee, mais nos partenaires ont sûrement également un avis à ce sujet qu'ils peuvent nous communiquer.

Pierre ANGLADE

Concernant les résidences secondaires, sans doute serait-il pertinent de réfléchir à une source d'information fiscale. Arrive-t-on à mobiliser cette source d'information très riche ?

Jean-Charles SIMIAND

Je pense que, dans les grandes stations touristiques, les fédérations de propriétaires pourraient également constituer une source d'information intéressante.

Yves ROBIN

Concernant les sources fiscales, nous les utilisons au niveau du Ministère de l'Équipement pour réaliser des analyses extrêmement fines. Cependant la notion de résidence secondaire sur le plan fiscal n'est pas forcément la plus pertinente pour réaliser des statistiques sur le tourisme. En effet, vous pouvez fort bien habiter votre résidence principale seulement trois mois par an et la mettre en location le reste de l'année ; elle n'en reste pas moins votre résidence principale.

Claudine LAGUZET

En réponse à Monsieur Mollet, je voudrais ajouter que le renouvellement de l'enquête « Transports-Communications » nous tient à cœur. Nous avons d'ailleurs engagé une réflexion méthodologique sur ce que devrait être la prochaine enquête. Mais l'Insee ne peut apporter son concours pour la réalisation sur le terrain qu'à compter de 2007.

AVIS ADOPTÉS PAR L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 18 DÉCEMBRE 2003

(Compte-rendu du 18 février 2004 - n°36/D130)

Avis sur le programme à moyen terme 2004-2008

Transports

1. Le Conseil encourage les projets de valorisation des sources administratives, sociales et fiscales à des fins statistiques, qui permettront d'enrichir l'information aux niveaux national et local et d'**alléger la charge statistique** pesant sur les entreprises. Il encourage également toute réorganisation de la collecte d'information, en particulier en matière de suivi des prix des services de transport de marchandises, qui contribuerait à alléger la charge statistique.
2. Le Conseil souhaite que les efforts entrepris au cours du moyen terme 1999-2003 pour suivre les **prix des services de transports de marchandises** soient poursuivis de façon à ce que, à l'horizon 2008, la couverture de l'ensemble des modes de transports soit assurée, dans le cadre de l'extension du règlement « conjoncturel » de 1998.
3. Le Conseil souhaite voir se poursuivre l'effort réalisé pour **améliorer la diffusion**, en particulier sur l'internet, y compris de données européennes. En matière de transports par rail, le Conseil espère vivement que l'entrée en application, le 1^{er} janvier 2004, du règlement n°91/2003 se traduise par la généralisation d'informations régionalisées et non par la disparition d'informations antérieurement disponibles.
4. Le Conseil souhaite que la réimmatriculation de l'ensemble des véhicules soit l'occasion d'améliorer la **qualité du fichier central des automobiles** (FCA). Il souhaite en particulier que les destructions de véhicules ou les ventes de véhicules à l'étranger puissent être convenablement prises en compte dans l'actualisation du fichier.

Transports - Tourisme

5. Le Conseil a pris connaissance du rapport du **groupe de travail sur les enquêtes au bord des routes** et en approuve les recommandations. Il souhaite en particulier que chaque direction, organisme ou secteur concerné mette sur pied, le plus rapidement possible, un programme d'expérimentation et un système d'évaluation des techniques de substitution évoquées dans le rapport ou qui pourraient être développées. Il souhaite être périodiquement informé des expérimentations et de leur évaluation et être destinataire en même temps de rapports de synthèse sur ces opérations.
6. Le Conseil encourage les services à relancer la réflexion sur le renouvellement de l'**enquête « transports-communications »**.

Tourisme

7. Le Conseil approuve et soutient le lancement par la direction du tourisme et la Banque de France de l'**enquête mensuelle auprès des visiteurs de l'étranger** (EVE). Cette enquête doit permettre de connaître la fréquentation touristique et les dépenses s'y rapportant sans avoir recours aux forces de l'ordre, les informations recueillies devant contribuer à l'établissement du poste « recettes » de la ligne « voyages » de la balance des paiements. Le Conseil souhaite que les services puissent disposer des moyens nécessaires à la mise en place et au suivi de cette opération nouvelle, lourde et stratégique.
8. Le Conseil note avec satisfaction l'extension à de nouvelles catégories d'hébergement de l'**enquête de fréquentation hôtelière**. Il souhaite qu'à échéance du moyen terme, une meilleure connaissance de l'ensemble des hébergements touristiques soit assurée, y compris des résidences secondaires, grâce en particulier aux sources fiscales.

URBANISME, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT

PROGRAMME A MOYEN TERME 2004-2008

Extraits du compte rendu n° 276/D130 de la réunion du 28 mai 2003

I - Synthèse des programmes

Michel BARGE, rapporteur de la formation

Ces grandes orientations pour le prochain moyen terme vont s'inscrire dans la continuité de la période précédente. Elles seront cependant infléchies en fonction de l'évolution du contexte institutionnel, notamment du fait de la seconde vague de décentralisation, déjà évoquée, mais aussi de la loi organique relative aux lois de finance.

a. La statistique d'entreprise

Le contexte institutionnel de cette statistique d'entreprise sera marqué, lors du prochain moyen terme, par l'évolution des nomenclatures d'activité et de produits. La NAF sera révisée à la fin de ce moyen terme, puisque l'objectif, au niveau international, se situe à horizon 2007.

En ce qui concerne les unités statistiques elles-mêmes, des progrès substantiels sont attendus de l'introduction de la notion de groupe dans les analyses structurelles et les études. L'analyse des groupes selon leur contribution aux branches, à l'image des pratiques du SESSI pour le secteur de l'automobile, peut également être prise comme une orientation pour le secteur de la construction.

En ce qui concerne les contenus en informations, le prochain moyen terme s'inscrit, lui aussi dans la continuité, par l'extension du champ couvert par les indices de prix de production. Il est également nécessaire de recueillir des informations complémentaires au socle traditionnel de la statistique d'entreprise (données que l'on retrouve dans les documents fiscaux), afin de compléter l'analyse par des éléments qualitatifs sur les conditions d'exercice de l'activité.

Ces grandes orientations peuvent être précisées par domaine.

les indices de prix

L'extension du champ couvert par les indices de prix, déjà évoquée, restera un objectif important. L'indice de prix à la production du secteur de la construction couvre maintenant le logement, par la construction d'un indice couvrant l'entretien et l'amélioration. Les bâtiments non résidentiels restent à intégrer. S'agissant des travaux publics, il semble que les difficultés méthodologiques soient encore conséquentes et peut-être hors de portée pour le prochain moyen terme. Ces orientations s'inscrivent aussi dans une perspective européenne, le règlement de court terme introduisant l'idée d'une prise en compte de l'indice de prix de l'*output*. De ce point de vue, l'indice du coût de la construction ne saurait suffire, puisque l'entretien et l'amélioration, mesurés par l'IPEA, représentent la moitié de l'activité de construction.

les enquêtes structurelles

L'évolution du contexte institutionnel des enquêtes structurelles se fera sans doute dans le sens de la poursuite et de l'élargissement de l'allègement de la charge d'enquête pour les entreprises. Des directives gouvernementales devraient intervenir dans ce domaine et se traduire dans l'Enquête Annuelle d'Entreprise. Le système statistique devra dans ce cadre faire appel à son expérience dans le rapprochement des données d'enquête et des sources fiscales. Il s'agit d'évoluer vers un système où le socle comptable de la statistique d'entreprise pourrait être recueilli exclusivement par les données fiscales, les enquêtes annuelles se limitant à terme à des compléments d'information annuels ou thématiques.

Dans le secteur de la construction, le cadre chantier constitue l'essentiel du volet sectoriel de l'enquête annuelle. Une des orientations de ce moyen terme réside donc dans l'amélioration de sa pertinence. Ce cadre chantier analyse en effet le chiffre d'affaires selon le type d'ouvrage et les catégories de maîtrise d'ouvrage. Il devrait donc être envisagé dans une optique de production, c'est-à-dire hors sous-traitance. C'est une orientation que nous avons donc adoptée pour ce prochain moyen terme.

Au-delà de ce contenu annuel d'informations traditionnelles, la réalisation des enquêtes thématiques se poursuivra, avec un accent sur les conditions d'exercice de l'activité. Après les nouvelles technologies de l'information, de nouvelles thématiques pourront notamment être impulsées au niveau européen comme cela été le cas pour l'enquête ERIE sur les relations interentreprises.

les modalités de mise en œuvre de la réduction du temps de travail

Ces modalités ont fortement affecté les variables collectées par le système statistique, notamment le suivi des heures travaillées et des rémunérations, ainsi que le coût du salaire horaire. Ces difficultés ont été repérées dans les relations entre les données conjoncturelles et structurelles. Pour l'utilisation des enquêtes de branche, cela pose le problème de l'évaluation des gains de productivité et du raccord entre les horaires hebdomadaires et les rémunérations. Ce thème, transversal à tous les secteurs, méritera d'être approfondi pour améliorer les mesures, notamment les appréciations précoces de l'activité à partir des enquêtes de branche.

la démographie d'entreprise

Le suivi de la démographie doit permettre d'affiner la mesure des évolutions macroéconomiques du secteur de la construction. Les récentes difficultés d'appréciation de la croissance liées au nombre important de création de petites entreprises en témoignent.

les enquêtes de conjoncture de l'Insee

L'orientation va vers le développement progressif de collectes et de restitution de l'information par Internet, d'abord à titre expérimental sur le champ du commerce, puis en 2004 sur l'industrie et peut-être ensuite sur le champ du BTP.

b. Logement, Habitat et Urbanisme

Dans le cadre d'une Rencontre du Cnis organisée en octobre 2001 sur le thème « transports et aménagements urbains », des besoins d'information sur le champ de l'habitat avaient émergé, en particulier sur la connaissance de l'habitat existant en relation avec les politiques de renouvellement urbain et de mixité sociale.

Nous disposons d'outils importants pour obtenir des informations mieux localisées, avec à moyen terme la mise en place du recensement rénové de population et le développement de l'utilisation de sources administratives, notamment en partenariat avec la DGI.

Cependant, au-delà de ces outils, il n'y a pas, en ce qui concerne l'habitat, de sources systématiques permettant d'obtenir des informations localisées, si ce n'est sur la construction neuve et sur le parc locatif social. L'habitat privé ancien nécessite donc le développement d'un outil d'appréciation du marché à partir de l'acte notarié, comme nous l'avons déjà mentionné. C'est un objectif qui reste pertinent pour le prochain moyen terme, les bases de données construites n'étant pas encore exhaustives et ne permettant donc pas de recueillir une information fine et localisée. En ce qui concerne la Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction (DGUIHC) notamment, la nouvelle étape de décentralisation entraîne également un besoin accru d'informations finement localisées.

Ces orientations peuvent être examinées par grands thèmes.

le suivi de la construction neuve

L'objectif est évidemment de progresser vers une meilleure exhaustivité du suivi des permis de construire. Il s'agit donc de veiller à la qualité de l'alimentation de la base de données SITADEL, l'impératif étant de ne pas régresser. De ce point de vue, certains risques peuvent apparaître, compte tenu des évolutions institutionnelles qui se dessinent. Pour maintenir un suivi pertinent de la construction neuve il faudra veiller à ce que l'alimentation de SITADEL ne souffre pas du nouveau partage des responsabilités relatives à l'instruction des permis de construire entre les communes et les DDE.

En ce qui concerne la diffusion des résultats sur la construction neuve, le SES confirme son objectif de standardisation des produits de diffusion et de mise à disposition aussi large que possible de la base de données sur Internet.

le marché des biens immobiliers

On doit ici considérer non seulement les logements, mais aussi investir sur le suivi des mutations dans le domaine des terrains et du non-résidentiel. Ce besoin a été fortement exprimé lors de réunions récentes de l'ONMI (Observatoire national des marchés de l'immobilier). Il s'agira alors de travailler sur les bases de données constituées à partir des actes notariés, en coopération avec l'administration fiscale et avec les chambres de notaire.

L'Insee a notamment mené un partenariat avec les notaires qui a abouti aux indices de prix des logements anciens. La couverture totale de la métropole sera assurée en 2004. Les prix et les

loyers feront également l'objet d'une analyse des relations pour un meilleur suivi de la dynamique des marchés immobiliers.

Pour le Ministère de l'Équipement, l'objectif de ce moyen terme consiste en une reconstruction d'un suivi localisé du marché du logement, en remplacement de l'enquête Existan qui ne couvre plus l'ensemble du territoire.

Pour la DGUHC, le dispositif mis en place avec la DGI pour le suivi de l'investissement locatif privé dans le cadre de la loi Besson n'a pas donné les résultats attendus. Un nouveau système de recueil des données devrait donc être mis en place dans le cadre du prochain programme.

le parc de logements

En ce qui concerne la description du parc de logements, l'Insee commencera dès 2004 à préparer la prochaine enquête Logements, dont la collecte pourrait avoir lieu en 2006 ou 2007. Un nouveau tronc commun des enquêtes Ménages devrait être mis en place prochainement, et à cette occasion, on n'interrogera plus les ménages, mais plutôt ce que l'on appelle les unités de vie. Dans ce cadre, la DGUHC souhaite une meilleure prise en compte de la qualité du logement et de son environnement. La division logement produit chaque année les séries de parcs de logements en stocks et en flux ventilées par taille d'agglomérations pour les besoins du compte du logement. En 2004, des travaux méthodologiques seront menés pour tenter d'améliorer la qualité de ces séries, et à plus long terme, le nouveau recensement apportera une information fraîche chaque année permettant de les réviser en continu.

le parc locatif social

L'objectif de mieux coordonner le dispositif d'observation restera d'actualité dans le prochain moyen terme. Cela avait fait l'objet d'avis lors de la précédente réunion de la formation. Les dispositifs d'aide et la réglementation évoluent toujours rapidement, ce qui occasionne des difficultés de suivi. Cela rejoint ce qu'Yves ROBIN évoquait tout à l'heure à propos des méthodes de suivi des aides. Le Ministère de l'Équipement a récemment créé un comité de coordination pour superviser les différentes opérations de suivi du parc locatif social, notamment l'inventaire prévu par la loi SRU mais également les enquêtes sur le parc locatif social, sur l'occupation du parc locatif social et sur le supplément de loyer de solidarité. L'objectif est que chaque nouvelle mesure politique ne suscite pas de nouvel instrument statistique pour évaluer son impact. Il faut au contraire avancer dans la construction d'un système d'information, fondé sur la cohérence et la complémentarité des outils existants, afin de pouvoir faire l'économie de la création de nouvelles enquêtes.

les outils de synthèse

Les travaux de la commission des comptes du logement doivent s'orienter à moyen terme vers la consolidation du compte provisoire, élargir son champ aux aides et à l'investissement et compléter les analyses, notamment en termes de partage volume-prix de l'investissement.

En ce qui concerne le compte satellite du logement, dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finance, il sera mis en place des indicateurs de suivi et d'évaluation des politiques. La définition et le suivi de ces indicateurs pourraient être intégrés aux travaux de la commission des comptes du logement.

Enfin, il faut développer la richesse des bases de données statistiques et les outils de mise à disposition.

II - Débats

Patrick DUCHATEAU

Concernant les nomenclatures, les professions sont, comme vous le savez, très attachées à leur participation active aux travaux de redéfinition à horizon 2007. Nous sommes notamment très soucieux de ne pas avoir trop d'évasions dans le secteur du bâtiment aux frontières entre service et industrie.

Les résultats de l'EAE essaient maintenant d'extraire des chiffres d'affaires hors sous-traitance. Cette évolution est pour nous absolument indispensable, dans la mesure où il nous faut pouvoir disposer de chiffres sommatoires.

En ce qui concerne le champ de l'ICC, nous réitérons par ailleurs notre demande d'indices de prix subdivisés en quatre sous-secteurs, une offre entretien d'un côté et une offre logements de l'autre. Nous soulignons donc vos efforts en espérant qu'ils aboutiront à moyen terme.

Par ailleurs, il est important de tirer le meilleur parti des sources administratives, dont les sources fiscales. Néanmoins, il faut faire attention à la disparité des objectifs entre source fiscale et source statistique. Je me réfère là à l'exemple d'une entreprise qui nous a donné des chiffres de travaux à l'exportation complètement différents, dès lors que la finalité statistique et non fiscale de l'enquête lui a été précisée. En ordre de grandeur, la différence allait du simple au double.

Enfin, la mesure de l'activité pour les enquêtes conjoncturelles nous préoccupe. Faute de mieux, nous travaillons aujourd'hui sur les heures travaillées. Nous n'avons pas trouvé d'indicateur conjoncturel, notamment pour les petites entreprises, qui soit satisfaisant. Le chiffre d'affaires varie trop mensuellement pour être pertinent. Tout progrès méthodologique dans ce domaine serait donc grandement apprécié.

Bernadette WARET

Concernant la révision de la NAF, j'aurais souhaité qu'un point soit fait aujourd'hui, car nous n'avons aucune information sur les discussions actuellement menées au sein d'Eurostat. A ce sujet, les échos provenant des autres pays européens sont alarmistes.

L'analyse de la dimension groupe me paraît tout à fait intéressante. J'aurais aimé savoir s'il existait des documents où des références sur ce qui a été fait au SESSI dans le secteur automobile.

Enfin, j'ai une inquiétude concernant les contraintes européennes auxquelles nous sommes soumis. Nous rencontrons de plus en plus de difficultés dans l'exploitation des enquêtes de branche. Les délais sont aujourd'hui impossibles à tenir et les chiffres que nous fournissons ne sont donc pas du tout satisfaisants.

Michel HEBERT

Je vais répondre à la question de Monsieur DUCHATEAU sur la nomenclature. L'Insee a la responsabilité de la répartition des entreprises entre les différents services enquêteurs. Nous avons été amenés, suite à la révision des nomenclatures, à transférer 160 entreprises de la construction vers l'industrie. Après un examen approfondi, trente d'entre elles ont réintégré le champ de la construction. Au total, ce sont donc 130 entreprises qui ont changé de champ, ce qui est tout à fait mineur.

En ce qui concerne les groupes, certains travaux très généraux vont être relancés sur l'appariement de l'enquête LIFI sur les liaisons financières avec d'autres sources. Pour dépasser la statistique descriptive que nous réalisons jusqu'à présent, nous avons l'ambition d'englober l'évolution des groupes. J'espère que cet objectif sera atteint en liaison avec les différents services statistiques. Plus précisément, l'Insee et le SESSI essaient de mettre en place une analyse de fond des grandes entreprises. Si l'on envisage la structure d'un groupe comme Renault par exemple, une holding contrôle deux entreprises, Renault et Nissan, qui emploient l'ensemble du personnel. Chaque usine est ensuite elle-même une entreprise qui possède murs et machines mais ni personnels ni capitaux (situés en amont), ni circuits de vente de ses produits (situés en aval). En collaboration avec ces grandes entreprises, nous tentons donc de remodeler ces entreprises pour qu'elles correspondent au sens économique du terme. Nos discussions avec Peugeot ont ainsi abouti, ce qui est presque le cas pour Renault. Nous allons également lancer le même processus avec Accor, dans une démarche encore plus ambitieuse puisqu'elle s'attaque à une véritable nébuleuse qui englobe entre autres Novotel, Sofitel, et tout un ensemble de marques jusqu'à Formule 1. Dans ce cadre, nous élaborons en fait la doctrine tout en progressant dans cette démarche, que nous limiterons à quelques dizaines d'entreprises de ce type. C'est une initiative qui a déjà été menée à l'étranger et nous essayons de nous caler sur les modèles européens existants.

Alain KERGALL

Qui sont les demandeurs d'une telle démarche ? Quels en sont les objectifs ?

Michel HEBERT

Reprenons l'exemple de Renault : si nous étions amenés à classer les entreprises sans les remodeler, nous aurions la holding dans les services. Renault serait classée comme une société de services fournissant du personnel. Les usines du groupe seraient classées dans les petites entreprises artisanales puisqu'elles n'ont pas de salariés. Elles ne seraient donc interrogées que par sondage tous les quatre ans au taux d'un vingtième. Le reste serait classé dans le commerce. Il y a bien là des aberrations complètes. Il faut alors retrouver un sens économique, ce que l'on ne peut faire qu'avec l'entreprise, de manière à classer les entités dans le bon secteur et à avoir une comptabilité nationale et des enquêtes cohérentes. Ce n'est que de cette façon que notre information sera intelligible pour nos partenaires, notamment pour les chefs d'entreprise qui doivent se retrouver

dans notre travail. Les grandes sociétés d'études avec lesquelles nous travaillons, que ce soient PriceWaterhouse, KPMG ou Salustro, doivent pouvoir également comprendre ces chiffres. Il s'agit donc d'une demande prégnante provenant à la fois du MEDEF, des sociétés d'études et de l'ensemble de l'administration.

Michel EURIAT

Les prix à la production ne couvrent actuellement que le logement, soit deux des quatre parties décrites par Monsieur DUCHATEAU : le neuf avec l'ICC, et l'entretien-amélioration avec l'IPEA. Compte tenu de l'état actuel des travaux, l'orientation retenue dans le cadre du futur règlement européen tend vers une couverture limitée à la partie construction neuve. Je pense que sur le plan économique, la couverture de tous les plans est souhaitable. Cela dit, il nous est difficile de négocier l'introduction des prix à la production – l'ICC en France – pour la construction neuve, dans la mesure où elle pose d'énormes problèmes aux autres Etats membres. Reste que sur les deux volets manquants, l'un est en cours d'intégration, et l'autre est inscrit au prochain moyen terme. Si les demandes européennes se font alors plus complètes, nous sommes déjà prêts en ce qui concerne l'entretien-amélioration.

Les travaux publics ont été évoqués dans le projet de règlement et, à l'instar de la position expliquée par Michel BARGE concernant le prochain moyen terme, écartés au niveau européen pour l'instant.

Par ailleurs, les enquêtes de branche correspondent à la fois aux indices de production et aux indices d'entrées de commandes. Ces derniers sont envoyés à Eurostat depuis la fin de l'année 2002. Vous avez pu constater que nous ne les publions pas, étant donné que des questions sur la façon de les interpréter et sur leur signification demeurent. Cela pose également la question des enquêtes de branche uniquement fondées sur la variable « heures travaillées ». Nous allons donc engager des travaux, en nous appuyant sur les chiffres d'affaires recueillis dans le cadre de la TVA, pour procéder à un état des lieux approfondi sur notre analyse d'entrée de commandes, dans le secteur du BTP et surtout dans le secteur de la construction où les évolutions sont véritablement difficiles à interpréter.

Concernant ces enquêtes, la question des délais, effectivement très fortement réduits, a également été soulevée. Nous avons l'habitude de publier en même temps les données relatives à la production de la construction et à la production industrielle. De fait, les délais pour la production de la construction sont un peu moins contraignants, même s'ils le deviennent progressivement davantage. Nous pouvons envisager, surtout lorsque nous publierons les indices d'entrées de commandes dans le BTP, de peut-être en retarder la publication pour améliorer les données. Je prends en tout cas note de votre demande qui sera mise en œuvre si les délais relatifs au secteur industriel deviennent impossibles à tenir pour le secteur de la construction.

Bernadette WARET

Il serait intéressant de pouvoir disposer d'un planning de sortie de la publication. La date de remise n'est pas toujours la même d'un mois sur l'autre.

Michel EURIAT

Cette publication, qui est la même que pour l'industrie, est tout de même annoncée quatre mois à l'avance. Les délais de sortie des indices sont donc publiés et il suffit alors d'effectuer un compte à rebours. Le délai qui nous est nécessaire est toujours à peu près le même.

Patrick DUCHATEAU

Concernant le reclassement des entreprises, je précise que mon propos n'était pas relatif à 2003 mais bien à 2007. Nous avons connaissance des chiffres de l'évasion en 2003, qui ne correspondaient toutefois qu'à des entreprises de plus de vingt salariés et à des critères bien définis qui ne sont pas les mêmes que ceux qui seront retenus pour 2007.

Jean-Pierre PUIG, Secrétaire général du Cnis

Nous n'avons pas fait de point précis sur les nomenclatures, l'ordre du jour étant déjà assez chargé. Telles que se déroulent les négociations, notamment dans vos secteurs, il n'y a pas d'inquiétude particulière à avoir. Tant dans les critères de classement, par l'utilisation de la valeur ajoutée et d'autres critères, que dans l'identification de secteurs globaux (bâtiment, construction, etc.), les positions que nous défendons recueillent un écho plus favorable que prévu.

Yves ROBIN

J'ai même l'impression que les positions arrêtées en commun dans un très large consensus entre les fédérations professionnelles et l'administration ont été bien accueillies, y compris dans le détail. La meilleure identification des activités de bâtiment et de travaux publics n'a ainsi pas été rejetée. Cela pose évidemment un certain nombre de problèmes, les techniques de construction n'étant pas toujours les mêmes d'un pays à l'autre.

Il est également probable que l'on aille vers une acception plus large du secteur de la construction, qui engloberait un certain nombre de « donneurs d'ordres » qui ne sont aujourd'hui pas classés dans ce secteur. Cela pourrait être par exemple le cas des professions de promotion immobilière. Sauf erreur de ma part, il est cependant un peu trop tôt pour faire un premier point, puisque nous n'en sommes qu'au début des négociations avec l'ONU et Eurostat.

Par ailleurs, j'ai une question plus générale concernant le statut de ces indications dont nous débattons, qui sont appelées « orientations » du programme statistique à moyen terme. En tant que chef de service, j'espère qu'il ne s'agit bel et bien que d'orientations et pas d'une esquisse de programme. Pour dire les choses clairement, il nous sera impossible de réaliser l'ensemble de ces objectifs sur la période 2004-2008. Démarche inhérente à ce type d'exercice, nous avons essayé de solliciter des positions assez ambitieuses. Aujourd'hui, on peut raisonnablement anticiper, au mieux, la réalisation de 50 à 80 % de ces propositions, étant donné que nous n'en aurons pas les moyens et que les gains de productivité ne suffiront pas à compenser ce manque. S'il s'agit d'autre chose que des déclarations d'intention, il est peut-être opportun de s'exprimer sur nos priorités, d'autant plus qu'il m'a été clairement signifié qu'aborder la question des moyens n'était pas « politiquement correct ».

Jean-Pierre PUIG, Secrétaire général du Cnis

L'exercice vise effectivement à évaluer les attentes et les besoins. Ceux-ci ne sont effectivement pas forcément cohérents avec les moyens dont nous disposons, mais notre processus est progressif. A son issue, lorsque nous procéderons à la synthèse de nos travaux, il faut que nous puissions identifier clairement ce qui relève du noyau dur de nos recommandations et, à l'inverse, les ajustements secondaires réalisables en fonction des moyens disponibles. Il y a là clairement des priorités à dégager et à préserver, quelles que soient les orientations budgétaires. Il nous faut les aborder lors de nos discussions.

Par ailleurs, comme il s'agit d'exprimer dans ces avis des besoins, il n'est effectivement pas d'usage de plaider à chaque fois pour de plus amples moyens. Sans cela, le Cnis pourrait être utilisé comme une tribune qu'il n'a pas vocation à être. Néanmoins, cela ne veut pas dire que le Cnis n'intervient pas dans ces discussions. D'autres services statistiques se sont fait l'écho des préoccupations budgétaires exprimées par Yves ROBIN. Dans cette perspective, le directeur de l'Insee a écrit au directeur du budget pour attirer son attention sur les risques pesant sur le système statistique public, alors que le vice-président du Cnis va entreprendre la même démarche auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, président du Cnis, au nom de l'ensemble du bureau.

Alain KERGALL

J'ai noté avec intérêt le processus de sédimentation successive mis à jour dans la présentation du suivi des avis. En d'autres termes, chaque nouvelle mesure administrative aboutit à la création d'un nouvel outil statistique pour en mesurer l'effet. Si cette formation voulait faire œuvre utile, elle peut adopter deux approches possibles : à moyens constants, elle peut soit souligner ce qu'il est possible de faire pour aller dans le sens de ces orientations, ou bien, toujours à moyens constants, s'attacher à énumérer les dispositifs qu'il faut supprimer. Il nous faut en effet, sans mettre en cause l'essentiel de l'action, prendre la mesure de la limitation des budgets pour dégager les véritables priorités.

Yves ROBIN

C'est une perspective plutôt optimiste. Un service comme le mien s'est vu réduire ses budgets de fonctionnement de 30 % en un an et supprimer tous ses reports de crédits. En somme, ses moyens ont été réduits de 50 %. Les crédits d'études ont été réduits de 100 %, et les effectifs sont en forte diminution. La question n'est donc plus de savoir ce qu'il faut supprimer à la marge, mais bien de déterminer ce que l'on entend sauvegarder.

L'année 2003 est probablement une année assez difficile, mais les perspectives pour l'année 2004 et la suite ne sont pas meilleures. Dans cette optique, les démarches entreprises par le directeur de l'Insee et le bureau du Cnis et celles que nous menons auprès de notre autorité sont importantes. Cependant, l'action du gouvernement actuel, qui devrait porter sur une large partie de la période du programme statistique à moyen terme, demandera des efforts conséquents au système statistique public en termes d'économies de moyens. Dans ces conditions, il me semble qu'au-delà de nos plaidoyers, nous avons l'obligation de déterminer nos priorités, voir d'envisager des suppressions.

Philippe CHOFFEL

En ce qui concerne la méthode de construction de nos avis, afin d'être exhaustif notamment au moment des choix et de l'élaboration des priorités, doit-on reporter à la réunion du 25 juin sur la statistique régionale et locale tous les débats relevant de l'information localisée ? Un nombre conséquent des avis de la période 1999-2003 portait sur ce thème et, si de nombreux progrès ont été réalisés, beaucoup reste à faire.

Carla SAGLIETTI, Secrétaire générale adjointe du Cnis

Je vais revenir sur le processus d'élaboration du programme à moyen terme. Trois rencontres ont été organisées, comme l'a rappelé Alain DESROSIERES en début de séance. Elles ont pour objectif de recueillir, au-delà des utilisateurs habituels du Cnis qui assistent aux formations, les besoins de cercles plus larges d'utilisateurs. Les réunions de formation comme celle d'aujourd'hui permettent ensuite d'intégrer ce qui a été dit lors de ces rencontres dans une première version de projet d'avis sur le moyen terme. Concernant cette formation en particulier, de nombreux sujets seront effectivement abordés lors de la réunion du 25 juin. C'est pourquoi nous avons prévu des réunions inter-formation au mois d'octobre pour, d'une part, que les services producteurs puissent présenter à ce moment-là non plus des orientations mais un projet de programme à moyen terme et, d'autre part, pour adopter un projet définitif d'avis pour le moyen terme, qui sera ensuite présenté pour adoption par le Conseil le 9 décembre. Ce processus itératif passe ainsi par l'envoi à tous les membres des comptes-rendus de nos séances de formation et des projets d'avis. Tout commentaire pourra être exprimé soit par écrit par le biais du secrétariat général du Cnis, soit lors des séances inter-formation du mois d'octobre, de façon à finaliser ce projet d'avis. Le projet d'avis d'aujourd'hui n'est donc qu'une première version, sur laquelle vous pouvez réagir.

Enfin, un projet d'avis général reprendra les avis transversaux ou les avis formulés par plusieurs formations. Il pourra également y avoir des avis propres à toutes les formations de statistiques d'entreprise.

Yves ROBIN

Il me semble qu'a été exprimé à plusieurs reprises dans cette formation, et notamment à travers l'intervention de Philippe CHOFFEL, le besoin d'une information finement localisée mais aussi d'une certaine harmonisation des découpages géographiques, ce qui n'est pas sans lien avec notre domaine de l'équipement, du logement et de l'urbanisme. Le système statistique public est aujourd'hui de plus en plus capable de fournir ces données finement localisées, ce qui pose des problèmes de fiabilité et surtout de confidentialité. Ces derniers ont été traités au cas par cas de façon convenable et les esprits semblent aujourd'hui mûrs pour admettre une assez large circulation des informations. Cependant, certains problèmes de mise en œuvre restent inextricables. Par exemple, la politique de la ville se fonde sur des découpages en quartiers liés à ses problématiques spécifiques, alors que l'Insee a adopté des définitions d'Iris et que les administrations comme la DGI ou les DDE ont l'habitude de raisonner sur la base du cadastre. Il y a là un problème fondamental d'utilisation des données : la section cadastrale n'inclura ainsi pas les données du recensement. Si tout le monde en est d'accord, c'est sans doute un domaine sur lequel nous pourrions émettre un vœu en vue d'une meilleure harmonisation et ce d'autant plus qu'à partir de 2008 seront publiées les données du recensement dans sa forme renouvelée.

AVIS ADOPTÉS PAR L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 18 DÉCEMBRE 2003

(Compte-rendu du 18 février 2004 - n°36/D130)

Avis sur le programme à moyen terme 2004-2008

1. Le Conseil souhaite qu'au cours de ce prochain moyen terme, le dispositif de **suivi des prix de production** s'enrichisse et se consolide pour le secteur de la construction : des investissements méthodologiques devraient être réalisés pour traiter le champ des bâtiments non résidentiels et la réforme des méthodes de calcul de l'indice du coût de la construction devrait être mise en pratique.
2. Le conseil rappelle que l'**utilisation des sources fiscales** doit permettre d'alléger la charge d'enquête pour toutes les entreprises, quelle que soit leur taille. Il souhaite que, sur le champ de la construction, les enquêtes structurelles s'orientent vers un système plus souple combinant un volet sectoriel permettant d'analyser l'activité de façon plus approfondie et de volets thématiques consolidant et enrichissant la connaissance de l'exercice de cette activité.
3. Le Conseil souhaite qu'un meilleur suivi des **dispositifs d'aide à l'investissement locatif** soit assuré par le ministère de l'équipement et la direction générale des impôts.
4. Le Conseil souhaite que le ministère de l'équipement puisse préserver et consolider un dispositif de **suivi statistique pertinent de la construction neuve** à partir de la source administrative issue des formalités d'autorisation de construire dans un contexte institutionnel qui peut fortement évoluer au cours des prochaines années.
5. Le Conseil accorde une grande importance au projet de suivi finement localisé du **marché des logements anciens** à partir de la source administrative constituée de l'acte notarié. Il souhaite que la richesse des bases de données constituées par les administrations fiscales et les organisations professionnelles notariales puisse être, au moindre coût, largement mise à disposition du système statistique public. Il souhaite que dans cette démarche, le suivi statistique soit étendu aux mutations de terrains et de bâtiments non résidentiels.
6. Le Conseil souligne tout l'intérêt d'une évolution à terme du dispositif de **suivi régulier du parc de logements**, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, grâce au futur dispositif de recensement rénové de la population.
7. Le Conseil encourage le ministère de l'équipement à poursuivre ses efforts pour bâtir un véritable système d'information sur le **parc locatif social et ses occupants**. L'objectif est d'optimiser la charge d'enquête qui pèse sur les organismes gestionnaires et de rendre le dispositif d'observation moins tributaire de l'évolution rapide du contexte institutionnel.

INTER-FORMATIONS STATISTIQUES D'ENTREPRISES DU 21 OCTOBRE 2003

PROGRAMME A MOYEN TERME 2004-2008

Extraits du compte rendu n°389/D130 de la réunion du 21 octobre 2003

I - Synthèse des programmes

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

La note que je vous présente émane de la Direction des statistiques d'entreprises de l'Insee. Quelques amendements ont été apportés par les SSM. Je dois à mon prédécesseur, Monsieur Hébert, d'avoir rédigé en grande partie cette note. L'ensemble de la Direction s'associe à son contenu.

Avant de détailler les grands chantiers du prochain moyen terme, il convient de passer en revue l'environnement correspondant. Je précise en préambule que je m'attacherai à décrire les travaux communs à toutes les formations représentées ici. Certaines opérations statistiques, qui peuvent être au demeurant capitales pour une formation particulière, seront donc absentes de mon propos. Les thèmes concernés sont notamment la démographie d'entreprise, l'enrichissement des comptes agricoles, l'étude des marchés pour les produits industriels, la connaissance des réseaux d'enseigne, la rénovation de l'indice du coût de la construction, etc. La note n'aborde pas non plus les domaines connexes à la statistique du système productif mais non traités par ma Direction. Il s'agit principalement des questions relatives à l'emploi et à la localisation du système productif. A cet égard, vous avez probablement entendu parler du projet CLAP³.

L'environnement

Sommairement, nous allons être confrontés à deux types de contraintes et à une opportunité qui permettra de les lever en partie.

La réglementation européenne

Jusqu'au milieu des années 1990, le programme statistique français était le produit de l'équilibre entre l'offre et la demande, établi au sein des réunions de travail du Cnis. Les années 1990 ont été marquées par la montée en puissance des règlements européens. Ces derniers régissent actuellement 95 % de nos programmes de travail. Nous sommes donc contraints par des schémas directeurs européens. Je me propose tout d'abord de rappeler ces divers règlements, qui sont en reformulation perpétuelle.

a. Prodcom

Ce règlement remonte à 1991. Il encadre la publication de statistiques d'entreprises selon un rythme annuel ou trimestriel. Les amendements en cours d'élaboration portent essentiellement sur la liste des produits et la périodicité des indicateurs. Certains amendements ne nous concernent pas puisque nous avons déjà étendu l'observation des productions aux branches industrielles des entreprises du secteur tertiaire. L'observation de la production des entreprises du seul secteur industriel induit nécessairement un biais dans les statistiques.

b. NACE

Il s'agit du plus ancien règlement statistique européen. Il a été promulgué en 1990. L'application de la NACE en France a abouti à la NAF, le 1^{er} janvier 1993. Le système statistique a eu besoin de six à sept années supplémentaires pour intégrer cette nouvelle nomenclature. Jusqu'en 2000, la NAP – la nomenclature préexistante – et la NAF ont donc cohabité.

La NACE a fait l'objet d'une légère révision en 2003, opération qui a suscité des débats en formation. Les principaux points évoqués ont été le classement des câblo-opérateurs et la frontière entre les entreprises de construction et l'industrie. Quoi qu'il en soit, le nombre d'entreprises concernées était relativement faible.

³ CLAP : Connaissance locale de l'appareil productif

Une réflexion s'est amorcée au sujet d'une nomenclature unifiée entre les systèmes européen, japonais et américain, sous l'égide de l'ONU. Nous devrions voir émerger une nouvelle NACE en 2007. A ma connaissance, les grandes orientations ne sont pas encore définies. Le classement du secteur des technologies de l'information et de la communication, actuellement éclaté entre la vente de biens et celle de services, n'est pas encore déterminé. La frontière entre industrie et services pourrait être modifiée, je pense en particulier aux entreprises de réparation. Ce chantier aura vraisemblablement des conséquences sur toute la statistique. A l'heure actuelle, nous ne connaissons pas encore la date exacte de basculement. Le 1^{er} janvier 2007 et le 1^{er} janvier 2008 sont évoqués.

c. Unités statistiques

Le règlement actuel définit huit types d'unités statistiques, la principale étant « l'entreprise » pour les statistiques structurelles. L'entreprise est « *la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle productrice de biens ou de services qui jouit d'une certaine autonomie de décision* », la notion d'autonomie étant laissée à l'appréciation des statisticiens.

L'élaboration de ce règlement et son application ont provoqué de longs débats. En France, nous assimilons le plus souvent le concept d'entreprise à celui d'unité légale, ce qui est inexact. Nous avons effectué pour la première fois une recherche systématique de cette plus petite combinaison d'unités légales au sein du groupe Peugeot, pour recomposer une véritable entreprise au sens du règlement. Il s'agit à ce jour de l'unique expérience qui ait abouti. D'autres expériences sont en cours ou en préparation, dans le domaine de l'industrie comme dans celui des services. Plusieurs formations du Cnis seront attentives à nos conclusions. Je ne suis pas capable de vous dire aujourd'hui si nous pourrions reproduire à large échelle l'expérience de Peugeot en rencontrant toujours le même succès.

Les statistiques conjoncturelles, de leur côté, utilisent comme unité de base l'unité d'activité économique et non l'entreprise. En France, nous avons choisi d'utiliser une unité de base commune pour les statistiques structurelles et conjoncturelles : l'unité légale. Sur le plan théorique, il n'est pas facile pour Eurostat de manipuler des statistiques fondées sur des unités de base différentes. Le règlement relatif aux unités statistiques est également débattu au sein d'Eurostat. Nous essayons de toute manière de mieux nous adapter à la réglementation européenne.

d. Répertoires d'entreprises

Ce règlement établit la nécessité d'un répertoire statistique. Nous nous y sommes fort bien adaptés car nous disposons d'un répertoire administratif (Sirene) qui répond à des exigences plus élevées que celles du règlement.

Nous devons nous adapter à la nouvelle définition des entreprises. A travers le cas particulier de Peugeot, nous avons constaté à quel point il pouvait être difficile d'introduire une unité qui n'a pas d'existence légale. Dans les services, le nombre d'unités légales impliquées dans une combinaison, pour former une « entreprise », peut être très important, ce qui nécessite un traitement lourd et l'usage de répertoires.

Par ailleurs, l'aspect statistique du règlement débouche sur la démographie d'entreprises. Pour cela, un seuil de nombre de salariés devra être spécifié au niveau européen pour repérer les créations et cessations d'entreprises. Nous devons adapter notre répertoire à ce seuil.

Enfin, le groupe devrait être considéré comme une unité statistique à part entière. Nous pensons qu'il nous faudra créer un répertoire des groupes. Il existe de façon indirecte grâce à l'enquête LIFI mais n'est pas constitué en répertoire public à part entière.

De nombreux chantiers peuvent dépendre de ces deux rubriques.

Je vais à présent aborder le cœur de ce qui définit la statistique d'entreprises.

e. Statistiques structurelles

Les évolutions ont porté pour l'essentiel sur les extensions de champ (et plus particulièrement sur l'introduction éventuelle du secteur financier). Actuellement, les systèmes statistiques nationaux peuvent dans l'ensemble traiter le champ actuel. En revanche, un certain nombre de problématiques nouvelles apparaissent (recherche et développement, innovation, suivi des déchets, FATS, technologies de l'information et de la communication, etc.). Elles devraient se traduire par de nouvelles variables à fournir. Eurostat peut choisir, pour chaque domaine, d'amender le précédent règlement, ou d'en créer un nouveau (comme dans le cas des déchets). Notre appareil statistique n'est pas aujourd'hui organisé pour répondre facilement à toutes les nouvelles demandes.

f. Statistiques conjoncturelles

Ce règlement date de 1998. Il était quasiment obsolète dès sa promulgation, du fait de la création d'un nouveau partenaire : la Banque centrale européenne. Ce règlement détermine les statistiques devant être mises à disposition par l'ensemble des pays. L'union économique et monétaire a modifié la nature de la demande. Les objectifs eux-mêmes du règlement ont été remis en cause, alors que la France parvenait déjà difficilement à les atteindre. La BCE demande en effet des délais encore plus courts et un champ plus étendu.

Ainsi que je l'ai rappelé, notre délai de mise à disposition des informations requises correspond aux objectifs du règlement de 1998. Nous fournissons actuellement les indices de production industrielle en 42 jours. La BCE souhaite que nous parvenions à un délai de 40 jours, voire moins.

Pour certaines statistiques, comme celles relatives aux chiffres d'affaires et aux prix de vente industriels à l'exportation, Eurostat et la BCE nous demandent d'opérer la distinction entre Zone euro et Zone non euro.

Enfin, il s'agit de créer des indices de vente à l'importation qui, contrairement à ce que leur nom indique, désignent des prix d'achat. L'observation des prix d'importation des marchandises ne permet pas de rendre compte du niveau des prix du marché intérieur puisqu'il s'agit d'un stade différent de la commercialisation.

La simplification administrative

Les exigences européennes augmentent dans quasiment tous les domaines. Parallèlement, la charge de collecte supportée par les entreprises doit être limitée. Pour résoudre cette difficulté, nous explorons plusieurs voies de recherche.

L'une de ces voies est la voie réglementaire. Jean-Pierre Le Gléau évoquera dans un instant la loi du 2 juillet 2003, qui modifie celle du 6 juin 1951.

Le Comité du label a été créé pour résoudre cette contradiction apparente entre la croissance de la demande et la nécessité de ne pas accroître la charge supportée par les entreprises. Le Comité du label est également concerné par la loi du 2 juillet 2003. Il conservera néanmoins sa mission actuelle : apprécier la qualité des enquêtes proposées selon la taille des échantillons, le contenu du questionnaire et la périodicité.

La dernière voie est l'utilisation des sources administratives, une tradition française qui remonte aux années 1970. Les directions régionales de l'Insee exploitent depuis longtemps les sources fiscales et les données des DADS. Au cours du précédent moyen terme, deux avancées ont toutefois été enregistrées dans le domaine de l'utilisation des sources administratives.

Tout d'abord, les SSM se sont vus offrir la possibilité d'accéder aux sources fiscales. Une convention tripartite a été signée à ce propos entre la DGI, l'Insee et plusieurs SSM.

Par ailleurs, le décret de 1997 impose à toute administration l'utilisation du numéro SIREN comme numéro unique d'identification d'une entreprise. Cela permet, d'une part, d'améliorer la qualité des sources (en diminuant les risques d'omissions ou de doublons), et d'autre part, de renforcer notre capacité d'utilisation de ces sources.

L'utilisation renforcée des sources administratives (sociales et fiscales notamment) sera l'un des axes forts du prochain moyen terme.

L'opportunité : les nouvelles technologies

Nous avons consacré un point particulier à Sirene dans la note. Le passage à Sirene 3 a permis d'obtenir les gains les plus importants en matière de statistique d'entreprises. En 1998, 1,5 % des transactions Sirene étaient effectuées par échange de données informatiques. En 2003, nous en sommes à 55 %. À l'été 2004, nous espérons atteindre un taux de 80 %. Nous nous attendons par la suite à une augmentation plus lente, il restera alors à automatiser les petits CFE. L'objectif à la fin du moyen terme serait un taux d'EDI de 95 %. L'Insee a investi beaucoup de moyens au cours du précédent moyen terme pour aboutir à ces gains de productivité.

La diffusion sur Internet s'est banalisée. Il reste à lever quelques obstacles de tarification, la gratuité des données n'étant pas encore universelle. Les données essentielles de l'Insee sont pour la plupart disponibles sur Internet et le stock de données accessibles en ligne devrait encore augmenter au cours du prochain moyen terme.

L'un des axes majeurs du prochain moyen terme sera l'utilisation croissante d'Internet pour la collecte des données. Pour l'instant, cela ne concerne que l'expérimentation du Sessi, depuis un peu plus de deux ans. Lorsque nous avons ouvert le service, le taux de collecte via Internet atteignait 5 %. Nous en sommes à 40 %. Nous espérons que le taux à terme sera le plus élevé possible. Avec 40 %, nous sommes encore loin de la proportion des entreprises qui ont accès à Internet.

L'Insee devrait conduire une expérimentation de collecte via Internet au début de l'année 2004 pour les enquêtes de conjoncture et les prix de vente à l'industrie. Nous espérons que ce mode de collecte sera étendu à un nombre croissant d'enquêtes.

Les nouvelles technologies permettent d'automatiser l'accès aux données administratives. Nous n'avons pas accompli de progrès importants dans ce domaine pour la statistique d'entreprises. On peut néanmoins signaler l'expérimentation EPURE, qui concerne l'emploi.

Les grands chantiers

Les chantiers se déduisent logiquement de l'environnement que je viens de décrire. Ils en sont à des stades divers d'achèvement. Je vais aborder tout d'abord les conséquences des principaux règlements européens, avant de m'intéresser à un thème que nous avons déjà abordé lors de la journée du 24 avril : l'immatériel.

Les répertoires et les unités statistiques

Les avancées seront pour la plupart la conséquence de la détermination d'entreprises (au sens de la définition réglementaire) au sein des groupes et au développement de statistiques de groupes, éventuellement accompagné de la constitution d'un répertoire.

Le recours croissant à l'EDI pour le répertoire Sirene 3 est un projet important au sein de l'Insee. Seule la partie administrative est à ce jour achevée. Il sera possible, à terme, de pratiquer la démographie d'entreprises avec une plus grande précision.

Nous utilisons le terme de « profilage » pour désigner la détermination des unités de base au sein des groupes. Nous devons introduire ces nouvelles entités dans un répertoire particulier. Leur traitement n'est pas encore défini : un groupe de travail devra y réfléchir.

Les statistiques structurelles

Le cœur des statistiques structurelles est constitué de l'EAE, confrontée à la double contrainte précédemment évoquée : l'accroissement de la demande de la Commission et l'allègement de la charge pour les entreprises enquêtées. Nous envisageons de modifier assez fortement le dispositif de collecte. Nous pourrions utiliser les données fiscales administratives et exploiter directement les résultats des DADS, ce qui permettra de supprimer une partie du questionnaire. Nous pourrions également introduire dans le champ des statistiques structurelles, les résultats des enquêtes de branche lorsqu'elles existent.

L'ensemble des données collectées alimenterait une vaste base de données, à laquelle tous les services enquêteurs auraient accès. Nous pourrions alors fusionner deux étapes : SUSE et SIE (système intermédiaire d'entreprise), qui se situent en amont des données de comptabilité nationale. Il nous reste à concrétiser ces idées et à les confronter à l'extension européenne, c'est-à-dire à l'accroissement du champ des données structurelles. Pour l'instant, notre organisation ne permet pas de répondre à une demande supplémentaire importante d'enquêtes à fréquence élevée. Eurostat envisage la constitution de statistiques sur les TIC tous les ans, sur les déchets tous les deux ans, etc.

L'une de nos hypothèses de travail est la suivante : si nous parvenons à supprimer certaines parties de l'EAE grâce à l'exploitation de sources administratives, nous pourrions utiliser l'espace libre pour répondre aux nouvelles demandes européennes.

Je n'ai pas abordé jusqu'à présent les normes comptables IAS et IFRS. Un récent règlement européen impose d'effectuer la consolidation des groupes cotés selon ces nouvelles normes. Nous ne connaissons pas encore le sort réservé aux groupes non cotés et aux entreprises indépendantes. Je doute que ce problème soit résolu durant le prochain moyen terme. Notre plan comptable devrait ainsi coexister avec ces nouvelles normes.

Le problème tient au fait que ces nouvelles normes comptables sont contradictoires avec l'approche du plan comptable national : nous classons les postes comptables par nature, et non par fonction, comme c'est le cas pour les normes IFRS. Nous nous interrogeons sur la capacité des entreprises à maintenir un double système comptable. L'adjonction d'une nouvelle norme n'est pas particulièrement gênante ; en revanche, le remplacement des normes actuelles par de nouvelles normes remettrait en question tout le système statistique d'entreprises mais aussi la comptabilité nationale, qui fonctionne en aval.

Autant nous maîtrisons les deux premiers thèmes (Sirene 3 et les profilages de groupe), en tant qu'acteurs principaux, autant nous apparaissions comme des partenaires secondaires aussi bien pour la rénovation des EAE, l'extension européenne et l'irruption des normes IAS et IFRS. La rénovation des EAE est conditionnée par la mise à disposition des données fiscales par la DGI. La France n'a pas la capacité d'imposer sa propre vision de l'extension européenne. Enfin, les normes IAS et IFRS dépassent même le cadre européen.

L'évolution des statistiques structurelles peut ainsi être très forte si nous réussissons à utiliser efficacement les données administratives. Elle est toutefois incertaine car elle est conditionnée en partie par des événements que nous ne maîtrisons pas complètement.

Les statistiques conjoncturelles

Ce chantier se déduit directement de la mise en place du futur règlement. De tous les chantiers en cours, il est certainement le mieux balisé. En effet, du fait de la longueur des procédures de codécision, les Etats-membres procèdent à des *gentlemen agreements* qui leur permettent d'anticiper la promulgation du règlement. Nous sommes relativement confiants en notre capacité d'atteindre un délai de production de 40 jours à partir de 2005.

L'immatériel

C'est le domaine le plus difficile à appréhender. En effet, il existe depuis longtemps des statistiques dans des domaines particuliers, comme la recherche et le développement, mais aucun modèle unifié. L'immatériel est un champ très vaste : il comprend la recherche et le développement, l'innovation, le *knowledge management*, la publicité, les dépenses de logiciels, la formation, etc. Dans tous ces domaines particuliers, nous disposons soit d'enquêtes, soit de méthodologies, mais aucun système ne permet d'aborder l'immatériel dans sa globalité. En outre, l'appréhension de l'immatériel dépasse les frontières européennes. Par exemple, les manuels sur la recherche et le développement sont élaborés au sein de l'OCDE.

Il est peu probable que le prochain moyen terme permette de résoudre tous ces problèmes. Mais on peut espérer des avancées dans la bonne direction.

Les difficultés et orientations transversales

La note fait état de difficultés conceptuelles, que nous retrouverons aussi bien dans la statistique conjoncturelle que structurelle et même dans les statistiques propres à chaque formation.

La définition d'entités entreprises pertinentes

La note témoigne d'un espoir de mise en place de plusieurs dizaines d'expérimentations. Nul ne sait aujourd'hui si nous réussirons à en conduire une vingtaine ou près d'une centaine, ce qui n'aurait pas du tout la même incidence en terme de moyens à mettre en oeuvre. Un autre problème est l'adhésion des groupes à ce dispositif. Nous effectuerons certainement des bilans en formation à mi-parcours du moyen terme.

Les réseaux d'enseignes posent un problème particulier. Des établissements franchisés et des chaînes de magasins entrent directement en concurrence mais nous ne pouvons pas comparer leurs statistiques car elles sont agrégées différemment.

L'absence de répertoires internationaux

Nous souhaitons, en France, étudier les groupes. La plupart des groupes présents en France s'étendant au-delà de nos frontières, nous aurions besoin de répertoires internationaux. Il arrive même que, pour des raisons fiscales, la tête d'un groupe français soit établie hors de l'Hexagone. Pour travailler rigoureusement, nous aurions besoin que nos collègues européens mettent en place des outils analogues et compatibles avec le nôtre. Il semble peu probable qu'une telle base de données puisse être constituée au niveau d'Eurostat. A l'heure actuelle, cette question n'est pas résolue.

L'absence de nomenclature de synthèse

Les statisticiens français ont l'habitude, depuis plusieurs décennies, de produire des statistiques en vue d'une exploitation économique et conjoncturelle. Ainsi, nos statistiques sont pour la plupart regroupées dans des nomenclatures agrégées, utilisables par des économistes. La France a appuyé fortement un projet de nomenclature de synthèse à l'échelle européenne. Elle y est parvenue pour le seul secteur industriel (MIG : Main Industrial Groups).

Tout tend à prouver que nous ne verrons pas émerger de nomenclature de synthèse au niveau international. Le règlement indique même que nous devons utiliser la nomenclature officielle européenne. Nous avons le droit de détailler la nomenclature internationale mais pas celui de réorganiser différemment les catégories.

Rendre un meilleur service aux entreprises

Cela se traduit par des opérations telles que la création de portails d'accès aux données, le développement d'ALISSE⁴, ou l'organisation de retours d'informations (i.e. l'envoi aux enquêtés des résultats des enquêtes).

Simplifier la tâche des entreprises

Cet objectif peut se décliner par :

- la facilitation de l'emploi du numéro SIREN ;
- des procédures de réexamen permanent de l'ensemble de nos enquêtes ;
- l'utilisation d'Internet aussi bien pour la collecte que la mise à disposition des résultats ;
- le développement du réseau d'enquêteurs d'entreprises.

Préparer les statistiques de demain

Ce dernier objectif est l'essence même de notre travail quotidien. Vous avez pu constater que nous innovons aussi bien au niveau des concepts et des méthodes que de la technologie utilisée.

Débats

Yvonick RENARD, MEDEF

Tout d'abord, merci pour cette synthèse, dont vous héritez en partie, mais que vous vous êtes fort bien appropriée. La note présentait le besoin de simplification comme un impératif majeur. La conclusion, heureusement, exprime la volonté de rendre un meilleur service aux entreprises. Là se situe à mon sens l'un des principaux enjeux du prochain moyen terme. Si seule la BCE ou une Commission sans réelle substance se charge de définir les besoins communautaires, je pense que nous rencontrerons de réelles difficultés.

Nous appuyons la simplification que vous avez évoquée à de nombreuses reprises s'il s'agit de réduire la charge de collecte des entreprises tout en maintenant le niveau d'information. Le terme « simplification » est ambigu de ce point de vue. Je lui préfère le terme « facilitation ».

Le réseau d'enquêteurs nous semble être une avancée pour établir un meilleur contact avec les entreprises et pour progresser dans leur compréhension. Des démarches telles des profilages de groupes nous paraissent tout à fait intéressantes.

J'aimerais apporter une série de remarques concernant les règlements, nomenclatures, répertoires et unités statistiques, qui constituent le fondement du système statistique.

Les nomenclatures, en particulier dans notre pays – mais pas seulement –, nous préoccupent, non pas en raison de leur utilisation statistique, mais plutôt de leur utilisation non statistique. Vous venez de dire que votre démarche vise à simplifier la vie des entreprises et c'est le contraire qui se produit.

J'ai cru comprendre que Sirene 3 était en voie d'achèvement. La note ne fait pas apparaître l'incorporation des activités secondaires, un chantier important qui satisferait de très nombreux utilisateurs.

⁴ ALISSE : Accès en Ligne aux Statistiques Structurelles d'Entreprises (diffusion / WEB de données BDSE)

Des avancées majeures ont été réalisées pour la connaissance des groupes. La coordination entre l'Insee et la Banque de France y a joué un rôle fondamental. Nous vous accordons toute notre confiance pour que la France soit présente dans toutes les étapes de la définition d'un processus communautaire explicite.

Lors d'une précédente réunion, nous avons envisagé la création d'un groupe de travail qui examinerait les relations entre la sphère économique réelle et la sphère financière. Quelle est la relation entre les IDE et les investissements productifs au sens de la comptabilité nationale ? Nous n'avons toujours pas progressé sur ce sujet. Nous sommes loin d'aboutir.

Avec sagesse, vous avez considéré que l'évolution du système comptable serait une problématique qui affectera vraisemblablement le moyen terme 2009-2013. Les normes IAS présentent un intérêt certain pour les entreprises « publiques », au sens américain du terme. *A contrario*, pour l'immense majorité des entreprises obéissant au plan comptable général, cette préoccupation est secondaire. Rappelons toutefois que la comptabilité française est très en retard sur l'analyse fonctionnelle des entreprises, analyse qui est permise par les normes IAS.

Nous approuvons votre démarche consistant à utiliser les données fiscales pour la cinquième génération de l'EAE.

J'aimerais insister sur la demande paradoxale de la Banque centrale européenne. Ni au plan national, ni au plan européen, la BCE ne discute avec les entreprises, qu'elle assujettit pourtant à de nombreuses obligations. En matière de statistiques de balance des paiements, il me paraît contradictoire que la BCE demande simultanément le raccourcissement des délais et une alimentation directe par une enquête auprès des entreprises. Par ailleurs, au lieu de s'intéresser aux indicateurs de court terme, la BCE utilise les indices ISM, qui sont pourtant contestés sur le plan méthodologique.

L'éventail des statistiques conjoncturelles nationales me semble suffisamment étendu. Je regrette simplement de lire pour la troisième fois, dans un programme de moyen terme, que l'enquête « Stocks, produits et charges » sera enfin exploitée !

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

Cette enquête a changé entre-temps. Nous allons vraiment l'exploiter.

Yvonick RENARD, MEDEF

Vous concluez sur le fait que les services statistiques ministériels préparent les statistiques de demain, ce dont nous n'avons jamais douté. Vous avez pris la précaution de préciser que certains thèmes abordés dans les formations, qui ont une importance cruciale, ne font pas partie du cadre de votre intervention. Néanmoins, la connaissance des marchés nous semble être une notion centrale de la statistique de demain.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

J'y ai fait allusion dans mon introduction.

Nous sommes, me semble-t-il, en accord avec Yvonick Renard dans notre volonté commune d'alléger la charge des entreprises et de conserver le même degré d'information. Toutefois, nous ne sommes pas les acteurs principaux. Des changements s'annoncent à Eurostat. Nous attendons les décisions du nouveau directeur de l'institut européen. Nous espérons que la volonté de la statistique française de ne pas œuvrer uniquement pour le gouvernement, mais également en direction des entreprises, sera suivie par Eurostat. Nous y serons attentifs.

La Commission fonctionne selon des *lobbies* parfaitement organisés, dont d'autres pays que la France savent parfaitement se servir. Les fédérations patronales peuvent également, me semble-t-il, tenter d'influencer la Commission.

Nous sommes également d'accord sur les usages statistiques et non statistiques des nomenclatures. Toutefois, dans ce domaine, ce sont les hommes politiques qui détiennent la clé du problème. Nous sommes relativement impuissants lorsque les partenaires sociaux utilisent les nomenclatures à des fins non statistiques. La loi n'a jamais vraiment tranché le problème en ne précisant pas que des nomenclatures autres peuvent être utilisées, les nomenclatures statistiques n'étant souvent pas compatibles avec une utilisation non statistique.

L'incorporation des activités secondaires est-elle bien prévue dans le répertoire Sirene ? Il me semble bien que cela soit le cas.

Nous sommes également d'accord sur la nécessité d'agir avec prudence pour la connaissance des groupes. Nous en sommes au stade de l'échange entre l'Insee et les SSM concernés. Une seule expérimentation est pour l'instant terminée. Je pense que nous présenterons le bilan de l'expérimentation devant plusieurs formations du Cnis au cours de l'année 2004.

Nous avons certainement des progrès à faire dans la compréhension de l'articulation entre la sphère réelle et la sphère financière. Ce problème n'apparaît peut-être pas suffisamment dans le programme, sans doute en partie parce que nous ne savons pas encore comment l'aborder.

Je partage le constat que les normes IAS intéressent, pour l'essentiel, les entreprises qui font appel à l'épargne publique. Les entreprises et les pouvoirs publics ont certainement intérêt à utiliser ces normes IAS, dans l'optique d'une analyse fonctionnelle. Je signale à ce propos qu'une expérimentation a eu lieu au cours de l'étude de l'externalisation de services. Nous avons dressé une « cartographie » des fonctions. C'est la seule approche de ce type à ce jour à ma connaissance, avec ERIE⁵.

Personne ici ne saurait prévoir quelle sera l'évolution des normes comptables nationales au cours du moyen terme.

Edouard SALUSTRO, Président

L'Union européenne va devoir se prononcer en 2005.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

Quel sera le cadre de cette décision ?

Edouard SALUSTRO, Président

Je vais être plus prudent que vous mais en même temps aller plus loin. Il est probable que les normes IFRS s'appliqueront à tous les groupes qui font appel à l'épargne, et pas seulement aux groupes cotés. De proche en proche, les normes s'étendront à l'ensemble des entreprises. C'est inévitable. L'un des principes majeurs introduits par ces nouvelles normes est l'introduction de la valeur de marché (*fair value*), qui remplace la notion de coût historique du plan comptable national. D'ailleurs, le Conseil national de la comptabilité se tient en ce moment même. Il serait intéressant de confronter nos discours à ceux de cette autre assemblée. Nous devons être prudents à cause de la préparation de la directive communautaire.

François RENARD, Direction de la balance des paiements, Banque de France

J'aimerais revenir sur deux points soulignés par Yvonick Renard. Mon premier point concerne les statistiques d'activités des filiales d'entreprises multinationales et mon second point, la réorientation de la collecte d'informations relatives à la balance des paiements vers les entreprises. Ces deux aspects sont de la plus haute importance. Nous collaborons très étroitement avec l'Insee et pourrions encore trouver de nouvelles synergies dans le cadre du programme de travail qui vient d'être décrit.

Sur le premier sujet, nous avons déjà beaucoup progressé, notamment grâce à l'appariement des statistiques d'IDE et des FATS. Une seconde source nous permet également d'approfondir la connaissance des groupes d'entreprises multinationaux : il s'agit du fichier LIFI, relatif aux liaisons financières. Nous satisfaisons d'ores et déjà les besoins européens en la matière. Un nouveau règlement devait faire évoluer le cadre de ces exigences. Ce règlement est aujourd'hui compromis puisqu'il a été rejeté lors du dernier CPS, sous la pression de petits pays européens. Le principal point d'achoppement concernait le volet *outward* des statistiques, c'est-à-dire, pour ce qui nous concerne, les activités des filiales d'entreprises françaises à l'étranger. Il est peut-être dommage que le règlement ait été abandonné, mais cela ne nous empêche pas de progresser sur ce sujet.

Quant à la réorientation du circuit de collecte des informations de la balance des paiements, comme l'a signalé Yvonick Renard, c'est sous la pression européenne que nous procédons à ce changement d'orientation. Il ne s'agit pas à vrai dire d'un véritable changement d'orientation mais plutôt du renforcement de l'accent que nous mettons sur la statistique d'entreprises. En effet, la transition consiste à passer d'un recensement indirect des transactions internationales par l'intermédiaire du système bancaire à une collecte directe de toutes les opérations réalisées par les entreprises.

Cette collecte est organisée au moyen de deux dispositifs qui fonctionnent en parallèle. Les grandes entreprises sont tenues de nous fournir des informations complètes sur les transactions réelles et

⁵ ERIE : Enquête sur les Relations Inter Entreprises (enquête thématique entreprises 2003)

financières qu'elles ont effectuées tous les mois, pour nous permettre de répondre aux exigences de délais de la BCE. Nous complétons ce premier mode de collecte par une enquête auprès des entreprises de plus petite taille. Nous essayons de déterminer les meilleurs échantillons possibles. Pour cela, il nous reste à construire un répertoire des entreprises actives sur le plan international. Nous utiliserons diverses sources pour recenser ces entreprises : des données fiscales, des données issues des statistiques douanières, du fichier bancaire des entreprises, etc. Pour mener à bien ce travail, nous avons besoin de la collaboration des administrations qui détiennent ces informations. Je pense que nous pouvons trouver des synergies entre l'Insee, la Banque de France, la Direction des douanes, la DGI, etc. Nous pourrions, au sein du projet d'avis concernant la rénovation du système statistique structurel, formuler l'avis que « *le Cnis encourage une information réciproque du système statistique et du service de la balance des paiements de la Banque de France, sur les sujets communs, dans les développements à venir* ». Une information réciproque et régulière sur l'avancement de nos travaux, sur un chantier qui nous concerne les uns comme les autres, me semblerait profitable à tous.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

Merci d'avoir répondu de façon plus exhaustive que je n'aurais pu le faire. Il me semble qu'il est question, dans la note, d'un répertoire potentiel qui serait issu de l'exploitation des données Intrastat. Pour l'instant, l'utilisation de ces statistiques serait impossible pour des raisons administratives.

François RENARD, Direction de la balance des paiements, Banque de France

Intrastat a plutôt été évoqué pour les groupes européens, me semble-t-il.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

Il s'agit, dans l'absolu, du seul répertoire d'entreprises international qui pourrait exister. Pour l'instant, ce répertoire est encore virtuel. Je ne sais pas s'il serait possible, à partir des données détenues par la Direction des douanes, d'obtenir une liste des entreprises présentes à l'international. Notons également l'écart qui réside entre le fait d'établir une liste à un instant donné et celui de gérer un répertoire.

Marie-Hélène AMIEL, DGDDI

Nous collaborons déjà avec la Direction de la balance des paiements de la Banque de France. En effet, nous leur avons déjà fourni un échantillon de données à des fins d'expérimentation.

Nous n'avons pas réellement de répertoire d'entreprises présentes à l'international. Nous avons des informations sur les entreprises qui interviennent à l'étranger, au sein et à l'extérieur de l'Union européenne. Nous recensons des entreprises françaises mais il faudrait également tenir compte des entreprises communautaires. Nous aurions besoin des déclarations fiscales de TVA intra-communautaires. Je fais référence au système DIES, mis en place entre les administrations fiscales. En France, la Direction des douanes présente la particularité de regrouper la double fonction statistique et fiscale. Ce cas de figure est relativement exceptionnel.

Nous sommes également mobilisés sur la question des groupes. Ce serait le seul cas de figure où nous pourrions nous rattacher à un répertoire.

Quant aux contraintes administratives, elles sont relatives. Au sein du système statistique, les données peuvent être librement échangées, sous réserve de l'accord juridique de la Direction des douanes. Par exemple, le Sessi a obtenu les données douanières pour accomplir son enquête sur la mondialisation. De la même manière, nous avons mis des données détaillées à la disposition de la Banque de France en ce début d'année pour l'enquête qui vient d'être mentionnée. Les barrières administratives peuvent être levées si les données sont utilisées dans le cadre d'une mission de service public. Si ce type de sollicitations venait à augmenter, nous devrions bien entendu adapter notre organisation en conséquence. Les contraintes sont davantage d'ordre logistique que juridique.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

La Direction des douanes peut fournir à la banque de France des données concernant les échanges de biens. Comment comptez-vous procéder pour les échanges de services ? Une PME qui achète des parts dans une société étrangère réalise bien une opération qui influe sur la balance des paiements mais elle n'apparaîtra pas dans les données des Douanes.

François RENARD, Direction de la balance des paiements, Banque de France

Nous souhaitons mesurer la corrélation entre les biens et les services échangés par les entreprises. A ce titre, nous utiliserions les échanges de biens comme variable proxi. Nous avons déjà pratiqué des premiers tests pour valider cette hypothèse.

Jean GADREY, Président de la formation « Commerce, services »

Yvonick Renard a terminé son intervention par un souhait d'une meilleure connaissance des marchés. En tant que Président de la formation « Commerces, services », j'émet un souhait complémentaire : celui que les services soient mieux connus. Ils ne sont pas suffisamment bien connus à l'heure actuelle mais pourraient bientôt l'être. Les services statistiques et les études qui prennent en compte leurs spécificités sont fort peu apparents dans le programme qui nous est proposé, mis à part, bien entendu, au sein des avis qui proviennent de notre formation.

Chacun sait que nous n'avons pas comblé notre retard en termes de connaissance des services par rapport aux autres secteurs. Si nous rapportons les ressources consacrées directement ou indirectement à la connaissance statistique des services à la part de ces derniers dans la production de richesse nationale (70 % actuellement en France, et plus encore aux Etats-Unis), nous constaterions que ce secteur est relativement négligé.

Simultanément, des progrès considérables ont été réalisés par la statistique française dont il est relativement peu tenu compte dans la note. Par exemple, il y est fait état des manuels de Frascati et d'Oslo, considérés par les statisticiens spécialistes des services comme obsolètes. Ces manuels oblitérent complètement des aspects capitaux qui présentent l'innovation comme source de compétitivité des services et qui ne mentionnent pas les progrès considérables réalisés dans l'élaboration d'indices des prix. Nous construisons à l'heure actuelle des indices hédoniques pour les ordinateurs et certains biens durables, pour lesquels nous sommes loin d'avoir une information de qualité satisfaisante.

Nous pouvons difficilement rendre compte de l'évolution de la qualité des services. Par exemple, il serait impossible d'expliquer la croissance spectaculaire de la productivité des commerces de détail américains, après une période de stagnation de trente ans, sans prendre en compte les évolutions de qualité.

Par ailleurs, il existe de nombreux groupes fonctionnant en réseau dans le domaine des services. Le travail statistique de connaissance de ces groupes a déjà commencé.

Nous pourrions étudier la problématique de saisie particulière des investissements directs étrangers et des échanges internationaux de services.

Je me réjouis qu'Eurostat et la BCE nous demandent d'améliorer la connaissance statistique du secteur tertiaire mais je souhaiterais que cela se traduise au sein du programme de moyen terme.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

Les 70 % de la valeur ajoutée nationale auxquels vous faites référence correspondent en fait à un ensemble trop hétérogène pour constituer un ensemble réellement intéressant à étudier comme un tout.

Je vous trouve sévère vis-à-vis des manuels. Il est vrai que les manuels actuels sont dépassés mais, pour autant que je sache, le cadre dans lequel les futurs manuels seront définis n'évoluera pas grandement. Une réflexion est en cours sur la rénovation du manuel d'Oslo. Cela pose l'enjeu de l'introduction de l'innovation organisationnelle, ce qui aura un impact sur la prise en compte de l'innovation dans les services. La France me semble tout à fait suivre la ligne que vous défendez.

Magali DEMOTES-MAINARD, Insee

Les deux points de vue qui viennent d'être exprimés me semblent conciliables. Jean-Marc Béguin a déclaré en préambule qu'il ne considérerait pas dans son exposé les projets statistiques, au demeurant parfois capitaux, dont le champ ne concernerait qu'une des formations représentées ici. Au niveau national comme au niveau européen, l'ambition de développer la statistique des services est réelle. Nous essaierons de proposer des statistiques aussi complètes pour les services que pour les autres domaines, sachant que la problématique est plus aiguë pour les services.

Frédéric BOCCARA, Direction de la balance des paiements, Banque de France

Nous prenons conscience progressivement que la Direction de la balance des paiements produit beaucoup de statistiques d'entreprises. Modifier le système statistique n'est pas sans conséquences. Pour cela, nous recommandons de nous informer réciproquement, afin de ne pas reproduire les mêmes opérations sans le savoir.

Par exemple, nous effectuons déjà du profilage chez 300 déclarants directs généraux de la balance des paiements, même si nous n'employons pas le même terme pour désigner cette opération.

Félicitons-nous des avancées, certes limitées, mais réelles, sur les FATS et les statistiques de multinationales. Elles nous permettront, au cours du prochain moyen terme, de produire les premières analyses. Nous pourrions par exemple relier les investissements directs étrangers et les FBCF.

Nous sommes effectivement soumis à la réglementation européenne. Cependant, lorsque les règlements européens ne progressent pas, nous devons tout de même avancer. Nous rencontrons ce type de problème pour les FATS et les statistiques des multinationales et de leurs filiales.

Nous proposons un léger amendement à l'avis de la formation « Monnaie, finance, balance des paiements » que je vous résume : *« Le Cnis souhaite que se développent les FATS de filiales françaises de groupes étrangers et les filiales à l'étranger de groupes français dans le cadre du règlement européen. »*

Etant donné que nous ne savons pas ce qu'il adviendra du projet de règlement, il me semble important que le Cnis souhaite également que le règlement européen voie le jour.

Louis DE GIMEL, Sessi

Le manuel de Frascati a intégré la recherche et le développement dans les services.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

Je pensais bien que les manuels étaient davantage d'actualité. C'est pour cela que j'ai trouvé la critique à leur propos un peu sévère. L'OCDE cherche à tenir compte des connaissances récentes dans la rédaction de ces manuels.

Parmi les expérimentations en cours, j'aimerais signaler que nous effectuons le profilage du groupe Accor. Je faisais allusion à des groupes de ce type en disant que le nombre d'unités légales qu'il fallait combiner pour obtenir une entité autonome pouvait être très important.

Dominique FRANCOZ, Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche

Au Ministère de la recherche, une enquête pilote a lieu actuellement pour élargir le champ de notre enquête sur la recherche et le développement au domaine des entreprises de services.

STATISTIQUES RÉGIONALES ET LOCALES

Formation « Statistiques régionales et locales » Réunion du 14 octobre 2003

- . Président : Yves FRÉVILLE, Sénateur
- . Rapporteur : Jean-François ROYER, Chef du département de l'action régionale de l'Insee

STATISTIQUES RÉGIONALES ET LOCALES

Réunion du 14 octobre 2003

PROGRAMME A MOYEN TERME 2004-2008

Extraits du compte rendu de la réunion n° 405/D130

I - Synthèse des programmes

Jean-François ROYER, rapporteur

Je vais vous présenter une synthèse des programmes des services producteurs en suivant le même plan que lors de mon intervention le 25 juin dernier à Lyon sur le bilan du moyen terme 1999-2003.

Des données récentes

Nous sommes engagés dans une démarche d'annualisation progressive des données statistiques pertinentes aux niveaux régionaux et locaux. Initialement, ces informations n'étaient recueillies qu'au moyen d'opérations décennales.

Au cours du prochain moyen terme, nous devrions accomplir un progrès important dans sept domaines :

- la population, grâce au recensement annualisé ;
- les revenus, par l'intermédiaire des opérations conduites à partir des sources administratives sur les revenus fiscaux localisés et les bénéficiaires d'allocations ;
- le système productif, par une connaissance locale de l'appareil productif, et dans les domaines agricole et du logement grâce aux statistiques administratives – Monsieur Belliot insistait dans sa contribution sur la nécessité de connaître les données économiques de base au niveau local ;
- l'emploi et le chômage, grâce à un programme s'appuyant sur les DADS, les statistiques des URSSAF, les bases de données locales de l'ANPE et les statistiques d'emploi public de l'Etat ;
- l'accès aux équipements, avec la base permanente des équipements ;
- les finances publiques locales, grâce aux progrès annoncés par la DGCL et la Direction générale de la comptabilité publique, notamment dans le domaine de l'intercommunalité ;
- les agrégats régionalisés de comptabilité nationale : valeur ajoutée, PIB, revenu disponible des ménages, comptes des administrations publiques détaillées par région.

Les utilisateurs pourront constituer des systèmes d'informations propres alimentés régulièrement par le système statistique public.

Des données finement localisées

De nombreuses contributions des services producteurs se référaient à ce point. Un volume important de statistiques devrait être disponible à un niveau géographique fin grâce à de nouveaux outils, notamment le RGE qui devrait être achevé en 2007. Du côté des utilisateurs, la fédération nationale des agences d'urbanisme, en particulier, se montre très intéressée par la fourniture de données infracommunales. Les exemples cités dans les programmes que vous avez pu consulter font référence à l'exploitation des sources administratives, au recensement, et aux enquêtes dans le milieu agricole (TERUTI pour le SCEES). Il faudra veiller à ce que les communes dont la population est légèrement inférieure à 10 000 habitants puissent bénéficier de données infracommunales.

Des données facilement accessibles

Plusieurs projets importants devraient faciliter l'accès aux données. En 2008, l'utilisateur pourra consulter de nombreuses bases de données hébergées soit dans les ministères, soit à l'Insee. Quelques exemples :

- base de données des juridictions (Ministère de la justice) ;
- base de données territorialisée sur l'emploi, le chômage et les métiers (DARES) ;
- Academia (Ministère de l'éducation nationale) ;
- Geokit 2 (Ministère de l'équipement) ;
- EIDER (Institut français de l'environnement) ;
- Entrepôt de données locales et Web données locales (Insee), la première base étant destinée à un usage interne.

Les données du Web données locales, qui ne posent pas de problème de confidentialité, seront accessibles librement via Internet, et en particulier les données du futur recensement. Nous pouvons nous attendre à des développements supplémentaires au cours du moyen terme à venir. J'ai cité les développements importants concernant les finances publiques locales intervenus récemment.

Des données pertinentes par rapport aux problématiques des acteurs

Je n'ai détaillé que sept thèmes dans la première partie de mon exposé. Plusieurs avancées semblent être intéressantes dans plusieurs autres domaines :

- **Conditions de vie des ménages**

Ce n'est pas un thème susceptible pour l'instant d'alimenter un indicateur annuel satisfaisant. Plusieurs enquêtes se profilent néanmoins pour le moyen terme à venir : budget des familles (2005), logement (2006), transports (2007), éventuellement mobilité géographique et insertion sociale (au début des années 1990 des informations avaient été récoltées concernant les trajectoires de population et l'immigration ; cette enquête pourrait être renouvelée en 2007-2008) et l'enquête HID (Handicap incapacité dépendance, prévue pour 2008 ou 2009). Il est décisif pour la statistique régionale et locale de savoir comment ces enquêtes pourront être prolongées au niveau régional et local, à l'initiative des collectivités locales. L'Insee s'est doté d'un pôle interne d'ingénierie en statistique régionale. Les directions régionales pourront ainsi répondre plus facilement aux sollicitations des partenaires régionaux.

Le service central d'études et d'enquêtes statistiques du Ministère de l'agriculture a formulé le souhait de renouveler l'inventaire communal à la fin du moyen terme. J'ai évoqué la constitution d'une base permanente d'équipements. Il s'agit, grâce à des fichiers administratifs divers (santé, éducation, etc.), de constituer un outil central qui décrive les capacités d'accès aux équipements en fonction de la localisation de l'offre. En milieu rural, cette dernière information n'est pas suffisante pour connaître précisément les comportements et les difficultés éventuelles d'accès aux équipements. Le développement de la base permanente des équipements ne dispensera pas de renouveler l'opération de détermination des " attractions " c'est à dire des lieux utilisés par les ruraux pour se procurer les services non disponibles localement.

- **Prix**

Une nouvelle comparaison spatiale des prix à la consommation en France est prévue. La dernière remonte à 1989.

Est également annoncé le développement probable de statistiques de prix des logements anciens par région, en parallèle avec ce qui a déjà été effectué en Ile-de-France puis au niveau national.

- **Activités économiques**

Une enquête de structure finement localisée sur le commerce de détail est prévue en 2004 (la dernière date de 1993).

L'enquête sur les petites entreprises industrielles sera renouvelée par la DECAS dans un cadre élargi aux TPE du tertiaire.

Un renouvellement méthodologique inspiré de la méthode dite " des Asturies " est en cours pour la connaissance du tourisme au niveau local.

Le bureau 5D de la Direction générale de la comptabilité publique progresse dans la régionalisation de certaines opérations des comptes de l'Etat.

- **Étude des trajectoires**

Les utilisateurs de statistiques régionales et locales regrettent depuis longtemps le manque de connaissance sur les trajectoires individuelles. Il s'agit d'un problème difficile pour le système statistique, même au niveau national. Quatre démarches ont été néanmoins annoncées pour le moyen terme à venir : le CEREQ envisage que des collectivités régionales et locales puissent étendre l'enquête générations (effectuée auprès des personnes sorties du système éducatif en 2001) au niveau régional. Le Ministère de l'éducation nationale prévoit d'utiliser ses fichiers administratifs pour suivre la " carrière " des étudiants à l'aide d'un identifiant unique. Ce suivi pourrait avoir une composante territoriale. Le Département de la démographie de l'Insee projette d'étendre l'échantillon démographique permanent. Enfin, le Département de l'action régionale envisage d'utiliser des données de pseudo-panels alimentées par les DADS et les statistiques de DEFM.

Enfin, signalons une lacune persistante, qui correspond à une difficulté d'ordre opérationnel : les informations sur les échanges entre territoires, à tous les sens du terme (personnes, marchandises, transports, etc.). Je pense que nous devons attendre encore pour assister à des développements significatifs dans ce domaine, même si les données de recensement contiennent déjà des données sur les déplacements définitifs.

II - Débats

Jean-Pierre PUIG, Secrétaire général du Cnis

Je pense qu'il était très utile d'avoir une synthèse des différentes opérations programmées. Avez-vous des remarques ou des compléments à ajouter à cette présentation ?

Jean OUSSET, Mairie de Juvignac

Vous avez tout à l'heure évoqué les comparaisons spatiales de prix. Sauf erreur de ma part, le passage à l'euro facilite les comparaisons internationales de prix. Les calculs de parité de pouvoir d'achat devraient être simplifiés. Ne devrions-nous pas coordonner nos enquêtes avec nos voisins communautaires de telle façon que les comparaisons entre régions de pays différents soient facilitées ?

Jean-François ROYER, rapporteur

Le passage à l'euro n'implique pas l'uniformité des prix sur le territoire communautaire. Nous ne procédons pas très souvent à des comparaisons de niveau de prix sur le territoire national car les disparités entre régions sont assez faibles. Seule la Corse fait exception à la règle. Lors de la dernière enquête, les différences de prix observées étaient généralement inférieures à 2 % par rapport à la moyenne nationale.

Jean OUSSET, Mairie de Juvignac

Tout dépend du produit étudié.

Jean-François ROYER, rapporteur

Nous travaillons sur des indicateurs agrégés.

Marie-Hélène BOULIDARD, Mairie de La Roche-sur-Yon

Ne devons-nous pas réfléchir à la façon dont les producteurs pourront informer les collectivités des programmes prévus pour leur permettre d'en demander une extension ?

Jean-François ROYER, rapporteur

Il serait en effet utile que les services producteurs adressent leurs programmes aux Cries ou à défaut aux collectivités locales concernées.

Marie-Hélène BOULIDARD, Mairie de La Roche-sur-Yon

Cela éviterait de lancer une enquête spécifique alors qu'une enquête plus globale est prévue.

Jean-Pierre PUIG, Secrétaire général du Cnis

Le site du Cnis pourrait servir de relais. Il serait coûteux d'informer directement l'ensemble des collectivités.

AVIS ADOPTÉS PAR L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 18 DÉCEMBRE 2003

(Compte-rendu du 18 février 2004 - n°36/D130)

Avis sur le programme à moyen terme 2004-2008

1. Le Conseil apporte son soutien à la démarche visant à mettre en place un **système d'informations partagées entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le cadre de la décentralisation**. Ce système aurait pour objectif de rassembler et mettre à disposition les informations permettant de suivre les domaines dont les compétences sont confiées aux collectivités territoriales de façon exhaustive et homogène sur l'ensemble du territoire national afin de ne pas créer d'inégalités régionales. Ce système d'informations partagées devrait fournir l'information nécessaire au Parlement et au Gouvernement, fonder les systèmes d'évaluation et de péréquation prévus par les lois de décentralisation, alimenter le débat démocratique, assurer le respect des engagements internationaux en matière statistique et permettre les comparaisons finement localisées entre collectivités territoriales dans le respect des règles déontologiques.
2. Le Conseil estime que la dévolution de **nouvelles compétences aux collectivités territoriales** dans le cadre de la loi de décentralisation va accroître leur intérêt pour les informations statistiques et leurs responsabilités dans ce domaine. Il considère qu'un **appui méthodologique** doit leur être apporté par les services statistiques publics dans le cadre des procédures instituées par la loi de 1951.
3. Le Conseil souligne que seuls des référentiels géographiques de qualité, partagés et de couverture spatiale suffisante permettront aux administrations de produire des statistiques locales cohérentes. Il considère comme prioritaires les efforts entrepris en ce sens dans le système statistique public, et encourage la recherche de synergies avec la constitution du « **référentiel à grande échelle** ».
4. Sans exclure la possibilité d'une diffusion des résultats à des échelons infracommunaux autres que l'IRIS 2000 au profit de catégories particulières d'utilisateurs en charge de politiques urbaines, le Conseil souhaite que le **découpage en quartiers « IRIS 2000 »**, créé à l'occasion du recensement de population de 1999, devienne un découpage privilégié pour l'ensemble des statistiques socio-économiques de niveau infra-communal, qu'elles résultent d'enquêtes ou d'exploitations de données administratives. Il souligne que la maintenance de ce découpage, et la gestion de ses évolutions, devront donner lieu à des concertations entre les communes concernées et les statisticiens publics en liaison étroite avec la CNIL.
5. Le Conseil soutient les opérations ambitieuses qui sont engagées pour fournir annuellement les **données de base de statistique régionale et locale** en matière de population, d'emploi, d'activités économiques et d'équipements. Tout en notant la visée de long terme de ces investissements, il demande que de premières réalisations soient disponibles dès 2006-2008.
6. Le Conseil souhaite que l'**Inventaire Communal** réalisé en 1988 et 1998 soit **renouvelé** au cours des cinq ans qui viennent ou au début de la période suivante, dans une conception renouvelée permettant d'appréhender les usages nouveaux de l'espace.
7. Le Conseil constate le besoin croissant de **comparaisons internationales au niveau des régions et des villes**, et encourage les services statistiques à développer leurs initiatives pour réaliser de telles comparaisons, au sein des organismes internationaux et notamment d'Eurostat, ou par des initiatives bilatérales ou multilatérales.

RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS NOUVELLES AU COURS DU MOYEN TERME 2004-2008

Résumé des programmes statistiques 2004-2008 des services producteurs

Le tableau ci-après ne se substitue pas aux programmes des services producteurs de la statistique publique. Il constitue une synthèse très simplifiée de la réponse des services producteurs aux demandes exprimées par le Cnis. Il est centré sur les travaux nouveaux ou à périodicité supérieure à l'année. En revanche, les travaux visant à améliorer la qualité, les traitements informatiques, l'accessibilité des résultats, l'harmonisation européenne ou l'obtention de statistiques à un niveau géographique régional ou local, ne sont pas recensés ici si ces travaux ne donnent pas lieu à une nouvelle forme de collecte, et ceci quelle que soit l'importance des moyens mis en œuvre dans le cadre de l'harmonisation européenne.

Les programmes statistiques concernant **les entreprises** sont marqués pour la période 2004-2008 par l'engagement de la refonte du dispositif de production des statistiques structurelles d'entreprises et par les préoccupations suivantes :

1. Elaboration de la nouvelle base de comptabilité nationale 2005 (ceux de la base 2000 sont largement engagés, mais seront également publiés durant la période considérée) ;
2. Adaptation au changement de nomenclature de 2007/2008 de l'ensemble des statistiques de l'appareil productif ;
3. Amélioration des outils de la conjoncture (notamment dans le cadre des demandes européennes) et extension de ceux-ci à de nouveaux domaines (hors enquêtes de conjoncture, des projets porteront sur les hôpitaux, les collectivités locales, les entreprises de la défense,...) ;
4. Raccourcissement des délais pour la fourniture d'indicateurs conjoncturels ;
5. Meilleure connaissance des TIC (technologies de l'information et de la communication), notamment dans le domaine du contenu et des usages, et non plus seulement des équipements ;
6. Meilleur suivi des groupes et des très petites entreprises ;
7. Mise en place du règlement européen sur les déchets ;
8. Développement des analyses en termes de marchés et suivi des marchés nouvellement ouverts (énergie, télécommunications,...), développement des outils de suivi des marchés de l'immobilier ;
9. Adaptation de la collecte aux nouvelles normes comptables internationales dites IAS/IFRS ;
10. Réflexion sur le suivi des actifs immatériels ;
11. Extension du champ des indices de prix de production à de nouveaux produits (services, commerces, produits agricoles, biens d'investissements, construction de bâtiments non résidentiels...) et aux échanges extérieurs ;
12. Allègement de la charge des entreprises.

A cela, s'ajoutent de très nombreux projets, dans la prolongation des efforts antérieurs, portant sur le domaine de l'innovation, de la R. & D.⁶ et des changements organisationnels.

Dans **le domaine démographique et social**, les orientations 2004-2008 s'inscrivent dans la **continuité** (compte tenu des délais de mise en œuvre des projets), la **consolidation** (compte tenu des avancées significatives effectuées au cours du moyen terme précédent) et l'**innovation** (compte tenu des évolutions de l'environnement et de la demande sociale).

Les changements majeurs qui caractérisent l'environnement de la statistique sociale tiennent à la montée en puissance de la statistique sociale européenne, à la nouvelle loi d'organisation de la loi de finances (LOLF) et aux conséquences des lois de décentralisation.

⁶ Recherche et développement.

Du côté des sources et outils du système statistique, on notera une utilisation de plus en plus systématique des sources administratives, une intégration des données produites annuellement par le nouveau recensement de population (emploi, logement, migrations...) et une demande de constitution de panels ou de suivi de cohortes afin de mieux prendre en compte les trajectoires.

La « demande sociale » apparaît forte dans les domaines de l'insécurité, des populations vulnérables, de l'immigration et dans tout ce qui touche à la santé. Du côté du marché du travail, le suivi des politiques d'emploi, de la durée du travail et de la formation continue ainsi qu'une meilleure connaissance de l'emploi public et plus largement de l'efficacité du secteur public sont souhaités. Plus généralement, une plus grande transversalité entre domaines (santé et itinéraire professionnel...), une production systématique d'indicateurs (y compris au niveau européen) et une meilleure mise à disposition des données (délai et accessibilité par le Web) seront recherchés.

Les enquêtes sur les conditions de vie des ménages de l'Insee reprendront les thèmes habituellement prévus, avec un passage à un rythme quinquennal pour l'enquête sur la santé. L'Insee et le SES feront des progrès dans le domaine du coût et du prix des logements (Indice du coût de la construction, Indice notaires-Insee du prix des logements anciens).

Des développements sont également attendus du côté des services statistiques ministériels (SSM) et de l'INED sur les histoires familiales, sur les pratiques culturelles, sportives ou associatives, et du côté du tourisme. Les statistiques de santé seront fortement renouvelées au cours de la période du programme 2004-2008 : les demandes en matière de prévention, de prise en charge, d'usage des médicaments, de sécurité alimentaire ont été prises en compte par les services producteurs. L'amélioration de la connaissance des discriminations, des situations de violence, de l'accès à la protection sociale et des flux migratoires est aussi annoncée dans les programmes.

Dans tous les cas, l'Insee et les SSM ont prévu une mise à disposition plus large de résultats à un niveau régional ou local fin pour les besoins des décideurs. Les statisticiens publics porteront aussi une attention particulière à l'intercommunalité.

Nombre des opérations nouvelles ou à périodicité supérieure à l'année (*)

Formation Cnis ▼	Echéance						Total
	2004	2005	2006	2007	2008	à déterminer	
Agriculture	2	4	4	1	2		13
Environnement			1			1	2
Commerce, Services	2	1				3	6
Industrie, IAA, Energie	10	2	2			10	24
Monnaie, Finances	1	5	4	1		3	14
Transports, Tourisme	3	1		1	2	5	12
Urbanisme, Equipement, Logement	1	2	2	1	3	1	10
Démographie, CDV	6	4	2	4	3	4	23
Education, Formation	3	2	3			2	10
Emploi-Revenus	7	5	3	3		4	22
Santé, protection sociale	5	1	1	1		3	11
Total	40	27	22	12	10	36	147

(*) Le nombre d'opérations nouvelles ou à périodicité supérieure à l'année est ici arbitrairement celui des opérations retenues pour les tableaux ci-après.

**Formation « Agriculture », récapitulatif des opérations nouvelles ou
de périodicité supérieure à l'année**

Opérations	Unité	Suivi	Observations
Inventaire communal	Insee - SCEES	En 2008.	Pour la préparation du recensement agricole 2010.
Généralisation de SIRENE aux entreprises agricoles	Insee - SCEES	Sur la période 2004-2008	En liaison avec la BDNI-IPG (base de données nationale d'identification).
Enquêtes "structure des exploitations agricoles"	SCEES	En 2005 et 2007 après 2003.	
Enquête "petites coopératives"	SCEES	prévue en 2006	Enquête quinquennale permettant de compléter le champ de l'EAE sur les coopératives de moins de 10 salariés.
Enquête sur les déchets de l'agriculture	SCEES	En 2005 ou 2006.	Application de la directive CE "nitrates" et extension du champ (vignes, vergers et légumes).
Enquête "alimentation porcine"	SCEES	En 2004 et éventuellement en 2007.	Réponse à des préoccupations environnementales.
Enquête "aviculture"	SCEES	En 2004.	Volet sur le parc de bâtiments, l'environnement et le bien-être animal
Enquête "structure de la production de légumes"	SCEES	En 2005.	
Enquête sur les signes officiels de qualité et d'origine	SCEES	En 2005.	
Enquête sur les productions de l'agriculture "biologique"	SCEES	En 2006.	
Enquête "Bâtiments d'élevage"	SCEES	En 2006.	Version simplifiée de l'enquête de 2001.
Enquête "Pratiques culturales"	SCEES	En 2006.	Application de la directive CE "nitrates" et extension du champ (vignes, vergers et légumes).
Enquête "vergers"	SCEES	En 2007.	Application d'un règlement communautaire.

**Formation « Environnement », récapitulatif des opérations nouvelles ou
de périodicité supérieure à l'année**

Opérations	Unité	Suivi	Observations
Enquête "Eau et assainissement"	SCEES - Ifen	Début 2006.	Avec usage de sources administratives
Connaissance des déchets	Ifen - ADEME	A partir des données administratives, éventuellement complétées par des enquêtes	Réponse aux exigences du règlement européen sur les déchets (origines et traitements des déchets), voir programme « industrie »

Voir aussi les opérations concernant l'environnement dans les programmes des formations « agriculture », « industrie, IAA, énergie » et « démographie, conditions de vie ».

Formation « Commerce, services », récapitulatif des opérations nouvelles ou de périodicité supérieure à l'année

Opérations	Unité	Suivi	Observations
Enquête "points de vente"	Département DAT de l'Insee	Fin 2004	Renouvellement.
Enquêtes thématiques	Département DAT de l'Insee	A déterminer	Selon actualité et demandes européennes
Enquête "Innovation"	Département DAT de l'Insee	Fin 2005	Voir enquête correspondante dans l'industrie (SESSI-SCEES).
Mise en œuvre du règlement statistique européen sur la société de l'information	Département DAT de l'Insee - DDM	Selon calendrier d'adoption européen.	Résultat très probablement annuel.
Extension de couverture des indices de prix des services aux entreprises	Département DAT de l'Insee	Opération permanente	Extension suivant les exigences du règlement européen
Mesure économique du secteur associatif	Département des comptes nationaux de l'Insee	Etablissement d'un compte satellite à partir de 2001	Opération ponctuelle.

Voir aussi enquête COI dans le programme « Industrie, IAA, énergie ».

Formation « Industrie, Industries agricoles et alimentaires, Energie », récapitulatif des opérations nouvelles ou de périodicité supérieure à l'année

Opérations	Unité	Suivi	Observations
Enquête "changements organisationnels et informatisation" (COI)	Département DAT de l'Insee - DARES - SESSI - SCEES - CEREQ - CEE	Fin 2006	Renouvellement.
Elargissement de l'EPEI aux TPE du commerce et des services	Département SSE de l'Insee - SDACAS		Extension au champ dit « ICS », donc y compris transports et BTP.
Application des règlements européens sur l'environnement	Département SSE de l'Insee - SESSI - SCEES	Dépenses engagées par les entreprises pour protéger l'environnement et production de déchets	Règlement européen 2150/2002 du 25/11/02.
Mise en œuvre du règlement statistique européen sur la société de l'information	Département SSE de l'Insee - SESSI - SCEES	Selon calendrier d'adoption européen	Résultat très probablement annuel (voir aussi formation « commerce, services »).
Enquête quinquennale sur les possibilités de croissance et de créations d'emplois	Division des enquêtes de conjoncture de l'Insee	En juin 2004 sur la période 2004-2008.	Demande européenne.
Harmonisation des enquêtes de conjoncture	Division des enquêtes de conjoncture de l'Insee	Questionnaires harmonisés à partir de janvier 2004.	Les demandes de la Commission européenne pour 2004 sont en cours de définition.
Production et diffusion d'indices de Valeur ajoutée et d'EBE	Division ICA de l'Insee	Opération nouvelle à caractère permanent. Année de lancement en 2004.	
Publication de la base 2000 des indices relevant du règlement STS	Division ICA de l'Insee	Opération nouvelle à caractère permanent. Année de lancement en 2004.	
Etablissement d'indices d'entrées de commandes en valeur dans la zone € et dans le reste du monde	Division ICA de l'Insee	Opération permanente (mensuelle). Première publication CVS en 2004 et distinction de zones en 2005	Rétropolation des séries à partir de 1998 ou généralement 2000.
Publication d'indices de chiffre d'affaires en valeur en France et dans les pays tiers	Division ICA de l'Insee	Opération permanente. Année de lancement en 2003.	

Formation « Industrie, Industries agricoles et alimentaires, Energie » (fin)

Opérations	Unité	Suivi	Observations
Indice de prix à l'importation (zone euro et hors zone euro)	Division Prix de vente industriels de l'Insee	Opération nouvelle à caractère permanent. Année de lancement en 2004.	Extension sur toute la durée du programme moyen terme. Taux de couverture prévisible de 2/3 en fin de programme moyen terme.
Partage des prix de production selon les marchés extérieurs (zone euro et hors zone euro)	Division Prix de vente industriels de l'Insee	Opération nouvelle à caractère permanent. Année de lancement en 2004.	Extension sur toute la durée du programme moyen terme. Taux de couverture prévisible de 2/3 en fin de programme moyen terme.
Extension de couverture des indices de prix à la production pour les marchés extérieurs	Division Prix de vente industriels de l'Insee	Opération permanente.	Extension sur la durée du programme moyen-terme. Couverture totale probable en fin de programme moyen terme et changement de base quinquennale (base 2005)
Elaboration d'indicateurs d'efficacité énergétiques	Observatoire de l'Energie		Demande européenne.
Suivi des énergies renouvelables	Observatoire de l'Energie		Directive européenne 2001/77 du 27/09/01.
Suivi des marchés ouverts de l'énergie	Observatoire de l'Energie		
Constitution de la base de donnée SANDIE	OED	Statistiques Annuelles sur la Défense, son Industrie et ses Entreprises.	
Enquête sur les petites coopératives agricoles de transformation ou de commercialisation	SCEES	Pluriannuelle - date proposée 2006 (après 1996 et 2001)	Unités exclues du champ de l'EAE
Enquête "matières premières utilisées pour l'alimentation animale"	SCEES	programmée pour 2004 puis 2007	Enquête triennale
Elargissement de l'enquête R&D aux services	SDES		
Constitution d'un répertoire des laboratoires de recherche publique	SDES - Département SSE de l'Insee	Etude du projet en 2004.	
Enquêtes thématiques	SESSI -SCEES - SES	A déterminer.	Selon actualité et demandes européennes.
Enquête "Innovation"	SESSI-SCEES	CIS4 en 2005 puis réflexion sur une nouvelle forme de collecte, EAE par exemple.	Selon demandes européennes tous les 4 ans.
Enquête légère sur l'innovation	Département SSE de l'Insee-SDES-SESSI-SCEES	En 2007 sur 2006 ou 2011 sur 2010 selon les secteurs probablement.	Complément aux demandes européennes.

**Formation « Monnaie, finance, balance des paiements », récapitulatif des opérations nouvelles
ou de périodicité supérieure à l'année**

Opérations	Unité	Suivi	Observations
Collecte sur les « Autres intermédiaires financiers »	BdF-DESM-SASM	Démarrage de la collecte en 2006	Demande de la BCE portant sur les institutions financières autres que monétaires.
Refonte de la collecte auprès des établissements de crédit	BdF-DESM-SASM	Nouvelles remises en 2007	Projet européen coordonné par la BCE
Mise en œuvre de la guideline MUFA (Monetary Union Financial Accounts statistics) de la BCE	BdF-DESM-SESOF	Levée de toutes les dérogations pour novembre 2005	Projet européen coordonné par la BCE
Mise en œuvre du règlement sur les SIFIM (Services d'intermédiation financière indirectement mesurés)	BdF-DESM-SESOF	Transmission à Eurostat à compter de janvier 2005	
Mise en œuvre de la base 2000 pour les comptes financiers	BdF-DESM-SESOF	Publication en mai 2005	
Aménagement de l'enquête-titres	BdF-DESM-SEVAM	Échéance 2005	Adaptation aux demandes de la BCE
Renouvellement de la population des déclarants directs	BdF-Direction de la balance des paiements	Mise en place en 2004. Opération liée aux deux suivantes.	Résulte de la décision européenne d'imposer un seuil d'exemption déclarative pour les banques pour les virements inférieurs à 12.500 €
Elaboration d'une enquête sur les opérations internationales des PME : constitution préalable d'un répertoire des entreprises actives à l'international	BdF-Direction de la balance des paiements - Direction des Entreprises	Mise en œuvre à partir de 2006. Opération liée à la suivante.	Évolution du système de collecte découlant du relèvement à 50.000 € en 2006 du seuil d'exemption mentionné ci-dessus qui entraînera une perte importante d'informations
Enquête pour les besoins de la Balance des paiements sur les échanges de services PME/PMI	BdF-Direction de la balance des paiements	Opération nouvelle à caractère permanent. Etude du projet en 2004-2005 pour mise en œuvre en 2006.	La sélection des entreprises se fera sur la base d'un répertoire des entreprises actives à l'international.

Formation « Monnaie, finance, balance des paiements » (fin)

Opérations	Unité	Suivi	Observations
FATS (Foreign Affiliated Trade Statistics) et connaissance de l'activité des filiales étrangères et résidentes des entreprises multinationales	BDF-Direction de la balance des paiements et Département SSE de l'Insee	Application du futur règlement européen sur les filiales étrangères.	Mise en cohérence de différentes sources (BdF, Insee, SESSI, DREE, Trésor)
Trimestrialisation de la position d'investissement internationale	BdF-Direction de la balance des paiements	À compter de décembre 2004	Obligation européenne (BCE)
Publication des performances de la cotation en terme de prévision du risque	BdF-Direction des entreprises		
Etude sur les entreprises innovantes	BDF-Direction des entreprises	Échéance 2006	Croisement de l'enquête SESSI et des données de la Centrale de bilans de la Banque de France
Etudes sur le risque de crédit	BDF-Direction des entreprises		Contexte des accords de Bâle II

Voir aussi dans le programme « Transports, tourisme » l'enquête auprès des visiteurs étrangers.

Formation « Transports, Tourisme », récapitulatif des opérations nouvelles ou de périodicité supérieure à l'année

Opérations	Unité	Suivi	Observations
Enquête auprès des visiteurs étrangers	Direction du tourisme et BdF- Direction de la Balance des paiements	Mise en place en 2004.	
Enquête "Vacances"	Division conditions de vie des ménages de l'Insee	En octobre 2004, sur les vacances d'hiver 2003-2004 et celles d'été 2004.	Dans le cadre de l'EPCV.
Fichier communal des capacités d'hébergement	Insee - DAT - Pôle tourisme	Projet sur la période 2004-2008	
Suivi des hébergements touristiques autres qu'hôtels et campings	Insee - DAT - Pôle tourisme		Dispositif à mettre en place
Extension de l'enquête trimestrielle sur les prix des services de transports de marchandises	SES		Couverture progressive, en liaison avec l'extension du règlement européen sur les statistiques conjoncturelles
Enquête "envois – chargeurs - opérations" dite ECHO	SES	En 2008 au mieux	L'enquête 2003-2004 est en cours
Enquête sur l'utilisation des véhicules utilitaires légers (VUL)	SES	A réaliser en 2006, sur 2005, pour respecter le rythme quinquennal	Enquête complémentaire à l'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules de transport routier de marchandises
Enquête sur l'utilisation des véhicules automoteurs spécialisés (VASP)	SES	A réaliser en 2007, sur 2006, pour respecter le rythme quinquennal	Enquête complémentaire à l'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules de transport routier de marchandises
Enquête « Transit »	SES	Prévue pour 2004	Poids lourds tous pavillons passant les barrières alpine ou pyrénéenne
Evolution du suivi des transports de voyageurs longue distance	SES		Consolidation du système de suivi
Suivi des transports de voyageurs par rail	SES		Entrée en application en 2004 du règlement CE 91/2003 du 16/12/2002
Enquête annuelle sur les conditions de travail des conducteurs du transport routier de marchandises	SES	Première réalisation en 2004	Enquête complétant le suivi permanent de la durée du travail réalisé à partir des disques de chronotachygraphes.
Enquête TIC dans les transports	SES	Au cours de la période	

Formation « Urbanisme, équipement, logement », récapitulatif des opérations nouvelles ou de périodicité supérieure à l'année

Opérations	Unité	Suivi	Observations
Enquête Logement	Division logement de l'Insee	En 2006	Refonte substantielle du questionnaire, liée à la rénovation du tronc commun.
Séries de stocks et de flux du parc de logements	Division logement de l'Insee	Projet sur la période 2004-2008	Travaux méthodologiques pour la prise en compte de fichiers administratifs et du recensement rénové de la population.
Indice du coût de la construction	Insee division CEI et SES	Poursuite des travaux engagés, objectif 2005	Mise en place d'une réforme méthodologique
Prise en compte du changement de nomenclature	SES et division CEI de l'Insee	2007	Suivi des négociations internationales
Enquêtes thématiques nouvelles	SES	A déterminer en coordination au sein du système statistique d'entreprise.	Développer de nouvelles enquêtes associées à l'EAE, selon l'actualité et les demandes européennes.
Enquête "entretien-amélioration du bâtiment"	SES	En 2004 sur 2003.	Tous les 4 à 5 ans, réédition de celle de 2000 sur 1999.
Enquête TIC dans la construction	SES	Reconduction en 2006	Périodicité selon la demande européenne
Extension du champ des indices de prix aux bâtiments non résidentiels	SES	Projet sur la période 2004-2008	Construire des indices de prix pour la construction neuve et l'entretien - amélioration.
Mobiliser les bases de données d'actes de mutation pour améliorer la connaissance du marché des biens immobiliers (logements, terrains, bâtiments non résidentiels)	SES en partenariat avec la DGI	En 2005, conditionné par la mise en place de la base nationale de données patrimoniales par la DGI	Substitution à l'ancienne enquête EXISTAN et extension aux terrains et bâtiments non résidentiels.
Rénovation de l'enquête sur le parc locatif social	SES	Lié à la démarche d'urbanisation du système d'information sur le parc locatif social	Redéfinition du contenu, en complémentarité aux autres opérations et reconsidération de son statut.

**Formation « Démographie, conditions de vie », récapitulatif des opérations nouvelles
ou de périodicité supérieure à l'année**

Opérations	Unité	Suivi	Observations
Nouveau recensement de la population : enquêtes annuelles auprès d'environ 8 000 communes selon un cycle quinquennal	Organisation par l'Insee - Unité « Recensements » Réalisation par les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale	Evaluation annuelle et prise en compte de l'ensemble du territoire métropolitain de la France, des DOM et de Saint-Pierre-et-Miquelon en cinq ans.	Le recensement des communautés reste de la responsabilité de l'Insee
Enquête sur les professions culturelles	DEP	Sur la reconversion des danseurs en 2004, autres sujets à définir	
Enquête sur "l'univers culturel des jeunes"	DEP		Sur la base du panel d'élèves enquêtés en 2002 et 2004.
Enquête sur les dépenses culturelles des collectivités locales	DEP		Réforme méthodologique, prise en compte de l'intercommunalité et annualisation du dispositif actuel.
Répertoire des unités culturelles	DEP - Insee		Construction d'un répertoire associé à SIRENE / projet de répertoire des équipements.
Rénovation de l'indice des prix à la consommation DOM	Division "Prix à la consommation" de l'Insee	de 2004 à 2007.	
Travaux sur les comparaisons spatiales de prix	Division "Prix à la consommation" de l'Insee	de 2004 à 2008.	
Enquête "Budget de famille"	Division conditions de vie des ménages de l'Insee	En 2005.	Enquête quinquennale.
Enquête "Transports"	SES et Division conditions de vie des ménages de l'Insee	En 2007.	Enquête précédente datant de 1993-1994.
Enquête « emploi du temps »	Division conditions de vie des ménages de l'Insee	En 2008.	Décennale.
Enquête "pratiques environnementales"	Division conditions de vie des ménages de l'Insee	En janvier 2005.	Dans le cadre de l'EPCV.

Formation « Démographie, conditions de vie » (fin)

Opérations	Unité	Suivi	Observations
Enquête "participation à la vie culturelle et sportive"	Division conditions de vie des ménages de l'Insee	En janvier 2007 ou octobre 2007.	Dans le cadre de l'EPCV.
Enquête "nouvelles technologies"	Division conditions de vie des ménages de l'Insee	En octobre 2005 ou janvier 2006.	Dans le cadre de l'EPCV.
Enquête "générations et genre"- GGS-France	INED	A l'automne 2005.	Programme Population Activities Unit de l'ONU
Etude sur l'adoption	INED	Collecte terminée début 2004.	
Projet d'enquête "les secondes générations"	INED	demande de financement européen en décembre 2003	Programme Institute for Migration and Ethnic Studies, IMES-Amsterdam
Enquête "Contexte de la sexualité en France"	INED	En 2004.	Suite de l'enquête CSF 1992.
Projet d'enquête "processus d'intégration des nouvelles générations d'immigrés et de leurs descendants"	INED	Pour 2006-2007.	Projet en coordination européenne, suite de l'enquête MGIS de 1992.
Réflexion sur un panel d'enfants	Unité mixte INED-INSERM, et DREES	Etude de 2002 à 2005	Recherche de partenariat pour un panel de 20 000 enfants (appel à proposition INSERM en janvier 2004).
Couplage des collectes d'information sur les licences sportives dans le cadre des conventions d'objectifs signées entre les fédérations et le ministère des sports	Mission BDIS	La nouvelle procédure démarre en 2005, sur l'exercice 2004.	Objectif : alléger la charge de réponse des fédérations tout en assurant un meilleur taux de réponse aux informations collectées
Répertoire des équipements sportifs	Mission BDIS - Insee	En 2004-2005.	Construction d'un répertoire associé à SIRENE / projet de répertoire des équipements
Système d'enquêtes auprès des justiciables	SDSED	Etude préalable en 2004, initialisation en 2005 ou 2006.	Eléments complémentaires pour l'application de la LOLF
Panel des mineurs suivis en justice	SDSED	Validation du projet en cours	

**Formation « Education, formation », récapitulatif des opérations nouvelles
ou de périodicité supérieure à l'année**

Opérations	Unité	Suivi	Observations
Dispositif renouvelé d'observation des entrées dans la vie active	CEREP	Par alternance, génération pleine sur 40000 questionnaires (1998, 2004) et mini-génération sur 10000 questionnaires (2001; 2007)	
Enquête sur la formation professionnelle (CVTS-3)	CEREP - DARES	En 2006, sur 2005, auprès des entreprises.	Enquête Continuing Vocational Training Survey (CVTS) réalisée en 1992 et 2000.
Enquête sur la formation continue	Division emploi de l'Insee, CEREP, DARES	En 2006, auprès des ménages.	Enquête complémentaire à l'enquête emploi. éventuellement couplée avec CVTS
Enquête sur la validation des acquis de l'expérience	DARES	En 2005, auprès des personnes ayant candidaté à un processus de VAE	Un rapport au Parlement est prévu avant 2007.
Mise en place d'un système d'information sur les moyens des établissements d'enseignement (IME)	SDES	Début de réflexion en fin d'année 2003.	Système partagé avec les collectivités locales.
Enquête sur l'assiduité des élèves	SDES	Durant l'année scolaire 2003-2004.	
Enquête IRLS (Progress international reading literacy study)	SDES	En 2005 ou 2006.	Evaluation des élèves du primaire et "littératie"
Enquête PISA	SDES	En 2006.	Compétences des élèves de 15 ans.
Nouveau panel de collégiens	SDES	Entre 2004 et 2008.	Remplacement du panel de 1995.
Prolongation du panel étudiant-élèves pour constitution d'un panel démographique	SDES, DPD, CEREP, DARES, CEE, INED, Insee		Nécessité d'un accord de la CNIL et problème de financement.

**Formation « Emploi, revenus », récapitulatif des opérations nouvelles
ou de périodicité supérieure à l'année**

Opérations	Unité	Suivi	Observations
Suivi de la convergence du SMIC	DARES	Avant 2005.	Complément à l'enquête ACEMO.
Suivi du nouveau régime des heures supplémentaires	DARES	En 2003-2004.	Complément à l'enquête ACEMO. Etude sur les évolutions possibles des questionnement sur les heures supplémentaires
Enquête REPONSE	DARES	En 2004-2005.	Réédition 1992-1993 et 1998-1999
Enquête sur l'emploi des travailleurs handicapés dans les établissements de moins de 20 salariés	DARES	En 2007.	
Connaissance statistique des délégués syndicaux	DARES		Etude en cours avec l'IRES.
Construction des panels pour le suivi longitudinal des bénéficiaires de contrats aidés	DARES	Pas avant 2006-2007.	
Enquête sur la situation et la perception du travail dans le secteur privé selon le type de contrat (CDI, CDD et intérim)	Division emploi de l'Insee et DARES	En 2004.	Enquête réalisée par visite auprès des ménages en complément de l'enquête sur l'emploi (2000 personnes interrogées environ).
Rénovation des enquêtes européennes quadriennales sur les coûts et la structure des salaires	Division salaires et revenus d'activité de l'Insee, DARES	Structure des salaires en 2003 sur 2002, Coûts de la main d'œuvre en 2005, enquêtes ESS-ECMO en continu à partir de 2006.	
Enquête sur les sortants des listes de demandeurs d'emploi de l'ANPE et volet omnibus	DARES	En 2004.	Meilleure évaluation des sorties des listes de DEFM, pour palier la déficience des sources administratives. Projet d'adjonction en tant que de besoin d'un module ad hoc pour éclairer tel ou tel caractéristique des sortants.
Création d'un outil pour le suivi régulier des trajectoires et des mobilités sur longue période (5 à 10 ans)	DARES		Méthodes et instruments à déterminer.

Formation « Emploi, revenus » (fin)

Opérations	Unité	Suivi	Observations
Projet d'enquête sur l'emploi des plus de 50 ans	DARES		Auprès des employeurs, réédition de l'enquête ESSA, éventuellement complétée par un travail de la SDES sur les enseignants.
Enquête « offre d'emploi et recrutement »	DARES	En 2004-2005.	
Projet d'enquête sur "santé et itinéraire professionnel"	DARES - DREES	En 2006.	Etude CEE en cours.
Enquête sur l'aménagement du temps de travail dans la fonction publique d'Etat	DGAFF/BSEE		Sur l'ensemble des administrations centrales et un échantillon de services déconcentrés.
Enquête sur les transitions de la vie active à la retraite	Division emploi de l'Insee	En 2006	Enquête complémentaire à l'enquête emploi, demande Eurostat
Enquête "Durée et organisation du travail"	Division emploi de l'Insee	En 2004.	Enquête complémentaire à l'enquête emploi, demande Eurostat.
Enquête méthodologique "Information et vie quotidienne"	Division emploi de l'Insee	En 2004.	Sur les compétences en lecture et en calcul.
Enquête "Conciliation entre vie familiale et vie professionnelle"	Division emploi de l'Insee	En 2005.	Enquête complémentaire à l'enquête emploi, demande Eurostat.
Enquête "conditions de travail"	Division emploi de l'Insee - DARES	En 2005.	Enquête complémentaire à l'enquête emploi.
Enquête sur l'emploi des travailleurs handicapés	Division emploi de l'Insee - DARES	En 2007.	Enquête complémentaire à l'enquête emploi, réédition de l'enquête 2002
Enquête "Famille et employeur"	Division emploi de l'Insee - INED - DARES	Collecte fin 2004 pour les ménages, début 2005 pour les employeurs.	Volet "ménages" en complément à l'enquête emploi, volet employeur par voie postale.
Statistiques sur les ressources et les conditions de vie des ménages	Division revenus et patrimoine de l'Insee	Annuelle à partir de 2004	Dispositif composé d'une enquête transversale annuelle ERCV et d'un panel sur 9 ans PRCV. Version française du projet européen SILC

**Formation « Santé, protection sociale », récapitulatif des opérations nouvelles
ou de périodicité supérieure à l'année**

Opérations	Unité	Suivi	Observations
Enquête "Santé et protection sociale"	CREDES	Enquête bisannuelle, (2004, 2006 et 2008).	En 2004 rénovation partielle, finalisée en 2006.
Projet SHARE (Survey of Health, Ageing and retirement in Europe)	CREDES	Enquête pilote en 2004, puis enquête en 2005 si le test est positif.	Sur un échantillon de 1500 à 2500 personnes de plus de 50 ans
Enquête auprès des établissements d'hébergement des personnes âgées (EHPA)	DREES	A partir de 2004, avec un volet sur l'état de santé des pensionnaires.	
Enquête sur le devenir des enfants en situation de handicap	DREES	En 2004.	
Enquête sur les patients cancéreux / mode de vie et prise en charge des patients atteints de maladies chroniques ou liées au vieillissement	DREES	En 2004.	Début d'un ensemble d'efforts pour la connaissance des modes de vie et de prise en charge des pathologies chroniques ou liées au vieillissement.
Création d'un dispositif statistique public d'observation de la santé par la médecine de ville	DREES-CREDES	Expertise préalable en 2004.	Objectif : disposer d'un outil équivalent à ce que permet le PMSI en matière d'observation de la santé à l'hôpital.
Refonte du système d'enquêtes sur la santé	DREES et Insee	En 2006-2007 pour une enquête en 2009	Organisation autour du noyau de la future enquête européenne.
Exploitation des sources sur le médicament	DREES		Selon les conclusions du groupe de travail du Cnis.
Exploitation du SNIIRAM	CNAMTS		Mise en place d'échantillons de professionnels de santé et d'échantillons de bénéficiaires
Projet d'enquête sur « santé et itinéraire professionnel »	DARES - DREES	En 2006.	Étude CEE en cours.
Enquête « violences et santé »	DREES-Insee-INED	En 2005.	

DÉBATS DU CONSEIL

BUREAU DU CNIS DU 28 MARS 2003

MOYEN TERME 2004-2008

DEBAT

La réunion du Bureau du Cnis du 28 mars 2003 a été en partie consacrée aux questions relatives au Moyen terme 2004-2008. On trouvera ci-dessous quelques extraits de ces débats⁷. Après une présentation du programme des travaux alors en cours sur ce moyen terme, les membres du Bureau ont exprimé leurs points de vue et leurs besoins.

M. Vincent (CFE-CGC) évoque la difficulté de relier les statistiques européennes avec celles de l'OCDE, il souligne le besoin de comparaisons public/privé et de la production marchande ou non.

M. Chevallier (APCM) exprime trois préoccupations. Concernant la connaissance des petites entreprises, le souci d'alléger la charge statistique implique un recours croissant aux sources administratives. Si cela convient pour les données démographiques, les délais de mise à disposition sont trop importants pour les données économiques. Or, la demande sera croissante avec la décentralisation et on peut craindre des initiatives régionales peu compatibles avec un souci de cohérence nationale. Enfin, le suivi de l'insertion des jeunes sera vital dans un contexte de fort renouvellement démographique.

M. Renard (MEDEF) souhaite que le bilan du programme écoulé soit mieux isolé des perspectives futures. Il souligne que le Cnis est depuis longtemps à l'écoute des utilisateurs, et craint que le cadre européen ne devienne un « carcan ». Il s'inquiète pour la subsidiarité territoriale du fait de la décentralisation, et souhaite que la loi de 1951 soit renforcée pour éviter les effets négatifs sur la coordination statistique.

M. Descolonges (Membre élu) exprime la préoccupation du CRIES selon laquelle la statistique doit aider les acteurs régionaux. Cela suppose la mise en place d'enquêtes régionales coordonnées permettant les comparaisons entre régions, et également d'indicateurs permettant d'appréhender les ruptures au niveau local. Il note un besoin de statistiques locales sur l'appareil productif pour orienter les mesures et sur l'insertion des jeunes dans la vie active. Il fonde de grands espoirs sur l'analyse des flux de main d'œuvre grâce aux DADS. Autres domaines mal connus : les très petites entreprises, l'économie sociale, les professions libérales, l'emploi des handicapés dans les établissements non assujettis.

M. Robine (AFCI) apprécie que le Bureau puisse s'exprimer autrement que dans les formations. Il note les besoins d'information statistique dans les domaines suivants :

- indicateurs TIC en distinguant la part d'emplois supplémentaires et leur pérennité,
- les relations avec les sous-traitants et donneurs d'ordre, les partenariats inter-entreprises pour les porteurs de projets,
- la désindustrialisation et la part des services à l'industrie dans l'industrie,
- les comptes des collectivités locales dans des délais rapides,
- les flux de transport (origine-destination, flux aériens,...),
- dans le domaine de l'environnement, les déchets électro-ménagers et informatiques,
- les statistiques régionales et locales qui sont insuffisantes et trop tardives.

Il s'interroge sur la convergence des enquêtes de conjoncture de l'Insee et de la Banque de France.

⁷ L'intégralité du Compte-rendu de la réunion de ce Bureau, (ainsi que de celles des 27 juin 2003 et 6 novembre 2003) est publiée dans le *Rapport d'activité du Cnis 2003*, Tome 1, Rapport général, (N° 88, mars 2004).

M. Bachman (CGT), qui n'a pu assister à la réunion du Bureau, a fait parvenir au secrétariat du Cnis les préoccupations exprimées par la CGT. Elles concernent :

- les modalités de réalisation du RRP pour les populations vulnérables et la confidentialité,
- la nécessité de disposer d'indicateurs localisés permettant une bonne connaissance de l'emploi, du sous-emploi (en équivalent temps complet) et des qualifications,
- les dangers que fait courir la norme IASB en matière de future comptabilité des groupes,
- la connaissance sociale de l'occupation du parc locatif qui doit devenir une préoccupation plus importante au sein de la formation « urbanisme, équipement, logement »,
- l'arbitrage entre qualité des statistiques conjoncturelles et délai de production.

M. Duport (Président du Bureau et vice-président du Cnis) exprime ses préoccupations personnelles, de nature plutôt transversale :

- les questions de la décentralisation et du transfert des compétences doivent être intégrées à la réflexion sur le moyen terme, (conséquence des transferts sur la production statistique, besoins nouveaux d'information). De même les conditions de la production statistique par les offices et autres institutions autonomes, devraient être analysées.
- dans le domaine des statistiques d'entreprise, l'introduction des nouvelles normes comptables sera difficile à intégrer. Il faudra expliquer les évolutions nécessaires.
- dans le domaine des conditions de vie, l'approche infracommunale sera très importante. Par ailleurs le fait que le département pourrait être le grand bénéficiaire de la décentralisation doit être intégré à la réflexion.

A l'issue de ce tour de table, Alain Desrosières, Yves Detape puis Michel Glaude et Michel Hébert ont fait part de leurs réactions.

Alain Desrosières (Insee-DCSRI) souligne l'originalité française, qui consiste à disposer d'une instance d'animation et de coordination des services statistiques régionaux déconcentrés. Il rappelle toutefois que des tensions existent pour disposer d'une maîtrise au plan local de l'expertise statistique (nombreux observatoires locaux).

M. Duport souligne qu'il serait important d'associer aux travaux du Cnis des responsables de services régionaux.

Michel Glaude (Insee-DSDS) précise que :

- le RRP sera une nouvelle source de données essentielle à l'analyse de l'emploi, du logement, des migrations..., dont nous n'avons pas encore perçu tous les bénéfices,
- la mise en production réglée de sources fiscales exhaustives permettra d'apprécier la richesse locale du point de vue du revenu fiscal,
- les DADS permettront en matière d'emploi un recensement annuel de tous les salariés du secteur privé et semi-public,
- le SSP a fait d'importants investissements pour améliorer la connaissance régionale et locale : fichiers locaux, connaissance locale de l'appareil productif (CLAP), estimations d'emploi localisées (ESTEL),... mais tous ces outils sont encore en période de montée en charge.

Il ajoute que, dans le domaine des systèmes d'information, il faudra à l'avenir conjuguer et croiser diverses sources : fichiers administratifs, enquêtes nationales et estimations locales, nomenclatures,... Cela est déjà mis en œuvre dans le domaine de la santé avec l'enquête Handicap-Invalidité-Dépendance (HID).

Enfin, dans le domaine de l'insertion professionnelle, une articulation doit être trouvée entre les enquêtes de suivi national (CEREQ, DPD) et les enquêtes régionales (apprentissage). Tous ces outils doivent être exploités avant de mettre en place de nouveaux panels dont l'opportunité est incertaine.

En réponse à la question de M. Vincent, Yves Detape (Insee-DCSRI) répond que la pertinence des comparaisons internationales varie selon le leader de la norme utilisée (nomenclature des maladies de l'OMS/médecins).

Sur la question de M. Chevallier relative à la mobilisation des sources administratives pour les petites entreprises, Michel Hébert (Insee-DSE) précise que cela est difficile. Par exemple sur les 2,7 millions d'entreprises concernées dans SIREN, seules 1,7 millions font une déclaration de bénéfices fiscaux de type BIC, BNC, etc. et peuvent donc être appréhendées. De plus, les sources administratives nécessitent un lourd travail de mise en cohérence avec la statistique.

Par ailleurs, CLAP va répondre aux besoins d'information sur les petites entreprises au plan local.

Il précise que la France a le souci de faire respecter le principe de subsidiarité mais dans le cas des groupes, par exemple, la statistique doit être établie au niveau européen dans un souci de pertinence.

A la demande d'Eurostat, un indicateur précoce dans le commerce de détail est en cours de mise en place.

En matière de déchets, l'information pourra être mobilisée pour les déchets dangereux mais difficilement pour les autres.

En ce qui concerne les grandes orientations, pour les statistiques structurelles, des simplifications seront réalisées grâce à la mobilisation des sources administratives mais cela pose d'importants problèmes méthodologiques. En matière de cadre européen, une souplesse est nécessaire pour travailler avec les autres statisticiens européens mais cela est difficile pour les informations complexes (NTI, mondialisation,...). En ce qui concerne l'arrivée des normes comptables IASB, une réflexion a été menée pour compléter l'information de façon à retrouver les variables antérieures (plus-value,...), reste à la faire accepter par les autorités compétentes. Par ailleurs, le règlement européen laisse entrevoir la possibilité d'une coexistence de deux systèmes comptables. Il faut donc étudier comment récupérer l'information complémentaire. En ce qui concerne la complexification juridique des entreprises, des travaux importants ont été entrepris afin de mieux cerner la réalité économique des grands groupes.

En ce qui concerne les statistiques conjoncturelles, les conclusions qui ont été adoptées entre Eurostat et les Etats membres, à la fin de l'an dernier, doivent donner lieu à un nouveau règlement fin 2003 ou début 2004. Cela donne le panorama de ce que devraient être les évolutions au cours du prochain moyen terme, ce règlement devant être mis en oeuvre en 2005 et 2006, avec certaines possibilités de dérogations d'un à trois ans. Par ailleurs, un équilibre est nécessaire entre les indicateurs conjoncturels et la connaissance des marchés. Pour cela, il sera nécessaire de mieux mobiliser les statistiques de commerce extérieur.

Enfin, l'Europe est très ambitieuse en matière de connaissance des nouvelles technologies mais il semble préférable de procéder par annexes aux règlements existants plutôt que de concevoir de nouveaux règlements peu adaptés à une réalité mouvante.

Jean-Pierre PUIG, Secrétaire général du Cnis, précise que Jean-François Royer participera au prochain Bureau à l'issue de la Rencontre sur les statistiques régionales et locales à Lyon. Au cours de cette Rencontre, un point sera fait sur les travaux d'un groupe de travail sur les conséquences statistiques de la décentralisation. Les préoccupations européennes seront présentes au cours de la Rencontre du 24 avril.

En réponse à M. Duport, il indique que les textes prévoient la participation au Conseil de représentants de services régionaux mais que ceux-ci n'ont pu être nommés.

Enfin, il indique, en réponse à M. Vincent qu'une information sera faite au Bureau sur les travaux des « City groups » à l'ONU.

En réponse à une question de M. Renard sur la diffusion d'information par la BCE, M. Enfrun (Banque de France) précise que des investissements importants sont faits pour améliorer la qualité de l'information diffusée. Des informations homogènes seront diffusées sur les taux d'intérêt, un projet de construction d'une base de données européenne sur les opérations sur titres est en cours.

Jean-Michel Charpin (Directeur Général de l'Insee) remercie les membres du Bureau pour leurs contributions. Il exprime son souci que la nomenclature des formations du Cnis ne laisse échapper des domaines de réflexion nouveaux (insécurité). Il confirme que la pression européenne sera encore plus forte au cours du prochain moyen terme et rappelle qu'Eurostat a désormais la possibilité de publier des statistiques communautaires avant la publication des données nationales grâce à des estimations pour certains pays.

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 18 DÉCEMBRE 2003

(Extraits du compte-rendu du 18 février 2004 - n°36/D130)

SYNTHESE DES TRAVAUX MENES AU COURS DE L'ANNEE 2003 SUR LES ORIENTATIONS DES PROGRAMMES STATISTIQUES A MOYEN TERME

Jean-Pierre DUPORT, Vice-président du Cnis

J'invite Messieurs Béguin, Glaude et Royer à me rejoindre.

Statistiques d'entreprise

Jean-Marc BEGUIN, Directeur des statistiques d'entreprises - Insee

Veuillez m'excuser par avance si mes propos ne répondent pas exactement aux questions de Monsieur Renard : j'aborde en effet certains points de son intervention.

L'environnement du programme

Les opérations de ce programme s'appliquent, en principe, à l'ensemble du système productif. Je n'aborderai donc pas, entre autres, la connaissance des marchés, propre au monde industriel, ou des domaines connexes faisant l'objet d'une forte demande sociale : l'emploi et la localisation du système productif.

Les règlements européens

Avant les années 1990, le programme statistique français était la résultante de la confrontation entre l'offre des statisticiens et la demande exprimée par les membres du Cnis. Depuis lors, les statistiques, et tout particulièrement les statistiques d'entreprise, obéissent à des règlements européens. Ce cadre constitue, sinon une contrainte, du moins un schéma directeur du programme. Ce schéma évolue en fonction des demandes d'un certain nombre d'utilisateurs, au premier rang desquels la BCE.

Nous sommes concernés par six règlements européens. Ils portent respectivement sur les nomenclatures (PRODCOM, NACE), les unités statistiques, les répertoires d'entreprises et les statistiques conjoncturelles et structurelles.

PRODCOM vise principalement à homogénéiser les pratiques nationales. Comme Monsieur Renard l'indiquait, les Etats-membres n'appliquent pas pleinement ce règlement, ce qui en altère l'intérêt. Il est question d'étendre le champ des réponses à des entreprises exerçant une partie de leur activité dans l'industrie. En France, cet élargissement est déjà pratiqué.

La NACE n'a pas été évoquée jusqu'à présent. Un immense chantier de refonte des nomenclatures est en cours à l'échelle mondiale. Certains domaines particuliers ne sont pas isolés dans la nomenclature actuelle. Les frontières entre industrie et services, industrie et commerce, ou encore construction et industrie, sont susceptibles d'évoluer, ce qui aura des conséquences sur la production statistique.

Les règlements européens définissent huit unités statistiques. Nous nous appuyons essentiellement sur les notions d'unité légale et d'établissement, en statistique conjoncturelle comme en statistique structurelle. Les unités considérées sont différentes dans le règlement de statistiques structurelles et dans celui de statistiques conjoncturelles: il s'agit dans le premier cas, d'entreprises, et dans l'autre, d'unités d'activité économique. Eurostat a noté les problèmes de cohérence que cela soulevait entre statistiques conjoncturelles et structurelles. Pour notre part, nous avons des unités légales qui ne correspondent pas toujours à des entités économiques autonomes. Nous souhaitons donc utiliser, dans certains cas, la notion d'entreprise, au sens de la plus petite combinaison d'unités légales ayant un sens économique, pour améliorer les statistiques dites structurelles.

Nous n'avons pas de difficulté à suivre le règlement européen sur les répertoires : il s'agit de prendre en compte la démographie d'entreprises et d'envisager une extension éventuelle aux répertoires de groupes.

Les plus grandes évolutions auront trait aux règlements de statistique conjoncturelle et structurelle. Le champ des statistiques structurelles doit être étendu et de nouveaux domaines doivent être introduits. Quant aux statistiques conjoncturelles, il s'agit de raccourcir certains délais statistiques et d'introduire de nouvelles variables, introduction à laquelle nous nous sommes préparés.

La simplification administrative

Il s'agit de trouver le meilleur compromis entre le développement de l'information statistique réglementaire et la diminution souhaitée de la charge des enquêtes. La loi du 2 juillet 2003 a habilité le gouvernement à simplifier le droit en procédant par ordonnances. Je peux résumer les points qui nous concernent, si vous le souhaitez.

Jean-Pierre DUPORT, Vice-président du Cnis

Il serait utile de les rappeler.

Jean-Marc BEGUIN, Directeur des statistiques d'entreprises - Insee

L'adoption de l'ordonnance par le gouvernement entraînerait la modification de la loi du 7 juin 1951 de la façon suivante :

- La distinction entre les enquêtes obligatoires et non-obligatoires, qui relevait de l'usage, prendrait un sens légal.
- La transmission de données administratives à l'Insee et aux services statistiques ministériels pourrait être rendue obligatoire par le Ministre chargé de l'économie, après avis du Cnis. Aujourd'hui, les administrations sont libres de refuser de communiquer les informations administratives qu'elles possèdent.
- Le Comité du secret statistique verrait son champ d'action étendu aux collectivités locales. Il prendrait le nom de « Comité du secret concernant les données d'ordre économique et financier ».
- L'accès aux données administratives serait facilité pour les chercheurs. Le Comité du secret pourrait leur octroyer des autorisations d'utilisation des données mises à disposition de l'Insee, que ces données proviennent d'enquêtes statistiques ou de fichiers administratifs.
- Le délai de protection des informations statistiques serait porté à trente ans. Nous avons craint que la loi sur les archives n'autorisât une communication plus rapide des données individuelles.

L'utilisation accrue des sources administratives constitue un axe fort du programme 2004-2008.

L'utilisation des nouvelles technologies

Les nouvelles technologies devraient nous permettre de résoudre l'apparente contradiction entre la diminution de la charge d'enquête et l'augmentation de la production statistique. Nous souhaitons développer les échanges de données informatisées et les télédéclarations. Nous avons déjà lancé un programme de rénovation de SIRENE. Actuellement, 55 % des liasses peuvent être traitées par EDI. Nous espérons atteindre un taux de 80 % à la fin de 2004 et de 95 % à la fin du moyen terme.

Nous utilisons déjà abondamment Internet pour diffuser des informations statistiques. Nous allons l'utiliser de façon croissante pour collecter des données d'enquête.

Enfin, l'usage des nouvelles technologies facilitera l'accès aux données administratives.

Les grands chantiers du moyen terme 2004-2008

Ces chantiers se déduisent logiquement des transformations attendues de notre environnement.

Transformation de SIRENE

Nous nous attachons tout d'abord à achever le répertoire SIRENE 3. Nous avons déjà réalisé des gains de productivité grâce à ce chantier mais nous n'avons pas encore développé la partie statistique de ce projet.

Réflexion sur les groupes

Nous souhaiterions améliorer l'appréhension de ce qu'Eurostat appelle une « entreprise ». Nous procédons à des « profilages » de groupe, c'est-à-dire que nous recherchons des combinaisons d'entités légales du groupe pour lesquelles une consolidation à l'échelle nationale est possible. Nous avons déjà mené à bien une expérience avec le groupe PSA ; deux autres sont en cours. Elles se développeront au cours du prochain moyen terme.

La prise en compte de ces nouvelles entités aboutira au développement d'autres chantiers, comme la construction d'un répertoire de ces nouvelles entités.

Nous nous intéressons également aux groupes en tant qu'objets d'analyse. Nous mettrons certainement en place un répertoire de groupes.

Rénovation des statistiques structurelles

Le plus grand chantier du moyen terme à venir sera probablement la rénovation des statistiques structurelles. L'élaboration de ces statistiques s'appuie à la fois sur l'enquête annuelle d'entreprises et les liasses fiscales. Elles sont ensuite utilisées pour établir des données de comptabilité nationale, à travers le système SUSE. Ce dispositif est confronté tout à la fois à l'évolution réglementaire européenne et à l'utilisation accrue des sources administratives. Nous envisageons de supprimer la partie fiscale de l'EAE et d'extraire directement les informations administratives des BIC. Les questions sur l'emploi seraient également supprimées, les données étant collectées à partir des DADS. Enfin, nous introduirons des questions spécifiques pour chaque secteur afin de répondre aux évolutions du règlement européen.

En effet, parmi les domaines nouveaux introduits par ce dernier, certains sont actuellement difficiles à appréhender : la recherche et le développement, l'innovation, etc. Toutes les informations collectées seraient versées dans un entrepôt unique de données accessible à la fois pour l'Insee et les services statistiques ministériels. Nous n'aurions alors plus qu'une étape intermédiaire entre la collecte et l'utilisation des données pour la comptabilité nationale. Ce chantier devrait dépasser le cadre du moyen terme à venir.

Nous allons également être touchés par l'irruption des normes IAS/IFRS. Notre mode d'interrogation des entreprises pourrait s'en trouver modifié.

Le paysage de la statistique structurelle est ainsi appelé à évoluer du fait de trois initiatives, respectivement française, européenne et mondiale. Nous sommes associés à la décision sans en être les détenteurs exclusifs.

Révision des statistiques conjoncturelles

Le chantier des statistiques conjoncturelles est mieux connu. Parmi les nouveautés, Yvonick Renard a mentionné les informations statistiques pour la Zone Euro, pour les variables pour lesquelles cela a un sens. Le règlement européen impose aux entreprises, par exemple, de distinguer le chiffre d'affaires réalisé en Zone Euro de celui réalisé en France et dans le reste du monde. Les systèmes d'information des entreprises n'étant pas encore adaptés, la qualité des réponses n'est pas excellente pour le moment. Nous espérons une amélioration à terme.

Quelques autres nouvelles variables seront introduites dans le règlement, comme les indices de prix à l'importation et à l'export et les indices de prix dans les services. Nous avons déjà avancé concernant ces dernières.

Je n'insisterai guère sur le raccourcissement des délais, dont nous avons largement débattu. Certaines opérations sont encore programmées dans ce domaine.

Les statistiques de l'immatériel

Ce chantier est beaucoup plus informel. Les domaines de l'immatériel constituent un ensemble relativement hétérogène : recherche et développement, innovation, *knowledge management*, publicité, dépenses de logiciels, etc. Nous souhaitons élaborer des outils statistiques qui nous permettraient de mieux connaître l'immatériel. Nous avons déjà mené quelques expériences ponctuelles. Nous pensons, dès l'année 2004, programmer une enquête thématique sur ce thème.

En conclusion, les principales difficultés de ce programme de moyen terme seront les suivantes :

- a. la définition d'unités et la difficulté de prise en compte de la modification de l'organisation des entreprises ;
- b. l'absence de répertoires internationaux pour la connaissance des groupes ;
- c. l'absence de nomenclatures de synthèse (une demande spécifiquement française).

Par ailleurs, nous poursuivons trois objectifs transversaux :

- a. rendre un meilleur service à l'ensemble des utilisateurs (parmi lesquels les entreprises) ;
- b. simplifier la réponse des entreprises enquêtées ;
- c. bâtir les statistiques de demain en travaillant sur les concepts et les méthodes.

Jean-Pierre DUPORT, Vice-président du Cnis

Avez-vous des observations à formuler sur cette présentation ?

Benoît ROBIN, CGT-FO

Le Cnis a largement manifesté sa volonté de faciliter l'accès aux données pour les utilisateurs, tout en renforçant la confidentialité et la protection des données individuelles. A ma connaissance, plusieurs entités coexistent, comme le centre Quêtelet, qui sont chargées d'encadrer l'accès aux données statistiques. En l'occurrence, s'agit-il d'une substitution ou d'une superposition ?

Vous avez évoqué des travaux relatifs aux normes comptables IAS/IFRS. J'ai cru comprendre que des travaux prospectifs étaient déjà engagés en vue d'adapter les modes de collecte à ces normes. Pourriez-vous m'aider à saisir les interactions entre ces dossiers ?

Jean-Marc BEGUIN, Directeur des statistiques d'entreprises - Insee

Un règlement européen spécifie que, dès le 1^{er} janvier 2005, les entreprises faisant partie de groupes cotés devront utiliser les normes IAS/IFRS. Si l'obligation d'utiliser ces nouvelles normes se limite à ces entreprises, nous serions dans le cadre de l'hypothèse formulée par Monsieur Renard : la coexistence de deux systèmes de comptabilité en parallèle. Si les Etats décidaient d'étendre l'obligation d'utiliser les normes IAS/IFRS à l'ensemble des entreprises, que devient l'obligation actuelle de réponse selon la norme du plan comptable national ? Je ne pense pas que la question soit définitivement tranchée avant la fin de 2008. Si nous décidions d'abandonner les plans comptables nationaux, il nous faudrait revoir tout le dispositif de statistiques d'entreprise. Si rien n'est encore décidé, nous surveillons les modalités d'application des normes IAS/IFRS.

Le dispositif juridique autorisant les chercheurs à accéder aux données a changé. Le centre Quêtelet me semble s'occuper principalement des conditions techniques d'accès aux données.

Jean-Michel CHARPIN, Directeur général de l'Insee

Le thème de la diffusion des données individuelles est à la fois complexe et mouvant. Le Comité du secret statistique traite depuis fort longtemps les demandes d'accès aux données statistiques d'entreprise, d'une façon qui satisfait les chercheurs. Jusqu'à présent, les sources administratives, de plus en plus abondantes en statistiques, n'étaient pas comprises dans le champ de compétence du Comité. L'ordonnance lui octroiera désormais la faculté d'autoriser l'accès aux données d'entreprises issues de sources administratives.

Pour les informations individuelles, qui relèvent de la loi Informatique et liberté, la situation est également complexe et mouvante. La directive européenne y afférant est sur le point d'être transposée dans le droit français. L'accessibilité aux données individuelles des ménages en sera facilitée. Le centre Quêtelet joue un rôle important pour faciliter l'accès des données statistiques aux chercheurs.

A l'avenir, ce centre jouera un rôle croissant d'interface entre le système statistique public et les chercheurs. La demande des chercheurs portant sur les données individuelles devrait continuer à croître fortement. Ces données sont nécessaires à la fois pour la recherche pure et pour les évaluations et les préparations de politiques publiques. Nous vous informerons régulièrement des évolutions réglementaires. Je pense qu'elles seront nombreuses au cours du moyen terme.

Jean-Pierre DUPORT, Vice-président du Cnis

Nous aurons l'occasion de débattre à nouveau de ce point, Madame Silberman ayant déposé un projet d'amendement.

Roxane SILBERMAN, CNRS

Le centre Quételet assure exclusivement la diffusion de données à des fins de recherche.

Jean-Marc BEGUIN, Directeur des statistiques d'entreprises - INSEEInsee

Le Comité du secret également.

Mireille ELBAUM, DREES

Je n'ai pas suivi les débats sur le développement de la connaissance statistique de l'immatériel pour les entreprises. De tels sujets sont étroitement corrélés à l'utilisation de la main d'œuvre (types de contrat, organisation du travail, négociations collectives, motivation et carrière des salariés). Ne devrions-nous pas à cette occasion rapprocher davantage les statistiques d'entreprise et les statistiques sociales touchant à l'emploi et à la qualification ? Nous pourrions ainsi approcher cette thématique de façon plus précise que lors d'enquêtes ponctuelles sur l'organisation du travail, lesquelles s'appuient habituellement sur les enquêtes auprès des ménages.

Jean-Marc BEGUIN, Directeur des statistiques d'entreprises - Insee

Nous pourrions effectivement nous en préoccuper. Une enquête doit mesurer l'impact de l'introduction des nouvelles technologies sur l'organisation des entreprises. L'objet de cette enquête était d'interroger l'entreprise sur l'historique de ses modifications organisationnelles, et les salariés de l'entreprise sur la façon dont ils ont vécu ces modifications. Nous souhaitons pérenniser l'approche croisée originale consistant à interroger à la fois un échantillon d'entreprises et un échantillon de salariés de ces entreprises.

Mireille ELBAUM, DREES

C'est particulièrement important pour l'organisation de la recherche.

Statistiques sociales

Michel GLAUDE, Insee

Si je devais résumer les travaux réalisés au cours du moyen terme, je dirais qu'il s'agit de la recherche du meilleur compromis entre continuité et innovation. En effet, la mise au point d'un projet statistique est souvent longue. Pour exemple, citons le recensement rénové de la population, qui a demandé dix ans de préparation. L'utilisation des sources fiscales en parallèle des enquêtes auprès des ménages a réclamé cinq ans. Nous avons besoin de cinq ans pour préparer une enquête structurelle. Le programme de connaissance des phénomènes de pauvreté et d'exclusion a duré une dizaine d'années. Il est nécessaire d'observer une relative continuité dans la production, tout en consolidant les enseignements au fur et à mesure. Cette démarche garantit la production de séries statistiques de qualité.

Les innovations du moyen terme 1999-2003

L'effort d'innovation a été très soutenu ces dernières années. Le recensement de la population a beaucoup évolué et beaucoup de nos collègues étrangers le considèrent avec grand intérêt. L'enquête emploi est devenue une enquête continue : nous avons adapté le mode de production à la demande de données infra-annuelles sur l'emploi et le chômage. L'on peut citer également une mobilisation importante des sources administratives, la création de panels d'assurés sociaux et de bénéficiaires des minima sociaux. Des enquêtes innovantes ont été réalisées, à la demande du Cnis, comme l'enquête sans-domicile. Un groupe de travail du Cnis en avait esquissé les contours. Nous avons également constitué une enquête de suivi des RMIstes, une autre sur les handicaps, l'incapacité et la dépendance. L'enquête littératie, destinée à mesurer l'illettrisme, a été mise au point dans un environnement international complexe. Les conclusions d'une opération précédemment menée par l'OCDE avaient été contestées. Parmi les enquêtes originales, on peut enfin citer l'enquête « histoires de vie et construction des identités », dont l'objet était d'appréhender la constitution des

rapports sociaux, que ce soit à travers les participations dans des associations, les liens familiaux ou encore les rapports aux autres (problème de la discrimination).

Nous avons essayé également de mettre sur pied un programme plus flexible, plus à l'écoute de la demande sociale. L'enquête permanente conditions de vie présente des parties variables qui ont permis la réalisation d'une vingtaine d'enquêtes spécifiques au cours des six dernières années. Quinze de ces enquêtes ont été cofinancées, ce qui montre l'intérêt qu'elles ont suscité. Certaines étaient tout à fait originales : elles portaient sur la vie de quartier, les filières de santé, l'éducation vue par les familles, le sport et la culture, la victimation, etc.

L'environnement du moyen terme 2004-2008

La réglementation européenne

Bien que la structuration soit moins forte que pour le système productif, les règlements européens engendrent une harmonisation européenne croissante des systèmes statistiques sociaux. Compte tenu des différences fortement marquées entre les pays du Nord et du Sud de l'Europe, les premiers faisant appel préférentiellement à des registres, les seconds, à des enquêtes, il ne s'agira pas d'une harmonisation « par les *inputs* » mais d'une harmonisation « par les *outputs* ». En d'autres termes, on n'imposera pas l'utilisation de questionnaires uniformes et de variables uniques, mais on s'entendra sur des concepts et des variables et l'on mettra en place des procédures de contrôle de la qualité des données.

Le premier levier de l'évolution du système statistique social me semble être la notion de « structures cibles » à moyen terme du système d'information. Il en existera une sur l'emploi, la formation permanente, la formation générale, la santé, les statistiques migratoires, etc. Les structures cibles progressivement mises en place permettent une bonne coordination.

Nous verrons également apparaître des « batteries » d'indicateurs sociaux qui permettront de suivre précisément l'évolution des politiques sociales dans chacun des Etats-membres. Nous devons toutefois éviter une production inflationniste de tels indicateurs, au risque de trop contraindre la production.

La décentralisation

Les formations du Cnis ont manifesté une certaine inquiétude à propos d'une dilution du système d'information. La constitution d'un système d'information partagé entre l'Etat et les collectivités locales servira l'intérêt général.

La LOLF

La LOLF appellera également la production d'indicateurs sociaux particuliers, qui permettront le suivi des politiques publiques.

L'évolution des outils et des infrastructures à moyen terme

Le recensement de population

Avec le recensement rénové, nous disposerons d'une grande variété d'informations nouvelles, concernant l'immigration, l'emploi, ou encore le logement. Nous attendons beaucoup de ce nouveau recensement.

Il rendra également possible, au-delà du premier cycle d'enquête, l'organisation d'opérations spécifiques sur des sous-populations particulières.

Les nomenclatures

Les nomenclatures continueront d'évoluer. La nouvelle nomenclature Professions et Catégories Socio-professionnelles (PCS) a déjà été introduite dans un certain nombre d'enquêtes. L'Education nationale travaille à un identifiant national commun pour tous les étudiants de l'enseignement supérieur.

Les panels

Durant ce moyen terme, nous attendons une plus grande utilisation des panels et des cohortes. La demande de suivi dynamique et de suivi des parcours individuels est très forte. Ce sont souvent des études de panels qui permettent de conclure quant à l'efficacité d'une politique publique donnée. Le Directeur général a commandé dernièrement une mission de réflexion sur les panels.

La diffusion

La demande est forte en ce domaine. Du fait que nous en avons déjà débattu, je ne développerai pas davantage ce point.

Les sources administratives

Leur utilisation ira croissant. L'on pense en particulier à une meilleure utilisation des données de la CNAF, pour la question de la connaissance des revenus sociaux, ou des caisses de Sécurité sociale.

Les thèmes en développement

La demande devrait continuer à être forte sur les personnes âgées, le passage à la retraite, et le vieillissement de la population. A ce titre, un panel européen de personnes de plus de 50 ans va être constitué. A l'autre extrême, la demande est forte également sur les enfants et les adolescents, qui sont jusqu'ici un « point aveugle » de la statistique française. Or les événements de l'enfance, voire de la prime enfance, peuvent avoir des répercussions importantes tout au long de la vie. Là encore, un panel sera peut-être mis en place.

Le domaine de la santé devient une préoccupation majeure. Nous allons rendre quinquennale l'enquête structurelle actuellement décennale. Nous pourrions alterner, par exemple, des enquêtes à dominante « consommation de soins » et des enquêtes à dominante « handicaps, incapacité et dépendance ».

Le Directeur de cabinet a mentionné les thèmes de la discrimination, de la violence, de l'insécurité et de l'immigration. Nous devrions utiliser de manière combinée les statistiques administratives existantes et les enquêtes auprès de la population générale.

A propos de l'emploi, la demande devrait à mon sens rester forte pour les trois fonctions publiques. L'efficacité des politiques d'emploi, la durée du travail, la connaissance des non-salariés – une question récurrente – seront également des thèmes prépondérants. Nous devrions progresser sur le dernier grâce à la mobilisation des sources administratives. Une demande nouvelle émerge fortement : il s'agit des effets de la formation continue. Une meilleure information conjoncturelle est également souhaitée.

Conclusion

Les problématiques deviennent de plus en plus transversales, ce qui nécessite une adaptation de l'appareil statistique. Nous avons vu un exemple de ce nouveau type de problématiques avec l'enquête sur les modifications structurelles dans les entreprises. L'INED va organiser une enquête auprès des entreprises et des ménages pour mesurer la relation entre l'emploi et les familles. Les organisations des familles et des entreprises sont-elles en harmonie ? Une autre problématique complexe est la relation entre la santé et la violence. En réunion inter-formations, on nous a présenté un projet d'enquête sur les effets sur la santé des itinéraires professionnels.

Jean-Pierre DUPORT, Vice-président du Cnis

Quelles sont vos observations sur cette intervention ?

Pierre BACHMAN, CGT

Nous souhaitons que le Cnis entre en relation avec l'Observatoire de la délinquance.

Nous devons, plus encore qu'auparavant, veiller au respect de la déontologie d'usage public des statistiques et des données d'enquêtes, y compris par les pouvoirs publics eux-mêmes. La décentralisation démultipliant le nombre d'opérateurs potentiels, les données doivent être utilisées de manière cohérente et sincère. L'accès le plus large possible doit être garanti, de même que la meilleure transparence et la pluralité des problématiques. Ceci suppose une liberté de publication et une liberté d'accès pour les statisticiens et pour les usagers de la statistique, selon des règles déontologiques partagées. Un groupe de travail du Cnis a déjà été constitué consécutivement à un conflit au Ministère du travail concernant l'accessibilité et l'usage des statistiques. J'ai ici une note émanant de deux organisations syndicales du Ministère de l'agriculture. Il semble que certains responsables décident arbitrairement des informations qui peuvent, selon eux, être publiées. Ce type de démarche est contraire à l'esprit de transparence et d'accessibilité. Nous devons faire respecter les règles déontologiques, quitter à faire rappeler des ministres à l'ordre.

Michel GLAUDE, Insee

Le directeur de l'Observatoire de la délinquance est invité aux formations du Cnis. Je fais moi-même partie du conseil d'orientation de cet observatoire. Nous avons répondu très rapidement à un courrier sollicitant une enquête sur la victimation. Certains indicateurs en la matière existent depuis 1996. Ils sont assez significatifs, même si l'échantillon correspondant n'est que de 11 000 personnes (contre 40 000 personnes en Grande-Bretagne). Nous avons proposé la programmation d'une enquête complémentaire en janvier 2005 pour enrichir cet échantillon et approfondir certaines questions.

Jean-Michel CHARPIN, Directeur général de l'Insee

Le respect des règles déontologiques nécessite notre vigilance. L'incident auquel vous faites référence prend un tour plutôt favorable. La Directrice financière du Ministère de l'agriculture avait été destinataire d'une demande de modification procédurale contraire à la déontologie des statisticiens. J'ai écrit au Directeur du cabinet du Ministre de l'agriculture pour lui rappeler l'importance de ces règles pour notre profession. J'ai précisé que ces règles ne s'appliquaient pas seulement aux statistiques elles-mêmes mais aussi aux commentaires qui les accompagnent. L'incident est aujourd'hui résolu : la profession a montré qu'elle pouvait faire respecter ses règles déontologiques.

Roxane SILBERMAN, CNRS

Je voulais souligner l'importance des questions d'harmonisation évoquées par Michel Glaude. Je ne suis pas certaine que nous n'avançons pas en ordre dispersé en la matière. L'harmonisation est un chantier redoutable car elle s'accompagne d'une modification de l'organisation de l'appareil statistique. Jusqu'à présent, dans chaque pays, un débat avait lieu entre les chercheurs et les producteurs de statistiques. Aujourd'hui, on observe parallèlement un débat entre les instituts statistiques européens et les chercheurs impliqués dans la recherche comparative. J'estime que la pratique des chercheurs est insuffisamment prise en compte et que la question de l'harmonisation, qui paraît inéluctable et proche, est négligée. Cette harmonisation a certes été plus rapide dans le domaine économique mais la pression est également forte dans le domaine social.

Michel GLAUDE, Insee

Les définitions de « famille » et de « ménage » ne sont pas entièrement harmonisées au niveau européen. Une minorité de pays, dont la France fait partie, a tendance à associer le ménage au logement, tandis que les autres considèrent qu'un ménage est un ensemble de personnes qui, au sein d'un logement, entretiennent des liens particuliers (partage du budget, prise des repas en commun, etc.). Nous avons introduit cette notion à travers le vocable d'unité de vie dans certaines enquêtes auprès des ménages. Cela nous a permis de nous adapter à l'évolution des comportements sociaux et de nous diriger vers une harmonisation européenne.

Les regroupements de catégories socioprofessionnelles me semblent constituer un exemple moins positif d'harmonisation européenne. La France défend la position suivante : il faut modifier la nomenclature détaillée à quatre positions dans les enquêtes auprès des ménages et des entreprises pour nous adapter aux mutations de la société. Nous avons commencé à mettre en œuvre cette démarche dans les enquêtes. Un groupe de travail du Cnis s'est réuni à ce sujet. L'Inspection générale de l'Insee s'est penchée sur la question d'une nomenclature regroupée. Nous avons décidé d'attendre la création d'une nomenclature européenne avant de mettre en œuvre les propositions qui ont été formulées. Nous participions aux travaux européens car nous avons répondu à un appel d'offres. J'ai toutefois le sentiment qu'Eurostat va se concentrer sur son cœur de métier et que les catégories socioprofessionnelles ne seront plus une priorité. S'il devait en être autrement, nous serions toujours prêts à participer aux travaux européens de mise au point d'une nouvelle nomenclature.

Mireille ELBAUM, DREES

Les enjeux européens sont souvent énoncés en termes de systèmes d'information et d'utilisation combinée de données administratives et de données d'enquêtes. Nous devons, me semble-t-il, faire valoir le besoin de données d'enquêtes pour certains sujets fondamentaux, sous peine d'atteindre vite les limites de l'harmonisation européenne. Tel est le cas, par exemple, des enquêtes de santé. Les données recueillies dans chaque pays sont très difficilement comparables. Ce problème est encore plus net pour les circulations migratoires. Les chercheurs qui ont travaillé sur ce sujet en Europe ont finalement utilisé les LFS, le seul instrument capable de rendre compte des mobilités internationales. Les données administratives répondent en effet à des réglementations très différentes.

L'enjeu posé par la décentralisation sur les systèmes d'information partagés ne tient pas seulement à la conservation ou à l'agrégation de données statistiques. L'évaluation des politiques publiques nécessite le suivi de certains indicateurs permettant de retranscrire l'utilisation des différents types d'aides par les individus et de mesurer la portée des politiques qui leur sont adressées. Par rapport à la première vague de décentralisation, l'enjeu pour le système statistique me semble aussi tenir à la possibilité d'extraction d'échantillons représentatifs, et au suivi des individus au cours du temps. Un tel dispositif me semble incontournable pour évaluer des politiques publiques dans le domaine social.

Ma troisième observation est liée à la précédente. Pour suivre les évolutions sur le très long terme, nous manquons de cohortes permettant de suivre des individus tout au long de leur cycle de vie comme dans les pays anglo-saxons. Ce type d'approche nécessite une collaboration multidisciplinaire. La collaboration des chercheurs est indispensable pour la construction de ce type d'outils, une démarche fastidieuse, mais qui rend ensuite possible de nombreuses recherches.

Jean-Pierre DUPORT, Vice-président du Cnis

Il est peu fait référence aux acteurs des politiques sociales dans nos avis. Au-delà des trois fonctions publiques, il serait intéressant d'examiner l'évolution des acteurs de la politique sociale, quel que soit leur statut (entreprises, coopératives, mutuelles, associations, individus, etc.). Une formation devrait se pencher sur cette question.

Michel GLAUDE, Insee

Cette remarque est fort pertinente. Beaucoup de chercheurs ont une approche assez qualitative. Dans le domaine de l'emploi, il me semble qu'il est davantage fait état de la connaissance des acteurs. Au cours de plusieurs enquêtes, nous avons cherché à mieux comprendre, par exemple, la présence syndicale au sein de l'entreprise et le dialogue syndical, tout en recueillant des données sur les salariés.

Jean-Pierre DUPORT, Vice-président du Cnis

La logique d'acteur, si elle n'apparaît pas dans l'appareil statistique, conduit souvent à prendre des mesures législatives particulières. Si l'on pense aux entreprises lorsque des mesures législatives sont votées, les autres types d'acteurs sont parfois négligés. Le milieu associatif peine à se faire entendre.

Michel GLAUDE, Insee

L'implication des acteurs dans la collecte des données est très importante. Par exemple, l'enquête sans-domicile a été réalisée après présentation du projet d'enquête aux associations en contact avec ces populations. Nous avons d'ailleurs réalisé notre enquête à travers leurs structures d'accueil. Nous avons également travaillé avec les associations de handicapés pour notre enquête sur les handicaps et la dépendance. Enfin, nous avons fait appel à diverses associations lors de notre enquête sur les identités.

Yvonick RENARD, MEDEF

L'usage des champs conventionnels est pratiquement absent de la statistique du Ministère du travail.

Jean-Pierre DUPORT, Vice-président du Cnis

Nous devons débattre à nouveau de cette question, qui me paraît importante.

Edith ARCHAMBAULT, Université Paris I - Panthéon-Sorbonne

Il me semble que la formation « Commerce, services » s'est penchée sur la question des associations en tant qu'objets d'étude, lors de la réunion de mai 2003. Actuellement, un compte des institutions sans but lucratif se met en place, sur le modèle du manuel de l'ONU préconisé par les institutions européennes. Le premier comité de pilotage de ce compte satellite s'est réuni la semaine dernière.

Mireille ELBAUM, DREES

Il serait très intéressant que nous menions une réflexion sur les acteurs sociaux. Nous avons réalisé une enquête sur l'action sociale des communes et nous effectuons des enquêtes sur les politiques des établissements pour personnes âgées en confrontant les discours des établissements et les appréciations des personnes âgées. Il s'agit plutôt là d'expérimentations et nous aurions besoin d'une approche plus systématique.

Jean-Pierre DUPORT, Vice-président du Cnis

Je pense que nous reparlerons de cette question en réunion du Bureau.

Les statistiques régionales et locales

Jean-François ROYER, Insee

Les axes de travail

Ces axes résultent, à mon sens, d'une perception partagée des enjeux de la période à venir.

La décentralisation

L'enjeu de la nouvelle vague de décentralisation est à la fois de développer les statistiques nécessaires aux collectivités locales pour les nouvelles responsabilités dont elles hériteront et de maintenir des statistiques nationales de cadrage indispensables à l'équilibre inter-régional et à l'évaluation des politiques publiques. Cette question a été largement débattue à l'occasion de la constitution du cadre législatif définissant cette décentralisation. Le Cnis propose une collaboration sur le plan méthodologique de la sphère statistique en vue de l'élaboration des statistiques régionales. Le système d'information partagée permettra quant à lui à l'Etat et aux collectivités locales de coordonner leurs politiques publiques. Les indicateurs nationaux et les dispositifs propres aux collectivités locales devront être complémentaires.

La poursuite des chantiers en cours

Le second axe de travail s'articule autour du déploiement des investissements lourds décidés lors de la période précédente, au premier rang desquels le recensement rénové de la population et l'utilisation des fichiers administratifs. Ces chantiers nous permettront d'accéder à des données plus finement localisées, notamment pour ce qui concerne les revenus et l'appareil productif. Ce second axe sera certainement celui qui demandera le plus d'efforts.

La prise en compte de nouveaux enjeux

Enfin, il s'agit de concevoir des réponses nouvelles à des demandes parfois anciennes, qui ont en commun de prendre une dimension supplémentaire. J'en citerai quatre :

- les finances publiques locales au sens large, auxquelles Monsieur le président Fréville a fait allusion en évoquant le besoin renforcé de connaissance des interventions de l'Etat dans les régions ; les autres thèmes associés aux finances publiques locales sont la répartition fonctionnelle des dépenses ou encore la consolidation des dépenses des agents ;
- l'accès effectif des populations aux équipements, que le système statistique mesure mal, notamment en zone urbaine : nous devons en conséquence concevoir de nouveaux systèmes pendant le moyen terme à venir ;
- l'impact des trajectoires individuelles et des cycles de vie sur les territoires : le recensement rénové de la population constitue un progrès incontestable mais ne répondra pas totalement à la problématique des raisons des choix de localisation des ménages, par exemple ;
- les relations économiques inter-territoriales, notamment pour analyser les effets des chocs asymétriques.

Les conditions de réussite

Le référentiel géographique commun

La première condition de réussite est le partage d'informations finement localisée à travers un référentiel géographique commun. Il existe actuellement des obstacles de tous ordres au partage des données statistiques locales. Le développement du référentiel géographique à grande échelle, outre le Cnis, concerne principalement d'autres organismes, comme le CNIG. Le recensement rénové de la population pose aussi la question des zones urbaines de moins de 10 000 habitants et celle de l'avenir de l'Iris 2000, qui sera certainement adapté au cours du prochain moyen terme.

La culture de la qualité

Les statistiques régionales et locales ont longtemps été exhaustives. Les données ne pouvant pas être d'égale qualité pour des territoires de tailles différentes, les producteurs et utilisateurs de statistiques locales devront intégrer une culture de la qualité. Les données devront être associées à des indicateurs de qualité. Cela est indispensable dans la mesure où le recensement ne sera plus exhaustif. Les utilisateurs doivent comprendre les termes de l'arbitrage coût/utilité.

La structuration de l'offre

L'offre de données locales est vouée à une forte augmentation, grâce aux données fournies par le nouveau recensement de la population et par les sources administratives. Nous devons éviter les « déperditions en ligne » qui résulteraient du fait que chaque ministère pourra désormais développer une offre très diversifiée, au risque de désorienter les utilisateurs. Le Web données locales et le portail d'accès aux statistiques publiques pourront contribuer à bien guider les utilisateurs.

L'équilibre entre la finesse géographique et la confidentialité

Un équilibre a été progressivement obtenu entre le besoin de statistiques finement localisées et les exigences de la loi Informatique et libertés de 1978 ainsi que celles de la loi de 1951 sur la protection du secret statistique. Les données finement localisées sont celles pour lesquelles le risque de rupture de la confidentialité ou de profilage – au sens de la CNIL – est maximal. Nous devons maintenir l'équilibre législatif avec les besoins de données finement localisées, c'est-à-dire que l'information diffusée devra être assez finement localisée pour satisfaire les utilisateurs et suffisamment agrégée pour garantir le secret statistique. Les données les plus finement localisées devront être réservées aux chercheurs et aux administrations.

Lors de la réunion inter-formations, nous avons évoqué, pour toutes ces raisons, l'intérêt d'une veille sur l'avancement de ces opérations. Cela est légitime du fait que la statistique régionale et locale entre dans un processus d'annualisation. Le Cnis est bien placé pour constituer des dispositifs d'évaluation et de correction.

Débat

Jean-Pierre DUPORT, Vice-président du Cnis

Avez-vous des remarques sur cet exposé ?

Yves FREVILLE, Sénateur

Rappelons qu'en France, plus de 30 000 communes ont moins de 500 habitants. Toutes ces petites collectivités devront avoir accès à l'information statistique dont elles ont besoin.

NOUVEAU CONTEXTE LÉGISLATIF ET EUROPÉEN

Les activités du système statistique public seront, à l'horizon 2008, encadrées par un contexte législatif et européen en partie renouvelé. La **loi de 1951**, qui fonde la légitimité des statistiques, a été adaptée, en vue de limiter le nombre des enquêtes obligatoires, de préciser les dispositions sur le secret, de faciliter la transmission des données administratives à l'Insee et aux Services statistiques ministériels, et d'élargir l'accès des données aux chercheurs. La **loi de décentralisation** suscite des demandes nouvelles qui impliquent une diffusion accrue de statistiques régionales et locales. La **loi organique relative aux lois de finances** (LOLF) réorganise les procédures budgétaires des administrations (dont la statistique publique) et elle implique une demande nouvelle d'indicateurs quantitatifs. Deux lois récentes ont des conséquences directes sur les productions et les demandes de statistiques : la **loi de santé publique**, et la **loi urbaine**. Enfin, le rôle des directives européennes est de plus en plus important, de longue date pour les statistiques économiques, et plus récemment pour les statistiques sociales. Les textes proposés ci-dessous illustrent ces quelques thèmes.

LA NÉCESSAIRE ADAPTATION DE LA LOI DE 1951	164
DÉCENTRALISATION ET STATISTIQUE	166
LA LOLF ET LA DARES	169
LA LOI DE SANTÉ PUBLIQUE	171
LA LOI URBAINE	174
L'EUROPE	176

LA NÉCESSAIRE ADAPTATION DE LA LOI DE 1951

Jean-Pierre Le GLÉAU , Insee

La loi du 2 juillet 2003 a habilité le gouvernement à simplifier le droit, en ayant recours à la procédure des ordonnances prévue par l'article 38 de la constitution. L'une de ces simplifications (article 23 de la loi) vise explicitement les statistiques publiques. Elle a été mise à profit par l'Insee pour moderniser, simplifier et faire évoluer la loi du 7 juin 1951 relative à l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

Une présentation des objectifs de cette ordonnance a été faite par Michel Hébert, alors directeur des statistiques d'entreprise à l'Insee, devant le bureau du Cnis le 28 mars 2003. Les nouveautés qui seront introduites dans cette ordonnance portent sur cinq domaines.

1. Limiter le nombre d'enquêtes obligatoires

La modification proposée de la loi a pour but d'exprimer clairement que toutes les enquêtes figurant dans le programme annuel des statistiques publiques établi par le Cnis *ne sont pas obligatoires*. Dans les faits, depuis la création du comité du label (1994), l'arrêté du ministre chargé de l'économie distingue déjà, dans la liste formant le programme des enquêtes statistiques publiques pour l'année suivante, celles qui sont obligatoires et celles qui ne le sont pas. Cependant, dans son état actuel, la loi ne mentionne explicitement à aucun moment que certaines enquêtes peuvent ne pas revêtir le caractère d'obligation. Ce sera chose faite lorsque l'ordonnance aura été adoptée. On aura finalement mis le droit en concordance avec la pratique.

2. Affermir les dispositions relatives au secret

Le projet d'ordonnance dit explicitement que les renseignements individuels d'ordre économique et financier sont protégés par le secret statistique durant un délai de trente ans⁸. Jusqu'à présent, la loi sur le secret statistique ne prévoyait pas un tel délai, qui ne résultait que de la loi de 1979 sur les archives. Cette disposition est le pendant de celle relative au délai de cent ans protégeant les données ayant trait à la vie personnelle et familiale et, d'une manière générale, aux comportements d'ordre privé, qui figurait déjà dans la loi.

D'autres dispositions actualisent des références aux dérogations au droit de communication fiscal et douanier dont bénéficient les données statistiques. Elles renforcent aussi les garanties et prévoient les sanctions encourues en cas de manquement au respect du secret statistique de la part des personnes ayant bénéficié de la communication de ces données, suite à un avis du comité du secret statistique.

3. Moderniser le comité du secret statistique

L'ordonnance prévoit de "faire remonter" au niveau législatif la création du comité du secret statistique qui, jusqu'à présent, ne doit son existence qu'à un décret de juillet 1984⁹. Le nom de ce comité change, puisque de "comité du secret statistique relatif aux entreprises", il devient "comité du secret statistique concernant les données d'ordre économique et financier". Cela permet d'élargir son champ de compétences, non seulement aux entreprises, mais encore aux collectivités locales et à d'autres établissements publics ou privés. Jusqu'à présent, le comité du secret statistique avait décidé de se déclarer incompétent lorsqu'il était saisi de demandes de communication de données individuelles relatives à de tels collectivités ou établissements.

Après la publication de l'ordonnance, le comité comprendra deux formations, l'une compétente pour les données relatives aux collectivités locales et assimilées, l'autre compétente pour les autres personnes morales, notamment les entreprises.

⁸ Ce point fait écho de la proposition C2 du rapport du groupe de travail du Cnis n° 71 sur le secret statistique concernant les entreprises.

⁹ La proposition A1 du rapport du groupe de travail du Cnis n° 71 sur le secret statistique concernant les entreprises était de mieux faire connaître l'existence du comité du secret statistique. La modification introduite contribuera à cette meilleure connaissance.

4. Faciliter la transmission de données administratives à l'Insee ou aux SSM

Jusqu'à présent les informations individuelles recueillies dans le cadre de leurs missions par l'ensemble des structures de nature administrative *peuvent* être transmises à l'Insee ou aux SSM. Cela signifie qu'il ne peut être fait grief à ces structures de communiquer, dans ces conditions, des informations couvertes par un autre type de secret que le secret statistique. Toutefois, le texte de l'article 7bis de la loi de 1951 n'oblige nullement l'administration qui a recueilli ces informations à les transmettre à l'Insee ou aux SSM, si elle souhaite les conserver pour elle.

Non seulement le projet d'ordonnance maintient cette autorisation, mais il fait obligation aux administrations ayant recueilli des informations individuelles de la transmettre à l'Insee ou aux SSM, sur demande du ministre chargé de l'économie, et après avis du Cnis. Il n'est pas dit que ce transfert se fait de manière gratuite.

Sont actuellement exclues de cette transmission les informations relatives à la santé ou à la vie sexuelle. Cependant, le projet de loi relatif à la santé, en cours d'examen par le Parlement, prévoit d'autoriser la transmission d'informations relatives à la santé dans le cadre de cet article, sous quelques réserves supplémentaires relatives aux destinataires, à l'usage qui en sera fait et aux possibilités d'identification des personnes¹⁰.

5. Elargir l'accès aux chercheurs

Depuis 1984, les chercheurs ont accès, comme d'autres organismes, aux données individuelles d'ordre économique ou financier collectées à l'aide d'enquêtes statistiques publiques. Il leur est nécessaire, pour cela, d'obtenir l'accord du comité du secret statistique.

Celui-ci n'est par contre pas habilité à autoriser l'accès des chercheurs à des données administratives qui auraient été recueillies par un autre moyen que les enquêtes statistiques.

Le nouveau texte les autorisera à accéder à ces données dans les mêmes conditions que celles issues des enquêtes statistiques¹¹, sous deux réserves :

- d'abord que ces données ne soient utilisées que pour des besoins de recherche scientifique ;
- ensuite en limitant les données ainsi accessibles à celles qui ont déjà fait l'objet d'une transmission à l'Insee ou aux SSM dans le cadre de l'article déjà cité.

Ces nouveautés permettront un fonctionnement plus harmonieux du système statistique public et de ses relations avec les enquêtés et les utilisateurs, notamment les chercheurs, tout en renforçant les protections prévues par les dispositions relatives au secret statistique.

Toutefois, elles ne deviendront effectives qu'à partir du moment où cette ordonnance aura été adoptée par le conseil des ministres et publiée au Journal Officiel, ainsi que le décret d'application correspondant. Cette adoption doit intervenir dans l'année qui suit la publication de la loi d'habilitation, soit avant le 2 juillet 2004.

Pour qu'elle devienne définitive, il faudra de plus qu'elle soit ratifiée par le Parlement. Dans ce but, un projet de ratification devra être déposé devant le Parlement, dans les trois mois suivant la publication de l'ordonnance.

Par ailleurs, la protection des personnes physiques à l'égard des données à caractère personnel a fait l'objet d'une directive européenne du 24 octobre 1995. Cette directive est en cours de transposition dans le droit français : une loi allant dans ce sens a été examinée en première lecture par le Parlement français. Une deuxième lecture sera nécessaire pour permettre son adoption. Pour ce qui concerne la protection des données recueillies à des fins d'établissement des statistiques, le texte de cette loi confirme, pour l'essentiel, les dispositions actuellement en vigueur en France.

¹⁰ Les destinataires seraient l'Insee et les services statistiques des ministères participant aux politiques de santé publique. L'usage est celui des statistiques sur l'état de santé de la population, les politiques de santé publique et les dispositifs de prise en charge des systèmes de santé et de protection sociale. L'identification des personnes serait interdite, sauf impossibilité de faire autrement. Les fichiers seraient détruits immédiatement après leur utilisation.

¹¹ Cette disposition est la mise en œuvre de la proposition B6 du rapport du groupe de travail du Cnis n° 71 sur le secret statistique concernant les entreprises.

DÉCENTRALISATION ET STATISTIQUE

Jean-Pierre Le GLÉAU, Insee

Le contexte

L'organisation des relations entre le pouvoir central et les pouvoirs locaux permet communément de classer les pays en deux catégories : les États unitaires et les États fédéraux. Les premiers concentrent la légitimité primaire au sein d'un pouvoir central, qui peut en transférer, par délégation, une fraction plus ou moins importante aux pouvoirs locaux. En revanche, dans les seconds, ce sont les pouvoirs locaux qui décident d'abandonner un certain nombre de leurs compétences pour les transférer à un État central. La France se situe manifestement dans le groupe des États unitaires, où l'on retrouve aussi le Japon ou certains États d'Europe de Nord. À l'inverse, la Confédération helvétique, les États-Unis, l'Allemagne, comptent au nombre des États fédéraux. Cette frontière théorique n'a pas toujours la même netteté dans la pratique : certains États passent officiellement d'une catégorie à l'autre (cas de la Belgique) ; d'autres y passent progressivement, sans que la date précise de changement de catégorie puisse être clairement fixée (cas de l'Espagne). Les raisons de l'appartenance à l'une ou l'autre de ces catégories sont souvent ancrées profondément dans l'histoire des États et dans les mentalités de leurs habitants.

Un État unitaire peut être plus ou moins décentralisé, sans pour autant devenir un État fédéral. Il reste probablement un seuil à partir duquel il sera difficile de continuer à parler d'un État unitaire. Paradoxalement, il n'est pas non plus exclu que, dans le cadre d'un État fédéral, la masse des compétences transférées au pouvoir central et les conditions de ce transfert fasse de cet État un pays plus centralisé que certains États unitaires.

Le mouvement de décentralisation qui s'est manifesté en France depuis la fin de la deuxième guerre mondiale n'a, le plus souvent, pas remis en cause le schéma unitaire dans lequel se situe notre pays. Après l'échec du référendum du 27 avril 1969, la première « vague » de la décentralisation en France a été lancée en 1981 à l'initiative de Gaston Deferre. Elle s'est concrétisée sous la forme de la loi de mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et de celles qui ont suivi. Ces lois bouleversaient le paysage institutionnel français, en supprimant notamment le contrôle *a priori* sur les actes des collectivités territoriales, en les dotant d'un exécutif propre et en leur donnant de plus larges pouvoirs en matière de fiscalité locale, en érigeant les régions en collectivités territoriales. Elles attribuaient également aux collectivités territoriales un certain nombre de nouvelles compétences. Le volet « statistique » de ces lois prévoyait seulement que les collectivités locales poursuivraient, selon des modalités définies par décret en Conseil d'État, l'établissement des statistiques liées à l'exercice de ces compétences.

Des lois ultérieures ont petit à petit transféré de nouvelles compétences aux régions et aux départements : gestion des collèges et des lycées (1985 et 1986), formation professionnelle (1993), diversité de l'habitat (1995), protection de l'environnement (1995), activités pour l'emploi des jeunes (1997), lutte contre l'exclusion (1998), transports ferroviaires de voyageurs (2002),....

Ces lois ne remettaient pas en cause le caractère unitaire du pays, mais poussaient un peu plus loin le curseur de la décentralisation.

La deuxième étape de la décentralisation

Dès mai 2002, le nouveau gouvernement, formé à la suite de l'élection du Président de la République, a souhaité inscrire dans ses priorités une nouvelle étape de la décentralisation de la France.

Celle-ci s'est déroulée en plusieurs temps.

Tout d'abord, une vaste consultation, menée dans toutes les régions dans le cadre des « Assises des libertés locales » a permis de recueillir les souhaits exprimés par les acteurs de terrain.

Parallèlement, une réforme approuvée par le Congrès en mars 2003 a introduit un certain nombre de nouveautés dans la constitution de la France. Sans être exhaustif, on peut mentionner :

- une nouvelle définition des collectivités territoriales, dans laquelle la région est explicitement citée ;
- la possibilité, pour les collectivités locales, de déroger à titre expérimental et pour une durée déterminée, aux lois et règlements qui régissent l'exercice de leurs compétences ;
- le droit de pétition pour les électeurs et, pour les collectivités, celui d'organiser des référendums à caractère décisionnel ;
- la garantie que les ressources propres constitueront une part déterminante de l'ensemble des ressources des collectivités locales ;
- enfin, « last but not least », l'affirmation du « l'organisation décentralisée » de la République à l'article 1 de la constitution (ce qui ne remet nullement en cause, on l'a vu plus haut, le caractère unitaire de la République, qui reste « indivisible »).

Des lois organiques devaient ensuite préciser les conditions de mise en œuvre de certaines de ces dispositions. Celles relatives à l'expérimentation et au référendum local ont été votées. La loi organique précisant les garanties relatives aux ressources propres des collectivités n'a pas encore été examinée par le Parlement.

Enfin, une loi doit donner la liste des nouvelles compétences transférées aux collectivités locales et définir les conditions dans lesquelles s'effectue ce transfert. Le projet de loi a été adopté par le Conseil des ministres du 1^{er} octobre 2003. Son examen par le Sénat commencera le 28 octobre. Cette loi inclut le transfert de nouvelles responsabilités aux collectivités locales.

Aux régions, en subsidiarité avec l'État, les compétences d'orientation et de programmation, pour le développement économique, la formation professionnelle et les grandes infrastructures.

Aux départements, en subsidiarité avec les communes et les agglomérations, les politiques de solidarité et la gestion des équipements de proximité.

Il est à noter que, dans les domaines transférés, l'État reste le garant de la norme en amont et conserve la mission de procéder au contrôle de légalité.

L'impact sur les statistiques

Le transfert de nouvelles compétences aux collectivités entraîne celui de leur gestion. Or, bien souvent, les statistiques sont issues de ces données de gestion. C'est même un axe de développement de la statistique publique que d'encourager l'utilisation de ces données, dites d'origine administrative : elles permettent en effet d'alléger la charge de la réponse aux enquêtes statistiques. Mais à partir du moment où cette gestion, et la production de statistiques qui en découle, sera confiée à des collectivités (le plus souvent régions ou départements), certaines mesures devront être prises afin de maintenir la qualité de l'information statistique qui en est issue. En effet :

- pour pouvoir maintenir la production de statistiques nationales, une centralisation de ces données doit être organisée, à partir des collectivités qui collectent l'information ;
- cette centralisation est en particulier nécessaire afin de pouvoir répondre à nos engagements internationaux, notamment vis-à-vis d'Eurostat ;
- pour assurer la comparabilité entre des collectivités de même niveau, il est indispensable que celles-ci établissent des statistiques homogènes ; pour cela, il est possible soit de retenir une méthode identique sur l'ensemble du territoire (obligation de moyens), soit de fixer un cadre précis de définition et de présentation des informations produites (obligation de résultats) ;
- certaines informations actuellement collectées par l'État servent à construire des échantillons statistiquement représentatifs ; cette possibilité doit être maintenue.

L'effort ainsi demandé aux collectivités locales aura, d'une part, sa contrepartie financière, déjà prévue par le Code général des collectivités territoriales, d'autre part sa contrepartie en termes d'informations, puisqu'il est prévu de mettre à la disposition des collectivités locales, grâce à un système d'informations partagées :

- non seulement les résultats de l'exploitation des données recueillies par les autres collectivités, afin de pouvoir se comparer ;
- mais aussi, les résultats de l'exploitation des données recueillies dans un cadre national et liées aux compétences des collectivités locales.

Toutes ces dispositions sont reprises dans un article du projet de loi sur les responsabilités locales actuellement en cours d'examen par le Sénat (il porte le numéro 93).

Cette disposition de la loi permettra de maintenir le même niveau de qualité de l'information statistique, tant nationale que locale, en adaptant le processus de collecte aux nouvelles conditions créées par la décentralisation.

Principales compétences transférées

Régions

- formation professionnelle (y compris travailleurs sociaux) et apprentissage
- aide aux entreprises
- tourisme (animation et coordination)
- fonds structurels (à titre expérimental)

santé (participation à la commission exécutive de l'ARH)

- lycées (personnel affecté aux tâches d'entretien et de maintenance)
- inventaire du patrimoine culturel

Départements

- routes (20 000 km)
- infrastructures de transports non urbains
- RMI (*pour mémoire*)
- personnes âgées, personnes en grande difficulté, jeunes en difficulté
- tourisme (procédures pour le classement et l'agrément)
- logement (fonds de solidarité, logement des étudiants)
- ressort des collèges publics
- collèges (personnel affecté aux tâches d'entretien et de maintenance)

Agglomérations, communes

- logement (aide à la pierre)
- sectorisation des écoles

Collectivités territoriales (variable)

- aéroports
- ports
- propriété et entretien des monuments historiques

LA LOLF ET LA DARES

Bertrand MINAULT, DARES

Promulguée le 1^{er} août 2001, la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) cherche à répondre aux critiques récurrentes formulées contre l'ordonnance organique du 2 janvier 1959. Adoptée à l'unanimité par le parlement, la réforme modifie le cadre de la gestion publique pour l'orienter vers les résultats tout en assurant la transparence des informations budgétaires et le contrôle parlementaire. Au-delà de ses conséquences communes à l'ensemble des services ministériels, la mise en place progressive de la LOLF amène les services statistiques à jouer un rôle actif dans la rédaction des projets de performance. De ce fait, les services producteurs de statistiques publiques sont doublement concernés par la LOLF : en tant que services financés par le budget de l'Etat, et en tant que fournisseur éventuel d'indicateurs de performances aux autres services administratifs.

1. Un cadre budgétaire orienté vers la performance

Introduit dans le titre V de la LOLF, la notion de « performance » (de l'ancien français *performance* : accomplir, exécuter) désigne la capacité à remplir ses missions (efficacité) en gérant au mieux ses ressources (efficience).

Pour améliorer la performance de l'action publique, la LOLF cherche à orienter les budgets vers un pilotage par le résultat. Elle définit ainsi un nouveau niveau de spécialité des crédits, le « programme » (article 7) qui « regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère et auquel sont associés des objectifs précis en fonction de finalités d'intérêt général, ainsi que de résultat attendu et faisant l'objet d'une évaluation ». Agrégés au sein de « missions », les programmes sont confiés à un responsable qui s'engage sur des objectifs précis (projet annuel de performance) et rend compte annuellement des résultats obtenus (rapport annuel de performance) devant le parlement.

Dans le cadre du programme, les crédits sont fongibles. Toutefois, le responsable du programme ne peut pas abonder les crédits de personnel par les autres crédits du programme (mécanisme dit de la fongibilité asymétrique).

Cette démarche, qui accorde au gestionnaire une grande liberté dans l'emploi des crédits en échange d'une plus grande responsabilité, a vocation à être déclinée à tous les échelons de la vie administrative.

2. Les études et statistiques : une fonction d'état-major qui trouve sa place dans un programme support

Les crédits des services d'études et de statistiques doivent être identifiés dans l'architecture budgétaire nouvelle. L'activité étude et statistiques est considérée comme une fonction d'état-major, aux côtés de l'élaboration des politiques, des fonctions de direction et d'organisation. Ces fonctions d'état-major s'ajoutent aux fonctions de gestions de moyens pour former les fonctions « support ».

La question s'est trouvée posée de savoir qu'elle place il convenait d'attribuer aux crédits support dans l'architecture nouvelle. Les fonctions supports ont en effet vocation à être ventilées dans les programmes de politiques à finalité opérationnelle, afin de pouvoir répondre à la logique de reconstitution des coûts complets. Toutefois, pour les fonctions non ventilables *ex ante*, il est admis de regrouper les crédits dans un programme spécifique, dit programme support.

Si les ministères retiennent en général le principe du rattachement des études et statistiques à un programme support, la situation est beaucoup plus contrastée pour ce qui concerne l'architecture interne du programme : identification à une action ou à une sous-action. A titre d'exemple, la DARES a fait valoir l'importance symbolique, pour les personnels, d'être identifiée en tant qu'action distincte du programme support, au côté des services déconcentrés et de l'administration centrale. Une telle identification peut également être de nature à faciliter ultérieurement le « dialogue de gestion » entre le responsable du service et le responsable de programme.

3. la participation des services d'études et statistiques à la mesure de la performance des programmes : producteur de statistiques ou évaluateur des politiques publiques ?

Comme producteur d'informations chiffrées, les services d'études et de statistiques ont vocation à être sollicités par les directions opérationnelles lors de l'élaboration de leur projet annuel de performance. Ils contribuent en outre à la rédaction de leur propre projet. Ces PAP ont en effet pour objet de :

- Décrire les actions d'un programme
- Mesurer les coûts
- Définir les objectifs en termes d'efficacité, de qualité du service rendu et d'efficacité de la gestion
- Fournir des indicateurs de mesure de résultats pour chaque objectif en fixant des cibles.

A titre d'exemple, l'action « études et statistiques » du programme support de la mission travail identifie ainsi 3 objectifs pour la DARES, les SEPES et les centres sous tutelles :

- 1/ Produire et diffuser une information statistique fiable et régulière
- 2/ Conduire et diffuser des travaux d'évaluation
- 3/ Développer et diffuser des travaux de recherche, d'expertise et de prospective.

Chacun des objectifs doit être accompagné d'indicateurs de contexte, de moyens, d'activités et de résultats.

On mesure ainsi les conséquences prévisibles de la mise en place de la LOLF sur les services statistiques :

- En terme de charge de travail : la demande d'indicateurs ou d'expertise sur les indicateurs proposés devrait croître fortement dans la phase de rédaction des PAP. D'où la nécessité, pour les services statistiques, d'utiliser au mieux les indicateurs déjà existant.
- En terme de conception intellectuelle : la mesure de la performance, qui seule devrait intéresser les parlementaires, pose de redoutables difficultés intellectuelles, dès lors qu'il s'agit d'apprécier l'utilité ou la qualité de travaux de recherche ou d'évaluation par exemple.
- En terme de positionnement institutionnel : la mise en place des nouvelles règles de gestion publique renforce le poids de l'évaluation des politiques. La LOLF offre ainsi l'opportunité aux services statistiques de renforcer leur expertise en ce domaine en dépassant le simple rôle de producteur de statistiques.

LA LOI DE SANTÉ PUBLIQUE

Philippe CUNÉO, DREES

Quelques conséquences de la loi relative à la politique de santé publique sur le système statistique public

La loi de santé publique a été votée en première lecture à l'Assemblée nationale le 14 octobre 2003. Elle instaure un cadre pluriannuel dans lequel l'Etat définit la politique de santé publique. Elle est d'abord un cadre conceptuel, puisque sont détaillés les différents aspects de cette dernière (lutte contre les épidémies, prévention, etc.). Elle est aussi un cadre organisationnel puisqu'elle définit également la manière dont la loi arrête et évalue, tous les cinq ans, les objectifs et les principaux plans d'action à partir d'objectifs quantifiés. Elle détaille aussi les façons dont ces orientations nationales sont déclinées au niveau régional. Il est ainsi institué, sous la responsabilité du préfet de région avec le concours d'un comité régional et après réunion de consultations régionales, un plan régional de santé publique qui s'appuie sur un groupement régional de santé publique. Ce dernier est constitué sous la forme d'un GIP (Groupement d'intérêt public). Il assure la surveillance, l'observation de la santé et les investigations épidémiologiques dans la région et procède à toute investigation et intervention nécessaires au vu des données épidémiologiques tout en contribuant à l'analyse de l'efficacité du système de santé.

La loi met également en place de nouveaux dispositifs, notamment la systématisation des examens de prévention et prévoit des dispositions en cas de crise sanitaire. Elle précise les prérogatives du Haut conseil de la santé publique, de l'Institut national d'éducation et de prévention pour la santé et de l'Institut national de veille sanitaire, de même que celles des autres agences sanitaires.

Elle prévoit par ailleurs de nombreuses dispositions, en particulier dans le domaine de la bioéthique.

Plusieurs aspects de la loi ont d'importantes conséquences sur le système statistique public (SSP). La modification de l'article 7 bis de la loi de 1951 a des effets directs sur celui-ci, de même que les remontées en matière de protection maternelle et infantile ou d'examens de dépistage ou de prévention. La mise en place du dispositif national et régional d'élaboration et d'évaluation des objectifs de santé publique ainsi que les remontées prévues à des fins épidémiologiques ont, elles, des conséquences indirectes sur le SSP.

1 - Les conséquences directes sur le système statistique public

L'article 13, qui modifie l'article 7 bis de la loi de 1951, induit la principale conséquence directe sur le système statistique public. Par ailleurs, l'article 6 précise l'obligation de remontées d'information relatives aux examens de prévention et à la protection maternelle et infantile.

1.1 La modification de l'article 7 bis de la loi du 7 juin 1951

La principale modification consiste à restreindre l'exclusion de transmission aux seules données relatives à la vie sexuelle, c'est-à-dire à ouvrir l'accès aux données de santé, sous conditions. En effet, elles ne peuvent être cédées qu'à l'Insee ou aux seuls services statistiques des ministères participant à la définition, à la conduite et à l'évaluation de la politique de santé publique¹², après avis du Cnis et uniquement dans le cadre d'établissement de statistiques sur l'état de santé, les politiques de santé publique ou des dispositifs de prise en charge (voir annexe). Il est par ailleurs prévu que des enquêtes complémentaires peuvent être réalisées auprès d'échantillons des mêmes populations.

¹² La rédaction adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale a fait l'objet d'une coquille lors de l'enregistrement de la « petite loi » qui devra être corrigée au Sénat.

1.2 Les remontées statistiques et épidémiologiques des consultations et examens de prévention et de dépistage

Il est précisé à l'article 6 (voir annexe) relatif aux examens de prévention qu'à des fins de suivi statistique et épidémiologique de la santé de la population, les médecins transmettent au ministre de la santé ou aux services désignés à cet effet par le préfet de région, après avis du Cnis et de la Cnil, des données agrégées et des données personnelles. Cet article est nécessaire pour que des médecins, en particulier libéraux, soient tenus et autorisés dans le respect des règles du secret professionnel, à procéder à des remontées d'information agrégées mais aussi individuelles. La Cnil et le Cnis sont consultés. Il convient de noter la double qualification des remontées, statistiques et épidémiologiques, de même que le fait que les remontées sont à destination du ministre ou des services désignés par le préfet de région. Des préoccupations épidémiologiques, (c'est-à-dire non strictement statistiques) et, surtout, des acteurs régionaux, donc extérieurs à la sphère du SSP (Insee et services statistiques de ministères), c'est-à-dire au cadre fixé par la loi de 1951, sont reconnus.

Il est précisé à l'article 13-III (voir annexe) que les données de protection maternelle et infantile font l'objet de remontées comparables de la part des services publics départementaux.

2 – Les conséquences indirectes sur le système de statistique

Elles sont de deux ordres.

D'une part, le pilotage de la politique de santé publique par objectifs quantifiés, son suivi annuel et son évaluation quinquennale font largement appel à la capacité du système statistique public de construire et de tenir à jour de nombreux indicateurs. Pour cela celui-ci aura un large recours aux nouvelles dispositions de l'article 7 bis, notamment pour l'accès aux données de l'assurance maladie. Mais la loi relative à la politique de santé publique ne fait que suivre de ce point de vue l'orientation plus générale fixée par la LOLF.

D'autre part, le contexte *régional* dans lequel s'inscrit la loi, la définition de plans *régionaux*, l'adoption d'un programme *régional* d'études et de statistiques, la mise en place d'un GIP *régional* de santé publique dont la mission est la mise en place des programmes *régionaux* en se fondant sur l'observation (article 5) nécessitent le recueil et la production d'une grande masse de données de nature statistique et épidémiologique. Ces données ne peuvent pas, par définition, être recueillies dans le cadre du système statistique public et donc en référence à la loi de 1951. Elles sont de ce fait qualifiées « d'épidémiologiques ». Cependant leur collecte ne pourra manquer de solliciter celui-ci.

TEXTES SUR LES REMONTEES STATISTIQUES INCLUS DANS LE PROJET ACTUEL DE LOI DE SANTE PUBLIQUE, TELS QU'A L'ISSUE DE LA LECTURE A L'ASSEMBLEE NATIONALE LE 14 OCTOBRE

1- Consultations de prévention (Article 6 du projet)

Article 6

...

« A des fins de suivi statistique et épidémiologique de la santé de la population, les médecins qui réalisent les consultations médicales périodiques de prévention et les examens de dépistage prévus à l'article L. 1411-6 transmettent au ministre chargé de la santé ou aux services désignés à cet effet par le préfet de région, dans des conditions fixées par arrêté pris après avis du Conseil national de l'information statistique et de la Commission nationale de l'informatique et des libertés :

« 1° Des données agrégées ;

« 2° Des données personnelles, dont certaines de santé, ne comportant ni le nom, ni le prénom, ni l'adresse détaillée. Pour ces données, l'arrêté précise les modalités de fixation des échantillons ainsi que les garanties de confidentialité apportées lors de la transmission des données. La transmission de ces données se fait dans le respect des règles relatives au secret professionnel. »

« Les informations transmises en application du présent article et permettant l'identification des personnes physiques auxquelles elles s'appliquent ne peuvent faire l'objet d'aucune

communication de la part du service bénéficiaire de la transmission et sont détruites après utilisation. »

2- Modification de l'article 7 bis (Article 13-I du projet)

Article 13

« I.- Les deux premiers alinéas de l'article 7 bis de la loi modifiée n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique sont remplacés par six alinéas ainsi rédigés :

« Les informations relatives aux personnes physiques, à l'exclusion des données relatives à la vie sexuelle, et celles relatives aux personnes morales, recueillies dans le cadre de sa mission, par une administration, un établissement public, une collectivité territoriale ou une personne morale de droit privé gérant un service public, peuvent être cédées, à des fins exclusives d'établissement de statistiques, à l'Institut national de la statistique et des études économiques ou aux services statistiques ministériels.

« Les données à caractère personnel relatives à la santé recueillies dans les conditions prévues à l'alinéa précédent ne peuvent toutefois être cédées après avis du Conseil national de l'information statistique à l'Institut national de la statistique et des études économiques ou aux *services statistiques des ministères participant à la définition, à la conduite et à l'évaluation de la politique de santé publique*¹³ que dans le cadre d'établissement de statistiques sur l'état de santé de la population, les politiques de santé publique ou les dispositifs de prise en charge par les systèmes de santé et de protection sociale en lien avec la morbidité des populations concernées. Des enquêtes complémentaires, revêtues du visa préalable mentionné à l'article 2, peuvent être réalisées auprès d'échantillons des mêmes populations.

« Les modalités de cession des données à caractère personnel relatives à la santé recueillies dans les conditions prévues au premier alinéa ne permettent pas l'identification des personnes concernées.

« Il ne peut être dérogé à cette dernière obligation que lorsque les conditions d'élaboration des statistiques prévues au premier et au deuxième alinéas nécessitent de disposer d'éléments d'identification directe ou indirecte des personnes concernées, notamment aux fins d'établissement d'échantillons de personnes et d'appariement de données provenant de diverses sources, dans le respect des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

« Seules les personnes responsables de l'opération, désignées à cet effet par la personne morale autorisée à mettre en œuvre le traitement, peuvent recevoir les données à caractère personnel relatives à la santé transmises à l'Institut national de la statistique et des études économiques et aux services statistiques des ministères participant à la définition, à la conduite et à l'évaluation de la politique de santé publique. Après utilisation de ces données, les éléments d'identification des personnes concernées doivent être détruits.

« Sous réserve des dispositions de l'article 777-3 du code de procédure pénale, les dispositions des alinéas précédents s'appliquent nonobstant toutes dispositions contraires relatives au secret professionnel. »

3- Certificats de santé des enfants (Article 13-III du projet)

« A des fins de suivi statistique et épidémiologique de la santé des enfants, chaque service public départemental de protection maternelle et infantile transmet au ministre chargé de la santé ou aux services désignés à cet effet par le préfet de région, dans des conditions fixées par arrêté pris après avis du Conseil national de l'information statistique et de la Commission nationale de l'informatique et des libertés :

« 1° Des données agrégées ;

« 2° Des données personnelles, dont certaines de santé ...

¹³ Voir note précédente

LA LOI URBAINE

Philippe CHOFFEL, DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE A LA VILLE

(Mission Observation veille scientifique évaluation)

La loi du 1^{er} août 2003, « d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine », et ses conséquences sur le système statistique public

Plusieurs des articles de cette loi impliquent des demandes à l'adresse du système statistique public.. En particulier, l'article 3 crée « auprès du ministre chargé de la ville, un *observatoire national des zones urbaines sensibles* (ZUS), chargé de mesurer l'évolution des inégalités sociales et des écarts de développement dans chacune des zones urbaines sensibles, de suivre la mise en œuvre des politiques publiques conduites en leur faveur, de mesurer les moyens spécifiques mis en œuvre et d'en évaluer les effets par rapport aux objectifs et aux indicateurs de résultats mentionnés à l'annexe 1 de la loi ».

Il prévoit également que « l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics respectifs lui communiquent les éléments nécessaires à l'accomplissement de sa mission, sous réserve de l'application des dispositions législatives imposant une obligation de secret. ». En son article 5, la loi précise que chaque année, « le Gouvernement présente au parlement, au plus tard à l'ouverture de la session ordinaire, un rapport annuel détaillé sur l'évolution des zones urbaines sensibles (ZUS) et des zones franches urbaines (ZFU), lequel donne lieu à un débat d'orientation devant chacune des deux assemblées ».

Enfin, l'article 4 de la loi prévoit que chaque année un rapport soit présenté « aux assemblées délibératives des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale compétents sur le territoire desquels sont situées une ou plusieurs zones urbaines sensibles, sur les actions qui sont menées dans ces zones, les moyens qui y sont affectés et l'évolution des indicateurs relatifs aux inégalités ».

Par l'importance de la place donnée aux questions d'observation, cette loi a donc plusieurs conséquences sur le système statistique public : d'une part, en termes de *production d'information* à des échelles géographiques infra-communales, en raison de la diversité des indicateurs qu'elle propose de mesurer sur les quartiers en ZUS, et d'autre part en termes de *circulation d'information*, par la plus large accessibilité des données que suppose l'organisation des débats locaux.

Les besoins nés de la loi prolongent une forte demande, déjà formulée antérieurement, d'information infra-communale. Celle-ci s'exprime depuis plus d'une dizaine d'années au sein du Cnis (cf. par exemple les actes de la journée d'étude « Ville et Statistique » organisée par le Cnis le 1^{er} décembre 1992). Elle n'a reçu jusqu'à présent que des réponses partielles, en dehors du dernier recensement de la population. En effet, peu de sources d'origine administrative ont été jusqu'à ce jour mobilisées au niveau des quartiers ou des ZUS, à l'exception de la liste des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE, ou, dans certaines régions, des fichiers d'allocataires des CAF ou des organismes HLM. A cette liste devraient prochainement s'ajouter des données sur les revenus fiscaux, annoncées par l'Insee.

Cependant, des lacunes subsistent pour chiffrer les indicateurs d'objectifs mentionnés dans la loi :

- dans le domaine de *l'emploi et du développement économique*, pour mesurer la réduction des disparités territoriales et l'amélioration de l'accès à l'emploi ;
- dans celui de *l'habitat*, en vue de mieux connaître la situation du parc social et de suivre la réalisation du programme national de rénovation urbaine ;
- dans le domaine de *la santé*, d'une part pour suivre l'évolution de l'implantation des médecins dans les ZUS et l'accompagnement des programmes de santé, et d'autre part pour vérifier la qualité du suivi de la médecine scolaire ;

-sur *l'insécurité et la délinquance*, pour obtenir des renseignements précis sur les zones où sont commis les délits et les zones d'où proviennent ceux qui les commettent, en recoupant les données provenant de la police, de la gendarmerie et celles du ministère de la justice ;

- sur *la présence et les moyens développés par les différents services publics* dans les quartiers : transports publics, commissariats, bureaux de postes, perception, caisses primaires d'assurances maladie et d'allocations familiales, antennes de l'ANPE, missions locales, centres sociaux.

Les progrès nécessaires ne pourront être réalisés sans l'implication des administrations concernées par la politique de la ville, ni celle des organismes producteurs de données et co-financeurs d'études et de recherches. Il faudra en outre veiller à ce que la loi de décentralisation préserve les circuits de remontées d'information depuis les collectivités locales vers le niveau national, pour que des consolidations de données compatibles entre elles puissent être maintenues.

Plus généralement, l'information fournie au niveau infra-communal devra être diversifiée et approfondie, notamment en enrichissant l'interprétation des informations issues des sources administratives par des données *d'enquêtes auprès des habitants*, permettant d'aborder des questionnements plus complexes.

Encore faudra-t-il, pour que cela soit possible, constituer des échantillons adaptés fournissant des informations suffisamment fiables sur l'ensemble des quartiers classés en zone urbaine sensible ou, pour être en mesure de répondre à des demandes locales, réaliser des extensions spécifiques.

Par ailleurs, la *conduite des débats locaux* prescrits par la loi aura des conséquences sur les modalités la *diffusion de l'information*, qui sont conditionnées par l'application des règles de protection de la confidentialité des données. En effet, l'animation de ces débats locaux implique de rendre publics des indicateurs d'inégalité territoriale entre les ZUS et les autres quartiers de la ville au-delà du cercle des « aménageurs » (collectivités locales, établissements publics,...).

En application des règles de diffusion des résultats du recensement, ceux-ci sont en effet les seuls à avoir accès aux indicateurs sur les ZUS de moins de 6 000 habitants. Or, plus de la moitié des ZUS n'atteignant pas cette taille, de nombreuses communes concernées par la loi se trouveraient ainsi gênées dans la conduite de ces débats, si cette réglementation n'était pas assouplie.

Seul un tel assouplissement rendrait possible la participation des habitants à la conduite des affaires des quartiers, selon les principes qui sont au cœur de la politique de la ville depuis son origine.

L'EUROPE

Jean-Louis LHERITIER, Insee

Les conséquences à moyen terme de la construction statistique européenne pour le système statistique français

Introduction

La construction statistique européenne régit une grande partie des domaines traités par le système statistique public français. Sa dynamique a conduit à la mise en place d'un système statistique européen (Eurostat et instituts nationaux de statistique) relativement intégré et cohérent, articulant la satisfaction des besoins tant européens que nationaux qui, notamment pour un « grand » pays tel que la France, coïncident largement.

Historiquement, les statistiques *économiques* ont fait très tôt l'objet d'une forte harmonisation au niveau communautaire, compte tenu de l'orientation de la construction européenne : il s'agissait au départ de statistiques surtout « sectorielles » (charbon et acier, énergie, agriculture, commerce extérieur) puis, avec l'instauration du marché unique en 1993, de couvrir plus largement le domaine des entreprises. La création d'une quatrième ressource du budget communautaire, assise sur le PNB, puis celle de l'Union économique et monétaire en 1999 ont mis l'accent sur les statistiques macro-économiques et, plus fondamentalement, sur la fonction opérationnelle de celles-ci. Les statistiques *sociales* ont, elles, longtemps fait l'objet d'accords informels et d'un moindre investissement. Cependant, elles sont devenues, après le Traité d'Amsterdam et l'initiative de Lisbonne¹⁴ et avec l'Agenda social, l'un des grands chantiers actuels et elles devraient le rester pour les années futures.

Le programme statistique européen pour 2003-2007

Adopté fin 2002 (décision n°2367/2002 du Conseil et du Parlement européen), ses grandes priorités sont notamment :

«[...]»

- *Union économique et monétaire (UEM)* [...],
- *élargissement de l'Union européenne* [...],
- *compétitivité, développement durable et Agenda social : en particulier statistiques sur le marché du travail, l'environnement, les services, les conditions de vie, les migrations et l'eEurope*¹⁵,

[...] »

¹⁴ Au Conseil européen de Lisbonne de mars 2000, l'Union européenne s'est fixé un objectif stratégique pour la prochaine décennie, à savoir « *la mise en place de l'économie basée sur la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable qui s'accompagnerait d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale* ».

¹⁵ Dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, le plan d'action « eEurope » (pour « electronic Europe ») fixe un certain nombre d'objectifs à l'Union européenne pour le développement d'une « *société de l'information pour tous* ».

Quelques priorités par domaine

Les événements qui ont affecté Eurostat en 2003 introduisent un élément d'incertitude dans le contenu plus précis de ces priorités. Cependant, on peut vraisemblablement penser que, pour les quelques années à venir :

- L'enquête sur les forces de travail (EFT, en France l'enquête emploi) et le programme EU-SILC (*Statistics on Income and Living Conditions*) resteront les principales sources en ce qui concerne les statistiques sociales, à côté des enquêtes communautaires quadriennales sur le coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires. L'accent sera donc mis sur la mise en œuvre des modules *ad hoc* de EFT et sur celle de EU-SILC qui débutera l'année prochaine.
- Pour les statistiques structurelles d'entreprises, outre les règlements déjà en vigueur, l'accent sera mis sur la poursuite des travaux lancés sur les statistiques de la globalisation.
- Les statistiques conjoncturelles (macroéconomiques et relatives au système productif) resteront dominées par la poursuite du plan d'action UEM et les travaux concernant les PIEE (principaux indicateurs économiques européens¹⁶). Sur ce dernier point, outre la discussion d'une éventuelle harmonisation des politiques de révision des indicateurs, le défi majeur sera pour le SSP français le respect des normes décidées en termes de délais.
- Les statistiques de la société de l'information resteront un domaine sur lequel la pression sera forte (initiative eEurope), et constitueront un défi majeur pour le SSP pour les années à venir, de même que les statistiques de l'innovation.
- Il en va de même des statistiques de l'environnement et plus particulièrement des indicateurs de développement durable (IDD). Plus généralement, la coordination de nos indicateurs nationaux avec les indicateurs européens (IDD, mais aussi indicateurs structurels de suivi de la stratégie de Lisbonne) devra être poursuivie.

¹⁶ Prix à la consommation, comptes trimestriels, système productif, marché du travail et commerce extérieur.

ANNEXES

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS AYANT PRESENTE UN PROGRAMME A MOYEN TERME RÉPARTITION PAR FORMATION

AGRICULTURE

- . Min. de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales : SCEES ; Dir. des pêches maritimes et aquaculture
- . INSEE : Div. agriculture
- . MSA

COMMERCE, SERVICES

- . INSEE : Départ. des activités tertiaires ; Div. des enquêtes de conjoncture
- . Min. de l'Economie, des finances et de l'industrie : DECAS
- . Premier Ministre : DDM
- . Banque de France

DÉMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE

- . INSEE : Programme de rénovation du recensement de la population ; Départ. de la démographie ; Départ. des prix à la consommation, des ressources et conditions de vie des ménages
- . Min. de la Justice : S/direct. de la statis., des études et de la documentation
- . Min. de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des libertés Locales : Dir. centrale de la police judiciaire
- . Min. de la Culture et de la Communication : DEP
- . Min. des Sports : DPA
- . INED

ÉDUCATION, FORMATION

- . Min. de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche: SDES
- . Min. des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité : DARES, sous-dir. du suivi de l'évolution des politiques publiques de l'emploi et de la formation professionnelle
- . Min. de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales : DGER
- . CEREQ, Départ. Production et usage de la formation continue (DFC)

EMPLOI, REVENUS

- . INSEE : Départ. emploi et revenus d'activité
- . Min. des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité : DARES
- . CEE
- . CEREQ

ENVIRONNEMENT

- . IFEN
- . ADEME
- . Tous services stat. concernés

INDUSTRIE, IND. AGRICOLES et ALIMENTAIRES, ÉNERGIE

- . INSEE : Départ. syst. stat. d'entreprises; Départ. de l'industrie et de l'agriculture ; Div. des enquêtes de conjoncture
- . Min. de l'Economie, des Finances et de l'Industrie : SESSI ; Observatoire de l'énergie ; DECAS
- . Min. de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales : SCEES
- . Min. de la jeunesse, de l'Éducation nationale et de la recherche : Bur. des études stat. sur la recherche
- . Min. de la Défense, Bureau des études statistiques
- . Premier Ministre : DDM
- . Banque de France

MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS

- . Banque de France
- . Min. de l'Economie, des Finances et de l'Industrie : DGCP
- . Min. délégué aux libertés locales : DGCL
- . Min. de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche : SDES
- . Commission de contrôle des assurances

SANTÉ, PROTECTION SOCIALE

- . Min. de la Santé, de la Famille et des personnes handicapées : DREES
- . CNAV
- . MSA
- . CREDES
- . AFSSA

STATISTIQUES RÉGIONALES ET LOCALES

- . Min. de l'Economie, des Finances et de l'Industrie : DGCP
- . Min. délégué aux libertés locales : DGCL
- . INSEE : Réseau de l'action régionale
- . Tous services stat. concernés

SYSTÈME PRODUCTIF ⁽¹⁾

- . INSEE : Unité répert. et démographie des entreprises et des établissements
- . INSEE : Div. Echanges extérieurs
- . Min. de l'Economie, des Finances et de l'Industrie : DGDDI
- . Tous services stat. concernés

TRANSPORTS, TOURISME

- . Min. de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer : Dir. des affaires économiques et internationales, SES, en liaison avec les services concernés ; Direction du tourisme
- . INSEE : Départ. des activités tertiaires

URBANISME, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT

- . Min. de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer : Dir. des affaires économiques et internationales, SES ; DGUHC (Dir. générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction)
- . INSEE : Div. logement ; Départ. de la conjoncture ; Départ. de l'industrie et de l'agriculture
- . Min. de l'Economie, des Finances et de l'Industrie : DECAS

(1) Les projets de programmes relatifs au système productif sont présentés à la réunion de programme de la formation "Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie", dans la mesure où la formation "Système productif" se réunit, comme chaque année, à l'automne.

ORGANIGRAMME DU CNIS

SIGLES ET ACRONYMES

A

ACEMO	Enquêtes sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'oeuvre,
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AFPA	Association pour la formation professionnelle des adultes,
AFSSA	Agence française de sécurité sanitaire des aliments
ANPE	Agence Nationale pour l'Emploi
APCA	Assemblée permanente des chambres d'agriculture
APCM	Assemblée permanente des chambres de métiers
ARH	Agence régionale de l'hospitalisation

B

BCS	Bureau central des statistiques
BDQA	Base de données sur la qualité de l'air
BEP	Brevet d'études professionnnelles
BTS	Brevet Technique Supérieur

C

CAF	Caisse d'allocations familiales
CCFA	Comité des constructeurs français d'automobiles
CDAM	Catalogue des actes médicaux
CEREQ	Centre d'études et de recherche sur les qualifications
CFA	Centres de formation des apprentis
CICS	Customer Information Control System
CLAP	Connaissance locale de l'appareil productif
CNAMTS	Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (ministère de l'Emploi et de la Solidarité)
CNAP	Commission nationale des nomenclatures d'activités et de produits
CNC	Conseil national de la comptabilité
CNIL	Commission nationale de l'informatique et des libertés
CNIS	Conseil national de l'information statistique
CNVA	Conseil national de la vie associative
COI	Enquête changements organisationnels et informatisation
CPA	Cessation Progressive d'Activité
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CVTS	Volet français de l'enquête européenne sur la FPC dans les entreprises

D

DADS	Déclaration Annuelle de Données Sociales
DARES	Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (ministère de l'Emploi et de la Solidarité)
DDM	Direction du développement des médias (Premier Ministre)
DECAS	Direction des Entreprises commerciales, artisanales et de services (ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie)
DEUG	Diplôme d'Etudes Universitaires Générales
DIES	Délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale (ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité)
DIREN	Direction régionale de l'Environnement
DMMO	Déclarations de mouvements de main d'œuvre
DPD	Direction de la programmation et du développement (ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche)

DPEI	Direction des politiques économique et internationale (ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales)
DPMA	Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales)
DREES	Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (ministère de l'Emploi et de la Solidarité)
DRIRE	Direction régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement

E

EAE	Enquête annuelle d'entreprise
ECMO	Enquête Coût de la main d'oeuvre
EMMO	Enquête sur les mouvements de main d'œuvre
EPCV	Enquêtes Permanentes sur les Conditions de Vie des ménages
EPURE	Extension du projet Urssaf pour les revenus et l'emploi
ERCv	Enquête sur les ressources et les conditions de vie
ESS	Enquête Structure des Salaires
ESTEL	Estimations d'emploi localisées

F

FMI,	Fonds monétaire international
FQP	Enquête sur la formation et la qualification professionnelle
FQP	Formation et Qualification professionnelle
HID	Enquête handicaps-incapacités, dépendance

I

IASB	International Accounting Standards Board
IFEN	Institut français de l'environnement
INED	Institut national d'études démographiques
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques (ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie)
IPA	Insertion professionnelle des apprentis
IPAMPA	Indice des prix d'achat des moyens de production agricole
IPGA	Indice des prix de gros agricoles
IPPAP	Indice des prix des produits agricoles à la production
ISBLSM	Institutions sans but lucratif au service des ménages
IVA	Insertion dans la vie active

J

JAPD	Journées d'appel préparation défense
------	--------------------------------------

L

LOLF	La loi organique relative aux lois de finances
LOPJ	Loi d'organisation de la politique judiciaire

M

MSA	Mutualité sociale agricole
-----	----------------------------

N

NACE	Nomenclature d'activités des Communautés européennes
NES	Nomenclature économique de synthèse
NGAP	Nomenclature générale des actes professionnels

O

OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ONU	Organisation des Nations unies
OTEX	Orientation technico-économique d'une exploitation agricole

P

PCS	Nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles
PIB	Produit intérieur brut
PLFSS	Projet de loi de financement de la Sécurité sociale
PME	Petites et moyennes entreprises
PMSI	Programme de médicalisation des systèmes d'informations
PRCV	Panel sur les ressources et les conditions de vie
PRODCOM	Programme communautaire d'enquêtes de branches dans l'industrie

R

REPONSE	Enquête Relations professionnelles et négociations d'entreprises
RICA	Réseau d'information comptable agricole
RIL	Répertoire d'immeubles Localisés
RTT	Réduction du temps de travail

S

SCEES	Service central des Enquêtes et Études statistiques (ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales)
SDSED	Sous-direction de la statistique, des études et de la documentation
SICORE	Système informatisé de codage des réponses aux enquêtes
SILC	<i>Statistics on Income and Living Conditions</i> , (projet Eurostat, transposé en ERCV et PRCV à l'Insee)
SIRENE	Système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements
SIRET	Numéro SIRENE à 14 chiffres, niveau établissement
SNIIRAM	Système national d'information inter régimes de l'assurance maladie
SRCV	Statistiques sur les ressources et les conditions de vie
SSM	Services statistiques des ministères
SUMER	Surveillance médicale des risques

T

TERUTI	Enquête utilisation du territoire
TPE	Enquête très petites entreprises
TVA	Taxe à la valeur ajoutée

U

UNIOPSS	Union nationale interfédérale des oeuvres et organismes privés sanitaires et sociaux
---------	--

V

VAE	Validation des acquis de l'expérience
-----	---------------------------------------

Z

ZUS	Zone urbaine sensible
-----	-----------------------